

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

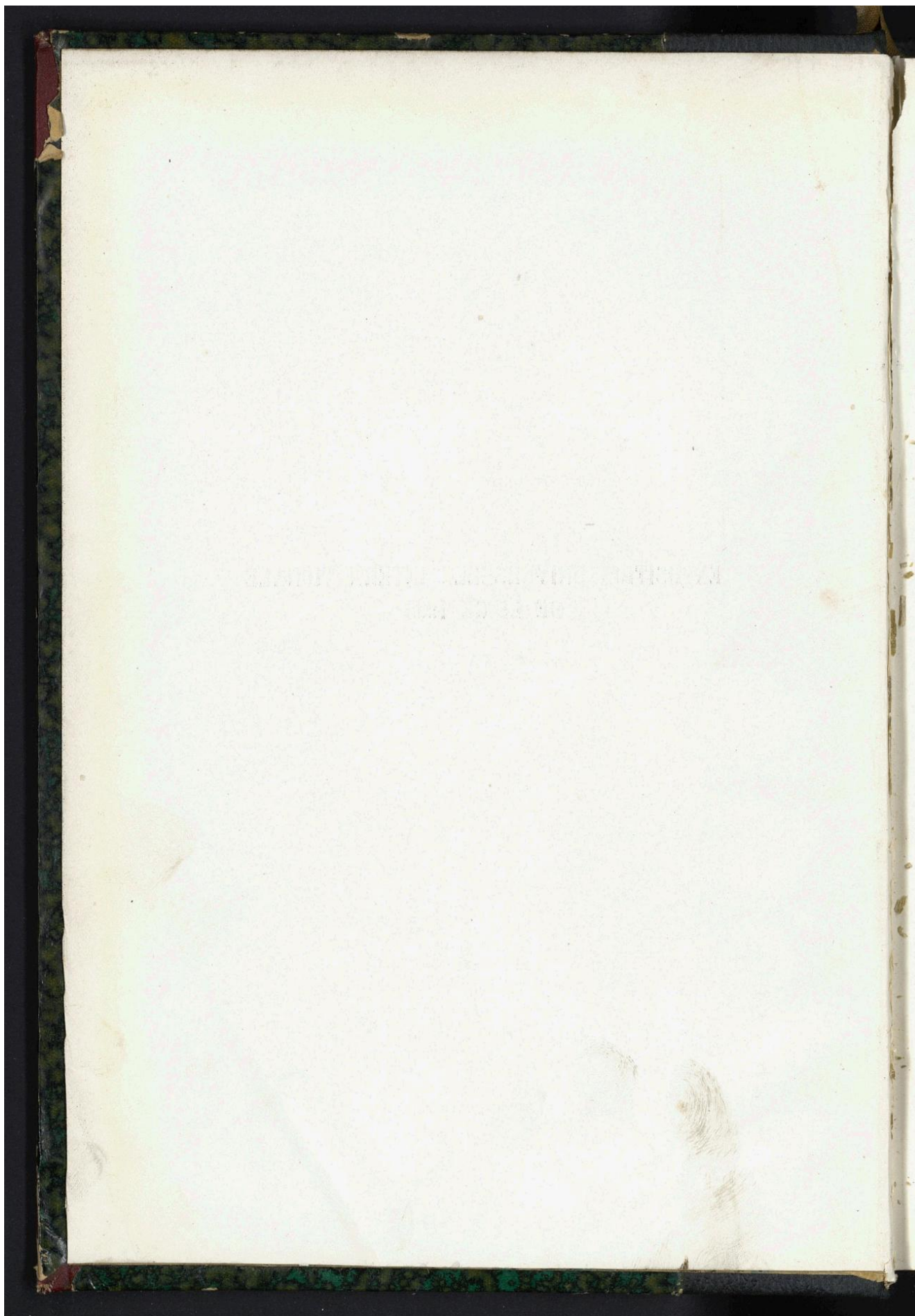
6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

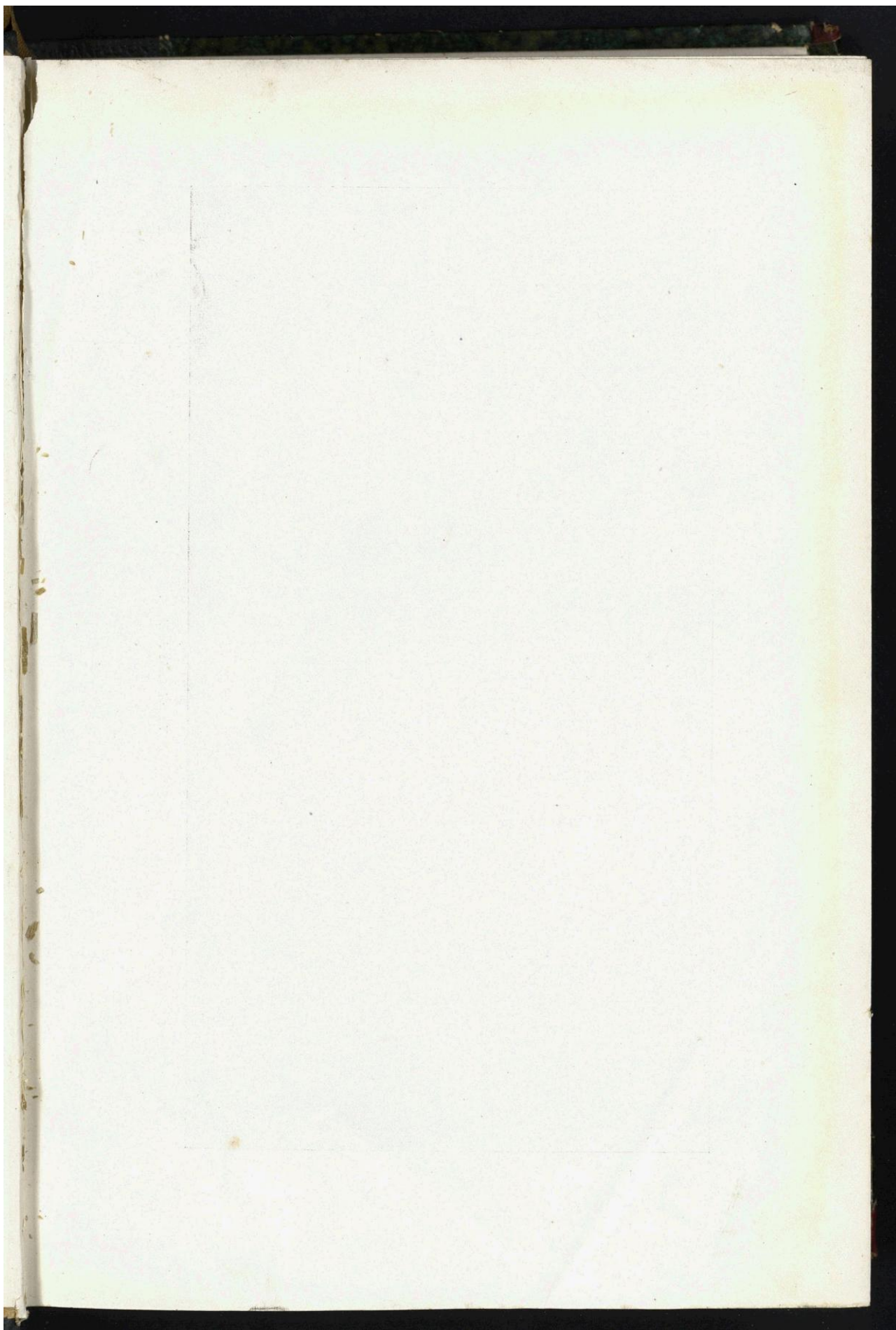
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

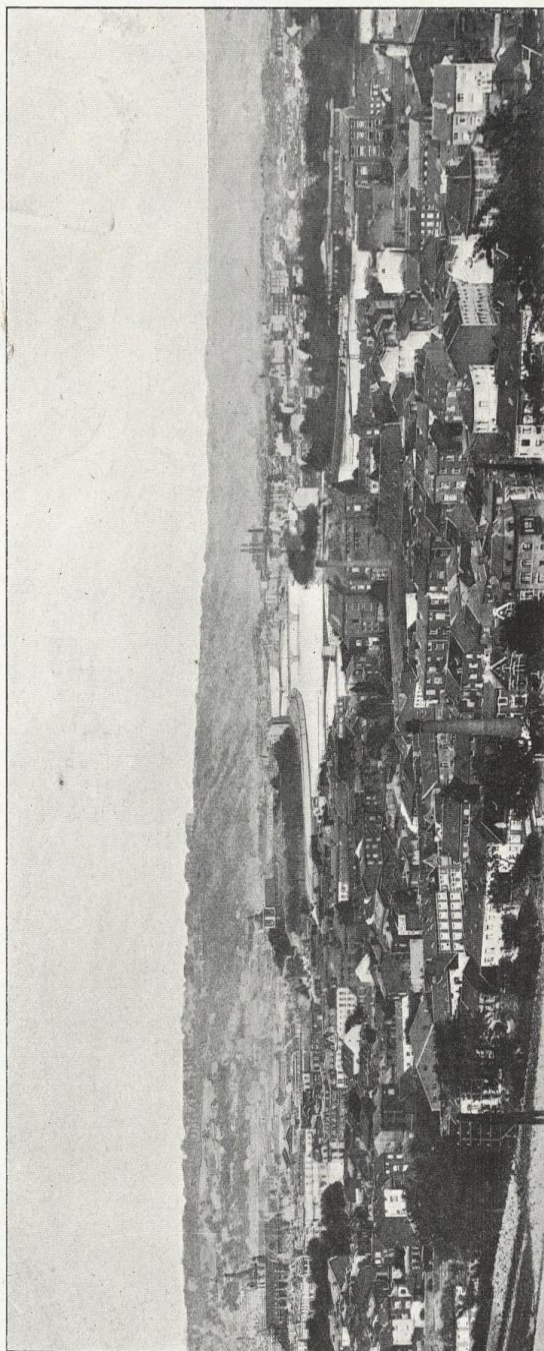
Auteur(s)	Exposition internationale. 1905. Liège. Section française
Auteur(s) secondaire(s)	Malaquin, Eugène (1849-1911) ; France : Ministère du commerce et de l'industrie
Titre	Classe 60. Rapport
Adresse	Paris : Comité français des Expositions à l'étranger : M. Vermot éditeur, 1907
Collation	1 vol. (287-[1] p.) : ill. ; 28 cm
Nombre de vues	288
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 628 (1)
Sujet(s)	Exposition internationale (Liège ; 1905) Vin -- 1870-1914 Eaux-de-vie -- 1870-1914
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	27/04/2023
Date de génération du PDF	19/06/2023
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8XAE628.1

Mac - 2
Ant - 2

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE
DE LIÈGE 1905







Vue générale de Liège.

Bib
Cnam

no 854

8 Xae 628 (1)

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE & DU TRAVAIL

EXPOSITION
UNIVERSELLE & INTERNATIONALE
DE LIÈGE 1905

SECTION FRANÇAISE

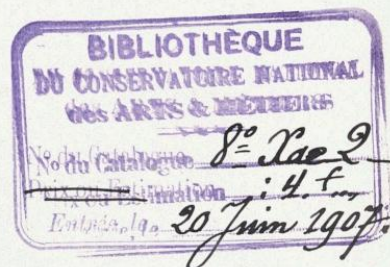
CLASSE 60

RAPPORT

PAR

M. EUGÈNE MALAQUIN

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES COURTIERS-GOURMETS
DE PARIS



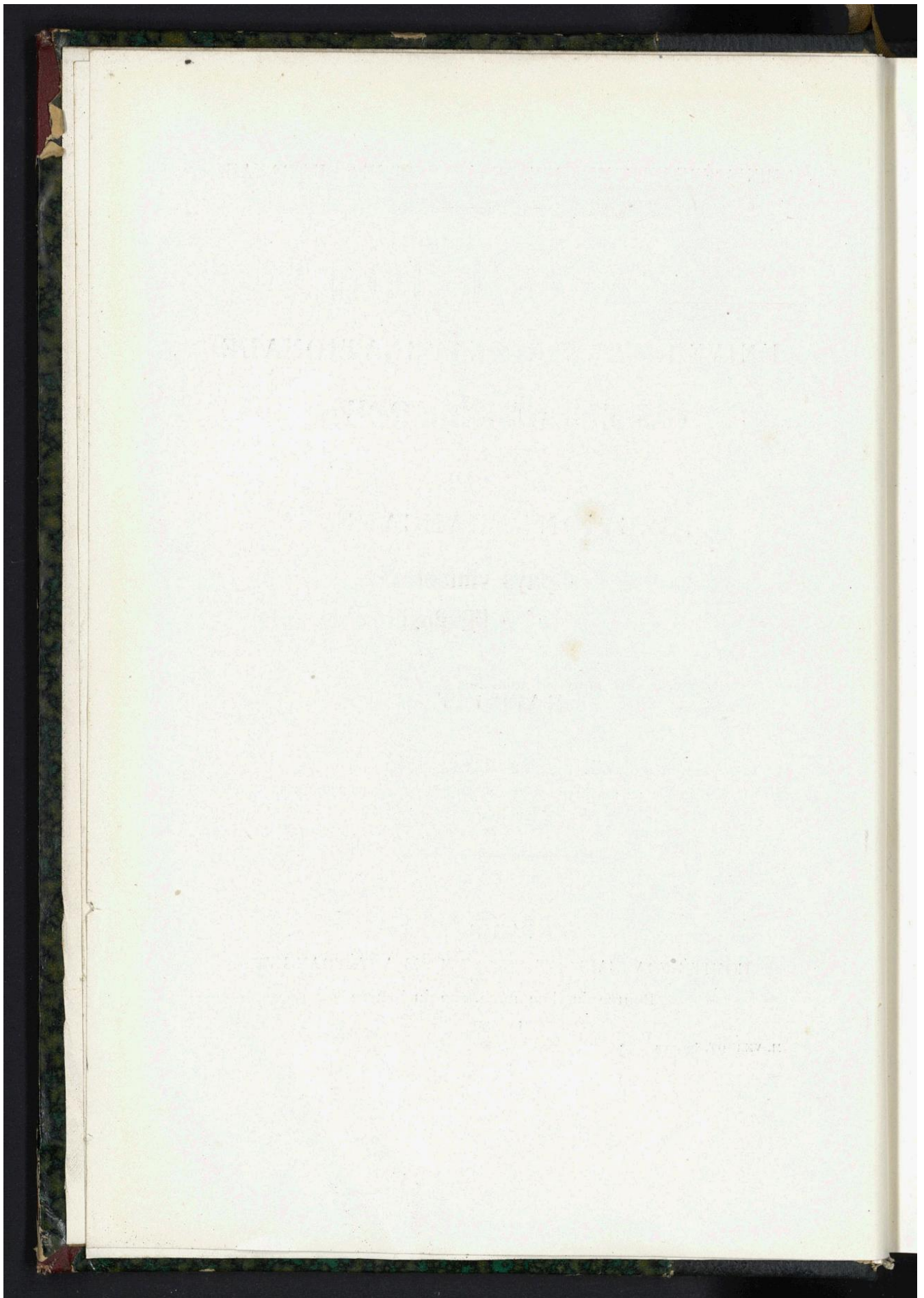
PARIS

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Bourse du Commerce, rue du Louvre

1907

M. VERMOT, ÉDITEUR





CLASSE 60

VINS ET EAUX-DE-VIE DE VIN

PRÉAMBULE

Participation des pays vinicoles à l'Exposition de Liège

La Belgique, en conviant tous les pays du monde à prendre part à son Exposition Universelle et Internationale de Liège, leur offrait une magnifique occasion de démontrer la supériorité de leurs produits vinicoles et de tenter la conquête d'un marché aussi important que le sien. Elle qui ne récolte pas, ou presque pas de vin et qui en consomme en moyenne *trois cent dix-sept mille hectolitres* par an, stimulait par ce concours international l'activité commerciale de ses fournisseurs habituels désireux de ne pas déchoir de leur rang et même d'augmenter leur chiffre d'affaires.

Dix-sept États producteurs de vins et d'eaux-de-vie de vin répondirent à cet appel et leurs exposants unis à ceux de la Belgique formèrent la Classe internationale 60 (Vins et eaux-de-vie de vin). Parmi les 2.973 adhérents internationaux inscrits aux divers catalogues officiels, 2.669 appartenaient à la France et à l'Algérie et 304 aux autres nations. Ce dernier chiffre comprenait : les 84 Belges qui avaient exposé des vins pour la plupart français, les 7 exposants de l'Allemagne, les 6 de l'Autriche, les 11

de la Hongrie, les 90 de la Bulgarie, les 6 de l'Espagne, l'unique exposant des Etats-Unis d'Amérique, les 10 de la Grèce, les 17 de l'Italie, l'exposant du Grand-Duché de Luxembourg, les 2 du Portugal, celui de la Roumanie, celui de la République Dominicaine, les 9 exposants de la Russie, les 15 de la Serbie, les 42 de la Suisse, et le seul qu'avait envoyé la Turquie.

Pour comparer la participation des Nations viticoles à l'Exposition de la Classe 60 avec celle de la France, il faut mettre à part les 84 exposants belges qui présentaient des vins français, et alors les chiffres apparaîtront nettement comme suit :

Belgique	84
Les seize autres Nations réunies . .	220
France et Algérie.	2.669
Total	<u>2.973</u>

La disproportion entre le nombre des adhérents de toutes les Nations réunies et celui de la France est si considérable que la commenter serait en affaiblir la sensation.

Mais nous ne pouvons cependant résister au plaisir de constater ici combien grand a été l'enthousiasme avec lequel la France vinicole, sous la haute impulsion du Gouvernement de la République, a répondu aux avances cordiales de sa voisine et amie ; pas plus que nous ne pouvons nous empêcher de consigner, dès maintenant, le succès que cette grandiose manifestation a valu à nos viticulteurs et à nos commerçants en vins et eaux-de-vie.

En relatant les phases de l'existence de la CLASSE 60, nous examinerons successivement :

1° Dans quelles proportions les Belges consomment les liquides alimentaires dont ils ont besoin ?

2° Quelles sont les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les peuples producteurs de vins et d'eaux-de-vie de vin ?

3° Quels sont les développements à donner aux importations vinicoles de la France ?





CHAPITRE PREMIER

Alimentation de la Belgique en Vins et Eaux-de-Vie

CONSOMMATION GÉNÉRALE

L'alimentation liquide des Belges est principalement composée de bières : celles brassées dans le pays et celles qui, en petite quantité, sont importées de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Pays-Bas et du Luxembourg. L'ensemble de ces bières représente une consommation annuelle d'environ 225 litres par habitant.

L'alcool entre aussi dans cette alimentation. Il y a peu de temps encore il se décomptait à plus de dix litres par habitant et par an. Maintenant, depuis les mesures fiscales prises en 1903 pour combattre l'alcoolisme, la moyenne de consommation annuelle n'est plus que de cinq litres et demi. Le chiffre d'hectolitres d'alcool importé est peu élevé si on le compare à celui de la production indigène (1).

Indépendamment de la bière et de l'alcool, les Belges boivent du vin, environ 4 à 5 litres par tête et par an. Si les produits

(1) Une assez grande partie de l'alcool indigène est exportée.

naturels du sol leur permettent de fabriquer en abondance et à bon marché la bière et l'alcool, le peu de vignes qu'ils possèdent les rendent tributaires des nations viticoles. Les anciens vignobles de la Belgique sont, aujourd'hui, réduits à quelques hectares de vignes situés dans les environs de Liège, sur les bords de l'Ourthe, et à Huy, sur les coteaux qui descendent à la Meuse. La quantité d'hectolitres récoltée est par trop insignifiante pour entrer en ligne de compte dans nos calculs. La Belgique est donc obligée de s'adresser à l'étranger pour ses besoins de vins et d'eaux-de-vie de vin. La réexportation qu'elle fait des marchandises qu'elle reçoit est très restreinte.

Les tableaux statistiques que l'on trouvera au cours de ce chapitre sont établis d'après des documents officiels belges ; ils indiquent :

1° Les quantités de vins fournies à la Belgique par chacune des nations viticoles ainsi que celles réexportées ;

2° Les quantités d'eaux-de-vie de vin livrées par les différents pays ou producteurs ou transitaires ;

Le tout pendant une période de cinq années, de 1900 à 1904.

VINS.

L'examen des statistiques concernant les vins révèle que la Belgique, dont la population est de 6.961.248 habitants, reçoit en moyenne, dans une année, 317.390 hl. 46 litres de vins tant en cercles qu'en bouteilles, soit 286.350 hl. 85 litres en cercles et 31.039 hectolitres en bouteilles, décomptées à raison de 75 centilitres.

En déduisant des entrées générales les 765 hectolitres qui sont en moyenne réexportés chaque année, la consommation totale reste à 316.625 hectolitres, ce qui représente, en un an, 4 lit. 55 par habitant.

Vins en cercles.
Période de cinq ans. (Quantités en hectolitres.)

PAYS de PROVENANCE	IMPORTATIONS					EXPORTATIONS				
	1900	1901	1902	1903	1904	1900	1901	1902	1903	1904
	hect. Hl.	hect. Hl.	hect. Hl.	hect. Hl.	hect. Hl.	hect. Hl.	hect. Hl.	hect. Hl.	hect. Hl.	hect. Hl.
Algérie	2.066 77	2.678 93	2.298 56	2.871 35	4.100 42	»	»	»	»	»
Allemagne	17.935 58	18.492 95	16.440 01	17.519 48	17.162 99	96 12	145 20	56 39	41 44	33 49
Angleterre	6.748 49	8.831 44	8.546 08	8.857 47	5.017 41	2 81	2 »	7 27	7 »	5 70
Autriche-Hongrie	6.139 99	3.349 96	8.693 30	1.711 48	2.870 30	»	»	»	»	»
Espagne	35.479 »	30.904 84	32.577 36	43.337 53	35.937 71	»	»	»	»	»
Etat ind. du Congo	628 25	559 17	342 20	645 08	711 82	19 34	14 73	11 08	11 40	3 50
Etats-Unis d'Am.	203.605 05	209.777 87	208.626 07	203.981 88	187.454 »	61 52	61 50	36 55	46 99	77 99
France	196 69	220 94	205 51	207 84	242 23	10 60	23 48	12 38	27 40	31 81
G.-Duché de Lux.	920 57	4.172 32	4.099 99	4.053 27	4.372 76	»	»	»	»	»
Grèce	265 88	1.254 98	1.544 71	7.728 06	3.610 44	»	»	»	»	»
Hambourg	3.258 30	2.428 70	2.838 05	2.339 68	2.833 92	»	»	»	»	»
Italie	4.256 05	4.036 35	5.021 37	7.889 71	5.898 22	127 63	51 60	52 82	86 31	48 13
Pays-Bas	2.375 25	2.631 44	2.231 56	3.207 42	2.613 10	»	»	»	»	»
Portugal	106 40	116 98	89 46	43 78	63 59	0 43	0 48	0 66	19 44	3 33
Suisse	408 87	618 02	5 29	3 56	5 50	»	»	»	»	»
Tunisie	1.834 43	2.083 05	4.561 76	3.014 45	4.314 74	»	»	»	»	»
Turquie	111 95	146 05	67 96	253 73	269 79	18 24	12 35	2 57	5 64	9 62
Autres Pays										
Totaux	280.337 52	286.003 99	286.469 24	304.465 17	274.478 34	336 69	313 56	179 72	245 62	213 27

Vins en bouteilles.

Période de cinq ans. (Quantités en hectolitres.)

PAYS de PROVENANCE	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	1900	1901	1902	1903	1904	1900	1901	1902
	hect. lit.	hect. lit.	hect. lit.	hect. lit.	hect. lit.	hect. lit.	hect. lit.	hect. lit.
Allemagne	1.694 01	1.508 76	1.378 15	1.613 82	1.419 70	40 83	53 94	39 61
Angleterre	84 60	272 17	419 78	89 01	43 93	27 42	55 01	21 81
Autriche-Hongrie	»	»	»	»	»	4 61	5 02	2 35
Espagne	30 09	18 04	25 86	21 59	15 32	»	»	»
Etat ind. du Congo	»	»	»	»	»	180 43	71 85	83 81
France	28.740 09	27.699 64	27.672 44	32.305 54	29.286 07	130 66	70 56	142 55
G.-Duché de Lux.	17 69	8 15	11 91	10 43	11 21	»	»	»
Italie	20 79	34 21	41 40	44 61	25 60	»	»	»
Pays-Bas	413 93	458 00	420 37	428 77	218 45	157 25	453 59	213 68
Portugal	23 99	19 44	26 70	19 87	18 96	»	»	»
Suisse	6 62	3 41	6 50	18 75	9 33	»	»	»
Autres Pays	20 96	19 31	15 34	42 80	12 56	62 77	43 64	77 37
Total	30.752 77	29.740 83	29.388 45	34.255 19	31.060 83	603 67	453 61	581 18
						451	21	447 55

Pour indiquer plus clairement la part qui revient à chaque Nation dans les fournitures totales, nous allons transposer dans une note comparative les tableaux ci-dessus, après avoir fait la moyenne des cinq années qui y figurent et en classant les pays d'après le chiffre de leurs importations. La France et l'Algérie arrivent en tête avec 234.032 hl. 88 litres.

Note comparative
des fournitures de vins faites par chaque Nation.

(Moyenne des années 1900 à 1904.)

		Hect.	Litres
FRANCE	{ en cercles	202.688	97
	{ en bouteilles . . .	29.140	76
ALGÉRIE	{ en cercles	2.203	15
	{ en bouteilles . . .	»	»
ESPAGNE	{ en cercles	35.647	29
	{ en bouteilles . . .	22	18
ALLEMAGNE	{ en cercles	17.450	15
	{ en bouteilles . . .	1.522	89
TURQUIE	{ en cercles	3.161	68
	{ en bouteilles . . .	»	»
ITALIE	{ en cercles	2.739	73
	{ en bouteilles . . .	21	32
PORTUGAL	{ en cercles	2.611	70
	{ en bouteilles . . .	21	73
GRÈCE	{ en cercles	1.585	78
	{ en bouteilles . . .	»	»
AUTRICHE-HONGRIE .	{ en cercles	1.153	»
	{ en bouteilles . . .	»	»

		Hect.	Litres
ETATS-UNIS	{ en cercles	577	30
	{ en bouteilles	»	»
LUXEMBOURG.	{ en cercles	214	64
	{ en bouteilles	11	87
TUNISIE	{ en cercles	208	25
	{ en bouteilles	»	»
AUTRES PAYS.	{ en cercles	169	90
	{ en bouteilles	22	19
SUISSE	{ en cercles	84	04
	{ en bouteilles	6	92

Ici il est utile de faire une distinction entre les pays producteurs que nous venons de citer et ceux qui, comme les suivants, sont transitaires.

		Hect.	Litres
ANGLETERRE	{ en cercles	7.554	12
	{ en bouteilles	121	90
PAYS-BAS	{ en cercles	5.420	34
	{ en bouteilles	147	84
HAMBOURG	{ en cercles	2.880	82
	{ en bouteilles	»	»

Résumé comparatif des importations.

VINS EN CERCLES

	Hect.	Litres
Totalité importée.	286.350	86
Importations de la France et de		

	Hect.	Litres	Hect.	Litres
l'Algérie	204.892	12		
soit 71,55 % de la totalité.				
Importations des pays transitaires.	15.855	28		
soit 5,54 % de la totalité.				
Importations des autres pays réunis.	65.603	46		
soit 22,91 % de la totalité.				
Total	286.850	86		

VINS EN BOUTEILLES

Totalité importée	31.036	60
Importations de la France	29.140	76
soit 93,89 % de la totalité.		
Importations des pays transitaires.	269	74
soit 0,86 % de la totalité.		
Importations des autres pays réunis.	1.629	10
soit 5,25 % de la totalité.		
Total	31.036	60

Très nettement on vient de voir que les importations de la France sont : pour les vins en cercles de 71,55 % de la totalité, et pour les vins en bouteilles de 93,89 %. Il faudrait ajouter à ces pourcentages la part imprécise qui revient à la France dans les fournitures effectuées par les pays transitaires, et pour lesquelles il est impossible de connaître exactement l'origine de la marchandise.

Pour donner au mouvement des entrées françaises son véritable aspect pendant cette période de cinq années, il convient de signaler et de commenter les variations anormales qui se produisirent pendant les années 1903 et 1904.

En 1903, 18.000 hectolitres de vins en fûts et 5.000 en bouteilles viennent s'ajouter aux chiffres habituels des entrées. La France, à peu près seule à bénéficier de l'augmentation des seconds, éprouve, au contraire dans le même temps, une perte de 4.600 hectolitres sur les premiers. En 1904, elle subit une nouvelle perte de 16.000 hectolitres, mais dans cette même période les entrées générales éprouvent une diminution de 30.000 hectolitres.

D'où proviennent ces différences ?

Pour les vins en cercles, la diminution de nos livraisons doit être attribuée à plusieurs causes : l'une, normale, tient à la hausse passagère du prix des vins français résultant des récoltes relativement faibles des années 1902 et 1903 ; les autres, anormales, tiennent à une introduction en Belgique de vins d'Espagne à 15° et de liquides d'origines diverses manipulés et alcoolisés à 15°. Ce vin et ces liquides étaient destinés à être coupés, après leur passage en douane, avec de l'eau-de-vie indigène ou à servir à la fabrication de liqueurs. Dès que ces introductions furent entravées par la douane et qu'elles devinrent impossibles par le vote de la loi budgétaire du 28 décembre 1904, l'équilibre des entrées internationales sur les vins en fûts se rétablit.

Pour les vins en bouteilles dont la France a en quelque sorte le monopole, les différences proviennent des approvisionnements hâtifs et importants faits par les Belges lorsqu'il fut question d'élever les droits d'accise sur les vins mousseux. La crainte du vote de cette surtaxe ne fut pas justifiée, mais elle n'en produisit pas moins l'augmentation signalée sur nos fournitures de 1903.

Après l'analyse des documents statistiques ayant servi de base à nos déductions, nous allons examiner les relations commerciales entretenues par la Belgique avec chacun de ses fournisseurs de vins.

La France a été de tout temps le principal fournisseur des vins fins et ordinaires consommés par la Belgique et, comme on vient de le voir, ses livraisons sont, tous les ans, à peu près égales, sauf pour les années 1903 et 1904.

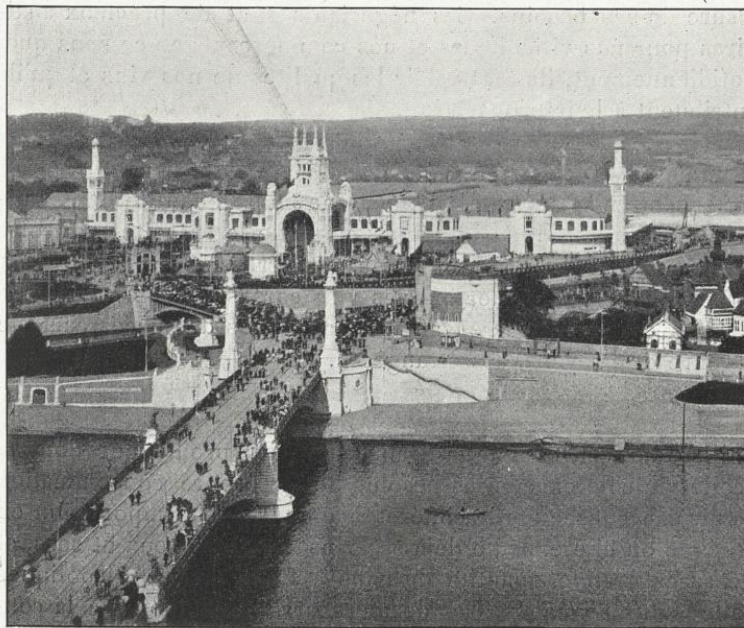
Les Belges font leurs achats en cercles dans nos meilleurs crus, mais ils ont une préférence marquée pour nos grands vins de la Côte-d'Or qu'ils se font expédier dès la première année de leur récolte.

Ces vins nouveaux sont logés, à leur réception, dans les caves saines et froides particulières à ce pays, afin d'y être soignés et élevés à la française. Là, avec leur expérience œnologique et le culte véritable qu'ils professent pour les vins français, les acheteurs suivent de près les évolutions résultant des fermentations secondaires et, par leurs soins assidus, évitent les maladies auxquelles ces liquides sont sujets.

Ils peuvent ainsi les mettre en bouteilles dès leurs premières

années et, grâce à la précocité de cette opération, ils assurent au vin de chaque cru l'arome ou le bouquet qui lui est propre, en même temps qu'ils lui préparent une saine longévité.

Indépendamment de ces achats de grands vins, les Belges demandent à nos diverses régions leurs vins fins, leurs grands ordinaires et, enfin, ceux de qualité courante. Ces derniers, de saveurs dissemblables, sont quelquefois coupés ensemble afin



Vue générale de l'Exposition.

qu'unifiés, ils aient un seul goût : celui du consommateur, lequel ne pouvant se rappeler les multiples appellations de nos vignobles, désigne couramment ces coupages par les noms génériques de Bordeaux ou de Bourgogne.

Les Belges achètent, en bouteilles, les grands vins rouges et blancs de la Bourgogne, du Bordelais et de la Champagne, les blancs mousseux du Saumurois et de la Touraine, les blancs doux de Gaillac et les paillets de Jurançon, ainsi que les muscats de Lunel et de Frontignan ; ils prennent en cercles toute la

gamme de nos productions vinicoles, mais ils s'attachent surtout à nos grands vins de Bourgogne dont ils prennent livraison avant leur première année accomplie.

Les amateurs et les connaisseurs belges sont nombreux, et il n'est pas rare de trouver chez eux des caves garnies de plusieurs milliers de bouteilles d'années renommées. Les caves des négociants en vins contiennent aussi, en des proportions plus grandes encore, des trésors dans lesquels leur clientèle puise au fur et à mesure de ses besoins. Ces négociants sont de précieux auxiliaires pour nos viticulteurs et nos commerçants en ce sens que, quotidiennement, ils font valoir les qualités de nos vins et qu'ils contribuent à leur propagation.

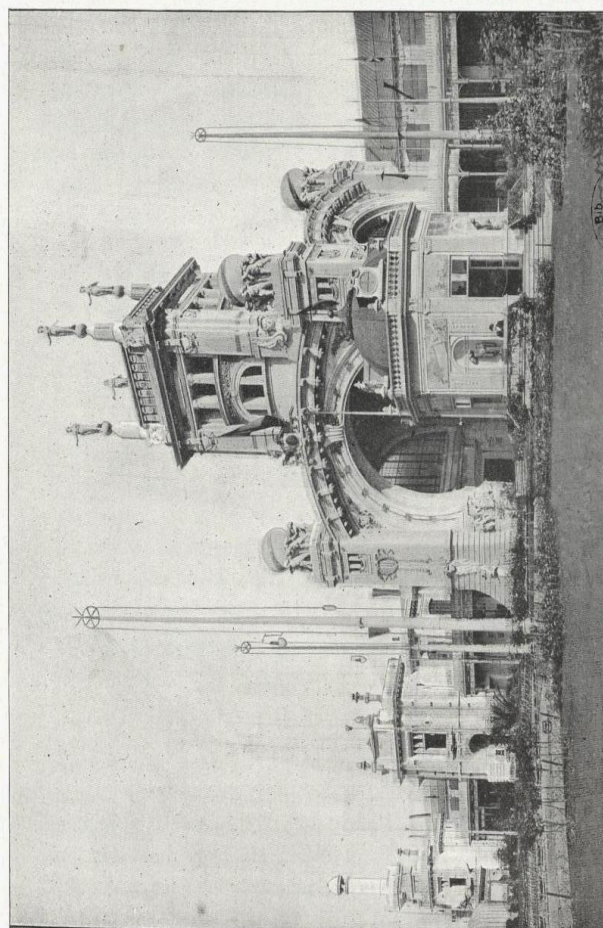
L'ALGÉRIE n'intervient que pour une faible quantité dans l'alimentation liquide de la Belgique, bien que les récoltes vinicoles de notre colonie soient en constante progression.

Il y a lieu de s'étonner que les vins corsés et à forts degrés de l'Algérie, ne concurrencent pas avec plus de succès ceux de ce genre de provenances étrangères.

L'ESPAGNE est, comme la France, un pays producteur dont la récolte vinicole excède les besoins de sa propre consommation et qui, par conséquent, a intérêt à étendre son importation en Belgique où elle expédie déjà ses vins fins, liquoreux et secs, et une assez grande quantité de vins à forts degrés alcooliques destinés aux coupages. Ces derniers arrivent toujours à la consommation sous le couvert de l'étiquette française.

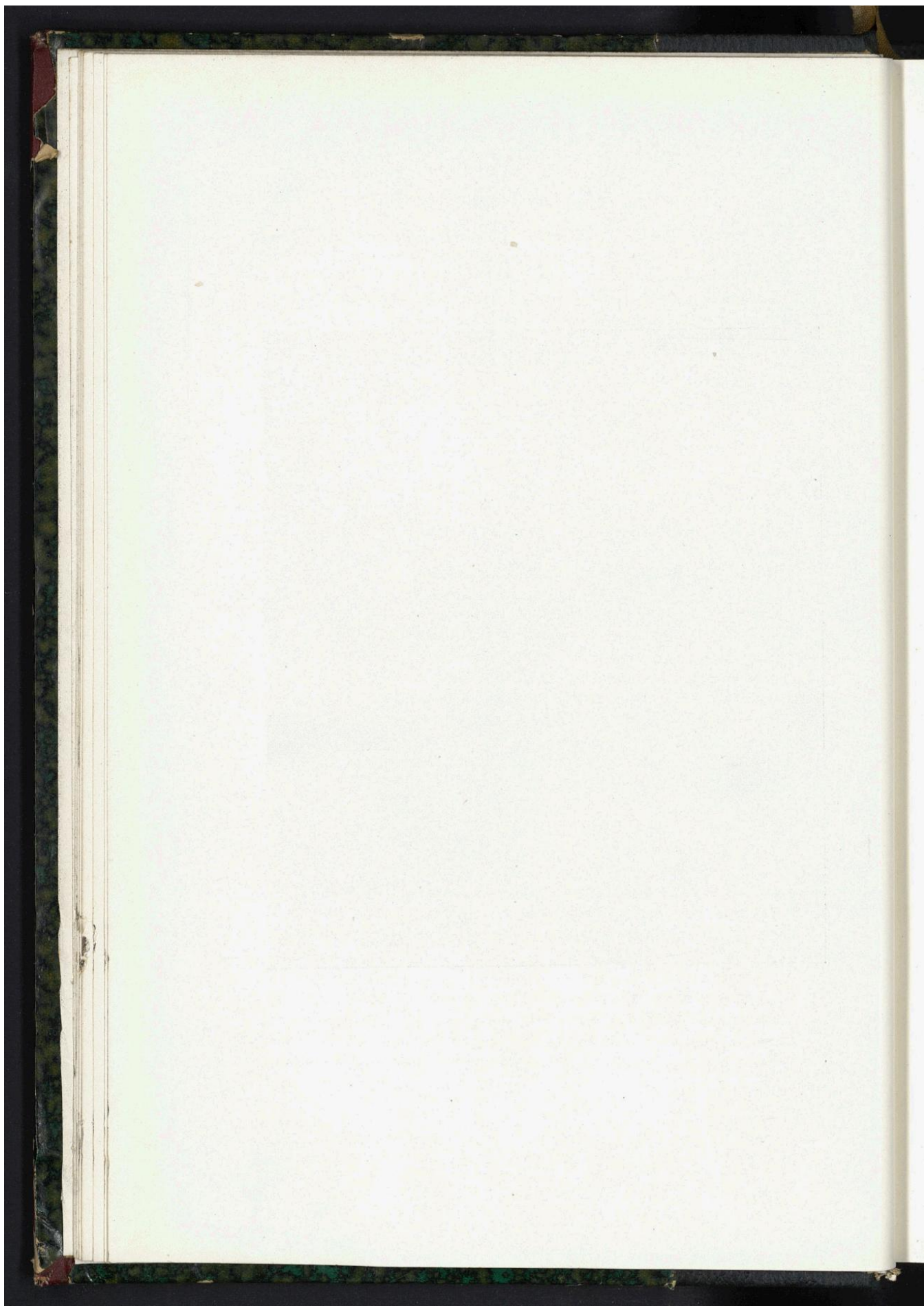
L'ALLEMAGNE, dont on signalait, en 1900, les augmentations successives d'entrées pendant les dix années précédentes, est, depuis, restée stationnaire; ses importations tendent plutôt à diminuer.

En dehors des vins fins du Palatinat rhénan qu'elle importe en bouteilles et que les amateurs belges aiment à voir figurer dans leurs collections, elle fournit aussi ses vins blancs de classes inférieures provenant des bords du Rhin, de la Moselle et de la Sarre. Ces derniers sont plaisants à cause de leur fraîcheur,



PORTIQUE PRINCIPAL

BIB.
CNAM



mais le consommateur doit s'habituer à leur goût spécial. Beaucoup de nos vins blancs du Centre, de la Haute et de la Basse-Bourgogne, sans parler de ceux de l'Est, qui ont la même fraîcheur avec plus de netteté de goût, pourraient les concurrencer si nous nous donnions la peine de les faire valoir.

La TURQUIE. Si, du tableau statistique des entrées en Belgique, il résulte que les importations turques se sont accrues annuellement pendant la période 1900-1904, il faut dire cependant qu'elles ont diminué depuis la mise en vigueur des mesures édictées par la loi budgétaire du 28 décembre 1904 pour empêcher l'introduction sur le territoire belge de liquides à 15° qualifiés vins. Les vins rouges ordinaires de ce pays sont assez bons pour qu'il ne soit point besoin de les faire servir à des manœuvres plus ou moins correctes.

Ce pays ne fournit pas de vins en bouteilles.

L'ITALIE, placée dans les mêmes conditions que la France et l'Espagne, au point de vue de la surabondance des récoltes, n'a cependant qu'un marché de beaucoup inférieur à celui de ces deux nations. Son importation de vins en cercles, qui avait progressé jusqu'en 1900, s'est ralentie depuis cette époque. Il en est à peu près de même pour le faible mouvement de ses vins en bouteilles provenant des meilleurs vignobles de Florence, de Naples, d'Alexandrie, de Rome et de Sicile.

Le PORTUGAL conserve à peu près son chiffre d'importation, tant pour les vins en fûts que pour les vins en bouteilles. Ses expéditions comprennent les grands vins de Madère et ceux de Porto ainsi que les vins ordinaires de coupage qui sont utilisés de la même façon que leurs équivalents d'Espagne et d'Italie.

La GRÈCE n'importe pas de vins fins en bouteilles.

En 1904, les chiffres d'entrées de ses vins ordinaires révélèrent une augmentation sensible sur celles des années précédentes. Comme pour la Turquie, cette augmentation était probablement

due à l'introduction des liquides qualifiés vins, car, dès que la douane belge eut appliqué les dispositions de la loi du 28 décembre 1904, les importations grecques reprirent leur cours normal et habituel.

L'AUTRICHE-HONGRIE a vu, depuis 1900, son chiffre d'importation de vins en cercles, d'abord insignifiant, progresser peu à peu chaque année et au fur et à mesure de la reconstitution de ses vignobles. Aujourd'hui, les quantités qu'elle introduit rivalisent avec celles de l'Italie et du Portugal.

La Hongrie, qui revendique pour elle seule la renommée de ses vins fins, n'a pas plus que l'Autriche importé de vins en bouteilles pendant cette période quinquennale.

Les ETATS-UNIS ne figurent que pour une minime quotité dans les entrées de vins en Belgique. Pourquoi? Est-ce parce que les produits des vignes californiennes et autres sont peu connus du consommateur? Est-ce parce que ses vins, présentés sous des noms d'emprunt appartenant aux autres nations viticoles, éveillent la légitime suspicion des acheteurs, ou bien parce que le transport grèverait par trop une marchandise d'une valeur moyenne?

Il nous est impossible de répondre à ces questions, mais nous pouvons dire que la France, dût-elle souffrir d'une concurrence nouvelle, verrait avec plaisir le commerce des vins des Etats-Unis arborer fièrement son drapeau en donnant aux produits de sa viticulture les dénominations de provenances qui leur sont propres.

Le GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, tributaire de la France pour la plus grande partie des vins rouges qu'il consomme, n'importe guère en Belgique que ses petits vins blancs récoltés sur la rive gauche de la Moselle.

La TUNISIE n'a pas maintenu, dans les trois dernières années, le petit chiffre d'affaires qu'elle avait fait avec la Belgique dans les deux premières.

La Suisse, dont la production vinicole est insuffisante pour sa consommation, reçoit de France autant de vins qu'elle en récolte elle-même. Elle n'expédie en Belgique qu'une petite quantité de vins blancs légers des cantons de Vaud, de Genève et du Valais.

L'ANGLETERRE réexporte en Belgique une partie des vins qu'elle reçoit de France, d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de ses colo-



Pont de Fragnée.

nies. Ses entrées annuelles qui, jusqu'en 1903, s'étaient maintenues au même niveau, avec tendance à une légère plus-value, ont subi, l'année suivante, une forte baisse. Cette décroissance dépend vraisemblablement de la hausse du prix des vins en France à cette époque, comme peut-être aussi de la concurrence des introductions anormales de vins suralcoolisés faites par Hambourg et les Pays-Bas dans la même période de temps. Émettre de justes et exactes appréciations sur des mouvements de ce genre est bien difficile, sinon impossible.

Les PAYS-BAS, sans vigne, font le commerce des vins étrangers. Ils en achètent, non seulement pour l'usage de leurs habitants, mais encore ils en réexportent en Belgique, favorisés qu'ils sont par leurs moyens économiques de transport avec leur voisin immédiat.

Parallèlement à ce trafic régulier, les voies fluviales de la Hollande ont servi pendant un certain temps à introduire en Belgique des vins survinés jusqu'à 15 degrés qui, taxés aux droits du vin, étaient, après leur passage en douane, mélangés à des eaux-de-vie ou à des liqueurs.

Il faut attribuer à ces opérations, plus ou moins licites au moment où elles se faisaient mais interdites expressément par la suite, l'augmentation constatée en 1902 et en 1903 dans les entrées hollandaises.

HAMBOURG, en sa qualité de port franc, donne aux transitaires de ce marché le droit de manipuler à leur gré et sans aucune surveillance douanière les marchandises qu'ils entreposent.

Sous le couvert de cette liberté, des fraudeurs eurent l'idée de fabriquer des vins factices alcoolisés à 15° pour les réexpédier ensuite en Belgique sous la dénomination de vins naturels.

En 1903, l'augmentation insolite des envois de ce port, coïncidant avec l'élévation des droits d'accise sur les alcools en Belgique, amena la douane de ce pays à soupçonner une fraude consistant à introduire en Belgique, aux droits d'accise ordinaires, sous la dénomination *vin*, des liquides alcooliques dont l'emploi ultérieur en coupages avec des eaux-de-vie indigènes faisait bénéficier le fraudeur des droits de douane sur l'alcool.

Du fait des mesures spéciales votées par les Chambres belges en 1904, pour donner satisfaction aux plaintes du Commerce, préserver la santé publique et sauvegarder les intérêts du Trésor, les entrées reprirent leur courant habituel.

Les statistiques que nous venons de citer et de commenter comprennent : les vins de plus de 15° et de moins de 24° ; les vins apéritifs préparés à l'aide de plantes aromatiques, de quinquina ou d'autres substances médicamenteuses (vins médicaux,

vermouth, etc.) de même que ceux qui ont subi une préparation en vue de la fabrication du vin mousseux. Les vins contenant 24 % et plus d'alcool sont considérés comme **Liqueurs** et ne figurent pas dans ces documents.

EAUX-DE-VIE DE VIN

Ce n'est pas sortir de notre rôle de rapporteur de la Classe 60 (vins et eaux-de-vie de vin) que de parler des alcools d'industrie dont la Belgique produit une grande quantité, c'est même nécessaire à notre exposé général. Cela nous permettra, après avoir comparé les importations avec la production du pays, de décomposer le chiffre total des eaux-de-vie consommées par les Belges.

L'ampleur de la distillation indigène est, assurément, un obstacle à l'importation des eaux-de-vie de vin, mais cet obstacle est loin d'être insurmontable pour nos merveilleux produits, parce que leurs qualités supérieures ont une influence considérable sur les achats de nos voisins. L'affirmation que nous venons d'émettre résulte de l'étude de nos relations commerciales avec eux et est corroborée par le fait spécial que, depuis l'application de la surtaxe des droits sur les alcools en Belgique, nos importations d'eaux-de-vie de vin n'ont pas diminué dans les mêmes proportions que la consommation des alcools industriels.

La douane belge ne faisant pas de distinction d'espèces dans ses écritures de spiritueux, il est impossible, et nous le regrettons, de désigner, sous leurs véritables noms, ceux qui passent par ses bureaux, mais, d'après les relevés d'entrées de cette administration on voit que, parmi les nations importatrices, la France fournit directement plus de la moitié des introductions annuelles.

On peut donc résumer cette situation en disant que c'est grâce à la grande renommée de nos extraordinaires eaux-de-vie des Charentes, du Gers et de celles de moindre réputation, mais excellentes, issues de nos autres départements, qu'elles forcent la frontière belge.

Depuis 1903, année où fut appliquée la surtaxe, la continuation d'achats raisonnés sur ces marchandises de choix, de même que

la présence, au Palais de l'Alimentation à Liège, de nombreux fûts d'eaux-de-vie des Charentes vendus d'avance, démontrent, avec l'aide des statistiques et en tenant compte des approvisionnements importants tirés de la France en 1901, que nos importations d'eaux-de-vie de vin n'ont pas subi la diminution qu'on aurait pu craindre.

Dans les tableaux d'entrées d'*eaux-de-vie de toute espèce*, en cercles et en bouteilles qui viennent ci-après, il faut remarquer que quatre nations seulement sont nommées et que, parmi elles, la France est seule véritablement productrice d'*eaux-de-vie de vin*. Les autres pays sont inscrits sous une seule rubrique à cause de la petite quantité d'hectolitres que chacun d'eux fournit et dont le total est encore bien peu important.

Eaux-de-vie de toute espèce en cercles.

Quantités en hectolitres à 50 degrés.

IMPORTATION

PAYS de PROVENANCE	1900	1901	1902	1903	1904
	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
Allemagne	177 73	232 80	160 »	157 21	116 51
Angleterre	1.461 63	1.798 83	1.158 34	1.100 17	1.090 67
France	8.426 41	11.261 45	6.883 69	5.819 24	5.737 30
Pays-Bas	2.784 88	2.924 93	2.650 81	2.280 74	2.850 84
Autres Pays	177 19	425 25	89 41	51 62	71 07
Totaux.....	13.027 84	16.643 26	10.942 25	9.408 98	9.866 39

Eaux-de-vie de toute espèce en bouteilles.

Quantités en hectolitres à 50 degrés.

IMPORTATION

PAYS de PROVENANCE	1900	1901	1902	1903	1904
	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
Allemagne	11 42	8 26	8 42	8 18	6 47
Angleterre	19 45	23 32	18 41	26 95	19 73
France	147 58	174 86	205 04	118 89	127 86
Pays-Bas	8 69	23 48	19 43	18 39	17 53
Autres Pays	3 04	6 48	3 72	7 17	5 15
Totaux	190 18	236 40	255 02	179 58	176 74

De même que pour les vins, nous allons donner une note comparative de ces tableaux après avoir établi la moyenne des fournitures.

Note comparative
des eaux-de-vie de toute espèce entrées en Belgique.

(Moyenne des années 1900 à 1904.)

		Hect.	Litres
FRANCE	{ en cercles	7.625	62
	{ en bouteilles	154	85
PAYS-BAS	{ en cercles	2.698	44
	{ en bouteilles	17	50

		Hect.	Litres
ANGLETERRE	{ en cercles	1.321	93
	{ en bouteilles.	21	57
ALLEMAGNE	{ en cercles	168	85
	{ en bouteilles.	8	55
AUTRES PAYS	{ en cercles	162	91
	{ en bouteilles	5	11

La prédominance des chiffres place la France en première ligne avec ses importations directes ; ensuite viennent les Pays-Bas dont les opérations sont de deux sortes : directes et transitaires sans que nous puissions dire exactement la part de chacune ; l'Angleterre suit avec ses entrées de marchandises de provenances diverses ; puis l'Allemagne avec le peu qu'elle fournit. Quant aux « Autres pays » qui à eux tous n'atteignent même pas la quantité fournie par l'Allemagne, nous en parlerons seulement pour constater qu'en 1901 les chiffres de leurs fournitures ont été, comme ceux des autres nations, les plus élevés de la période quinquennale.

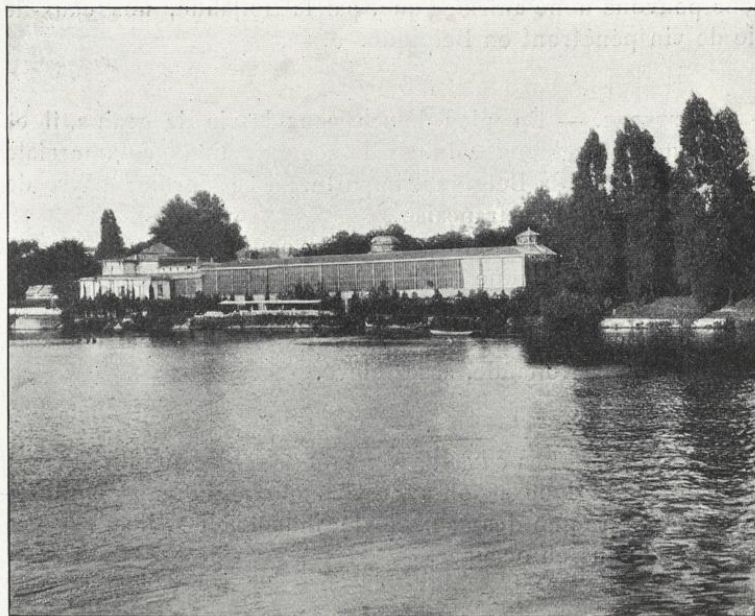
En analysant le court commentaire que nous venons de faire sur les importations d'*eaux-de-vie de toute espèce*, nous allons voir que la France est le pays producteur des eaux-de-vie de vin qui entrent en Belgique, soit directement, soit par l'entremise des Pays-Bas et de l'Angleterre.

FRANCE. — Quelle que soit leur nature, les eaux-de-vie sont, à leur entrée en Belgique, inscrites sous une seule rubrique : *Eaux-de-vie de toute espèce*. Dans le total des entrées annuelles la France, avec ses eaux-de-vie de vin, occupe la première place ; nous avons vu qu'elle l'occupe aussi pour les vins. Elle doit cette double priorité à la qualité supérieure de ses produits vinicoles.

La Belgique, qui n'a pas de vignes pour ainsi dire, a su, dans ses achats, donner la préférence à nos vins sur ceux des autres pays et, grande productrice d'alcool industriel, reconnaître que nos eaux-de-vie de vin étaient sans rivales. Aussi, tous les ans, achète-t-elle : des *Cognacs* dans tous les vignobles des Charentes depuis les *Grande Champagne* jusqu'aux *Bois à terroir* ; des

Armagnacs dans tous les crus renommés du Gers et, enfin, d'excellentes eaux-de-vie de vin et de marc provenant de divers départements. Ses achats portent aussi bien sur les eaux-de-vie nouvelles que sur les rassises.

A côté des vins fins français, il y a dans les caves des négociants et dans celles de la bourgeoisie des Cognacs et des Armagnacs d'années mémorables. Lorsqu'il y a réception chez quelque riche Belge, il arrive souvent que l'hôte annonce à ses convives



Jardin d'Acclimatation et Restaurant français.

qu'il va leur faire déguster un de ces nectars vieux d'un siècle mais possédant toutes les qualités radieuses de la jeunesse. Il faut alors voir avec quel respect, hôte et invités savourent cet or liquide et parfumé, gloire de la France !

LES PAYS-BAS, ne récoltant pas d'eaux-de-vie de vin, en achètent pour l'usage de leurs habitants et pour les besoins de leur

commerce extérieur. Ils en réexportent en Belgique, mais toujours à cause de la dénomination générale des entrées en ce pays, il est impossible de connaître dans quelle proportion.

En même temps exportateurs d'alcools spéciaux, qu'ils fabriquent et réexportateurs d'eaux-de-vie de vin, la même étiquette « Eaux-de-vie de toute espèce » qui les confond ne permet pas de déterminer la part de chacune de ces opérations.

Il est évident que les Belges producteurs d'alcool industriel font un très petit appel aux produits hollandais de même genre ; nous pouvons donc affirmer que, par la Hollande, nos eaux-de-vie de vin pénètrent en Belgique.

ANGLETERRE. — En plus de ses eaux-de-vie de grains, il est certain que l'Angleterre, du fait de ses opérations commerciales avec la France et la Belgique, importe, en ce dernier pays, des eaux-de-vie d'origine française.

Quelle quantité d'hectolitres la France peut-elle en revendiquer ? La désignation commune sous laquelle sont déclarées les eaux-de-vie destinées à la Belgique ne permet pas de le déterminer, mais on peut présumer que le lot qui nous revient doit être, comme pour la Hollande, assez élevé.

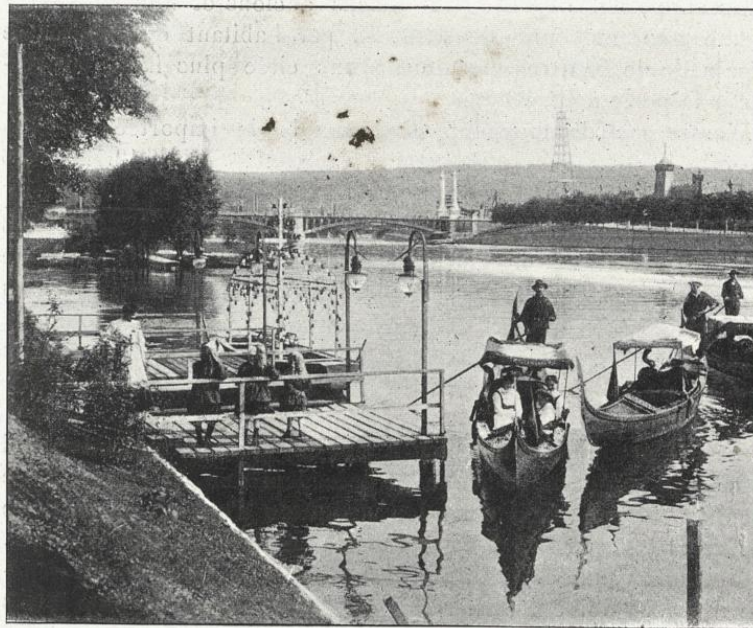
ALLEMAGNE. — Les *eaux-de-vie de toute espèce* que l'Allemagne importe en Belgique — on a vu dans quelle infime quantité — ne peuvent être que des eaux-de-vie industrielles, il n'y a donc pas lieu de nous en occuper.

AUTRES PAYS. — Tous les autres pays réunis peuvent importer quelques eaux-de-vie de vin, mais le total de leurs entrées est si peu élevé qu'il ne peut modifier nos appréciations.

On peut conclure de ce qui précède que les eaux-de-vie de toute espèce qui entrent en Belgique sont, pour la plupart, des eaux-de-vie de vin françaises.

Par des documents officiels antérieurs à ceux que nous possédons, il est acquis que la consommation de l'alcool en Belgique ressortait, avant 1903, à plus de 10 litres par an et par habitant.

Ce chiffre moyen va nous servir de base pour démontrer qu'après l'application de la surtaxe sur l'alcool votée en 1903, la consommation générale a considérablement baissé dans le royaume, lorsque, dans le même temps, celle des eaux-de-vie importées ne subissait pas la même perte. Nous prendrons comme points de comparaison les chiffres de la consommation de l'année 1904



Gondoles sur la Meuse.

et ceux de la moyenne des entrées pendant les quatre années 1900 à 1903.

En 1904, la Belgique a tiré des différents produits de son sol, d'alcool à 50° 633.310^{hect.}

Elle en a employé :

1° pour les besoins de son industrie 81.218^{hect.}

2° pour ses exportations. 163.400

Total 244.618

Il est resté pour sa consommation	388.692 ^{hect.}	
auxquels il faut ajouter les quantités importées		
en cette année	10.043	13
Total de la consommation	398.735 ^{hect.}	13

En supposant l'égalité des stocks anciens et nouveaux, cela donne une moyenne de 5 lit. 72 par habitant qui, comparée avec celle de 10 litres que nous avons citée plus haut, fait ressortir la perte à 42, 80 %.

D'autre part, la moyenne des eaux-de-vie importées dans la période 1900-1903 étant de 12.720^{hect.}88
et les entrées de 1904 de 10.043

la perte n'est ici que de 2.677^{hect.}88
soit 21 %, et encore ne faut-il pas perdre de vue que la moyenne des années 1900 à 1903 est grossie des approvisionnements faits d'avance en 1901 dans la crainte de la surtaxe sur les alcools.

Les pertes sur la consommation générale ont donc été du double de celles subies par l'importation des *eaux-de-vie de toute espèce*.

A cette première conclusion il faut en ajouter une autre qui résulte de ce que nous avons dit précédemment, et sur la place occupée par la France dans les quantités d'eau-de-vie de toute espèce entrées en Belgique et sur la qualité de ces marchandises.

C'est aux eaux-de-vie de vin françaises que les entrées générales de 1904 doivent de n'avoir pas baissé dans de plus fortes proportions.

Pour compléter notre travail, il est maintenant nécessaire de parler de la bière, afin de comparer entre eux les éléments de l'alimentation liquide d'un Belge pendant une année.

En raison de son bon marché et de la facilité avec laquelle le consommateur peut se la procurer, la bière prend une large place dans l'alimentation générale. D'après l'évaluation du Ministère, il s'en brasse, à l'intérieur du pays, environ 15 millions 500.000 hectolitres par an, auxquels il faut ajouter 203.000 hectolitres (202.262 en fûts et 738 en bouteilles) qui sont importés de divers pays. — Ces derniers sont assujettis aux droits de 5 francs en fût et de 7 francs en bouteille. — C'est donc 15 millions 703.000 hectolitres de bières consommés annuellement en

Belgique, ce qui fait ressortir la consommation d'un habitant à 225 litres.

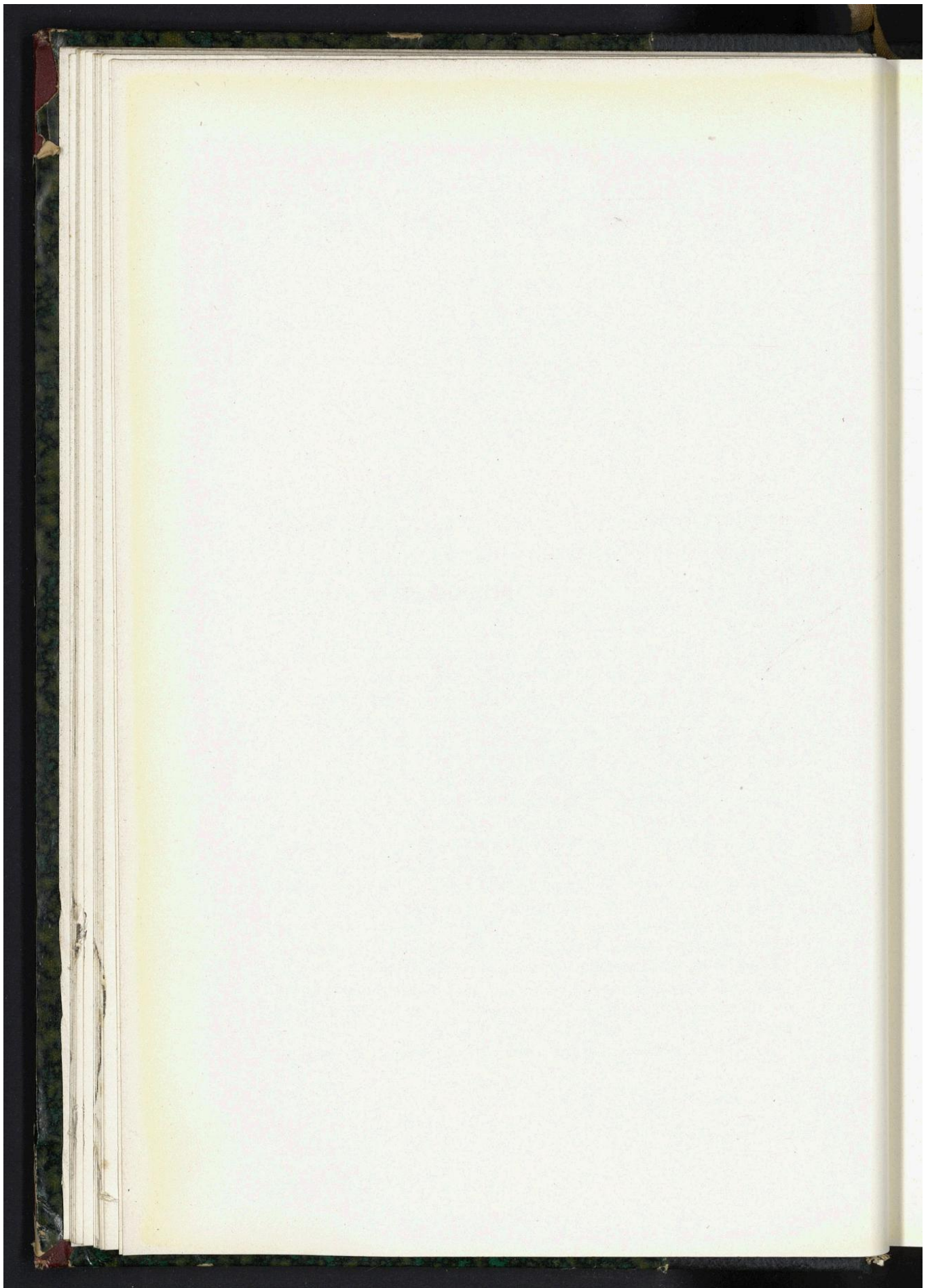
Étant entendu qu'on répartisse sur tous les Belges la consommation de l'élément liquide dans une année, nous constatons qu'il revient à chaque habitant 225 litres de bière, 5 lit. 72 d'alcool et 4 lit. 65 de vin.

Ceci établi, nous concluons que la marge entre la consommation de la bière et celle du vin et des eaux-de-vie de vin est bien trop vaste pour que nous ne puissions pas la réduire au profit de nos produits. Comment en présence de telles différences ne pas avoir cette pensée ?

Pour nous, qui dans l'Exposition de Liège n'avions qu'un but : celui d'élargir nos relations commerciales avec un pays voisin et ami, nous ne saurions trop engager nos vaillants commerçants à profiter du succès de la Classe 60, dont l'heureux souvenir restera longtemps vivace dans la mémoire des Belges.

Aussi, dans le chapitre des Importations, allons-nous tenter de démontrer que nous pouvons considérablement augmenter nos fournitures de vins et même celles de nos eaux-de-vie de vin, si nous voulons nous en donner la peine.







CHAPITRE II

Organisation & fonctionnement de la Classe 60 Extraits des Discours officiels prononcés à Liège

L'Exposition Universelle et Internationale de Liège fut placée sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi des Belges, la présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre, et la présidence effective de S. A. R. Monseigneur le Prince Albert de Belgique avec le concours du Gouvernement de la Province et de la Ville de Liège.

Dès que la Belgique eut notifié aux puissances étrangères l'organisation de cette Exposition et les eut invitées à y prendre part, le Gouvernement de la République française accepta l'invitation et, par décret en date du 1^{er} avril 1904, nomma Commissaire général du Gouvernement de la République française, à Liège, M. CHAPSAL, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, directeur du Cabinet du Ministre du Commerce.

Par un décret du même jour, le « COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER » était chargé de procéder au recrutement, à l'admission et à l'installation des futurs exposants.

M. Paul DEDET, sous-chef de bureau à l'Administration centrale du Ministère du Commerce, était nommé adjoint au Commissaire général.

Le Comité français désigna son vice-président, M. PINARD,

maître de forges, comme président du Comité d'organisation de la Section française ; comme vice-présidents : MM. LAYUS, HETZEL, DEHAÏTRE, SARTIAUX, RIVES, POUPINEL, TURPIN, GRUNER, LEGRAND, PERDOUX, LEFEBVRE, BOIN et le général RIEQ ; comme secrétaire général, M. François MOREL ; comme trésorier, M. Émile GRODET.

M. TURPIN, négociant en vins à Rouen, fut nommé président du Groupe X (aliments) et M. Jules CAHEN, fabricant de conserves à Paris, secrétaire général de ce Groupe.

La Classe 60 eut pour premiers adhérents les 88 membres du Comité français des Expositions à l'Étranger, appartenant au commerce des vins et des eaux-de-vie de vin dont les noms suivent : MM. Allain fils (Albert). — Aubert, Paul. — Belleau, Désiré. — Besnard, Frédéric. — Bessière-Ditely, Charles. — Blonde, Jules. — Bonvalet, Jules. — Buhan, Paul. — Bryant, Louis. — Boutelleau, Gustave. — Chanut (Docteur). — Charton, Claude. — Colcombet, Yves. — Courthial, Siméon. — Curlier, Félix. — Cuvillier, Albert. — Calvet, Jean-A. — Delcous, Louis. — Dubosc, Jean-Georges. — Dumas, Francisque. — Duras, Eugène. — Duvergey-Taboureau. — Escande, Th. — Favraud, Jean. — Flaugergues. — Forsans, Paul. — Foucauld, Marc. — Gaden. — Gaud, Joseph. — Gès, Emmanuel. — Girard, J.-B. — Girard-Amiot, Alexandre. — Guestier, Daniel. — Guichard, Albert. — de Grandmaison (Georges, baron). — Havy, Alfred. — Huet, Stanislas. — Huyard. — Josserand, Alexandre. — Janneau, Pierre. — Joué, Augustin. — Karrer, Émile. — Kester, Gustave. — Luling, Albert. — Laneyrie, Paul. — Larronde, Maurice. — Lequeux, Alfred. — Lopès-Diás. — Lemaitre. — Malaquin, Antoine-Eugène. — Maldant, Louis. — Martinet, Camille. — Martinet, Jules. — Mauvigney. — Mestrezat, D.-G. — Michel, Félix. — Monis. — Monnet, J.-Gabriel. — Marguery, Jean Nicolas. — Mommessin. — Mégret, Alexandre. — Maurin, Joseph-Edmond. — Morinerie (Raymond de la). — Nicolay (Théodore, comte de). — Pellisson, Marcel. — Perdrier, Louis, fils. — Perrier, Gabriel. — Pignet, Jean. — Polack, Maurice. — Pollet, Émile. — Pouillaux, René. — Puisard, J.-A. — Raguin, Léon. — Robin, Armand. — Rouget, Paul. — Sabot, Albert. — Saillard, Paul. — Savignon, Henri. — Solères, J.-B. — Soualle, L. — Sterne, Gustave. — Taberne, Franck. — Thomas-Bassot, Claude-Auguste. — Tricoche, Ernest. — Turpin, Henry. — Vert, B. — Werlé (comte Alfred). — Wursthorn, Pierre.

Nommés par le Commissaire général, ils formèrent le Comité d'admission et d'installation. A la première séance qu'ils tinrent sous la présidence de M. Pinard, assisté de MM. Turpin et Cahen, ils élirent les membres de leur Bureau ainsi qu'il suit :

Président : M. Jean Piguet ;

Vice-présidents : MM. Eugène Malaquin. — A. Cuvillier. — Armand Robin. — Charles Gaden. — Docteur Chanut. — Claude Charton. — Comte Werlé. — P. Aubert. — H. Savignon. — Félix Michel ;

Secrétaires : MM. Soualle. — D. Belleau. — Lopès-Dias. — Francisque Dumas. — P. Saillard. — Girard-Amiot. — Thomas-Bassot. — Ernest Tricoche ;

Trésorier : M. Emile Karrer.

En fin de séance chacun des membres du Comité s'engagea, jusqu'à concurrence de mille francs, à garantir les aléas généraux du Comité français des Expositions à l'Etranger dans l'organisation de l'Exposition.

Quelques jours après cette réunion, le Secrétariat du Comité de la Classe 60 fut installé, 15, rue du Louvre, à proximité de la Bourse de Commerce. Le choix de ce local favorisa les relations quotidiennes du Secrétariat avec la Section française et permit aux organisateurs d'exécuter rapidement les ordres qui en émanaient.

Au début des opérations, il apparut au Bureau du Comité d'admission que la participation de la Viticulture et du Commerce des Vins à une Exposition Internationale et Universelle en Belgique devait être imposante, non seulement par la qualité des produits vinicoles exposés, mais encore par le nombre des adhérents.

C'était, à nos yeux, un moyen pratique de faire mieux connaître nos vins et nos eaux-de-vie dans un pays voisin et ami avec lequel nous avions déjà de constantes relations commerciales. Dès lors, inspirés par l'idée qu'il était possible d'augmenter nos importations chez lui et, par conséquent, d'alléger le marché français surchargé, tous nos efforts tendirent à rechercher un grand nombre d'adhérents en démontrant aux viticulteurs et commerçants que, non seulement l'intérêt de la France était en jeu, mais encore que leur intérêt propre serait favorablement servi par une grande manifestation vinicole. C'est ce qui explique, à la fois, notre entrain à solliciter de nombreuses adhésions et le

succès que nous avons obtenu par notre persévérance dans cette action.

Le 20 juillet, nous écrivions à tous ceux qui, en France et en Algérie, s'occupent de vins et d'eaux-de-vie de vin :

Le Gouvernement belge organise à Liège une Exposition Internationale qui s'ouvrira en avril 1905.

La situation de cette ville et ses faciles communications avec l'Europe attireront un grand nombre de visiteurs. Les exposants, ceux français en particulier, auront toutes commodités pour s'y rendre et surveiller leurs intérêts.

La France, désireuse d'augmenter ses relations d'affaires avec la Belgique, a accepté son invitation avec le plus vif empressement ; elle prendra une large part à cette grande manifestation industrielle et commerciale.

Notre viticulture et notre commerce trouveront là une nouvelle occasion d'affirmer la supériorité incontestable de nos vins et de nos eaux-de-vie et, à la veille d'une récolte vinicole qui s'annonce abondante, leur intérêt bien compris conseille impérieusement de chercher de nouveaux débouchés.

Pour ces raisons, le Comité d'admission de la Classe 60 (vins et eaux-de-vie), dont j'ai l'honneur d'être président, vous convie à participer à l'organisation d'une grande et belle Exposition française à Liège, et il vous prie de retourner, par un prochain courrier, après les avoir signés, la demande d'admission et son duplicata réunis en une seule feuille ci-jointe, soit en franchise à M. le Commissaire général, soit affranchie à M. le Président de la Section française, suivant que vous vous servirez de l'une ou de l'autre des adresses imprimées au dos de la demande d'admission.

En ce qui concerne l'emplacement, il vous suffira d'indiquer le nombre de bouteilles que vous désirez exposer.

Cette adhésion *provisoire* permettra au Comité de vous faire parvenir tous les documents concernant cette organisation ; *elle ne deviendra définitive que si vous acceptez les conditions qui vous seront soumises ultérieurement.*

Veuillez agréer, etc.

Le Président de la Classe 60,

Jean FIGUET.

Bien qu'un certain nombre de réponses à notre circulaire laissent percer la crainte d'un échec, nous ne nous préoccupons pas outre mesure de l'état d'esprit qu'elles révélaient, sachant, par expérience, qu'au début de toute affaire un flottement se produit.

Notre préoccupation était d'autant moins grande que nous étions appuyés vigoureusement dans notre propagande par M. le Commissaire général, par le président de la Section, par le président

du Groupe et par son secrétaire. En effet, ces Messieurs ne craignirent pas d'aller porter la bonne parole en province et de solliciter le concours des principaux Comités départementaux et des principaux Syndicats. Ces exemples eurent la plus énergique influence sur notre propre initiative.

Les premiers acquiescements parvenus au Secrétariat furent un encouragement pour nous à en solliciter d'autres et, persuadés de plus en plus du grand intérêt que la France vinicole avait à manifester sa vitalité en cette circonstance, nous adressions ce nouvel appel aux viticulteurs et aux commerçants :

Dans sa circulaire du 20 juillet 1904, le Comité d'admission de la Classe 60 a appelé votre attention sur l'immense intérêt que la France a, plus que jamais, en présence d'une importante récolte en perspective, d'écouler, à l'étranger, une partie de ses vins et de ses eaux-de-vie.

Notre commerce, qui recherche avec tant d'activité et d'énergie les relations extérieures, sait très bien qu'un des meilleurs moyens de propagande est celui que donnent les Expositions Universelles et Internationales. Aussi, a-t-il répondu avec entrain à nos avances pour celle de Liège.

Le Comité estime qu'à côté des vins fins et des eaux-de-vie fines que les classes aisées de la Belgique consomment couramment, il y a place pour les ordinaires. La population ouvrière de ce pays consommerait, elle aussi, du vin et des eaux-de-vie si on en mettait les prix à sa portée.

La qualité de la récolte de cette année s'annonçant excellente, le commerce doit saisir cette occasion et faire l'effort nécessaire pour conquérir cette clientèle.

Ceci dit, je viens, suivant la promesse du Comité, vous donner les prix et les conditions qui vous sont nécessaires pour établir votre demande d'admission définitive contenue dans cette enveloppe.

VITRINES ACAJOU ADOSSÉES

Le mètre.	530	francs	pour	48	bouteilles.
Le 1/2 mètre	300	—	24	—	
Le 1/4 de mètre.	165	—	12	—	
Le 1/8 de mètre.	90	—	6	—	

Les exposants désirant des vitrines isolées paieront la somme de 395 francs le mètre *linéaire* pour chaque face, plus 125 francs par mètre carré pour frais de représentation et d'installation.

Ces prix, étudiés avec soin au nom et dans l'intérêt des exposants, constituent un forfait comprenant tous les frais de loyer, de transport de la gare la plus proche de votre domicile à l'Exposition, les vitrines, le gardiennage et

la représentation de vos intérêts ainsi que la présentation de vos bouteilles au Jury des récompenses.

Aucun frais supplémentaire n'est à craindre et si, comme nous le prévoyons, un grand nombre d'exposants nous apportent leur concours, nous pourrions, au contraire, réaliser quelques économies que nous distribuerons proportionnellement après la clôture définitive des opérations.

Les exposants possédant des vitrines ou créant une installation personnelle paieront pour le sol nu 280 francs par mètre *linéaire* de façade pour les frais de décoration générale et spéciale de la Classe, le gardiennage général, le prix de l'emplacement sur le sol et pour les dépenses diverses qui incombent aux exposants ; ils devront donner la description, le poids et la photographie du meuble qu'ils possèdent ou de l'installation spéciale qu'ils ont l'intention de faire exécuter.

Dans la demande d'admission que vous adresserez *le plus tôt possible*, soit en franchise à M. le Commissaire général français de l'Exposition de Liège au Ministère du Commerce, 101, rue de Grenelle, à Paris, soit affranchie à M. le Président du Comité de la Section française, à la Bourse de Commerce, rue du Louvre, vous indiquerez exactement l'espace que vous désirez en précisant le nombre de bouteilles et les crus de vos vins et de vos eaux-de-vie.

Notre trésorier vous avisera, en temps utile, de l'époque de paiement du prix de votre Exposition, paiement qui régularisera définitivement votre inscription.

Pour le bon ordre des travaux du Comité, vous m'obligeriez fort en transmettant promptement votre adhésion.

Recevez, etc...

Le Président,
Jean PIGUET.

A la suite de cette circulaire donnant aux intéressés le prix définitif des emplacements à louer, les adhésions nous arrivèrent de plus en plus nombreuses et, le 24 janvier 1905, dans la réunion générale du Comité d'admission de la Classe, nous eûmes la satisfaction, en soumettant nos travaux à l'approbation de nos collègues, de leur annoncer que nous avions réuni 1.500 demandes d'admission.

Ce résultat, considéré comme un gros succès, fut cependant vite dépassé et, quelque temps après la réunion, le chiffre des adhésions s'élevait pour la France à 2.354 et pour l'Algérie à 315, au total 2.669. Bien qu'au point de vue de l'organisation matérielle nous n'ayions pas eu à nous occuper de l'Algérie, revendiquée par le Ministère des Colonies, nous n'en avons pas moins

adressé nos sollicitations à nos compatriotes, viticulteurs et commerçants algériens que nous avons été heureux de retrouver lors des opérations du Jury.

Les membres du Comité d'admission et d'installation étaient d'accord pour donner à notre Exposition un caractère artistique offrant aux visiteurs un spectacle agréable que ne peut fournir une simple exhibition de bouteilles. Mais, avant d'adopter un projet de décoration s'appliquant à l'emplacement qui nous serait



La Meuse et l'Ourthe.

attribué, fallait-il encore connaître la superficie et la forme de ce dernier ! Or, la Section française dont dépendait cette attribution ne pouvait, malgré l'importance de ses propres demandes en concession, nous donner la totalité de l'emplacement que nous désirions, débordée qu'elle était par les besoins de ses Groupes, eux-mêmes envahis par la foule de leurs adhérents.

C'est alors qu'en présence de cette profusion de demandes, M. Pinard offrit à M. Turpin, le dévoué président du Groupe X, de lui faire construire un Pavillon spécial, au quai Mativa, sur les bords de l'Ourthe et sur le passage reliant les Halls à la Section coloniale.

Cette proposition, soumise par M. Turpin aux présidents de Classes, MM. Jules Prevet, Galland et Piguet, en présence de M. de Montarnal, architecte du Groupe, fut acceptée et, par une cordiale entente entre eux, ils désignèrent les emplacements futurs que chacune des Classes occuperait. Ils décidèrent ensuite de décorer uniformément l'intérieur de ce pavillon et voulurent bien nous confier l'exécution de ce projet.

Ayant obtenu de la courtoisie de nos collègues que les 900 mètres, dont la Classe 60 avait besoin, seraient pris sur le devant du rectangle formé par le Pavillon de l'Alimentation, nous n'avions plus, tout en songeant à ménager les finances de nos exposants, qu'à préparer des projets d'installations artistiques pour les soumettre à nos collègues du bureau. La préparation de ces projets, l'établissement des devis qui les accompagnaient et les discussions approfondies qui les suivirent employèrent un temps considérable, encore allongé par les négociations qu'il nous fallut entamer avec les divers entrepreneurs de travaux. Finalement, il fut convenu que la Classe ayant déjà, du fait d'exposants individuels, des attractions particulières à certaines de nos provinces vinicoles, nous combinerions quatre dioramas qui seraient placés aux coins de notre surface rectangulaire et qui représenteraient Mâcon et ses environs, les Hospices de Beaune, le Port de Bordeaux et la Vallée de la Charente à vol d'oiseau.

Le plan général adopté, il fallut assurer l'exécution des détails. La conception des tableaux dioramiques, celle du plan de l'installation générale de nos exposants, la distribution équitable des emplacements, la disposition des vitrines et des gradins ainsi que les subdivisions de ces meubles, le choix des matériaux et des peintures décoratives, les traités avec les entrepreneurs, les assurances-incendie et, enfin, les innombrables détails, que comporte une œuvre aussi importante, occupèrent, en dehors de notre correspondance quotidienne, tous les instants qui précéderent les opérations sur place.

Le désir de connaître l'état des travaux du Pavillon de l'Alimentation et de rechercher, à l'intérieur de l'Exposition, des caves saines ainsi qu'une salle de dégustation nous fit faire, au mois de mars 1905, notre premier voyage à Liège. MM. Turpin, Piguet, Soualle, Tricoche et nous furent de l'expédition.

Après avoir constaté sur place que le gros œuvre de notre

construction s'achevait, nous trouvâmes, sur les indications de M. Maréchal-Mercier, président de la collectivité belge, dans les magnifiques sous-sols du Palais des Beaux-Arts, monument destiné à survivre à l'Exposition, les emplacements qui nous étaient nécessaires. Les hommes de métier qui savent de quelle importance est le service du Jury, se rendront compte de notre satisfaction lorsque nous eûmes retenu ces locaux. Si, pour les approprier à notre usage, nous eûmes à vaincre beaucoup de



Palais de l'Alimentation.

difficultés, nos peines furent oubliées en voyant plus tard le Jury international confortablement installé à côté des produits qu'il avait à juger.

A peine étions-nous rentré à Paris que l'engrenage de notre travail quotidien nous reprit.

La préparation des circulaires destinées à éclairer nos adhérents sur la manière normale d'expédier leurs marchandises au centre de l'Exposition employa immédiatement notre temps, puis, la délivrance des certificats d'admission définitive, la mise

au point de notre important catalogue, les demandes de réduction de tarifs de voyage, le choix du régime sous lequel devaient fonctionner nos dégustations, les questions du gardiennage de notre matériel et de nos marchandises, l'envoi des cartes d'entrée à nos exposants, etc., usèrent le peu qu'il nous en restait avant de repartir à Liège surveiller les travaux de notre installation. La volonté énergique, que cache M. Pinard sous son extrême bienveillance, nous fut d'un grand secours pour le règlement de toutes ces questions.

A Liège, l'organisation matérielle nous causa de nombreux soucis dont nous n'évoquerons pas le souvenir. Faire revivre la période énervante qui précède l'ouverture d'une Exposition serait bien inutile, car les impedimenta de la dernière heure sont fatals et l'expérience acquise ne parvient pas à les éviter.

La décision de M. le Commissaire général français d'inaugurer le Palais de l'Alimentation à bref délai détermina chez nos collaborateurs un surcroît d'activité qui permit à tous d'être prêts en temps utile.

Cette inauguration fut une grande fête que présida M. Chapsal, commissaire général, et à laquelle le président du Groupe, les présidents et les vice-présidents des Classes 55 à 62 convièrent le Ministre du Travail et de l'Industrie de Belgique, M. Francotte, les représentants des Nations étrangères, les notabilités de la ville et de l'Exposition ainsi que leurs familles.

Avec nos invités, nombre de dames et de jeunes filles nous firent la faveur d'assister à cette brillante réunion qui eut lieu par un bel après-midi du commencement de juin.

Un orchestre, installé au centre du Palais, joua les hymnes nationaux des deux pays amis et divers morceaux de son répertoire, pendant que, devant un buffet garni de fleurs, se dégustaient les vins de France.

Si l'affluence fut telle que nous la désirions, la gaieté et la cordialité qui régnèrent durant plusieurs heures, dépassèrent nos espérances. Aux chaleureuses félicitations que nous, Français, prodiguions aux Liégeois à propos du succès de leur belle Exposition, nos aimables hôtes répondaient par des compliments sur l'arrangement harmonieux de nos machines et de nos produits, en même temps qu'ils félicitaient les organisateurs de

l'Alimentation française de l'immense effort fait pour plaire à la Nation belge.

Dans le toast que le Commissaire général français porta en l'honneur du Ministre belge pour le remercier de sa gracieuse visite au Palais de l'Alimentation, M. Chapsal déclara qu'il était heureux de lui présenter les produits de choix réunis dans ce palais parce que, non seulement les Belges trouvaient en eux de vieilles connaissances, mais aussi parce qu'ils savent apprécier ces produits à leur juste valeur.

M. Francotte répondit qu'il éprouvait un grand agrément à parcourir le palais Mativa où sont rangées avec art tant de bonnes choses. Puis, en une tournure humoristique, il déclara que l'avenir des peuples est dans la bonne chère bien arrosée et que ce sont les peuples qui mangent le mieux qui sont aussi les mieux armés pour la lutte, la lutte pacifique bien entendu. C'est d'ailleurs la France du ^{xx}e siècle, dit-il en terminant, qui donnera la Paix au monde.

Dès le lendemain de cette fête et jusqu'à la fermeture de l'Exposition, une foule nombreuse et émerveillée ne cessa de fréquenter le Palais Mativa. Nous disons *fréquenter* parce que si les étrangers y vinrent plusieurs fois, les Belges renouvelèrent sans cesse leurs amicales visites. Si le lien d'amitié, qui unit la Belgique et la France, est formé de plusieurs brins, nous pouvons affirmer sans crainte que le sarment de la vigne française en est un des plus forts.

A l'intérieur de la belle porte qui s'ouvrait sur la place de l'Acclimatation, au bout du pont du Commerce, partaient de petits tramways chargés de voyageurs qui descendaient aux principales stations de l'Exposition. Beaucoup de ceux qui s'étaient arrêtés au Palais des Beaux-Arts pour visiter ensuite le Jardin colonial, traversaient l'Ourthe sur son joli pont de ciment armé et faisaient halte à notre Classe ; d'autres venaient directement au Palais de l'Alimentation avant de se rendre au centre de l'Exposition.

Quelques jours après l'inauguration, M. Dubief, alors ministre du Commerce, venu à Liège à l'occasion du Congrès international du commerce des vins, spiritueux et liqueurs, visita, dans tous ses détails, l'Exposition de l'Alimentation.

Au moment où les présidents des Classes offraient un verre de champagne au Ministre, le Commissaire général prit la parole

pour signaler les efforts accomplis par nos compatriotes et la place considérable qu'occupait la France à l'Exposition de Liège tant par ses 8.000 exposants que par les 32.000 mètres de superficie que leurs stands couvraient. Jamais, conclua-t-il, participation française à une Exposition étrangère n'avait atteint de pareils chiffres.

M. Dubief répondit qu'il était heureux de constater les efforts faits par les exposants et de déclarer hautement que l'honneur de la participation française en revenait à M. Chapsal.

Ce même jour, au foyer du Théâtre Royal, mis par la ville de Liège à la disposition de MM. Turpin et Tricoche, eut lieu le superbe banquet du Congrès international du commerce des vins, spiritueux et liqueurs auquel assistaient : MM. les ministres Francotte et Dubief, MM. les Commissaires généraux de Belgique et de France, MM. les Délégués officiels de la France, du Luxembourg, des États-Unis, de l'Angleterre, de la Suède, de l'Espagne, du Portugal, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hollande ; M. le Président du Comité français des Expositions à l'étranger ; M. le Président du Comité exécutif de l'Exposition ; M. le Président de la Section française, ainsi que tous leurs distingués collaborateurs : M. Dedet, adjoint du Commissaire général français ; M. Genot, directeur du Cabinet du Gouvernement provincial ; M. Grappin, chef du Cabinet de M. le Ministre du Commerce ; MM. les députés français Astier, Chaumet, Gérald et Peureux ; le président d'honneur du Comité international des vins, M. le sénateur belge Van der Kelen ; M. Mandeix, président du Syndicat national des vins, spiritueux et liqueurs de France, et la plupart des congressistes.

Au dessert, le président, M. Turpin, après avoir porté un toast à Sa Majesté le Roi Léopold, affirma, dans un magistral et spirituel discours applaudi de tous, que *le vin, boisson saine et réconfortante, doit être mis à la disposition de l'humanité tout entière afin que les Classes les moins fortunées puissent en user* et dit que, *pour arriver à ce but, toutes les puissances doivent réduire les entraves multipliées à plaisir dans les régimes douaniers internationaux.*

Après le discours d'un ami de la France, le sénateur Van der Kelen, qui leva son verre à l'union des Nations et but au travail dans la paix, M. Dubief s'exprima en ces termes :

L'œuvre remarquable du commerce des vins au Palais Mativa est deux fois celle d'hommes de goût : par l'aménagement des fioles et par leur délicieux contenu. J'en suis reconnaissant à mes compatriotes qui peuvent en être heureux et fiers.

Nous savons le goût particulier que les Belges professent pour nos vins et nos liqueurs. Nous rendons tous hommage aux connaissances de nos hôtes. En conséquence, je propose de marier nos vins et leurs caves ! Fournissons-leur des produits sincères, ils auront un débouché. Donnons-leur la qualité et assurons-les de notre probité commerciale qui peut s'affirmer partout. Si les Belges acceptent nos vins honnêtement fournis par nous, il faut que nous ayons l'assurance que nos produits leur arrivent sans avarie, il faut veiller à la sécurité des transports.

J'ai vu le spectacle magnifique de l'union de deux pays faits pour s'estimer, s'entr'aider et marcher ensemble dans la voie du progrès. Je souhaite succès et prospérité au peuple belge et je suis heureux d'exprimer les sentiments de solidarité entre les deux nations que je sais être l'une à l'autre.

M. Francotte, prenant ensuite la parole, s'écria que l'occasion était belle pour remercier cette France qui apporte à la Belgique *la fleur de son terroir et la fleur de son esprit*. Elle fut, dit-il, la première à entendre notre appel et nulle nation n'y a plus largement répondu.

La fête se termina par une ovation à l'organisateur du Congrès, l'infatigable M. Tricoche.

L'inauguration officielle de la Section française se fit le 29 juin, en présence de MM. Dubief, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes ; Ruau, ministre de l'Agriculture ; Clémentel, ministre des Colonies et Gérard, ministre de France à Bruxelles qui, la veille, avaient été reçus par le Roi à Bruxelles. Une foule immense, en tête de laquelle se trouvaient toutes les hautes personnalités françaises et belges, les attendait à la gare.

Après les présentations, ces Messieurs, guidés par le Commissaire général français et le président de la Section, parcoururent les galeries. Dans leur promenade ils eurent tant d'occasions de féliciter les exposants qu'ils n'arrivèrent que fort tard à la salle des conférences où un buffet fleuri avait été dressé pour les recevoir. Là, au nom de la population liégeoise et de la colonie française, M. Laroque, président de la Société de bienfaisance française de Liège, souhaita la bienvenue aux représentants de la République.

M. Chapsal prenant alors la parole, dit combien tous les Français qui avaient participé à l'Exposition de Liège étaient heureux de voir les ministres présider à l'inauguration de la Section française. Cette œuvre, dit-il, a coûté plus d'une année de constants efforts et, pour la réaliser, tous les chefs de groupe ont rivalisé de zèle, d'ardeur et d'ingéniosité. Il constata ensuite combien l'accueil des hautes personnalités belges avait été sympathique et leur exprima ses sentiments de reconnaissance. Il remercia également M. Gérard, ministre de France à Bruxelles, des nombreux témoignages de sympathie qu'il avait donnés aux organisateurs.

M. Dubief, ministre du Commerce, lui répondit que lors de sa première visite, il avait déjà fait connaître son admiration pour la Section française. Aujourd'hui qu'elle a fait sa toilette, il est heureux d'ajouter que cette manifestation fait grand honneur à la France.

En indiquant à notre reconnaissance les noms de vos collaborateurs, dit-il, vous avez oublié quelqu'un, c'est vous-même, Monsieur le Commissaire général, et pourtant nous savons tous ce que nous vous devons. Nous avons été bien inspirés en vous envoyant à Liège et vous avez bien mérité de la République.

Je me plais à constater également les services rendus par M. Pinard, qui a consacré tous ses efforts à l'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui.

Il cita aussi les noms de MM. Crozier, Viger, ancien ministre, Pol Neveux, de Monzie et Dop et il but aux autorités belges, à la population liégeoise, aux organisateurs de la Section et à tous les exposants de notre chère France.

Dans l'après-midi, pendant que M. Ruau, guidé par M. Dop, visitait le Palais de l'Agriculture, MM. Dubief, Clémentel et Gérard, accompagnés de M. Chapsal et de M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger, vinrent visiter le Palais de l'Alimentation. Successivement chaque président de Classe eut l'honneur de présenter ses exposants et de faire valoir leurs mérites. A la fin de cette incursion à travers les stands, ils offrirent, au nom de tous leurs collègues, un vin d'honneur aux ministres. En portant un toast à nos distingués visiteurs, le président de la Classe 60, M. Piguet, les remercia, en termes chaleureux, de la sollicitude qu'ils venaient de manifester à nouveau pour le grand commerce de l'alimentation française. Puis M. Ance-

lot énonça les regrets qu'il avait de la fatigue que nos ministres s'étaient imposée en visitant dans la même journée toutes les galeries de la Section française et, au nom du Comité français, les remercia de leur présence à Liège.

Le ministre du Commerce répondit qu'il saisissait l'occasion qui lui était offerte pour donner un témoignage public de remerciements bien sincères au Comité français du concours actif et



Promenade du quai Mativa.

précieux qu'il a donné au Gouvernement de la République dans l'organisation de la Section française.

C'est, dit-il, grâce à vos traditions, grâce à votre expérience que nous avons pu avoir une réussite aussi artistique. Je vous en exprime mes sentiments de reconnaissance et je vous prie de les transmettre à tous vos collègues.

Ce que vous venez de faire, ce que vous avez déjà fait dans les Expositions antérieures, vous devez le faire encore et poursuivre, au cours des futures Expositions, et prochainement à celle de Milan, l'œuvre que vous avez accomplie d'une manière aussi satisfaisante, pour les intérêts de notre pays. Je lève mon verre en l'honneur du Comité français.

4

Le soir, au Théâtre Royal, un grand gala fut offert aux représentants du Gouvernement français par le Comité exécutif de l'Exposition.

A la fin du banquet, que présidait M. Digneffe, président du Comité exécutif, plusieurs orateurs prirent la parole après qu'il eut fait l'historique de l'Exposition et l'éloge de la France : M. Dubief leva son verre en l'honneur du travail [et but à Sa Majesté le Roi Léopold ; M. Forgeur, au nom du Comité exécutif, retraça l'histoire de la participation française ; MM. Ruau et Clémentel, dans d'éloquents discours, louèrent et les organisateurs belges et les organisateurs français qui ont aménagé les Pavillons contenant les produits ressortissant de leurs Ministères ; et M. Pinard, parlant au nom du Comité français, rappela les débuts des relations entre le Comité exécutif de l'Exposition de Liège et le Comité français, exprima sa joie de voir une réussite aussi complète et constata combien étaient loin les 13.500 mètres réservés à la France qui, par bonds successifs, se sont élevés définitivement à 32.000 mètres.

Du foyer où le dîner était servi, les ministres et les invités, traversant les couloirs, se rendirent à la salle pour entendre le 1^{er} acte de la *Tosca*, de Puccini. Cette belle représentation fut suivie de la *Marseillaise* et de la *Brabançonne*, chantées par toutes la troupe et écoutées debout par les assistants qui acclamèrent les représentants de la République française.

A quelques jours d'intervalle plusieurs banquets furent offerts par M. le Commissaire général français : le 13 juillet, aux autorités de la ville de Liège et aux organisateurs de l'Exposition ; le 15 juillet, à la Colonie française et aux membres des Comités d'organisation de la Section française, et le 24 juillet aux Commissaires généraux étrangers.

A la fin de ces agapes fraternelles, de nombreux orateurs constatèrent le succès de l'Exposition et la part prépondérante que la France y prenait. Tous ces discours étant d'ordre général nous ne les transcrivons pas ici bien qu'ils contiennent de flatteurs compliments dont la Classe 60 pourrait prendre sa part. Cependant, nous nous permettrons de citer un extrait de celui prononcé par notre Commissaire général, dans la réunion du 15 juillet :

.....
Mais, Messieurs, si la réussite de la participation est aussi complète, c'est

grâce à l'énergie de tous ceux qui y ont collaboré et qui n'ont marchandé ni leur temps ni leurs peines.

Du jour où ils ont senti qu'il y avait à accomplir une œuvre utile à leurs pays, leur parti a été rapidement pris et leur patriotisme éclairé les a guidés dans la bonne voie.

C'est pour moi une bien grande satisfaction de pouvoir rendre publiquement hommage à leur bonne volonté et à leur dévouement.

J'aurais voulu qu'ils fussent tous là, ce soir, les membres des Comités d'installation et d'organisation, avec tous leurs présidents de Groupes et de Classes, pour remercier chacun en particulier et leur témoigner la profonde gratitude du gouvernement de la République.

Force m'est de reporter l'expression de ces sentiments sur leurs vaillants chefs : M. Pinard, l'éminent président du Comité d'organisation, et M. Ancelot, le vaillant président du Comité français des Expositions à l'étranger.

Grâce à leurs hautes qualités personnelles, à leurs traditions, grâce aux cadres expérimentés qui les entourent, l'organisation de l'Exposition française a présenté le minimum de difficultés et permet d'escompter le maximum de succès.

Par leurs efforts, par vos efforts, Messieurs, la France a, à Liège, une représentation digne d'elle ; elle est la fierté de tous nos compatriotes, et elle fait l'admiration de tous les esprits équitables.

J'éprouve une émotion bien douce à le constater ce soir, et jamais la mission que le gouvernement de la République française m'a confiée ne m'a paru plus belle et plus capable de faire oublier les fatigues qu'elle peut entraîner.

Au spectacle de votre triomphante activité, je me sens pris d'une confiance plus grande dans les destinées de mon pays ; je comprends mieux qu'il entend vivre en prospérant et continuer à grandir.

Je suis plus assuré que jamais qu'il trouvera, dans les couches profondes de sa laborieuse population, tous les contingents nécessaires pour faire face aux éventualités de l'avenir et pour vaincre les difficultés que peut rencontrer dans sa marche toute organisation sociale.

C'est plein de cette confiance que je vous demande de boire à l'union de tous les Français dans leur amour commun de la France et de la Belgique.

Le 7 août, à la fin d'un déjeuner qui eut lieu aussi au foyer du Théâtre Royal et qui réunit les Jurés internationaux de la Classe 60 après leur mission terminée, de nombreux discours furent prononcés dans lesquels les orateurs exprimèrent à MM. Chapsal et Pinard leur reconnaissance de la sollicitude qu'ils avaient témoignée au Commerce des vins et à la viticulture.

M. Chapsal, heureux de ces témoignages de déférente sympathie, parla en ces termes :

Au nom de M. Pinard, président du Comité d'organisation et au mien, permettez-moi de remercier les divers orateurs qui nous ont adressé des paroles beaucoup trop flatteuses ; nous ne méritons point tous leurs compliments.

Si la participation française a obtenu la réussite qu'on veut bien reconnaître, nous le devons, surtout, aux efforts incessants de tous ceux qui ont collaboré à l'œuvre, de tous ces membres des Comités d'organisation et d'installation, qui, dès le premier jour, ont compris l'importance de la tâche à accomplir et nous ont apporté un énergique concours.

Grâce à cette union de bonnes volontés, la Section française a pu montrer toutes les productions de notre pays sous une forme résumée, mais complète.

Il est surtout un compartiment auquel nous attachions un grand prix, parce que sans lui notre Exposition aurait perdu sur la terre belge bien de son intérêt : c'est le Groupe de l'alimentation, qui est abrité dans le Palais Mativa et qui renferme tous les vins de France.

Peut-on comprendre une participation de la France sans les produits de ses magnifiques vignobles ? Qui ne connaît pas ses vins ne connaît pas la France. Chacun d'eux représente la physionomie d'une parcelle de notre territoire, un aspect différent de notre caractère. Nous ne pouvions donc songer à nous passer de cette collaboration, qui apporte à nos participations avec la richesse la bonne humeur et la gaieté.

Aussi, lorsque nous avons vu que, grâce aux efforts de MM. Turpin, Pignet, Malaquin et Mandeix, nous avons réuni près de 3.000 exposants, nous avons éprouvé une vive satisfaction ; nous étions assurés d'une représentation en rapport avec l'importance économique de nos produits alimentaires.

Tout notre rôle a, dès lors, consisté à organiser la présentation la plus propre à faire ressortir leurs diverses qualités et à leur faire obtenir les récompenses correspondant à leurs mérites respectifs.

D'accord avec le président du Comité d'organisation, nous nous sommes donc attachés à ce que chaque région importante de France fût représentée dans les Jurys et que chaque exposant trouvât dans les jurés compétence et impartialité ; en un mot, nous voulions que tous nos choix inspirassent pleine confiance à nos compatriotes comme aux étrangers.

Les paroles qui viennent d'être prononcées me montrent que le résultat cherché a été atteint, et que chacun de vous, malgré la fatigue d'une dégustation aussi multipliée, a rempli son devoir avec conscience. Je vous en félicite et je vous en remercie.

Ce qui m'est, d'autre part, infiniment agréable à constater, c'est que ce

travail en commun a resserré vos liens d'amitié avec les jurés étrangers et particulièrement avec les Belges.

Ce sera, en effet, un des meilleurs résultats de l'Exposition de Liège, de nous avoir permis de mieux apprécier le pays qui donne en ce moment cette si généreuse hospitalité.

En admirant l'activité et l'intelligence de ce vaillant peuple belge, on éprouve pour lui plus de sympathie et de cordialité et on sent qu'appelé à de plus hautes destinées, il accroîtra, sous la garantie de son indépendance, sa puissance économique.

C'est sous l'empire de cette pensée que je vous demande, Messieurs, de lever votre verre en l'honneur de son souverain éclairé, Sa Majesté Léopold II.

Ce banquet auquel assistaient MM. Pinard, Turpin, Camuzet, Courrégelongue, Peureux, P. Dedet, Mandeix, Schoustoff, et presque tous les Jurés internationaux, fut présidé par M. Chapsal, entouré des membres du bureau, français et étrangers : MM. Piguet, Maréchal-Mercier, Fortunati et Malaquin.

La fête de la distribution des récompenses eut lieu le samedi 21 octobre, elle fut magnifique. Nous n'en parlons pas plus longuement maintenant, sa place étant indiquée au chapitre du fonctionnement du Jury.

Le lendemain de cette cérémonie, M. Chapsal offrit un déjeuner aux exposants français, membres du Jury, lauréats venus à Liège pour la distribution des récompenses.

Cent cinquante convives unis dans le même sentiment de déférence pour la bonne grâce habituelle et l'exquise urbanité du commissaire général se rendirent avec joie à son invitation.

A la fin du repas, M. Lucien Layus, premier vice-président du Comité d'organisation de la Section française, remercia M. Chapsal d'avoir eu la touchante pensée de réunir en un déjeuner intime et familial tous ceux qui avaient travaillé sous son égide.

Après la journée triomphale d'hier, dit-il, ce déjeuner nous permet de consacrer le verre en main et avec un verre dans lequel pétillait le vin de France l'événement particulièrement heureux qui charme notre cœur.

Sa Majesté le roi des Belges vient de vous conférer, Monsieur le Commissaire général, une des plus hautes dignités dont elle dispose, celle de grand officier de l'Ordre de Léopold. Le roi a voulu, de la sorte, non seulement accorder

à votre personne un témoignage d'estime tout spécial, mais encore reconnaître les éminents services que vous avez rendus à l'Exposition de Liège, dont la Section française, nous pouvons le dire sans fausse modestie, était l'un des joyaux les plus brillants.

Le roi a tenu à associer à votre nom, dans l'octroi de ses récompenses, ceux des deux chefs de file de la participation française, nos amis Pinard et Ancelot. Ma vieille amitié pour eux rendrait suspecte, dans ma bouche, toute appréciation les concernant. Ne pouvant dire tout le bien que je pense d'eux, je me contenterai de leur exprimer, au nom de tous ceux qui, depuis longtemps, combattent avec eux le bon combat, mes plus chaleureuses et mes plus affectueuses félicitations.

Monsieur le Commissaire général, à côté et au-dessus des distinctions honorifiques, il est une récompense d'une essence plus élevée, dont les gouvernements ne disposent pas. Cette récompense, l'homme doit, pour se l'attribuer, descendre en lui-même et scruter le fond de sa conscience : c'est la satisfaction du devoir accompli. Cette récompense-là, Monsieur le Commissaire général, vous pouvez hardiment vous l'attribuer. Vous avez, d'un pas résolu et sans défaillance, gravi la colline qui conduit au succès. Vous pouvez vous arrêter, et, regardant en arrière, contempler avec une légitime fierté le chemin que vous avez parcouru et le sillon que vous avez tracé.

Messieurs, je vous propose de lever vos verres en l'honneur de M. Chapsal, Commissaire général du gouvernement français, grand officier de l'Ordre de Léopold, en l'honneur de celui qui nous a vaillamment conduits à la victoire, et qui, pour assurer le succès, a prodigué sans compter le meilleur de lui-même, c'est-à-dire toute son intelligence, tout son cœur et son dévouement.

M. Cahen, secrétaire du Groupe de l'Alimentation, délégué du Comité républicain du commerce et de l'industrie, remercia le Commissaire général de l'invitation spéciale qu'il avait envoyée au Comité et exprima les regrets de son président, M. Mascu-
raud, de ne pouvoir assister à cette fête ; ensuite il constata la part prise à l'Exposition par les membres de ce Comité qui ont fourni 60 % du nombre des exposants français.

Après avoir fait l'éloge de M. Chapsal en reprenant les faits qui se sont passés depuis sa nomination au poste de commissaire général jusqu'à ce jour, il rappela que l'emplacement de l'Alimentation fut l'objet d'une construction spéciale et dit que c'est au dévouement et à la cordiale entente de tous les chefs de Classes que le succès du Groupe X est dû. En terminant, il leva son verre à la confraternité, à l'amitié.

A ces discours M. Chapsal, commissaire général répondit :

Depuis que le Gouvernement m'a investi des fonctions de Commissaire général de la France à l'Exposition de Liège, j'ai eu l'occasion de parler dans bien des assemblées, mais j'ai rarement ressenti autant d'émotion qu'en ce jour. Et cette émotion est telle que je me reconnais impuissant à traduire par des paroles les sentiments d'affectueuse gratitude que j'éprouve pour vous tous.

Jamais je ne saurais assez proclamer que ce que j'ai pu faire, c'est grâce à vos dévouements, à votre active et compétente collaboration. Aussi, les nombreuses félicitations que j'ai reçues hier à la fête des récompenses, dois-je les reporter sur vous. De même, la plus importante part vous revient dans la très haute distinction que le gouvernement royal m'a fait le très grand honneur de me décerner.

Je ne puis, en effet, oublier que c'est par l'union de vos intelligences, le faisceau de vos bonnes volontés que la France est sortie victorieuse de ce tournoi international et qu'elle a atteint l'admirable résultat qui a été consacré d'une façon si triomphale à la cérémonie de la distribution des récompenses.

Nous avons encore dans l'oreille les acclamations enthousiastes qui ont accueilli le nom de notre pays, lorsque le représentant de la Belgique a énuméré nos très nombreuses récompenses; car les exposants français ont remporté près de 50 % des diplômes décernés à l'ensemble des nations participant à l'Exposition.

Et, chose remarquable, ce succès n'a suscité non pas seulement aucune contestation, mais aucune jalousie, tant la supériorité de notre Section était reconnue par les hommes de goût et de bonne foi, tant la France avait su réunir autour d'elle de sympathies et d'amitiés.

Aussi, suis-je convaincu que ce merveilleux effort servira à la fois et nos relations économiques et nos intérêts moraux.

En France, cette conviction, du reste, est partagée en haut lieu.

M. le Président de la République, qui n'a cessé de s'intéresser à l'œuvre que nous avons entreprise à Liège, a bien voulu nous témoigner toute sa satisfaction et nous exprimer ses félicitations dans un télégramme que je vais vous lire, en réponse à celui que j'avais adressé à M. Abel Combarieu, secrétaire général de la présidence de la République :

» Le Président de la République est bien vivement touché des sentiments que vous lui exprimez au nom des Français réunis à Liège et au vôtre. Il s'est réjoui du succès obtenu par la Section française, grâce à vos communs et patriotiques efforts, et il vous prie d'agréer et de faire agréer par vos compatriotes ses remerciements et ses félicitations avec l'expression de sa cordiale sympathie ».

Rien ne pouvait plus nous toucher que cette appréciation du chef de l'Etat qui constitue pour nous la plus belle des récompenses. En même temps



qu'elle nous fait oublier toutes nos fatigues, elle nous encourage à persévérer dans l'effort que nous avons fait pour défendre le drapeau de notre pays ; et elle nous apporte l'assurance que chacun de nous a su accomplir son devoir en bon Français. C'est bien là la suprême récompense qu'il nous était permis d'ambitionner.

Permettez-moi donc, Messieurs, d'exprimer en votre nom à tous à M. Loubet nos sentiments de la plus profonde gratitude, et, au moment où il va franchir les Pyrénées pour la paix des peuples, levons nos verres en l'honneur et à la santé du Président de la République française.

Avant de m'asseoir, je tiens beaucoup à remercier M. Layus de son discours plein de cœur et M. Cahen de l'allocution affectueuse qu'il a prononcée. Tous deux, se laissant guider par leurs sentiments d'amitié, m'ont adressé des paroles beaucoup trop élogieuses. Ce qui est la vérité, c'est que les deux Comités qu'ils représentent ont été pour le Commissaire général les auxiliaires précieux de la première heure et que, sans leur incessante propagande et leur légitime influence dans les milieux commerçants et industriels, la participation française aurait été loin d'atteindre l'éclat qu'elle a eu.

Ce qu'il importe, d'autre part, de mettre en lumière, c'est qu'on ne fait jamais appel en vain aux Français lorsqu'il s'agit de défendre à l'extérieur la cause de notre commerce et de notre industrie. Nombreux sont, en effet, ceux pénétrés de cette idée que le développement et la richesse de la France sont, dans une certaine mesure, engagés dans les grandes manifestations du travail ; et alors, avec un entrain admirable, ils se serrent autour du Commissaire général pour représenter dignement notre pays sans se préoccuper des sacrifices à supporter. Ce spectacle est bien fait pour augmenter notre confiance dans l'avenir.

Je tiens également à associer à ces remerciements le Comité exécutif belge, représenté ici par M. Forgeur, son dévoué secrétaire général. Vous savez combien nos rapports ont été cordiaux avec le Comité exécutif, et combien cette bonne entente a contribué à faciliter notre tâche et à accroître notre amitié pour la Belgique.

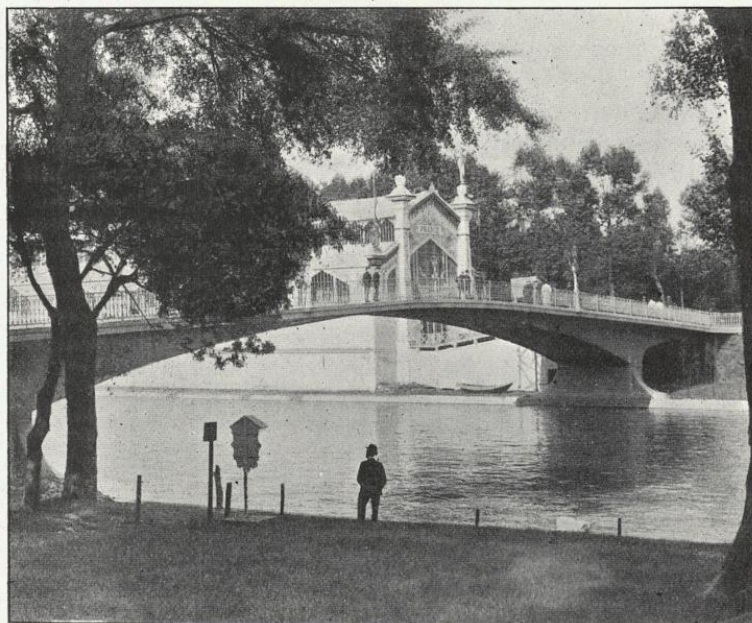
M. Forgeur remercia ensuite M. Chapsal et rappela combien la participation de la France a été importante et merveilleuse. Il dit quels liens d'amitié se sont forgés entre les Liégeois et les Français et combien ils regretteront la séparation. Puis M. Forgeur termina par ces mots : « Je bois à la France, toujours et quand même ! »

Le soir de cette journée, MM. les Commissaires généraux des Sections étrangères reçurent les notabilités liégeoises et les principaux participants de l'Exposition. Cette soirée, donnée dans la

magnifique salle du Conservatoire dont le parterre avait été surélevé au niveau de la scène, fut très réussie : sous la profusion des lumières et des fleurs, les élégantes toilettes et les brillants uniformes mêlés aux habits noirs offraient un spectacle charmant.

La fête commença par un très beau concert suivi de danses anciennes et se termina par un bal.

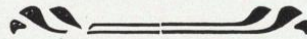
Cette merveilleuse réception clôtura la série des fêtes de l'Exposition.



Palais de l'Alimentation vu par le travers du Pont de ciment armé.

Ce chapitre résume en quelques traits rapides les importants travaux exécutés tant à Paris qu'à Liège par les organisateurs de la Classe 60 au cours des dix-huit mois dont chaque jour eut sa tâche. En vue de faciliter le labeur de nos successeurs dans les futures Expositions, nous aurions voulu décrire en détail la marche de nos opérations, mais entrer dans de plus grands développements eût été fastidieux pour nos lecteurs. C'est pourquoi nous n'avons présenté que des explications concises.

Cependant le fonctionnement de la Classe 60 s'est poursuivi avec une telle méthode et au milieu d'un tel accord que nous avons tenu à la montrer sous sa réelle physionomie. Pour la décrire comme elle le mérite et faire apparaître son aspect saisissant nous avons dû emprunter aux distingués orateurs qui, à Liège, ont parlé d'elle. — Qu'ils nous pardonnent ces emprunts et qu'ils reçoivent ici l'expression de notre reconnaissance du service qu'ils nous ont rendu en fixant, sous la forme brillante que nos lecteurs viennent de voir, une image qui nous est chère ! — L'éloquence de ces orateurs, français et belges, a coloré de ses rayons lumineux non seulement la vie de la Classe 60, mais encore celle de tout le Groupe auquel elle appartenait ; en sorte que l'Alimentation française, unie dans une franche confraternité rendue encore plus large par les relations cordiales de ses chefs, peut se réjouir du succès dûment constaté qu'elle a obtenu à Liège.





CHAPITRE III

Palais de l'Alimentation française et Sections étrangères⁽¹⁾

PALAIS DE L'ALIMENTATION FRANÇAISE

Dans l'un des sites les plus riants du merveilleux décor qu'offrait l'Exposition de Liège, à l'extrémité du joli pont de ciment armé qui profilait sa fine silhouette dans les eaux de l'Ourthe et reliait les frais ombrages du parc de l'Exposition coloniale aux jardins de l'Exposition centrale, se dressait, au quai Mativa, le Palais que M. le président Pinard, l'habile organisateur qui dirigea la Section française avec tant d'éclat, fit spécialement édifier pour l'Alimentation, par son distingué collaborateur, l'architecte français M. de Montarnal.

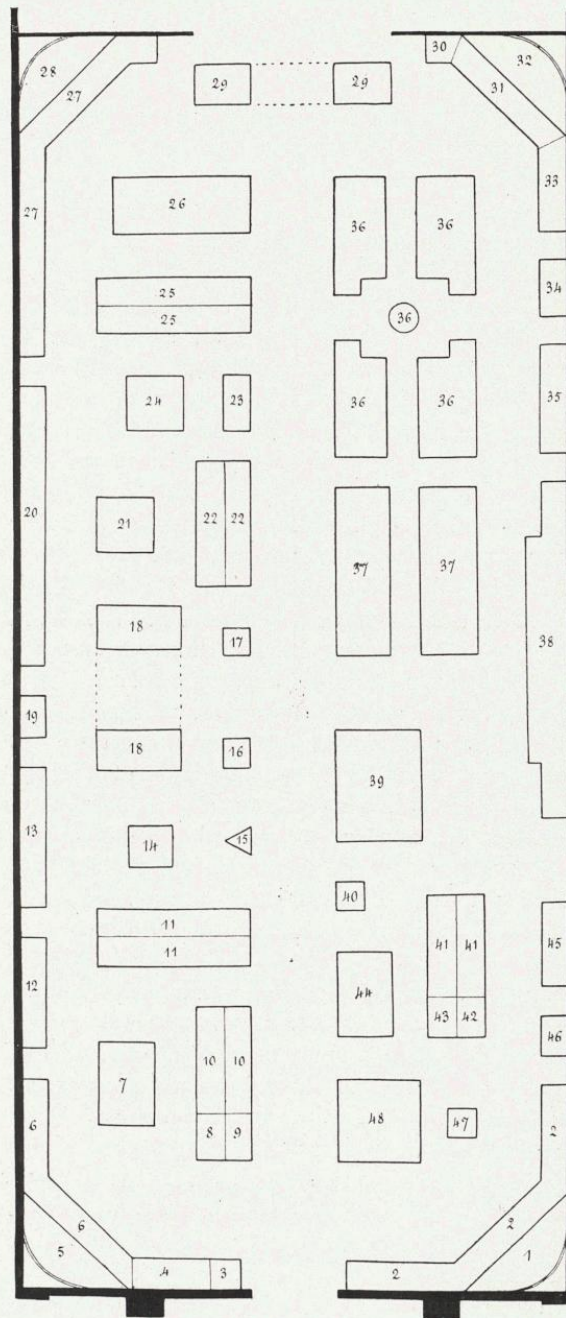
Ce palais abritait le Groupe X dont M. Turpin était le président et M. Cahen le secrétaire. Ce Groupe se divisait en huit Classes, celles 55 à 62. Les Classes 55 à 59 renfermaient le matériel et les procédés des industries alimentaires et les aliments solides ; la Classe 60, les vins et eaux-de-vie de vin ; les Classes 61 et 62 réunies, les sirops, liqueurs, spiritueux divers, alcools d'industrie, bières, cidres et eaux-de-vie de cidre.

Placé sur le passage de la foule, le Palais de l'Alimentation,

(1) Un extrait de ce chapitre a été publié au « Livre d'or de l'Exposition de Liège ».

Légende du Plan de la Classe 60.

- | | |
|---|---|
| 1. — Diorama Hospices de Beaune. | 26. — Foudres de cognac Sicard et fils (Charente-Inférieure). |
| 2. — Gradins Côte-d'Or. | 27. — Gradins Gironde (M. Huyard, président du Comité départemental). |
| 3. — Gradins Seine et Seine-et-Oise. | 28. — Diorama Port de Bordeaux. |
| 4. — Gradins Rhône. | 29. — Arc de triomphe monumental E. Mercier et C ^{ie} (Marne) fait de bouteilles de Champagne. |
| 5. — Diorama de Mâcon. | 30. — Gradins Vienne. |
| 6. — Gradins Saône-et-Loire. | 31. — Gradins Charentes et Gers. |
| 7. — Vitrine isolée Chambre syndicale de la Seine. | 32. — Diorama Vallée de la Charente. |
| 8. — Vitrine adossée Saône-et-Loire. | 33. — Gradins Anjou. |
| 9. — Vitrine adossée Côte-d'Or. | 34. — Exposition et dégustation de l'Union vinicole des propriétaires d'Indre-et-Loire (M. Huard, président). |
| 10. — Vitrine adossée Seine, Seine-et-Marne et Oise. | 35. — Gradins Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sarthe, Eure, Calvados, Manche, Nièvre et Puy-de-Dôme. |
| 11. — Vitrine adossée Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Jura, Ain, Allier, Aube, Loire-Inférieure, Tarn, Ardèche, Vaucluse, Hérault, Aude, Gard, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne et Pyrénées-Orientales. | 36. — Fûts de cognac et vitrine de la Société des propriétaires de Cognac (M. Monnet, président). |
| 12. — Vitrine adossée du Groupement des individualités de l'Hérault (MM. Leenhart et Crozals, présidents). | 37. — Fûts de Cognac Pellisson père et C ^{ie} . |
| 13. — Gradins Var, Aude, Hérault et Gard. | 38. — Stand du syndicat du commerce des vins de Champagne. |
| 14. — Dégustation de Traynel (Yonne). | 39. — Bureau de vente de la Maison V ^e Clicquot-Ponsardin, Werlé et C ^{ie} , successeurs. |
| 15. — Vitrine isolée Soualle (Oise). | 40. — Vitrine isolée G. Perrier (Marne). |
| 16. — Vitrine isolée Joninon (Seine). | 41. — Vitrine adossée Marne. |
| 17. — Vitrine isolée Maurin (Gironde). | 42. — Vitrine adossée Côte-d'Or. |
| 18. — Mas languedocien et dégustation Vitou (Seine). | 43. — Vitrine adossée Maine-et-Loire. |
| 19. — Vitrine adossée Bongers-Feuillerat, (Gironde). | 44. — Vitrine isolée Syndicat des vins mousseux de Saumur. |
| 20. — Exposition et dégustation du Syndicat des Expositions de vignobles de la Gironde (M. Larronde, vice-président). | 45. — Gradins Meurthe-et-Moselle, Meuse, Ain, Jura, Haute-Savoie et Vaucluse. |
| 21. — Stand Hanier et fils et C ^{ie} (Seine). | 46. — Pyramide de Châteauneuf-du-Pape (M. de Nicolaÿ). |
| 22. — Vitrine adossée des Deux-Charentes. | 47. — Vitrine isolée Claude Blanc (Seine). |
| 23. — Vitrine isolée Curlier (Charente). | 48. — Dégustation E. Mercier et C ^{ie} (Marne). |
| 24. — Stand de la Société des Banyuls naturels, Bartissol (Pyrénées-Orientales). | |
| 25. — Vitrine adossée Charentes, Gers et Gironde. | |



Plan de la Classe 60.

avec ses élégantes façades pavoisées aux couleurs françaises, attirait de nombreux visiteurs, qui, dès leur entrée, étaient séduits par l'aspect grandiose de ce hall dont la première partie était occupée par la Classe 60

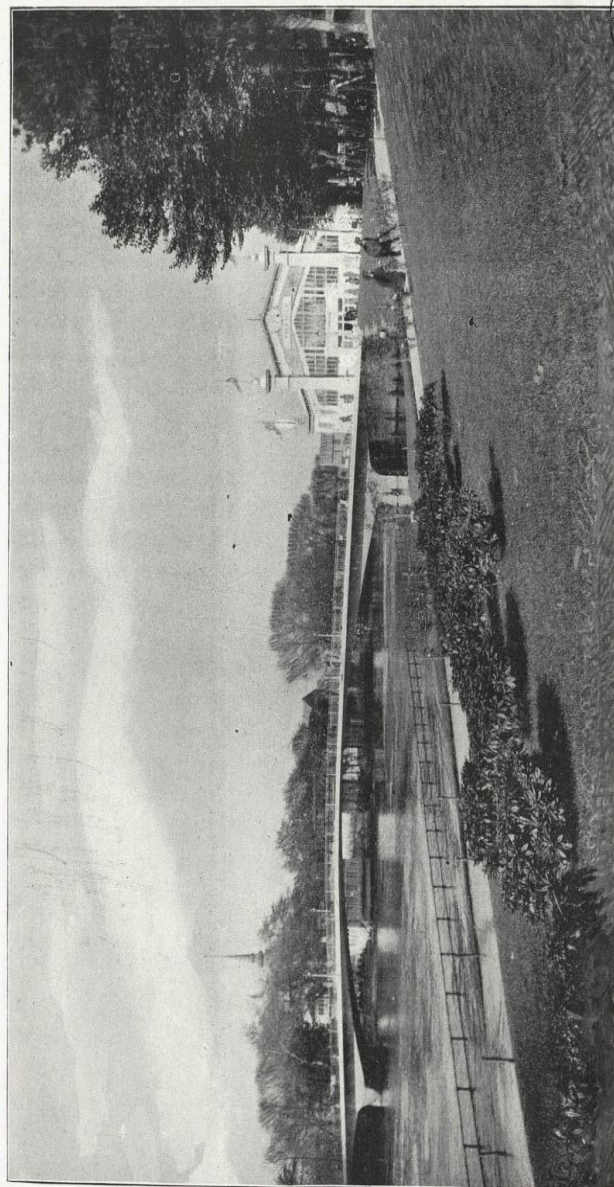
Les pavillons de chaque nation furent inaugurés successivement à mesure de l'achèvement de leurs travaux d'installation. Lors de l'inauguration de celui de l'Alimentation française, M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail de la Belgique, en buvant un verre de champagne au succès de la France, constata, dans une spirituelle improvisation, le parfait arrangement des produits français ainsi que leur belle installation.

En organisant la Classe 60, le Bureau du Comité d'admission et d'installation était non seulement désireux de développer les relations commerciales de la France avec la Belgique, mais encore il souhaitait la création d'une nouvelle clientèle apte à boire du bon vin ordinaire et à bon marché. La récolte française donnant à la fois quantité et qualité vint à point démontrer la justesse de cette conception. Le besoin d'écouler le trop-plein de leurs vins et de leurs eaux-de-vie ailleurs qu'en France amena nombre de viticulteurs et de commerçants à se joindre à la phalange, toujours fidèle, de ceux qui suivent toutes les Expositions et 2.358 adhérents se rangèrent autour de notre drapeau.

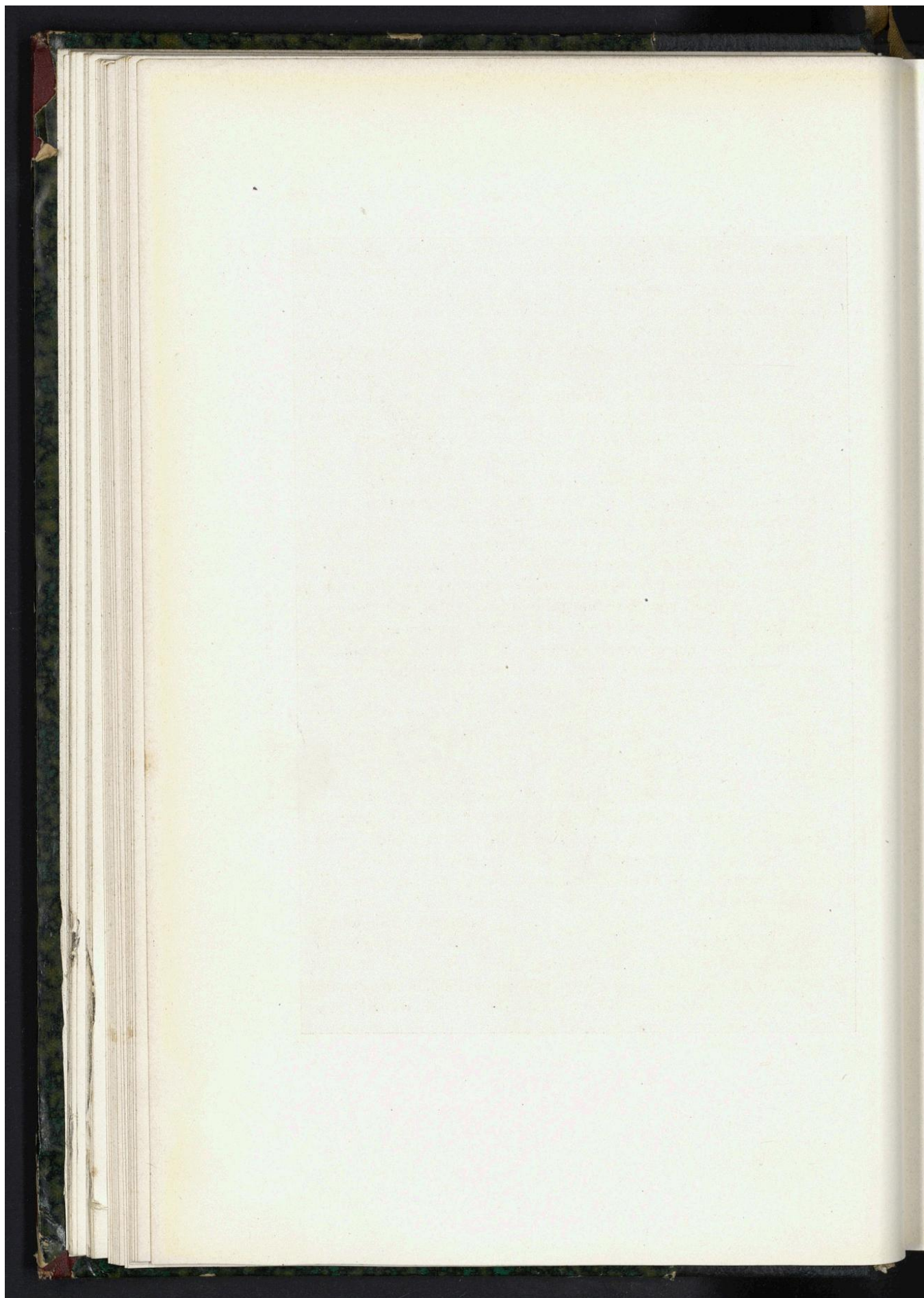
Ce chiffre considérable de participants et l'importance de l'aménagement de certains exposants nécessitèrent un emplacement superficiel de neuf cents mètres (45 mètres de long sur 20 de large), dans lequel, en outre de l'allée centrale qui conduisait aux autres Classes du Groupe X, de nombreux et larges chemins assuraient une intense circulation.

Avec ses dioramas brossés par Jambon, ses tableaux allégoriques, son arc de triomphe monumental, ses vitrines, ses comptoirs de dégustation, ses gradins, ses fûts gerbés, ses milliers de bouteilles couchées et debout, sa frise décorative, ses oriflammes et ses drapeaux, la Classe 60 offrait un éclatant décor de tons chauds et lumineux.

Après avoir donné un coup d'œil général à la perspective de ce décor, le visiteur trouvait, dès l'entrée, à droite et à gauche de la porte principale, les belles installations de la Bourgogne, du Mâconnais et du Beaujolais, réunissant les vins des 600 exposants des départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et du Rhône.



LE PONT MATIA (HENNEBIQUE) ET LE PALAIS DE L'ALIMENTATION FRANÇAISE



A droite s'étagaient, autour du diorama représentant une vue intérieure des célèbres hospices de Beaune, les riches collections des vins de la Côte-d'Or envoyées par de nombreux exposants individuels et par le Syndicat du commerce des vins et spiritueux de Dijon, le Syndicat viticole de la Côte dijonnaise, le Syndicat des propriétaires de Gevrey-Chambertin, les Sociétés viticoles de Nuits-Saint-Georges, la Société vigneronne de Beaune, le Syndicat du commerce en gros de l'arrondissement de Beaune, le Comité d'agriculture de Beaune et de viticulture du département de la Côte-d'Or, le Syndicat viticole d'Auxey-le-Grand et la collectivité des propriétaires-viticulteurs de la Bourgogne.

Le diorama des Hospices de Beaune, — véritable œuvre d'art — encadré de vignes grimpantes aux raisins dorés et au bas duquel s'étaient les gradins chargés de bouteilles aux étiquettes multicolores, représentait la vue intérieure de l'une des vastes cours de cet établissement renommé le jour de la vente annuelle des vins de ses vigneron. Entre les bâtiments, dont les lignes architecturales fuyaient en décroissant vers le fond du tableau, le puits sortait sa margelle de pierre et son clocheton de fer forgé. Dans cette cour, de nombreux acheteurs dégustaient et discutaient en gesticulant, — parmi eux on reconnaissait une aimable personnalité de l'alimentation parisienne qui tous les ans se rend à ce marché renommé.

Cette scène éclairée par un beau soleil d'automne attirait tous les regards et séduisait aussi bien les passants amateurs d'art que les négociants et les viticulteurs qui connaissent ce spectacle pour l'avoir vu réellement.

Un peu plus loin et du même côté, l'attention était attirée par un remarquable tableau allégorique de la vendange en Bourgogne envoyé par M. Sarrazin. Une jeune femme, assise sur un char attelé de lions, symbolisait la Côte-d'Or. Elle était entourée de faunes armés de thyrses et de génies ailés couronnés de pampres vermeils.

A gauche, sur les deux côtés du diorama faisant pendant à celui de la Côte-d'Or, étaient échelonnées les bouteilles des individualités du Beaujolais et du Mâconnais, avec celles des nombreux adhérents de la Chambre syndicale de Mâcon, du Syndicat des vins et spiritueux de l'arrondissement de Villefranche, et du Syndicat des vins et spiritueux de Lyon et du département du Rhône.

Le peintre de ce deuxième diorama, obéissant à l'idée maîtresse de grouper en une seule toile plusieurs sites renommés du Mâconnais avait, par une fantaisie d'artiste, rapproché à l'horizon, le « Moulin à vent » et la « Roche de Solutré » de la ville de « Mâcon ». La Saône, qui coulait au premier plan, et dont les eaux, sillonnées de remorqueurs tirant des chalands chargés de vins, réfléchissaient les maisons bigarrées de son quai pittoresque, complétait ce paysage et lui donnait la vie.

En face de ce tableau dioramique, étaient installées deux élégantes vitrines : l'une, contenait les vins des négociants de la Bourgogne, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise, ainsi que les échantillons réunis par la Chambre syndicale des courtiers-gourmets de Paris autour de notre collection d'anciennes tasses à déguster ; l'autre renfermait les spécimens de toutes les régions vinicoles, envoyés par la Chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de Paris et du département de la Seine (président : M. Cuvillier), qui avait aménagé son stand avec un goût parfait.

Un peu plus loin, M. Vitou, négociant à Paris, avait, à l'aide de décors, reconstitué un « Mas » ou maison de viticulteur languedocien. Cette construction originale et de couleur tout à fait locale était percée d'une large voûte. A cheval sur une des allées transversales de la Classe, cette voûte supportait une terrasse surmontée de perches entrecroisées sur lesquelles des vignes venant du sol grimpaient et s'enlaçaient. En passant dessous, le visiteur avait à sa gauche, en trompe-l'œil, un chai garni de ses fûts et à sa droite le comptoir de dégustation et de vente des produits exposés par le propriétaire du mas.

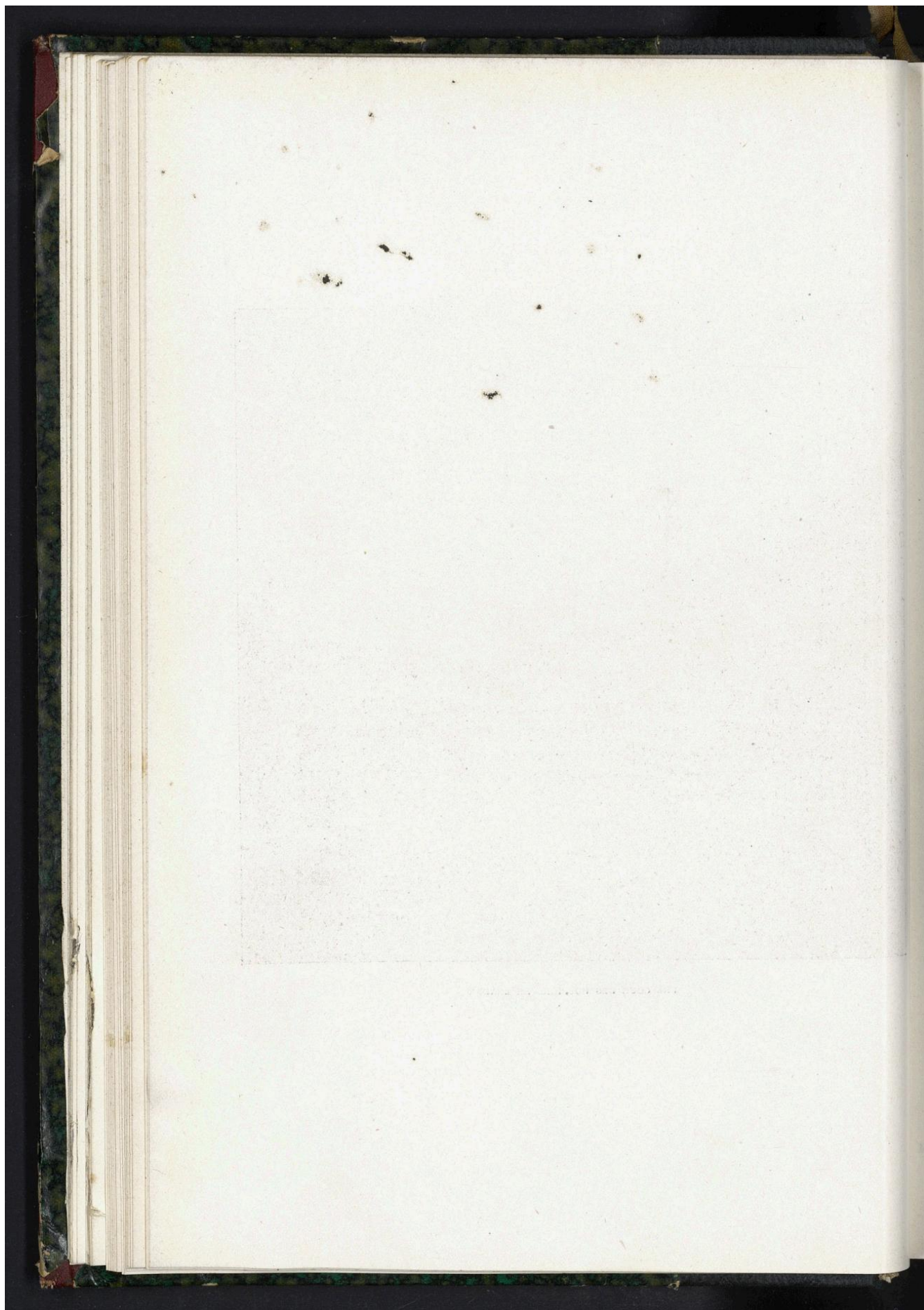
Non loin de là, notre promeneur contournait un stand dont les côtés extérieurs étaient chargés de bouteilles et au centre duquel M. Hanier, négociant à Paris, avait reproduit, en petit, un magasin de vins des entrepôts parisiens.

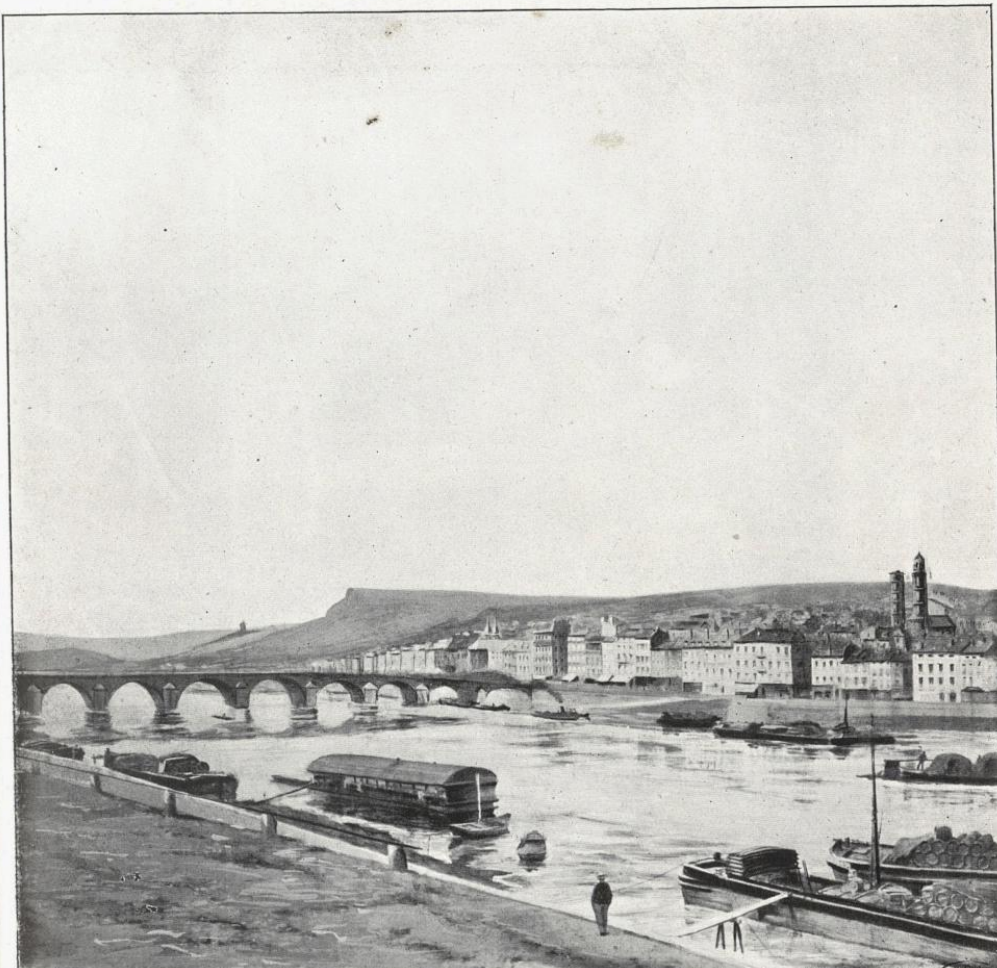
Revenant sur ses pas il voyait, enfermées derrière des glaces, les bouteilles de formes différentes appartenant aux exposants individuels de l'Hérault, de l'Aube, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et du Nord, ainsi que celles du Syndicat viticole de Jurançon et de la cave coopérative de Gaillac, et, en se retournant, il avait sous les yeux les vins de diverses régions contenus dans les belles vitrines de M. Soualle, négociant à Pont-Sainte-Maxence et de M. L. Joninon, négociant à Paris.



UNE COUR DES HOSPICES DE BEAUNE

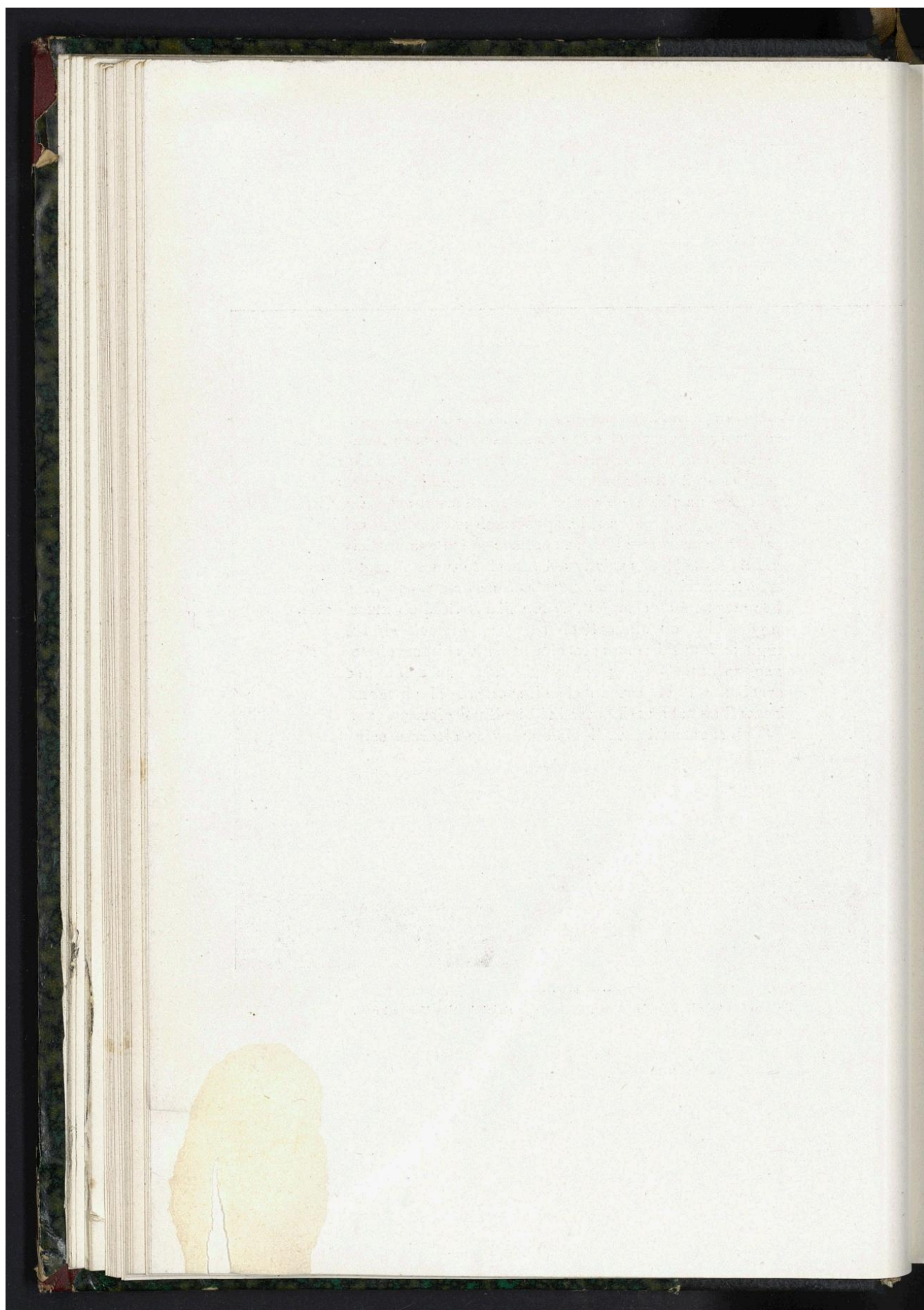






DIORAMA FANTASISTE
Rapprochant de la ville de *Mâcon*, la *Roche de Solutré* et le *Moulin à vent*.

CNAM



Il rencontrait ensuite le kiosque de dégustation des vins blancs de la Basse-Bourgogne, appartenant à M. de Traynel.

Vis-à-vis, sur des gradins, étaient concentrés les vins du midi de la France présentés par les exposants individuels : de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, du Var, de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, des Basses et Hautes-Pyrénées, du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Haute-Garonne, ainsi que par les syn-



Un coin de vitrine (collection de tasses anciennes).

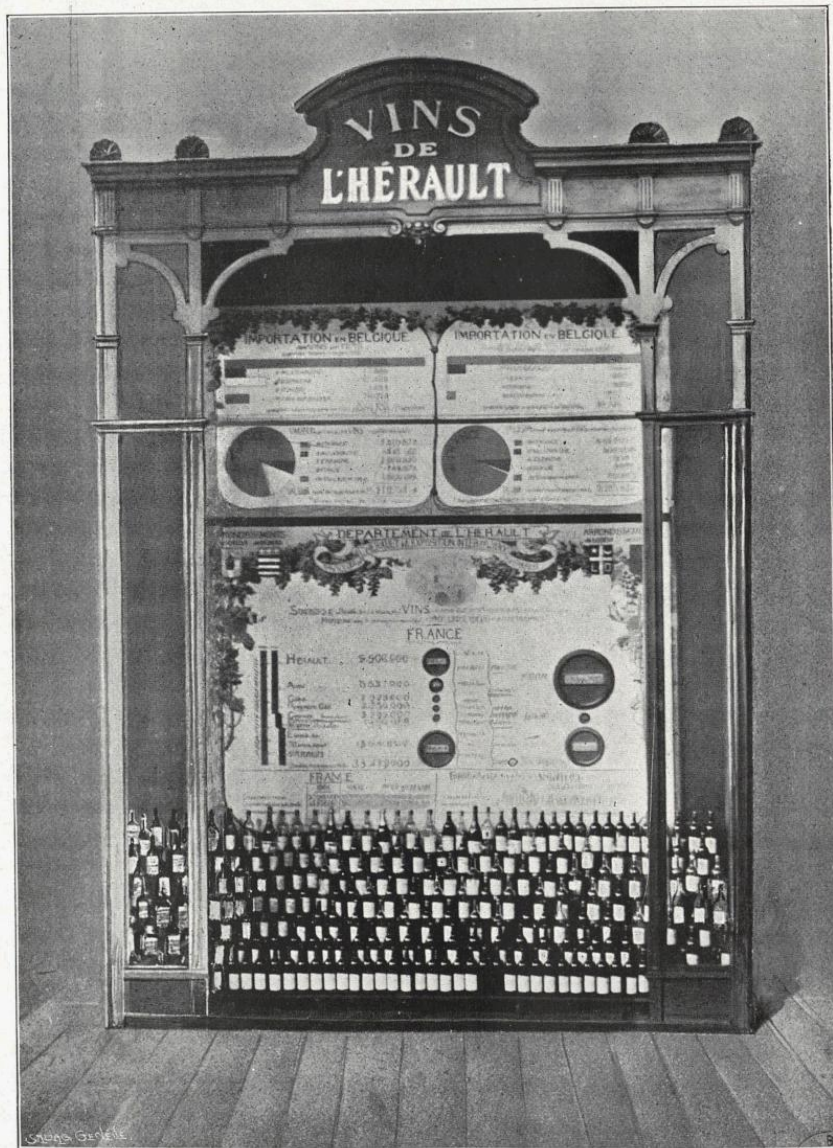
dicats et comités des départements suivants : Le Var, par les sociétés d'agriculture de Toulon, d'Hyères et de La Garde, sous la direction de M. Rouget ; le Gard, par les syndicats agricoles du Gard, de Bagnols-sur-Cèze et de la vallée du Rhône ; le Tarn, par les syndicats agricoles de Lavaur et Albi et par le groupement des propriétaires-viticulteurs du canton de Saint-Paul-Cap-de-Joux ; les Basses-Pyrénées, par le Syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux des Basses-Pyrénées, le Syndicat de Jurançon, Aubertin, Monein et Lagor et le Syndicat agricole de Lambeye ; et enfin les Hautes-Pyrénées, par le Syndicat de Madiran.

Au point central de cette Exposition méridionale dominait, adossé au mur, le meuble monumental de la collectivité de l'H

rault. Dans cette transparente verrière, aux lignes harmonieuses, apparaissaient, indépendamment des nombreuses bouteilles placées sur son socle, deux tableaux graphiques et allégoriques dressés par les soins de MM. Leenhardt-Pomier et Cyprien de Crozals, présidents des comités de Montpellier-Lodève et Béziers-Saint-Pons. Ces tableaux reproduisaient : l'un, la statistique officielle des livraisons des vins récoltés dans les 77 départements français cultivant la vigne (moyenne des années 1901-1903) et l'autre, la comparaison entre les importations françaises et celles étrangères, avec cette conclusion que la France importe en Belgique plus de vins que toutes les autres nations réunies. Ces utiles renseignements étaient accompagnés de figures géométriques coloriées permettant au lecteur de saisir au premier coup d'œil les explications données par les auteurs.

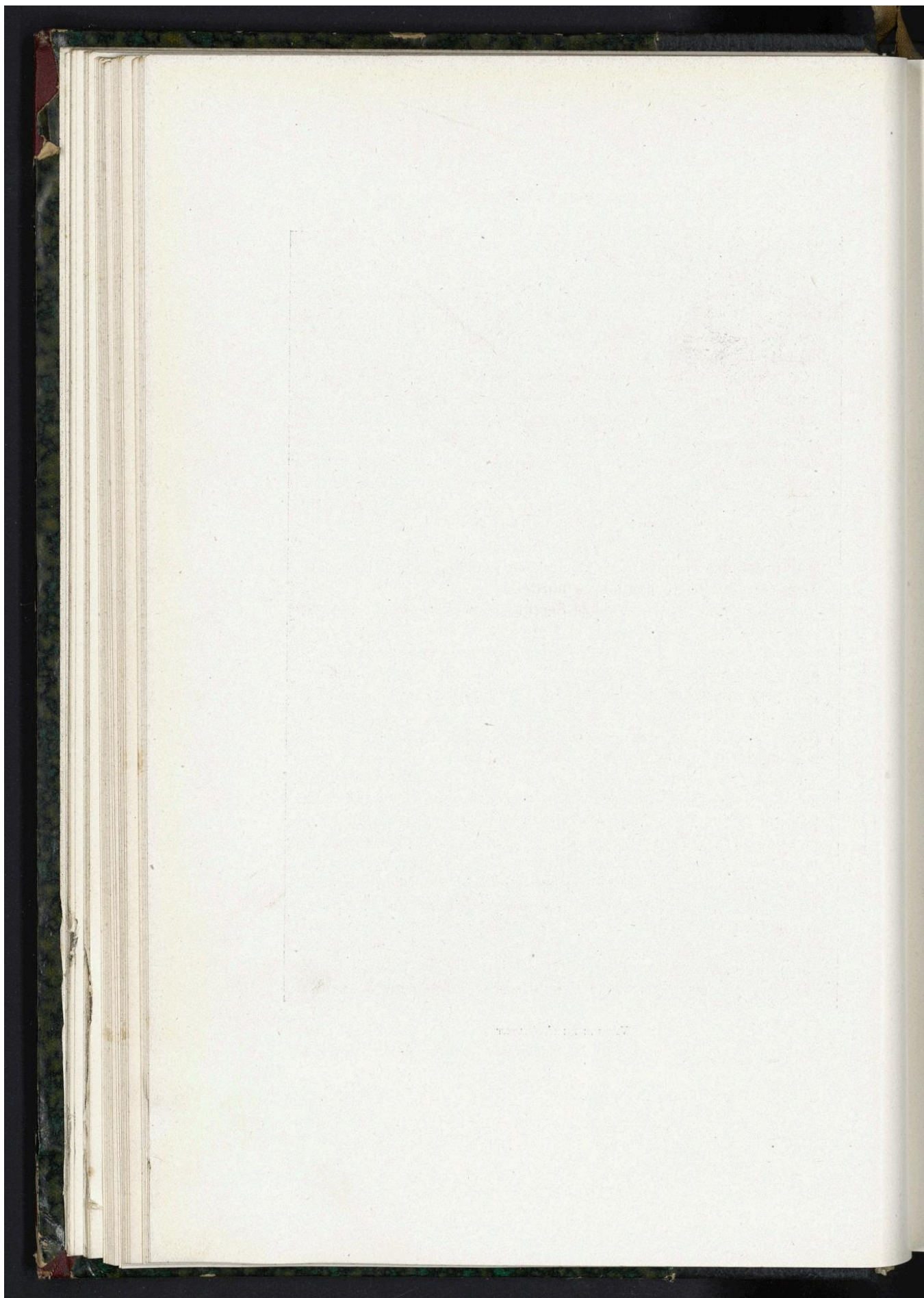
Le visiteur captivé par cette succession de choses intéressantes passait tour à tour, et devant les vitrines isolées de M. Armand Feuillerat, propriétaire à Bordeaux, de M. J.-B. Maurin, négociant à Bordeaux, de MM. Curlier et C^{ie}, négociants à Jarnac et Paris-Bercy, de la Société des vins de Banyuls dont le siège est à Paris, et devant les vitrines adossées dans lesquelles figuraient les produits des exposants individuels des Charentes, ceux du groupement de la Chambre de Commerce des Deux Charentes, du Comice agricole et viticole de l'arrondissement de Barbezieux; du Comice agricole et viticole de l'arrondissement de Cognac, du Comice agricole de l'arrondissement de Saintes, du Comice agricole et de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Jonzac, ainsi que ceux des exposants individuels du Bordelais et de la Dordogne.

La Section bordelaise, placée sous le patronage du Comité départemental de la Gironde (président : M. Huyard), réunissait 590 exposants dont les adhésions avaient été recueillies par les Comices : de Bazas, de Cadillac, de Créon et de l'Entre-Deux-Mers, de Libourne, de Podensac, de La Réole; les syndicats agricoles ou viticoles de Bordeaux, des Expositions de vignobles de la Gironde, des grands crus classés du Médoc, des Graves de Bordeaux, de Cadillac, Podensac et cantons limitrophes, de Saint-Emilion, des vigneron de Loupiac, de Bourg-sur-Gironde, de Saint-André-de-Cubzac et de Galgon; l'Association des propriétaires-viticulteurs de la Gironde, la Société d'agriculture de la Gironde, l'Union syndicale des négociants en vins de Bordeaux



VITRINE DE L'HÉRAULT

810
CNAM



et le Syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de la Gironde.

Leurs vins, aux crus si divers, étaient rangés sur de longues files de gradins, situés à l'ouest de la Classe, au-dessus desquels un immense tableau artistique, indiquant les firmes des négociants et les noms des viticulteurs, attestait l'ampleur de cette brillante coopération.

A leurs envois, venaient s'ajouter ceux des exposants individuels qui complétaient, ainsi, l'ensemble de l'Exposition girondine. Tous les Bordelais avaient rivalisé d'efforts pour contribuer au succès commun.

Ce magnifique ensemble était agrémenté d'un diorama représentant le « Port de Bordeaux ». L'image de ce port, aux larges quais encombrés de camions chargés d'innombrables fûts sortis des chais pour être distribués ensuite dans le monde entier et de sa superbe rade où se balancent les navires à l'ancre attendant leur précieuse cargaison, donnait bien la saisissante impression de la suractivité du commerce bordelais.

A l'une des extrémités de la Section bordelaise, M. Larronde, vice-président du Syndicat des Expositions des vignobles de la Gironde, désireux de faire connaître les vins de ses adhérents, avait installé un très beau stand-comptoir, où les promeneurs pouvaient déguster et acheter les produits exposés. Le mur de cette jolie installation était orné d'une immense carte de la Gironde dans laquelle les principaux points des vignobles bordelais étaient désignés.

Quittant le Bordelais, le visiteur abordait les grands foudres d'eaux-de-vie de MM. Sicard et fils, négociants à Saint-Jean-d'Angély, et parvenait aux pieds du majestueux arc de triomphe édifié dans l'axe de l'allée centrale par les soins de M. Lemaitre, de la maison Mercier E. et C^{ie}, d'Epernay. La haute voûte de ce monument, construit en bouteilles de champagne soutenues par une armature invisible, donnait passage à la foule qui se rendait aux autres Classes. Proche l'un des piliers, le Syndicat des agriculteurs de la Nièvre avait installé les échantillons de ses vins, et la maison Lafond frères ses eaux-de-vie de Cognac.

Arrivé à l'est de la Classe, sur le vaste emplacement réservé à la Section charentaise, dont il avait précédemment vu les vitrines, le promeneur se trouvait environné de nombreux fûts d'eaux-de-vie de vin qui s'y entassaient, gerbés les uns sur les

autres, et menaçaient d'envahir les stands voisins. Une partie de ces fûts formait la grande Exposition de la Société des propriétaires vinicoles de Cognac dont le directeur, M. Monnet, avait, au croisement des chemins divisant ce formidable bloc, rassemblé, dans une vitrine, les échantillons de ses sociétaires. Les autres fûts, rangés avec la même symétrie, constituaient la belle Exposition de MM. Pellisson père et C^{ie}, de Cognac.

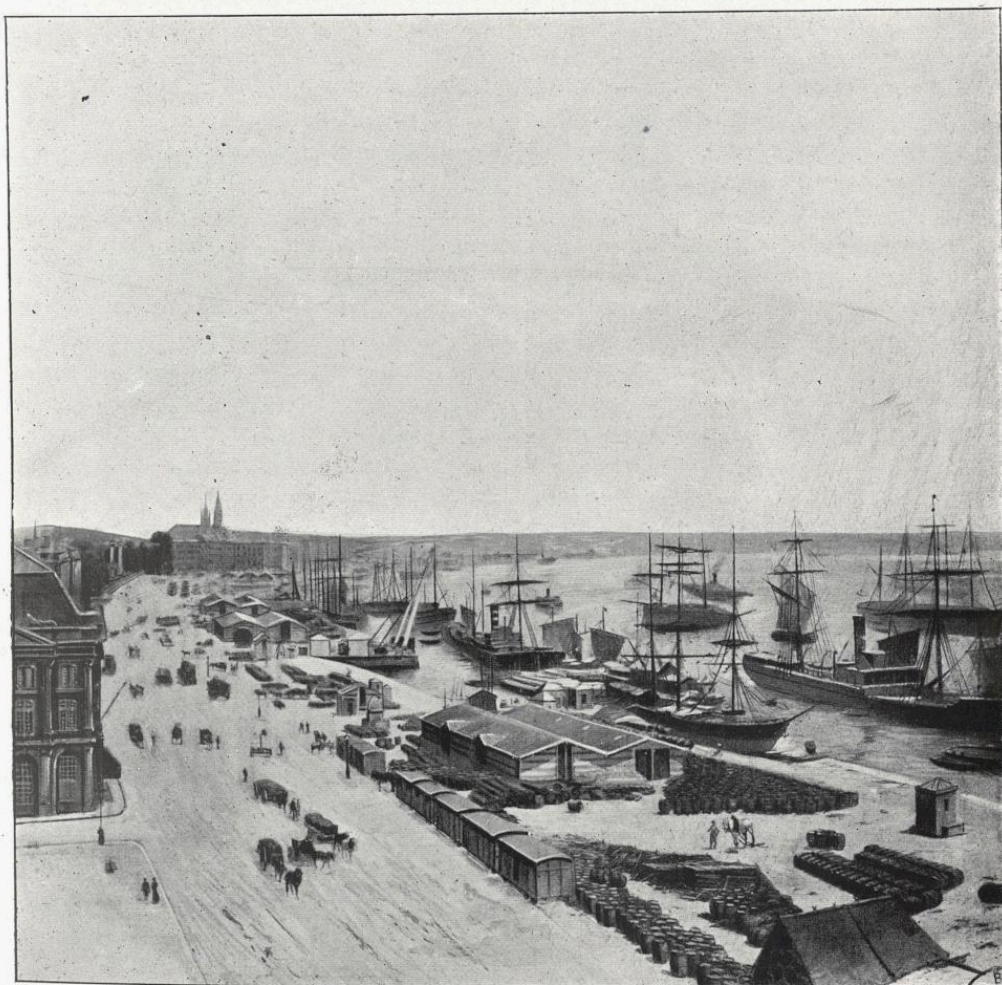
De là, abandonnant les épaisses murailles formées par ces bois spéciaux que les tonneliers des Charentes travaillent avec un art consommé, il avait tout à coup devant lui, la claire échappée du diorama de la vallée fertile de la Charente, dont le premier plan était formé par des gradins bas sur lesquels s'alignaient les fioles des vieilles eaux-de-vie, merveilles de la production charentaise.

La vue panoramique de cette région privilégiée donnait, dans son immense étendue, la perspective en relief des villes d'Angoulême, Châteauneuf-sur-Charente, Barbezieux, Jonzac, Cognac, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, et allait se fondre au loin dans les brumes de l'Océan ; mais, à travers la limpidité de l'atmosphère de son paysage, le cours de la Charente, les routes, les chemins de fer, les bois, les champs et les vignes apparaissaient nettement détachés.

Voisinant avec les Charentes, le Gers se montrait ensuite. Sur de beaux gradins s'étendaient les bouteilles contenant les produits de sa distillation universellement connus sous le nom d'Armagnacs. Le comice de Condom et de l'Armagnac et un certain nombre d'exposants individuels avaient, sous l'action dirigeante de M. Larnaude, président du Comité départemental et de M. Janneau, vice-président du Syndicat de Condom, réuni de fort belles collections de très vieilles eaux-de-vie et de vins nouveaux rouges et blancs.

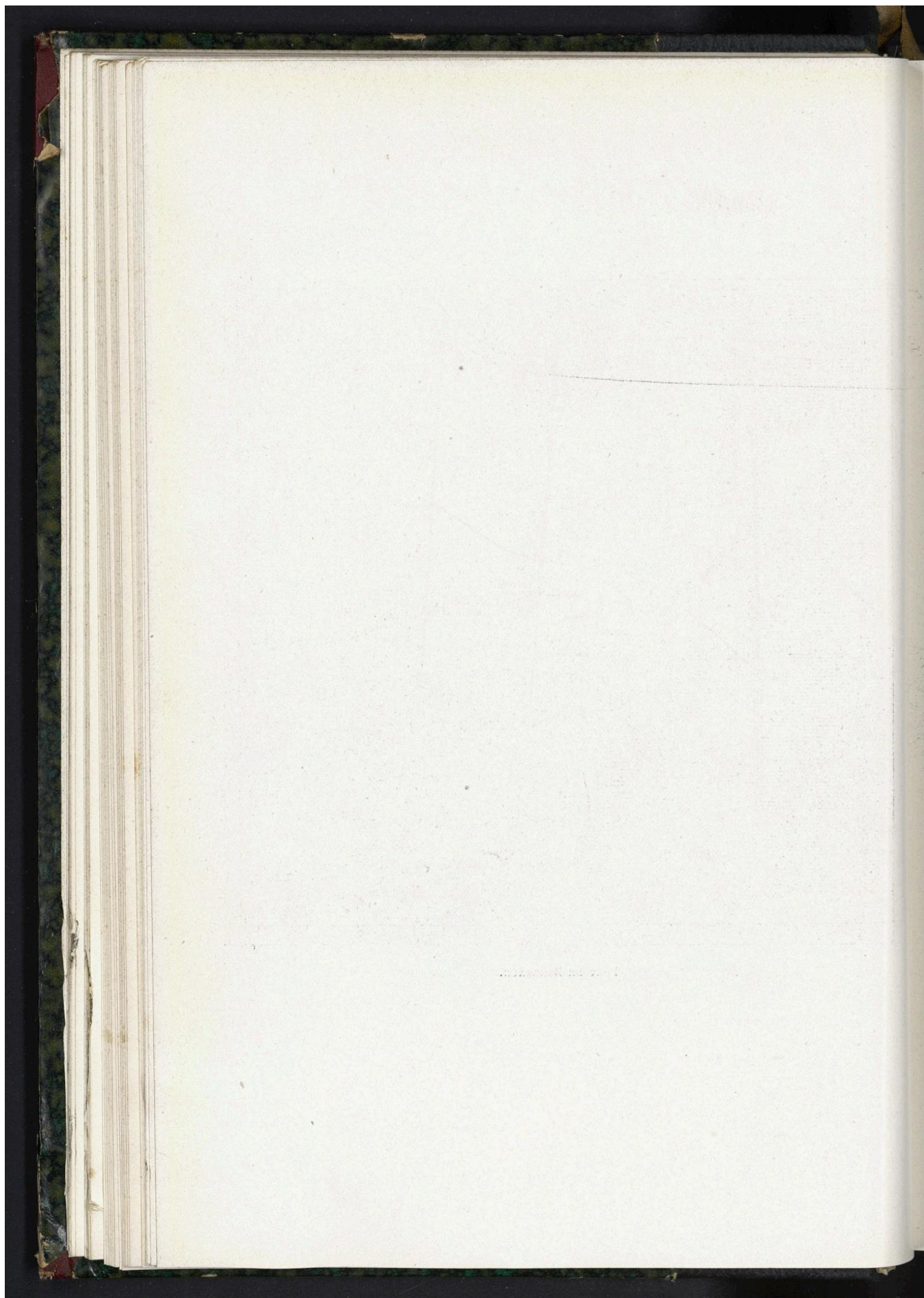
En quittant le Gers, le visiteur rencontrait le brillant ensemble des vins d'Anjou présenté par : le Syndicat général des vins d'Anjou, le Comice agricole de Saumur, l'Union des viticulteurs de Maine-et-Loire et faisait halte à la « dégustation » des vins blancs de l'Union vinicole des propriétaires d'Indre-et-Loire (M. Huard, président).

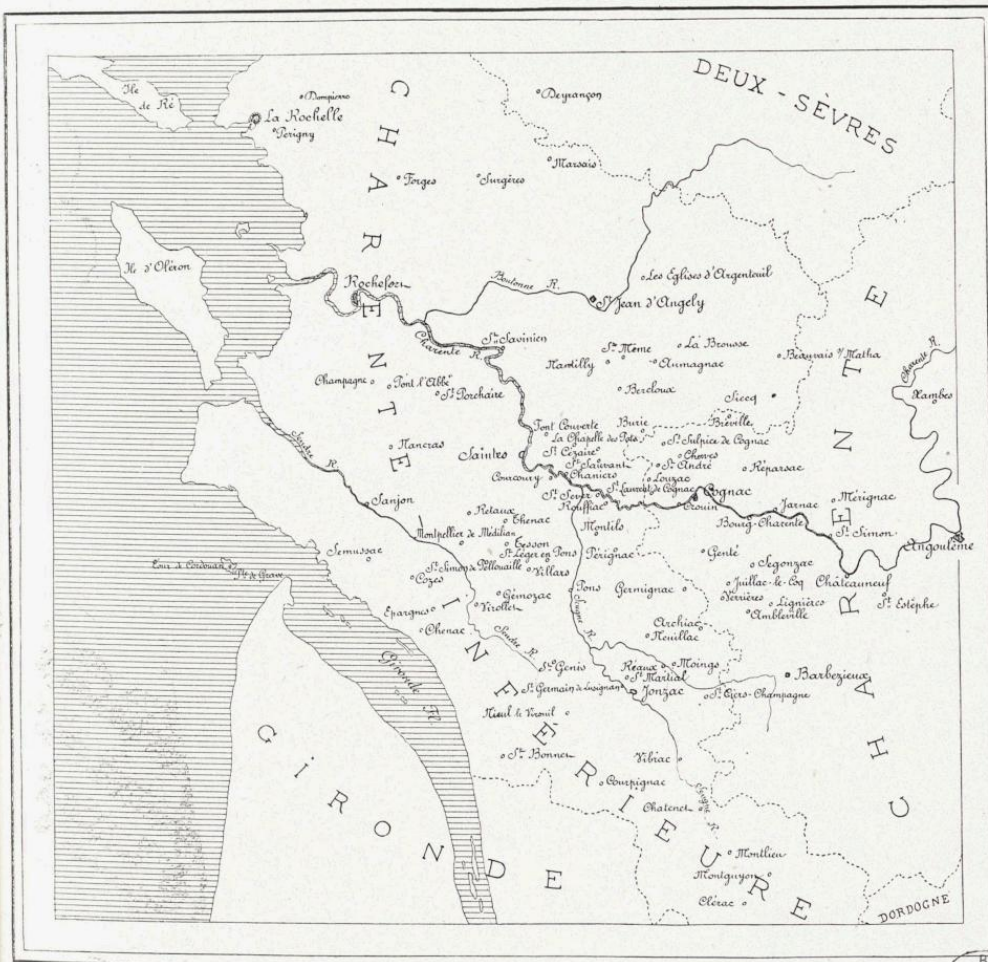
Reprenant sa route, il côtoyait les Expositions individuelles de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Sarthe, de l'Eure, du



PORT DE BORDEAUX.

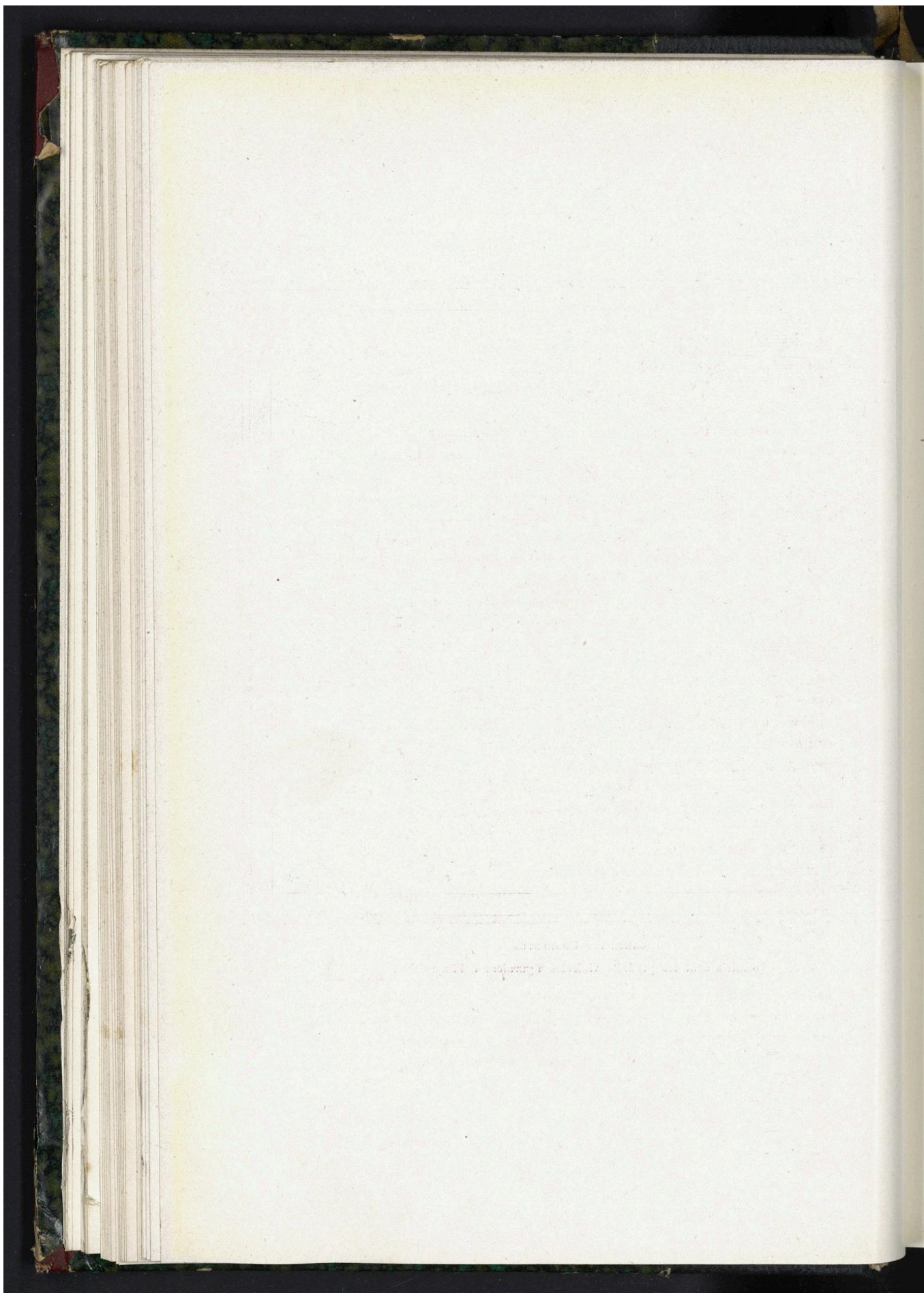






CARTE DES CHARENTES

Localités dont les produits vinicoles figuraient à l'Exposition.



Calvados, de la Manche, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de l'Allier et celle collective de l'Association des Viticulteurs de Loir-et-Cher ainsi que celles des deux Sociétés d'horticulture et de viticulture de Clermont-Ferrand et de Thiers et, après s'être arrêté un instant pour admirer la charmante vitrine du Syndicat des vins mousseux de Saumur (M. Girard-Amiot, président), il arrivait en Champagne.

Cette belle province vinicole avait groupé ses élégantes installations au centre de la Classe. Tout près de la gracieuse vitrine de M. Gabriel Perrier, négociant à Châlons-sur-Marne, s'élevait le bureau de vente dans lequel la maison Veuve Clicquot-Ponsardin (Werlé et C^{ie}), de Reims, avait installé son agent commercial. Ce bureau était une construction originale formée de caisses à champagne ingénieusement assemblées et percées de portes et de fenêtres vitrées laissant voir le confort de son ameublement.

En face, parallèlement au mur, s'étendait le stand du syndicat des vins de Champagne. Entre les deux jolis meubles Louis XVI, qui formaient les ailes d'une immense vitrine et qui contenaient, avec une collection d'anciens verres à boire, les bouteilles de champagne des 34 maisons du Syndicat, la maquette d'un grand établissement champenois éveillait la curiosité des passants. La coupe des bâtiments de cette installation modèle montrait les caves, les celliers et les magasins superposés et dévoilait les opérations successives de la préparation des vins de Champagne depuis la vendange jusqu'au moment de l'expédition. Au milieu des foudes, des fûts et des bouteilles, les ouvriers actifs et affairés s'occupaient des diverses phases d'une manutention particulièrement délicate comprenant l'assemblage, la mise en bouteilles, la mise sur pointe, le dégorgement, le dosage et le bouchage définitif.

A côté de cette amusante et instructive maquette, un tableau synoptique, illustré de bouteilles de différentes grandeurs, permettait aux passants de saisir, en un clin d'œil, la différence entre la production annuelle des vins de Champagne mousseux et la livraison en bouteilles.

Notre voyageur terminait son incursion par une visite à la superbe installation des négociants et des propriétaires, exposants individuels de cette région et quittant le centre de la Classe pour remonter vers la porte d'entrée, il traversait les chemins aux bords desquels étaient installées les Expositions collectives

des syndicats de Meurthe-et-Moselle et du Barrois ainsi que les Expositions individuelles de l'Ain, du Jura, de la Haute-Savoie et celle de Vaucluse.

Il passait ensuite devant le groupement des propriétaires de Châteauneuf-du-Pape ; M. de Nicolaÿ, son président, avait fait élever une originale pyramide de bouteilles dont les panneaux du soubassement étaient ornés de peintures aux tons chauds et vivants, représentant les joyeuses danses du pays de Vaucluse au moment des vendanges.

Enfin, après avoir regardé la belle collection réunie dans la vitrine de M. Claude Blanc, négociant à Paris, notre excursionniste prenait un peu de repos en savourant une coupe de pétillant champagne au « Chalet de dégustation » de la maison E. Mercier et C^{ie}, d'Epernay, avant de reprendre l'avenue, qui, passant sous l'Arc de triomphe, le conduisait dans les autres parties du Palais de l'Alimentation où étaient installées nos Classes sœurs.

*
*
*

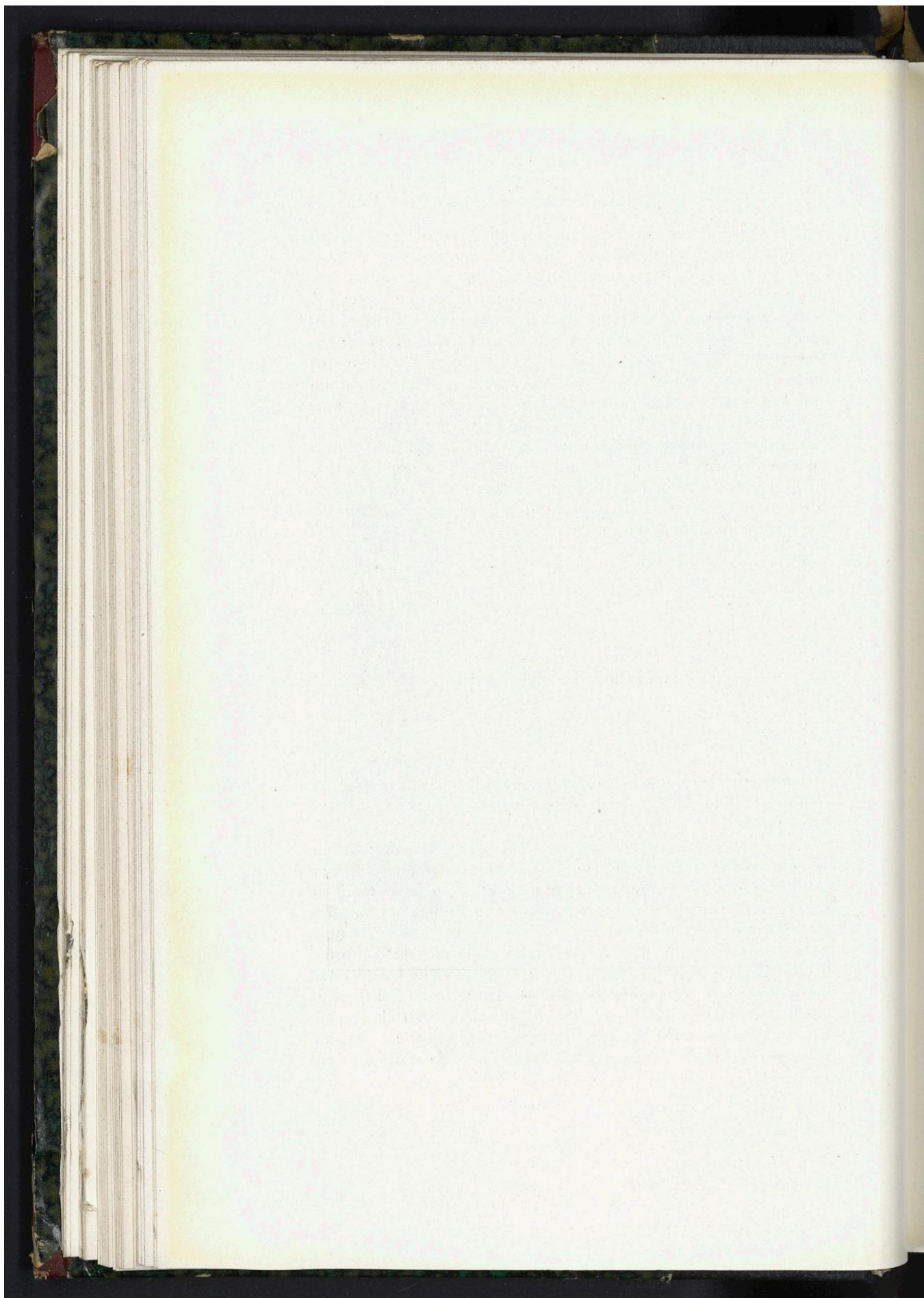
Nous avons eu, pendant la durée de l'Exposition de Liège, maintes occasions d'interroger les étrangers, visiteurs de la Classe 60, sur les impressions qu'ils avaient éprouvées au cours de leur promenade ; toujours, nous les avons entendus s'émerveiller des splendeurs de nos richesses viticoles.

Lorsqu'au gré de leur fantaisie, ils avaient effectué leur voyage autour de nos contrées viticoles et que nous causions avec eux des choses intéressantes qu'ils venaient de voir, nous étions charmés de constater leur étonnement de la diversité de nos vins et de la multiplicité de nos crus. Ils nous disaient : Comment se peut-il qu'en France vous ayez des vins de goûts si différents bien que dans leur généralité ils soient tous savoureux ? Comment est-il possible que l'échelle de vos vins ordinaires soit aussi bien connue du peuple que la gamme de vos vins fins l'est de la bourgeoisie ? Et comment la délicatesse du palais de vos dégustateurs peut-elle distinguer non seulement la saveur particulière qui différencie les vins de chacune de vos provinces, mais encore celle de chacun de vos terroirs ? Nous répondions qu'en



MAS LANGUEDOCIEN

BIB.
CNAM



effet, la qualité des vins français se subdivise à l'infini suivant la nature du sol, du plant et du climat et que cependant elle se peut reconnaître, et nous ajoutions : Le choix que savent faire les amateurs, du vin qui leur plaît, n'est-il pas une preuve de notre affirmation ? Ils étaient aussi très surpris que nos grandes eaux-de-vie — dont le parfum, subtil et délicat, est égal à celui de nos grands vins — descendent de vignes productrices de vins ordinaires et non de vins fins. Ils étaient également étonnés qu'elles se puissent classer suivant leurs crus et d'après leurs années de récolte.

Ces conversations réjouissaient, en nous, le gourmet amoureux des vignes françaises et fier d'entendre ces étrangers, — impuissants à connaître toutes les classifications de nos palais exercés, — résumer leur admiration en s'écriant : « Les vins de France sont les premiers du monde ! »

SECTIONS ÉTRANGÈRES

Les Sections étrangères, sauf la Bulgarie et la Serbie qui avaient chacune leur pavillon spécial, étaient installées dans les « Halls » principaux.

En entrant par la porte monumentale du palais on avait, en face de soi, l'allée centrale dans laquelle les Belges avaient logé une partie des produits de leur industrie nationale ; à gauche, la masse de l'Exposition française ; à droite, face à la France les Sections étrangères : allemande, italienne et américaine ; puis à la suite, dans le fond, la Section internationale qui était formée de l'Espagne, du Portugal et de la Roumanie. Si, après avoir visité les Sections étrangères dont nous venons de parler, on traversait l'allée principale pour revenir sur la gauche, on trouvait, derrière la France, les Expositions russe, turque, autrichienne, hongroise, suisse, grecque, luxembourgeoise et enfin la suite de l'Exposition belge.

Bien entendu, cette énumération ne comprend que les nations ayant exposé des vins ou des eaux-de-vie de vin.

Nous voudrions parler de la façon dont les liquides de chacune d'elles étaient installés mais comment le faire? Leurs bouteilles, disséminées au milieu des produits de toute sorte qu'elles exposaient dans les stands où la place était parcimonieusement distribuée, se perdaient quelque peu dans la masse des objets présentés au public, et leur arrangement ne pouvait laisser même aux professionnels qu'un souvenir confus. Bien que la Bulgarie et la Serbie possédassent des pavillons spéciaux dont l'architecture de couleur locale ait été très remarquée, nous nous abstiendrons de décrire leurs installations intérieures pour ne pas éveiller de regrets posthumes parmi les exposants des autres Nations.

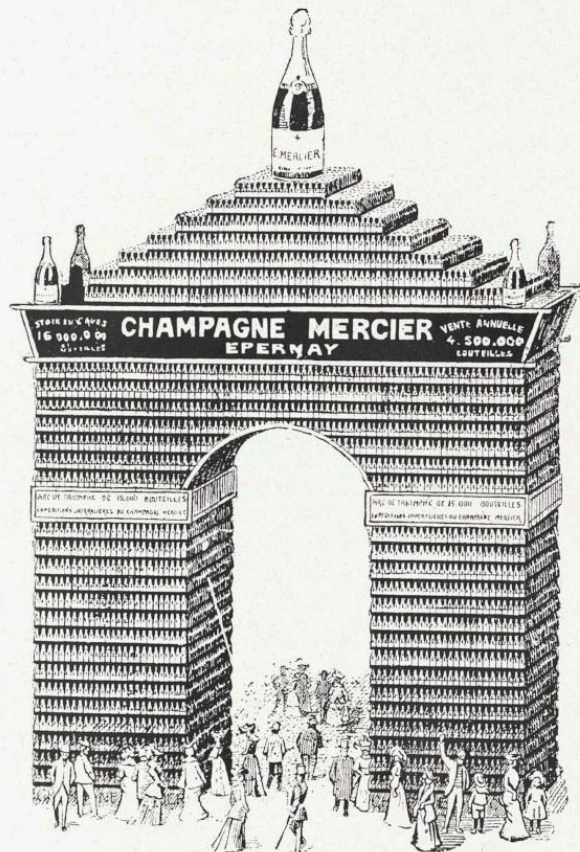
Nous nous bornerons à rendre hommage à la Belgique, notre hôtesse à tous, en disant avec quel art la Collectivité belge des négociants en vins, liqueurs et spiritueux avait organisé son Exposition.

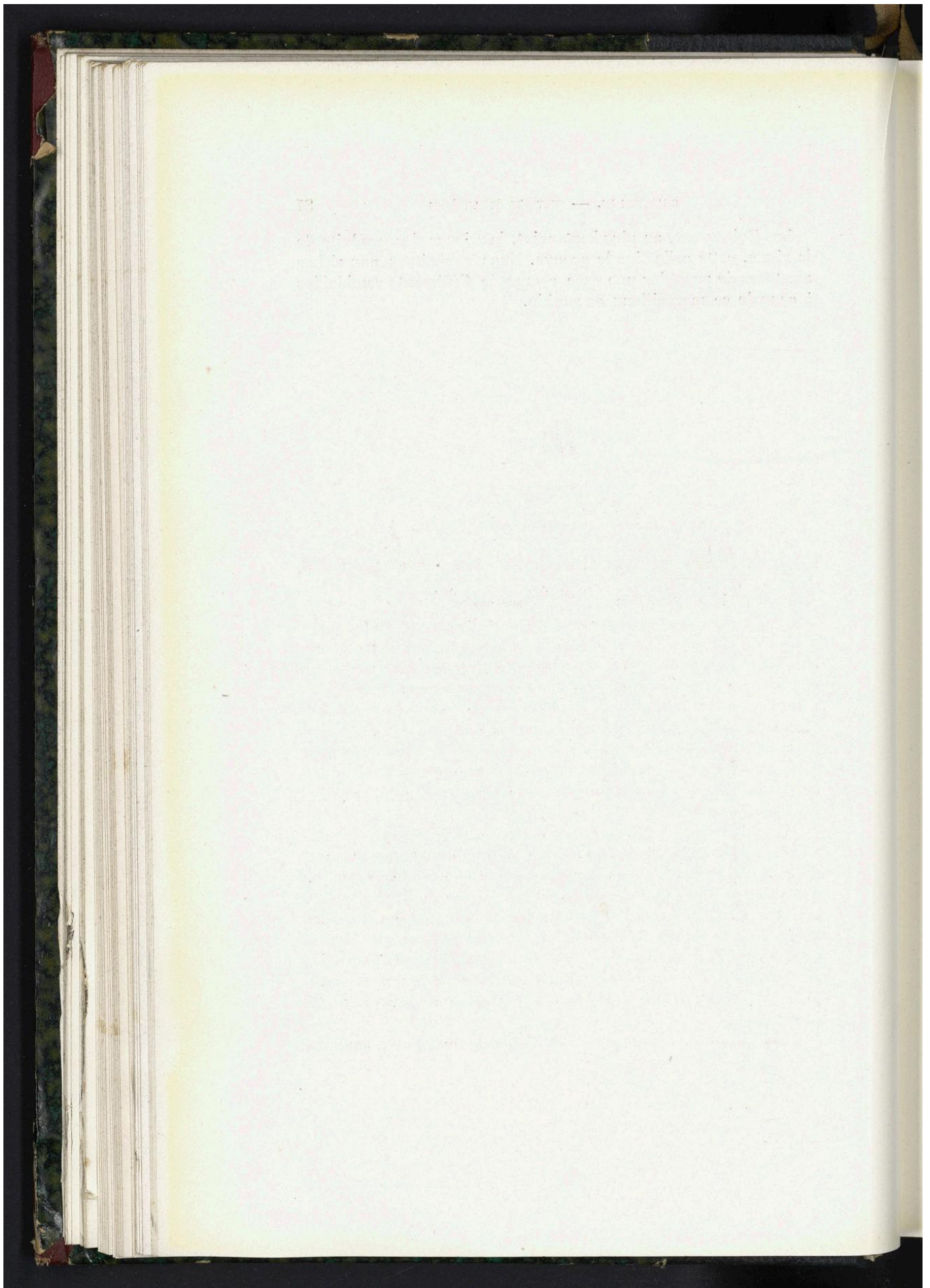
Cette collectivité avait non seulement réuni des vins et des eaux-de-vie de vin aussi variés que bien choisis qui formaient un ensemble parfait, mais encore elle avait su les présenter artistiquement en groupant ses bouteilles au bas d'une reconstitution du vieux monument qui, à Liège, symbolise les libertés de la Ville.

Nous allons donner une description de cette œuvre reconstituée, dont le choix fait honneur aux sentiments libéraux de nos amis de Liège : Dans les Halls, l'édifice, de la même grandeur que son modèle, s'élevait sur un soubassement octogonal qui portait d'élégantes colonnes reliées par des arceaux soutenant une terrasse, au centre de laquelle se dressait un bloc quadrangulaire dont les corniches supportaient des lions majestueusement assis, gardiens fidèles des libertés liégeoises. Ces libertés étaient représentées par des statues de femmes gracieusement enlacées au sommet d'une colonne dominant le monument. Au pied, sur l'avancée de son plan, entre des vasques garnies de plantes exotiques et de fleurs, étaient déposées les bouteilles de la collectivité et, sur le soubassement, des plaques de marmorite indiquaient les firmes de ses adhérents.

La brillante collection exposée était formée en grande partie de grands vins et d'eaux-de-vie fines de France, elle se complétait par un assortiment de vins fins des autres pays. Les vins ordinaires du vignoble de Huy étaient représentés.

Les Belges ont, au plus haut point, la science des produits de la vigne, cette collection le prouve. Nous souhaitons aux riches amateurs de posséder une cave composée d'éléments semblables à ceux de ce merveilleux ensemble.







CHAPITRE IV

Défense des marques d'origine et des appellations géographiques de provenance

L'usurpation des marques d'origine et des appellations géographiques de provenance a depuis de longues années provoqué les légitimes protestations des producteurs, des industriels et des commerçants qui sont gravement lésés par cette fraude.

La France, en raison de l'importance de son industrie et de son commerce, a été et est particulièrement atteinte par ces pratiques frauduleuses. En les dénonçant au grand public, ceux de nos nationaux qui en souffrent ont entendu et entendent sauvegarder la réputation des produits français, en même temps que défendre les intérêts communs.

Dans la campagne entreprise pour atteindre ce but, nos compatriotes se sont trouvés sur le marché international en présence de deux catégories de concurrents : la première comprend les fraudeurs professionnels, pirates pillant partout où il y a à piller ; la seconde se compose de commerçants qui, habitués à faire usage de dénominations ne leur appartenant pas, se sont créés, par la force de cette habitude illicite, un état mental spécial les rendant sourds à toutes revendications. Ces derniers se complaisent d'autant mieux dans cette illégalité qu'ils y trouvent un profit.

L'objectif de cette campagne est d'obtenir des Gouvernements

étrangers la répression rigoureuse des agissements des fraudeurs professionnels et de convaincre les usurpateurs inconscients que leurs actes irréguliers sont aussi coupables que ceux des fraudeurs.

Pour la clarté de l'histoire de la guerre faite à la fraude, il importe de remarquer que deux actions parallèles sont engagées contre l'ennemi.

Tandis que, dans chaque pays européen et extra-européen, les associations, les syndicats et les Chambres de Commerce déblaient le terrain par leurs travaux préparatoires et que leurs délégués aux Congrès internationaux précisent et formulent leurs vœux, de leur côté les délégués officiels de ces pays discutent au sein d'UNIONS gouvernementales plus ou moins étendues, les intérêts des arts, de la littérature, de la science, du commerce et de l'industrie.

La défense des produits vinicoles français, dont la réputation universelle donne à leurs dénominations particulières une si prestigieuse valeur aux yeux du monde entier, se fait dans les congrès internationaux organisés périodiquement par les soins des intéressés chaque fois qu'une occasion favorable se présente. Au point de vue général, cette défense se fait dans les congrès du Commerce et de l'Industrie et, au point de vue tout à fait spécial, dans ceux qui sont provoqués par le Comité International du commerce des vins, cidres, spiritueux et liqueurs.

Les Jurys internationaux des récompenses dans les Expositions officielles viennent joindre leur action à celle de ces Congrès, en apportant dans le combat l'arme très redoutée du refus d'examen des produits indûment marqués ou dénommés.

Dans cette rapide revue rétrospective, nous passons sous silence les préliminaires de l'UNION qui se fit entre la Belgique, le Brésil, l'Espagne, la France, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Salvador, la Serbie et la Suisse dans le but de protéger la propriété industrielle, et nous arrivons immédiatement à la CONVENTION qui fut signée à Paris, le 20 mars 1883, par ces nations, le Guatemala et le Salvador exceptés. La Grande-Bretagne et la Tunisie, quoique ne faisant pas partie de l'Union, donnèrent immédiatement leur acquiescement.

LA CONVENTION DE PARIS en accordant à tous les sujets ou citoyens de chacun des États contractants la protection légale des brevets d'invention, dessins ou modèles industriels, marques de fabrique ou de commerce et du nom commercial,

porta les premiers coups aux agissements des fraudeurs professionnels et troubla la quiétude des inconscients ; elle prévoyait la création en Suisse d'un Bureau international pour la protection de la Propriété industrielle.

Successivement y adhèrent : le 1^{er} juillet 1884, la Norvège et la Suède ; le 30 mai 1887, les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; le 1^{er} octobre 1888, les Indes Néerlandaises ; le 1^{er} juillet 1890, Surinam et Curaçao ; le 11 juillet 1890, la République Dominicaine ; le 7 septembre 1891, la Nouvelle-Zélande et le Queensland ; le 1^{er} octobre 1894, le Danemark avec les Iles Féroé ; le 15 juillet 1889, le Japon ; le 1^{er} mai 1903, l'Allemagne ; le 7 septembre 1903, le Mexique.

A la faveur de la faculté de révision inscrite à son article 14, la campagne fut poursuivie en vue d'améliorer la situation existante et, en 1891, à la CONFÉRENCE DE MADRID furent signés, le 14 avril, deux ARRANGEMENTS différents :

L'UN, par la Belgique, l'Espagne, la France avec l'Algérie et les colonies françaises, la Suisse et la Tunisie, réalisant l'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES et créant, à Berne, un bureau spécial à cet usage. Les Pays-Bas, les Indes Néerlandaises, Surinam et Curaçao donnèrent leur adhésion à cet arrangement le 1^{er} mars 1893 ; le Portugal, les Açores et Madère le 31 octobre 1893 ; l'Italie, le 15 octobre 1894 et le Brésil le 8 octobre 1896.

L'AUTRE, par l'Espagne, la France avec l'Algérie et les colonies, la Grande-Bretagne, la Tunisie, réprimant les FAUSSES INDICATIONS DE PROVENANCE. — Ce dernier arrangement n'était que la reproduction à peu près exacte de l'accord intervenu à la CONVENTION DE ROME en 1886, accord qui, faute de ratification par les puissances unies, était resté à l'état de lettre morte. — Le Portugal, les Açores et Madère y acquiescèrent le 31 octobre 1893 et le Brésil, le 3 octobre 1896.

En résumé, onze nations ont fait partie de l'Union dès le début, neuf seulement ont signé la Convention de Paris de 1883, mais deux autres puissances sont venues remplacer celles qui se sont retirées. Huit y ont adhéré depuis la signature, soit au total dix-neuf nations ayant approuvé cette Convention. Certaines d'entre elles ont décidé leurs colonies à faire de même.

Le premier arrangement de la *Conférence de Madrid* fut adopté par cinq puissances auxquelles quatre autres vinrent se joindre

ensuite, le deuxième fut adopté également par cinq puissances avec deux adhésions ultérieures, mais il faut remarquer que ce ne sont pas toutes les mêmes nations qui signèrent les deux accords. Ainsi la Belgique et l'Italie, qui sont parties contractantes au premier, n'acceptent pas le second parce que leurs lois répressives de la fraude sont plus sévères que les dispositions des articles 1 et 4 de la Convention — depuis ce refus, le CONGRÈS DE TURIN DE 1904 a donné mission au Comité italien de provoquer une prompte adhésion de l'Italie ; — à l'inverse de ces deux puissances, la Grande-Bretagne accepte la répression des fausses indications de provenance sans vouloir participer à la création du Bureau international de l'enregistrement des marques.

LA CONVENTION DE MADRID semblait avoir terminé la lutte entreprise contre les fraudes à la satisfaction de tous les partisans de la droiture dans les relations commerciales, mais les bons effets qu'on était en droit d'attendre de son application furent annihilés par les interprétations divergentes, que firent les Nations signataires, des textes pourtant si clairs des articles 1 et 4 (1).

Il fallut donc reprendre la campagne. Le principe de la propriété des appellations régionales de provenance des produits vinicoles n'en était pas moins acquis puisque par l'exclusion même de ces appellations de l'examen des tribunaux de chaque pays, il devenait un article de foi. En effet, ce principe était si bien admis que six ans plus tard, à la CONFÉRENCE DE BRUXELLES (1897), pas besoin ne fut de le proclamer à nouveau. Mais les dissidents, voulant défendre pied à pied leurs positions, prétendirent que l'expression « appellation régionale des produits vinicoles » ne pouvait comprendre que les produits naturels et non ceux provenant de manipulations plus ou moins compliquées. Cette prétention qui visait nos eaux-de-vie de vin ne pouvait être acceptée par la France. D'ailleurs la Conférence prit fin sans qu'aucune proposition ait pu être votée.

(1) ARTICLE PREMIER. — Tout produit, portant une fausse indication de provenance dans laquelle un des Etats contractants ou un lieu situé dans l'un d'entre eux serait directement ou indirectement indiqué comme pays ou comme lieu d'origine sera saisi à l'importation dans chacun desdits Etats.

ART. 4. — Les tribunaux de chaque pays auront à décider quelles sont les appellations qui, à raison de leur caractère générique, échappent aux dispositions du présent arrangement, les appellations régionales de provenance des produits vinicoles n'étant cependant pas comprises dans la réserve statuée par cet article.

Cependant la persévérance et la patience des représentants de la viticulture, du commerce et de l'industrie ne se lassèrent pas et, en 1900, les résolutions, prises dans les trois réunions internationales qui se tinrent à Paris au cours de l'Exposition universelle, prouvèrent la vaillance de nos troupes. Là, pour la première fois, apparut l'intervention énergique du Jury international des récompenses.

Cette Exposition, par son universalité, fut une excellente occasion d'accentuer le mouvement en avant, en permettant aux jurés de proscrire les fraudes dans la mesure de leur souveraineté éphémère.

Le Jury international de la Classe 60, présidé par M. Kester, se trouvant en présence d'échantillons de vins et d'eaux-de-vie de vin exposés, revêtus d'étiquettes portant de fausses indications d'origine, décida à une grande majorité qu'il ne les examinerait pas. Il exprima ensuite le vœu que les échantillons de ces produits figurant dans les différentes Sections de l'Exposition fussent retirés des installations, par respect de la loyauté et dans l'intérêt des consommateurs, des producteurs et des négociants de toutes les régions vinicoles.

La conséquence de cette décision fut que, pour obtenir la dégustation de leurs vins et de leurs eaux-de-vie, les exposants de ces produits faussement dénommés se virent obligés de les désigner sous leurs véritables noms, ou bien d'ajouter sur les étiquettes de leurs bouteilles, au-devant des appellations qu'ils avaient prises à tort, le mot « FAÇON ».

Au CONGRÈS INTERNATIONAL du commerce des vins, spiritueux et liqueurs qui suivit la session de ce Jury fut discuté et adopté le vœu présenté par M. Turpin, de Rouen, président de la Section de législation ainsi conçu : « Considérant que le » législateur et la jurisprudence française semblent s'être inspirés » des principes de la plus haute et de la plus saine équité pour » la protection de la propriété industrielle de leurs nationaux » et des étrangers, le Congrès international du commerce des » vins, spiritueux et liqueurs, rendant justice à l'ensemble de » cette doctrine et de cette codification, émet le vœu qu'elles » servent de base aux mesures qui seront prises dans les autres » nations européennes et extra-européennes pour assurer une » protection efficace à ladite propriété industrielle et réprimer » la contrefaçon. »

Enfin, dans la même année le CONGRÈS INTERNATIONAL DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (3^e du nom), adopta une résolution tendant à provoquer, dans chaque pays, l'interdiction et la répression pénale des fausses indications de provenances.

Cette interdiction s'étendait à tous les produits étrangers portant le nom ou la marque d'un commerçant d'un pays autre que celui de fabrication, à moins qu'ils ne soient aussi revêtus de l'indication du nom du pays où ils sont fabriqués.

Il exprima également le désir que les noms des localités ou régions connues comme lieu de provenances des produits naturels ou fabriqués ne puissent être appliqués pour désigner un genre de produit, et que les contrevenants soient poursuivis sans avis préalable.

Toujours en 1900, le 14 décembre, à BRUXELLES, les pourparlers restés sans solution à la Conférence tenue dans cette ville en 1897 furent repris, et il intervint entre les Nations signataires de la Convention de 1883 (la République dominicaine et la Serbie exceptées) des ACTES ADDITIONNELS modifiant sur plusieurs points cette convention ainsi que l'arrangement de Madrid relatif à l'enregistrement des marques et le règlement *ad hoc*. Quant à l'arrangement sur la répression des fausses indications de provenance, les négociations engagées n'aboutirent pas plus qu'en 1897.

En 1902, le CONGRÈS INTERNATIONAL DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, réuni à OSTENDE, décida dès l'ouverture de sa session, qu'il n'émettrait pas de vœux et qu'il s'en tiendrait au résumé que son président, M. Strauss, ferait à la fin des délibérations. Un résumé n'est en somme qu'une condensation des opinions diverses qui se sont manifestées au cours d'une discussion et ne peut suggérer que des conclusions générales incertaines, chacun des intéressés s'attachant seulement aux idées exprimées qui concordent avec sa manière de voir. Cependant, et ceci est à noter, celui de M. le président Strauss par la déclaration très nette qu'il fit dans son exorde : « Que tous les congressistes, même ceux qui avaient combattu l'acte de Madrid, étaient unanimes pour réprover la tromperie sur les indications des provenances » démontre surabondamment que le principe de la propriété des appellations régionales était définitivement acquis.

Au CONGRÈS DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE tenu à Turin, en septembre 1902, la question

dont il s'agit fut l'objet d'une longue et intéressante discussion, principalement en ce qui concerne la protection des mots « Champagne » et « Cognac ».

Le vœu suivant fut adopté :

« Le Congrès émet le vœu que tous les États de l'Union adhèrent à l'arrangement de Madrid, en ce qui concerne les fausses indications de provenance et donne spécialement mission au Comité italien de faire les démarches appropriées pour obtenir l'adhésion prochaine du Gouvernement italien. »

En 1904, au CONGRÈS DE BERLIN, le principe général de la propriété des noms géographiques n'étant plus contesté, la bataille s'engagea sur la propriété de certains noms régionaux exclusivement français, mais que les Allemands soutiennent être d'ordre générique.

A ce Congrès, le Syndicat de défense des vins de Champagne trouva la récompense de ses énergiques revendications du nom de « Champagne » dans l'abandon des prétentions de propriété que les Allemands furent dans l'obligation de consentir.

A partir de ce moment la lutte se circonscrit sur l'appellation « Cognac ». Renonçant au mot « Champagne » les délégués allemands espéraient obtenir le droit d'user du mot « Cognac » qui ne leur appartient pas davantage en soutenant que c'est un terme générique employé par eux depuis longtemps et qu'ils n'ont pas dans leur langue d'autre mot équivalent dont ils puissent se servir.

Or, il n'est pas plus exact de soutenir que « Cognac » est un terme générique que d'affirmer qu'« Armagnac » en est un autre. Le terme générique est « Eau-de-vie ». Ce n'est pas une raison parce que dans le langage courant on a employé l'ellipse grammaticale en supprimant le sujet pour ne laisser subsister que le complément, et qu'on en est arrivé à dire « Cognac », « Armagnac », au lieu d'« Eau-de-vie de Cognac », « Eau-de-vie d'Armagnac », pour que ces termes soient devenus génériques.

Les arguments serrés émis par MM. Gérald, député de la Charente et Vivier, délégué du Syndicat de défense de Cognac, tinrent tête aux prétentions germaniques et les délégués allemands furent réduits à demander la continuation de l'étude de la question laissant à un autre Congrès le soin d'en trouver la solution.

Dans la même année, l'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS (Etats-Unis) fournissait une nouvelle occa-

sion, pour le Jury, d'appliquer les mesures prises à Paris en 1900.

Aussi les organisateurs du Groupe 92 (Vins et Eaux-de-vie de vin) au cours de leurs travaux préparatoires à Paris furent-ils constamment préoccupés de cette importante question. M. Turpin, leur président, présenta comme futurs jurés, à l'agrément de M. le Ministre du Commerce, des hommes expérimentés décidés à agir vigoureusement. Il les prit parmi ceux qui parlaient la langue anglaise, afin qu'ils fussent à même de discuter utilement, et sans interprète, avec leurs collègues américains.

Ce choix spécial indique bien à quel point le souci de faire triompher à Saint-Louis la cause de l'honnêteté commerciale préoccupait les organisateurs.

L'œuvre remarquable de M. Mandeix, rapporteur général du Groupe 92 (Vins et Eaux-de-vie de vin) relate ce qui s'est passé ensuite à Saint-Louis, au sein du Jury international. Tout y est indiqué : depuis le compte rendu de la première séance dans laquelle M. Kester, président, proposa d'exclure de tout examen les échantillons étiquetés de fausses dénominations, ce qui fut adopté à l'unanimité par les jurés internationaux, y compris les deux jurés américains présents ; en passant par la violente opposition que les exposants de nationalités diverses firent à la règle adoptée en arguant de leur bonne foi ; jusqu'à l'entente finale, intervenue entre les parties par les soins du Commissaire général adjoint, M. Gérard, ensuite ratifiée en tous points par le Jury de Département et par le Jury supérieur, consacrant le droit de chaque pays à la propriété de ses marques d'origine.

En invoquant la bonne foi près de gens possédés du désir de la voir régner dans les relations commerciales, ces exposants étaient sûrs d'être entendus. Cependant pour arriver à une entente, il fallut de longs pourparlers pendant lesquels la patience et l'énergie de nos compatriotes furent souvent mises à l'épreuve. Ils aboutirent enfin grâce à la courtoisie et à l'équité que les chefs de l'Exposition et nos défenseurs apportèrent dans ces négociations.

Par l'abrégé que nous venons de faire, on peut se rendre compte des résultats obtenus avant l'Exposition de Liège dans les diverses réunions internationales. Nous allons maintenant dire ce qui s'est passé à Liège : d'abord au Congrès du Commerce des vins, spiritueux et liqueurs, ensuite devant le Jury des récom-

penses et enfin au Congrès de l'Association pour la protection de la Propriété Industrielle.

Mais, avant de retracer ces trois étapes de la lutte, il est bon d'esquisser en quelques mots la physionomie matérielle et morale que présentait la ville de Liège, aux jours de l'Exposition.

Cité industrielle, entourée d'usines, de houillères et de manufactures cachées par les ombrages des verdoyants coteaux qui bornent son horizon, arrosée par la Meuse et par l'Ourthe, desservie par de nombreuses voies ferrées, active autant que charmante, elle était bien le théâtre qui convenait à une Exposition internationale; cité universitaire, accueillante aux idées libérales, sérieuse et gaie tout à la fois, cette ville était bien en même temps le siège qu'il fallait aux 49 Congrès d'arts, de sciences, d'industrie et de commerce, que l'initiative des associations internationales organisa à propos de l'Exposition et que le Gouvernement belge encouragea de son patronage.

Pendant que les œuvres dues au génie et au travail de l'homme étaient exposées à côté des productions de la nature, attirant une foule immense de visiteurs, les Congrès réunissaient dans leurs délibérations compétentes et variées, un nombre considérable d'intelligences appartenant à tous les pays.

Dans sa session des 5-9 juin 1905, le CONGRÈS INTERNATIONAL DU COMMERCE DES VINS, SPIRITUEUX ET LIQUEURS, présidé par M. H. Turpin, consacre plusieurs séances à la défense des marques et des appellations géographiques.

M. Tricoche, secrétaire général et organisateur principal de ce Congrès, dans son rapport sur le mémoire de M. Sanchez-Calzadilla, de Jerez, à propos des interprétations diverses des art. 1 et 4 de la Convention de Madrid de 1891 relatives à la répression des fausses indications de provenance, explique que ce document a le mérite d'analyser la valeur de la Convention en elle-même au lieu de s'en tenir aux textes mêmes de cette Convention.

Le Rapporteur constate que M. Sanchez, en voulant se rendre compte de l'esprit qui animait chaque délégué au moment du vote espérait apprendre pourquoi des textes qui apparaissent si clairs avaient été interprétés si diversement. Les délégués des puissances avaient certainement le désir, en concluant cet accord, de protéger la production et de donner au Commerce et à l'Industrie une législation générale protectrice. Or, l'expérience a cependant démontré que chaque nation interprétait différemment

les deux articles en question, certaines d'entre elles prétextant que seuls les produits naturels, et non ceux provenant de manipulations plus ou moins compliquées, étaient prévues par l'arrangement de Madrid.

Il est à craindre, continue M. Tricoche, que cette manière de voir laisse la porte ouverte à des contestations. Les divergences qui se produisent sur l'ensemble des interprétations sont de nature à nuire aux bons rapports internationaux, car certains pays peuvent bénéficier des dispositions législatives qui n'existent pas chez d'autres.

Ainsi, pendant qu'en Portugal les mots géographiques français tels que *Cognac*, *Armagnac* sont employés sans qu'on puisse poursuivre cet abus, les négociants portugais trouvent le moyen de faire condamner par les tribunaux français les commerçants employant en France les mots *Madère*, *Porto*.

En Angleterre, il est admis que les noms géographiques accompagnés du nom du lieu de fabrication des produits peuvent être utilisés, de sorte que les liquides étiquetés « Porto du Cap », « Champagne suisse », « Porto et Bourgogne d'Australie », « Porto et Xérès allemands » ne sont pas considérés comme revêtus de fausses indications de provenance.

Le Brésil et la Suisse conformément leur interprétation à celle de l'Angleterre.

La Hongrie propose la suppression du deuxième alinéa de l'art. 4 tout en rappelant qu'elle a des régions vinicoles réputées telles que celles de Tokay et autres dont les noms ne sauraient être considérés comme des dénominations génériques (1).

Suivant M. Sanchez, l'Espagne pense que l'art. 4 vise les fausses indications de provenance et qu'il protège les dénominations régionales de produits vinicoles lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une désignation d'origine.

En examinant les usages commerciaux, les règlements administratifs et les lois de la France, M. Sanchez, dit le Rapporteur, a conclu que cette puissance applique l'art. 4 de la même ma-

(1) Ainsi que l'a dit le directeur du Commerce, M. Chapsal, au Congrès du Commerce et de l'Industrie à Liège, l'Autriche-Hongrie a, depuis, pris le soin de faire reconnaître par l'Allemagne ses droits à la propriété du mot Tokay. (Voir Convention additionnelle du 25 janvier 1905, au traité de commerce et de douane entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie du 6 décembre 1891.)

nière que l'Espagne et l'Angleterre, bien qu'à la Conférence de Bruxelles, le délégué français ait déclaré formellement qu'en rédigeant à Madrid les articles 1 et 4, on était bien d'accord pour réprimer les fausses dénominations de provenance et excepter de l'appréciation des tribunaux les appellations régionales des produits vinicoles.

M. Tricoche, après avoir résumé les débats de la Section de Législation sur ce mémoire, présente à la sanction du Congrès le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Le Congrès du Comité International du Commerce des Vins,
» Spiritueux et Liqueurs;

» Considérant que les puissances signataires de la Convention
» de Madrid de 1891, l'interprètent de façons différentes et quel-
» quefois opposées, notamment en ce qui concerne l'application
» de l'art. 4, décide :

» 1^o Qu'il y a lieu de fixer le plus rapidement possible l'unité
» d'interprétation et de jurisprudence pour assurer le plein effet
» des dispositions protectrices de la Convention précitée;

» 2^o Donne mission à son bureau d'intervenir énergiquement
» dans ce sens auprès des divers gouvernements intéressés. »

M. Delbruyère, de Mons, dans une communication, dit que la Belgique n'a pas adhéré à la Convention de Madrid (elle a signé l'arrangement relatif à l'enregistrement des marques. N.d.R.) les fraudes étant chez elle prévues par son Code pénal et jugées par ses tribunaux de commerce. Énumérant les fraudes qui sont pratiquées sur les marques et les noms géographiques, il en fait une juste critique et estime que ces fraudes sont causées par l'avilissement des prix. Il propose d'établir annuellement un prix courant minimum des vins que tous les négociants s'engageraient à adopter et ajoute qu'en Belgique une tentative de ce genre a été faite.

Cette proposition est renvoyée à une Commission prise en dehors du bureau et ne fait l'objet d'aucun vœu.

Le Congrès entend ensuite la lecture du rapport de M. A. Havy, sur la communication de M. Pheysey, de Londres, touchant la fausse dénomination des vins et les définitions territoriales. M. Pheysey déplore, en exprimant l'espoir de le voir bientôt disparaître, un état moral consistant à baptiser les vins de faux noms et à trouver naturel que le nom d'un cru ou d'une région devienne générique. Il qualifie de malhonnêteté l'habitude con-

tractée par tous les concurrents d'expédier de régions vinicoles et sous leurs noms, des vins qui n'y ont pas été récoltés et blâme l'indifférence et la négligence des propriétaires et des commerçants auxquelles il attribue la ruine du commerce.

Il demande que le système adopté par la Champagne en ce qui concerne l'établissement de la division territoriale des vignobles soit partout suivi, pour bien délimiter les appellations géographiques et régionales des crus.

M. le Rapporteur, résumant l'exposé de M. Pheysey, propose au Congrès d'adopter le vœu suivant :

« Le Congrès, prenant en considération les justes observations
» de M. Pheysey, émet le vœu que, sous la dénomination du pays
» d'origine, seuls les produits naturels et de provenance véritable
» soient livrés à la consommation. »

Le vœu présenté par M. Havy est adopté.

Faisant un extrait de notre chapitre « Fonctionnement du Jury », nous devons dire maintenant ce qui a été fait pour la défense des marques et des noms géographiques devant le Jury international des Récompenses.

Dès la première réunion du Jury de la Classe 60, le 2 août, M. Piguët, son président, après avoir rappelé à ses collègues les décisions prises par leurs devanciers, aux Expositions Internationales de Paris (1900) et de Saint-Louis (1904), leur soumit la motion suivante :

« Que dans un but de loyauté commerciale également chère à
» tous les pays, l'examen des marques fausses et des appellations
» géographiques non justifiées et propres à induire le public en
» erreur soit strictement abandonné. »

Cette motion fut votée à l'unanimité.

Le Jury international décida, ensuite, qu'une sanction pratique serait donnée à son vote et qu'une délégation se transporterait dans les Sections, afin d'examiner les produits exposés.

Les membres de cette délégation MM. Turpin, le sénateur Van der Kelen, Maréchal-Mercier, Schoustow, Henri Braive, Charlon, de la Morinerie, le docteur Luling, Belleau, Monnet, présidés par M. Piguët et ayant pour secrétaire M. Eug. Rogée, se rendirent dans toutes les Sections et constatèrent dans les pavillons de quelques-unes la présence d'un certain nombre de bouteilles portant faussement les noms de Cognac, Champagne, Médoc, Malaga.

Les représentants officiels des nations, auxquelles appartenaient les exposants pris en faute, déclarèrent qu'en effet les produits ainsi désignés ne provenaient pas des régions figurant sur les étiquettes, mais avaient été récoltés dans les pays respectifs de leurs exposants. Ces honorables représentants reconnurent que c'était à tort que leurs commettants avaient fait usage de dénominations ne leur appartenant pas et, pour les excuser, invoquèrent leur bonne foi.

Ces visites firent disparaître comme par enchantement les bouteilles incriminées, mais le Jury de Classe n'en fit pas moins son devoir en refusant d'examiner les produits faussement déclarés.

Le Jury international du Groupe X (Classes 55 à 62) fut convoqué au mois de septembre suivant. Il se tint sous la présidence de M. Prevet et en présence de MM. les Commissaires généraux de toutes les nations, M. Gody occupant au bureau sa place de commissaire du Gouvernement belge.

Dans sa première séance, le président, après avoir passé en revue les réclamations présentées par chaque Classe, arrive à l'examen du dossier de la Classe 60 et donne lecture de notre rapport dont nous extrayons le passage concernant ce chapitre :

« Une délégation du Jury, nommée à l'effet de rechercher les fausses marques et les faux titres d'origine, a visité les pavillons de toutes les nations et a constaté que les exposants de plusieurs d'entre elles avaient placé dans leurs vitrines des produits faussement étiquetés. Sur les conclusions que cette délégation a présentées, le Jury a décidé de ne point examiner ces marchandises.

» Peut-être y a-t-il lieu de reconnaître la bonne foi de certains exposants qui croient pouvoir qualifier *Cognac* une eau-de-vie de vin, et *Champagne* un vin mousseux, alors que ces noms de lieux d'origine, l'un spécial aux Charentes, et l'autre à la Champagne, sont limitatifs et ne peuvent s'étendre à d'autres pays ; mais, comme il n'en faut pas moins défendre énergiquement la propriété des noms de lieux d'origine, j'ai l'honneur, Monsieur le Commissaire général, de vous prier de mettre à l'ordre du jour de cette Assemblée la résolution prise à l'unanimité par le Jury de la Classe 60 et de la faire entériner par le Jury international du Groupe X. »

Nos conclusions eurent l'honneur d'être soutenues éloquem-

ment et énergiquement par M. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français, ainsi que par M. Piguët, président de la Classe 60 et d'être adoptées par l'Assemblée à la presque unanimité.

Au cours de la deuxième séance, M. Gore, commissaire général des États-Unis, déclara solennellement qu'en conformité de la résolution prise le matin par l'Assemblée, il refusait toute récompense pour l'un de ses exposants qui avait fait usage du mot « Champagne » pour désigner un vin mousseux fabriqué en Amérique. Cette déclaration inopinée, qui fait le plus grand honneur à la droiture du représentant des États-Unis, fut accueillie par les applaudissements unanimes de l'Assemblée.

Le Jury de Groupe ratifia donc, en principe et en fait, les décisions du Jury de Classe. Ses décisions ayant été homologuées par le Jury supérieur, la jurisprudence des Jurys internationaux des récompenses se trouve définitivement établie.

Enfin, il nous reste à faire connaître ce qui s'est passé au CONGRÈS INTERNATIONAL de l'Association pour la PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, réuni à Liège, en septembre.

Depuis la CONFÉRENCE DE PARIS, les principales questions traitées dans les congrès se sont élucidées et nous avons vu qu'au Congrès de Berlin, l'Allemagne avait reconnu que le mot *Champagne* devait être réservé aux produits de cette région.

Les délégués allemands, obligés de se rendre à l'évidence et de convenir que les mots *Vins mousseux* ou *Sekt* sont suffisants pour désigner les produits de ce genre qu'ils fabriquent, ont abandonné l'emploi du mot *Champagne* d'autant plus facilement que, par suite des nouvelles lois allemandes sur le commerce des boissons vineuses et sur l'impôt des vins mousseux, leurs concitoyens n'en servent presque plus de ce mot.

Au Congrès de la Propriété industrielle, cet abandon, tout en restreignant le champ de bataille, n'en rendit la lutte que plus ardente sur l'appellation *Cognac*.

Dans cette assemblée, les Allemands dessinèrent un mouvement tournant en déposant un rapport, dont les prémices semblaient devoir clore toute discussion puisqu'elles disaient en substance : « Une adhésion à l'arrangement de Madrid concernant les fausses indications de provenance, peut, en toute hypothèse, être approuvée, même si l'art. 4 de l'arrangement est conservé dans son texte actuel, sans changement. »

Seulement, auparavant, ils prétendaient nous imposer leur interprétation de l'art. 4 sous cette forme :

« Que le *Kognak* n'est pas un produit vinicole dans le sens de l'art. 4 de l'arrangement de Madrid, mais bien un produit qui doit ses qualités caractéristiques à une manipulation technique spéciale et qui, en majeure partie, ne provient pas de la distillation du vin. »

En réalité, il s'agissait de nous faire accepter à leur profit une interprétation spécieuse de cet article, sans en changer le texte.

Actuellement le mot *Kognak* dont se servent indûment les producteurs, les commerçants et les consommateurs allemands serait, d'après eux, générique et non indicatif de la provenance du produit : une désignation additionnelle étant nécessaire pour indiquer l'origine. Ils considèrent que l'usage de ce mot leur est permis pour désigner toute eau-de-vie provenant de la distillation du vin et déclarent qu'ils accepteraient, dans un arrangement futur, qu'une mention additionnelle devienne obligatoire, chaque fois que la fabrication n'a pas lieu dans la région de Cognac ou que le vin distillé n'est pas issu des Charentes.

A Liège, les Allemands ne parlaient plus de l'impossibilité de trouver dans leur langue un équivalent du mot *Kognak* ; par contre, ils excipaient de l'usage ancien de ce mot dans leur pays, ainsi que de prétendues contrefaçons françaises pour s'en servir. Ils disaient aussi que les négociants et propriétaires charentais n'ont jamais réclamé contre l'abus de l'emploi du mot *Cognac* en France.

Notre nouvelle loi sur les fraudes est de nature à démontrer que si, au point de vue international nous réclavons vivement la répression des fraudes, notre sentiment ne varie pas lorsque nous nous plaçons au point de vue national. Si la paix doit régner définitivement entre les nations comme nous le souhaitons, il faut dès maintenant établir entre elles des relations commerciales basées sur une parfaite équité.

De leur côté, les délégués français firent valoir les raisons invoquées par les représentants de la Champagne et des Charentes, lors du Congrès de Berlin ; ils appuyèrent sur celles de la probité et de la moralité commerciales en jeu et se refusèrent d'admettre que *Cognac* soit un terme générique en revendiquant pour lui un droit de propriété parfaitement caractérisé.

En fin de compte, ils demandèrent à leurs collègues d'Allemagne d'être aussi respectueux de la dénomination régionale de ce pro-

duit français, que les Français le sont pour la désignation des vins du Rhin et de la Moselle.

M. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français à Liège, vint leur apporter l'appui de sa haute autorité et de sa chaude parole.

Nous sommes heureux d'être en mesure de reproduire ici *in extenso* le discours si probant que M. Chapsal prononça à ce congrès :

MESSIEURS,

« La question des fausses indications de provenance sur les marchandises présente pour le commerce et l'industrie de la France un intérêt de premier ordre. Vous vous rappelez que l'arrangement de Madrid (1891) contient les stipulations réprimant les fraudes relatives à ces indications de provenance. Par son article 4 il dispose, notamment, que si les appellations d'un caractère général donnent lieu à un procès, c'est au tribunal du pays où le litige est né qu'il appartient de décider si les appellations employées sont permises, c'est-à-dire si elles sont devenues des noms d'espèces tombés dans le domaine public, ou si, au contraire, les origines indiquées sont exclusivement réservées à certains lieux et, par suite, si c'est une fraude de s'en servir pour désigner des produits similaires fabriqués autre part.

» Mais dans une seconde partie, ce même article 4 apporte une exception à cette règle pour « les appellations régionales de provenance des produits vinicoles. »

» En ce qui touche ces produits, le tribunal n'a plus la liberté de considérer leurs dénominations comme ayant un caractère générique, et de déclarer, par exemple, comme étant Champagne, Cognac, Porto ou vins du Rhin, ce qui ne provient pas effectivement de ces régions

» Il s'ensuit que celui qui a employé indûment de pareilles qualifications pour désigner ses produits doit être condamné au même titre que s'il avait usurpé la marque de fabrique d'autrui.

» Les auteurs de l'arrangement de Madrid ont estimé, à juste titre suivant nous, que les produits vinicoles différaient essentiellement des autres productions, en tant qu'ils étaient la conséquence d'un certain climat et d'une composition particulière du sol, rendant impossible leur imitation.

» C'est cette exception inscrite dans l'art. 4 qui serait de nature à empêcher certains pays d'adhérer à l'arrangement de Madrid.

» Dans l'opinion de ceux qui combattent cette disposition limitative des pouvoirs accordés aux tribunaux, on soutient que de nombreuses appellations régionales de produits viticoles, notamment celles de *Champagne* et de *Cognac* sont devenues des désignations génériques, dont l'emploi ne peut plus être repris au patrimoine commun de la langue et des usages commerciaux.

» Je suis très heureux toutefois de constater que, dans le rapport qui nous est présenté au nom de l'Association allemande pour la protection de la propriété industrielle, on reconnaît que le mot *Champagne* n'a point perdu son caractère de désignation de provenance, et qu'il doit entièrement bénéficier de la protection de l'art. 4 de l'arrangement de Madrid.

» Cette concession, que j'enregistre avec grand plaisir, est un premier pas fait vers la solution de bonne foi que nous ne cessons de préconiser en France.

» Mais en ce qui concerne l'indication *Cognac*, le désaccord persiste, et l'association allemande ne recommande, dans son rapport, l'adhésion de l'empire d'Allemagne à l'arrangement de Madrid que sous la condition de la réglementation du mot « Cognac » à négocier avec le gouvernement allemand et le gouvernement français.

» Voici quelle est la réglementation proposée :

» L'usage du mot *Kognac* (*Cognac*) est permis pour désigner toute eau-de-vie provenant de la distillation du vin ; cependant, chaque fois que la fabrication n'a pas eu lieu dans la contrée de Cognac, ou que le vin de distillation employé ne provient pas exclusivement des deux Charentes, cela doit être clairement exprimé au moyen d'une mention additionnelle. Si une eau-de-vie, originaire de Cognac ou des deux Charentes, et provenant de la distillation du vin, a subi une modification quelconque — (une simple addition d'eau seule exceptée), — cette eau-de-vie doit être expressément indiquée comme ne provenant pas de Cognac.

» Il serait à souhaiter, dans l'intérêt des négociants allemands, que d'autres nations, spécialement l'Autriche-Hongrie et l'Italie, adoptent cette réglementation.

» Une pareille proposition, Messieurs, je dois le déclarer de suite, nous ne pouvons pas l'accepter, tant elle nous paraît contraire à la vérité des choses. Pour le démontrer, je pourrais

reprendre les nombreux arguments qui ont été si brillamment exposés par le Groupe français lors du Congrès de Berlin de 1904. Mais beaucoup d'entre vous les ont encore présents à la mémoire; je me bornerai donc, Messieurs, à signaler à votre attention les faits importants qui se sont produits depuis ce dernier congrès et qui justifient le point de vue français.

» C'est, tout d'abord, ce qui vient de se passer à Liège, lors des opérations du Jury international.

» Dans la Classe des vins et eaux-de-vie, les jurés eurent à se demander s'ils devaient déguster des produits portant de fausses indications d'origine. Au cours de leur délibération, on rappela que lors de l'Exposition universelle de 1900, un groupe d'exposants avaient déposé une protestation tendant à n'attribuer aucune récompense aux produits étrangers usurpant des noms d'origine française. Le Jury international de Paris accueillit à l'unanimité cette protestation, et les objets entachés de fausses appellations ne furent soumis à aucun examen.

» La décision de principe, prise à Paris, reçut à l'Exposition internationale de Saint-Louis, en 1904, une plus précise et plus large confirmation.

» Le Jury international de Liège, voulant continuer l'heureuse tradition de probité internationale établie par les Expositions de Paris et de Saint-Louis, fit voter une motion portant « que, dans » un but de loyauté commerciale également cher à tous les pays, » l'examen des marques fausses ou trompeuses et propres à » induire le public en erreur devait être abandonné ».

» Cette motion, que je fus appelé à défendre lors de la réunion des jurés de l'alimentation, rencontra l'adhésion des représentants des grandes nations, fut ratifiée par le Jury de Groupe et consacrée par le Jury supérieur.

» C'est ainsi que, depuis cinq années dans trois grandes Expositions, les Jurys internationaux se sont refusés à la dégustation de produits portant des appellations mensongères, de nature à tromper le public.

» On peut donc affirmer aujourd'hui qu'il est de jurisprudence constante que, dans les Expositions officiellement organisées, il n'est plus permis de récompenser, par exemple, sous le nom de *Cognac* une eau-de-vie fabriquée en Bulgarie ou en Serbie.

» Un second fait, qu'il est intéressant de citer, se rapporte à la législation des États-Unis. Vous savez qu'en ce pays il a été

mis en vigueur une loi ayant pour objet la surveillance et le contrôle des denrées alimentaires. Cette loi, dite *new pure food law* a été accompagnée d'instructions établies par M. le professeur Willey, directeur du laboratoire officiel du département de l'agriculture à Washington. Or, voici les définitions que j'y trouve :

« L'eau-de-vie est le produit de la distillation du vin... Le mot » *Cognac* ne peut être employé comme indication d'origine que » pour les eaux-de-vie provenant de la distillation des vins du » district de Cognac... »

» Nous sommes loin, Messieurs, de la définition industrielle du mot *Cognac* que voudraient rendre légale certains groupements allemands. Dans leur thèse, pour qu'il y eût cognac, il suffirait de la présence d'une certaine quantité d'eau-de-vie distillée de vin, quant à ce que doit être la dite quantité, les opinions varient avec les procédés de fabrication.

» En France, l'indication *Cognac* n'est point un terme générique n'ayant aucun lien avec la provenance ; elle désigne une région très déterminée ; elle ne peut être employée que pour qualifier les produits originaires de cette région ; elle s'applique exclusivement aux eaux-de-vie provenant de la distillation du vin des deux Charentes.

» Enfin, Messieurs, je tiens à vous signaler, à l'appui de la thèse que nous défendons, un dernier fait qui montre bien que, malgré toutes les difficultés qu'on amoncelle sur notre route, notre doctrine fondée sur la loyauté et la vérité finira bien par triompher.

» Dans le récent traité de commerce intervenu entre l'Autriche et l'Allemagne, il a été stipulé que le nom de *Tokay* serait exclusivement réservé aux vins hongrois récoltés dans un certain rayon du district de *Tokay*. Il en résulte que désormais les fabricants allemands ne pourront plus fabriquer du vin de Tokay ni le vendre sans indiquer le lieu de production.

» Il est indéniable que cette interdiction constitue un succès pour l'Autriche-Hongrie, car en Allemagne on prétendait que le nom de *tokay* était tombé dans le domaine public, comme on le soutient encore pour le mot *Cognac*. J'espère que la protection que les Hongrois ont obtenue pour un de leurs produits vinicoles, nous parviendrons également à en bénéficier pour nos eaux-de-vie des Charentes, comme on nous le concède déjà pour les vins de *Champagne*.

» C'est une question de probité commerciale qui intéresse toutes les nations ; car toute décision en contradiction avec la vérité des faits peut, à un moment donné, se retourner contre elles et leur porter un préjudice des plus considérables.

» Quant à nous, nous ne pouvons pas admettre qu'on nous place, pour le terme *Cognac* en face d'une sorte de carte forcée, comme le faisait tout à l'heure le précédent orateur qui disait : « ou vous réglerez comme nous le proposons le mot *Cognac*, ou » nous n'accepterons rien ».

» Jamais, Messieurs, nous ne nous inclinons devant pareille mise en demeure, et le gouvernement français est résolu, sur ce point, à n'abdiquer aucun des droits qu'il considère comme imprescriptibles.

» Le mot *Cognac* désigne un produit tirant sa qualité à la fois du sol et du mode de manutention qu'il a subi ; tout ce qui ne rentre pas dans les termes de cette définition ne saurait prendre, en bonne justice, l'appellation *Cognac*. Je sais bien que nous heurtons certains intérêts privés qui veulent maintenir la confusion parce qu'ils en tirent profit. Mais, comme on l'a dit, l'usage illégitime d'un nom, même prolongé, ne saurait être générateur d'un droit.

» Nous demandons donc aux membres du Congrès de repousser toute proposition tendant à modifier la disposition essentielle de l'arrangement de Madrid, réprimant les atteintes portées aux appellations de produits tenant leurs qualités naturelles du sol ; et ainsi nous nous déclarons tout à fait hostiles à la réglementation du mot *cognac*, proposée par l'Association allemande. »

Il était impossible de mieux présenter la défense des intérêts des départements charentais et d'établir plus rigoureusement le droit de Propriété des noms géographiques. Aussi, après avoir écouté plusieurs orateurs, tant du côté allemand que du côté français, l'assemblée rejeta-t-elle la motion allemande à une grande majorité.

En terminant il nous sera permis de dire que la campagne générale, si vaillamment soutenue par nos troupes et leurs chefs depuis la Convention de Paris jusqu'à la fin de l'Exposition de Liège, facilitera et assurera le triomphe de notre cause — celle de la loyauté — à la conférence diplomatique qui doit se tenir à Washington en 1907.



CHAPITRE V

Fonctionnement du Jury International des Récompenses

Le Jury international des récompenses, tel qu'il avait été organisé par le Règlement officiel belge, comprenait trois degrés : Jury de Classe, Jury de Groupe et Jury supérieur.

JURY DE CLASSE

Dans le compte rendu des actes de ces trois juridictions, nous n'avons pas à parler des débats qui précédèrent les jugements de chaque section, pas plus que des jugements eux-mêmes : nous n'avons qu'à transcrire les uns et les autres, en ajoutant un aperçu général du fonctionnement de ces Jurys.

Chaque nation avait à désigner les personnes qu'elle voulait investir des fonctions de juré de première instance. En France, le Commissaire général et le Président du Comité d'organisation se sont appliqués, avec juste raison, à ce qu'en outre de leur aptitude et de leur impartialité, les candidats fussent des représentants de toutes les régions viticoles importantes de notre territoire.

En plus des jurés, dont le nombre ne pouvait dépasser la proportion de un par 35 à 40 exposants, et des jurés suppléants,

le Règlement général belge avait prévu la nomination d'experts.

C'était sage, car si le Jury de la Classe 60 n'avait pas pu faire appel à l'expérience et au dévouement d'experts, les formidables travaux de dégustation dont il était chargé eussent été prolongés au delà de toute raison et de toute mesure.

Voici comment était composé le Jury international de la Classe 60 :

Bureau :

<i>Président</i>	MM. PIGUET, Jean (France).
<i>Vice-président</i>	MARÉCHAL-MERCIER, Louis (Belgique).
—	FORTUNATI, Alfredo (Italie).
<i>Secrétaire-rapporteur</i> .	MALAQUIN, Eugène (France).

Jurés titulaires :

MM. ALCAY, à Paris-Alger (France.)
ANTOINE, consul de Serbie, à Anvers (Serbie).
AUGÉ, Justin-Auguste, député, à Béziers (France).
BARBIER, Léon, à Avignon (France).
BELLEAU, Désiré, à Reims (France).
BERNEX, Léon, à Bordeaux (France).
BLUM, P.-M., à Naples (Italie).
BRYANT, à Saint-Sorlin (Saône-et-Loire) (France).
CAMUZET, député, à Vosne-Romanée (France).
CHANUT (docteur), à Vosne-Romanée (France).
CHARTON, Claude, à Beaune (France).
COURRÉJELONGUE, sénateur, à Bazas (France).
DE LA MORINERIE, Raymond, à Reims (France).
DE RIETMATTEN D'ODET, Jacques, à Sion (Suisse).
DUMAS, Francisque, à Villefranche-sur-Saône (France).
FABRE, Gustave, à Nîmes (France).
FOUJALLAZ, Gustave, à Epesses (Suisse).
GIRARD-AMIOT, à Saumur (France).
GRELLET, N., à Kouba (Algérie) (France).
GUICHARD, Albert, à Châlon-sur-Saône (France).
HANIER père, à Paris (France).
JOSSE RAND, Alexandre, à Beaune (France).
KESTER, Gustave, à Paris (France).
LARRONDE, Maurice, à Cénac (Gironde) (France).

- MM. LEMAITRE, à Epernay (France).
LULING, à Reims (France).
MABILLE, Ernest père, à Binche (Belgique).
MALDANT, Louis, à Chenôve-Ermitage (France).
MARGUERY, Jean, à Paris (France).
MAUVIGNEY, Jérôme, à Bordeaux (France).
MOLNAR, Léopold (Hongrie).
MOMMESSIN, Jean, à Charnay-les-Mâcon (France).
MONNET, Gabriel, à Cognac (France).
NÉLIS, Eugène, à Bruxelles (Belgique).
NEYEN, Jean-Auguste, à Remisch (Grand-Duché de Luxembourg).
PEETERS D'ELHOUNGNE, Maurice, à Bruxelles (République Dominicaine).
PERRIER, Gabriel, à Châlons-sur-Marne (France).
PERRIER, Charles, à Saint-Blaise (Suisse).
ROGÉE, Eugène, à Saint-Jean-d'Angély (France).
ROUGET, Paul, à Toulon (France).
SANGUINETI, à Malaga (Espagne).
SCHOUSTOFF, B.-N., à Moscou (Russie).
TABERNE, Frank, à Bordeaux-Bruxelles (France).
THOMAS-BASSOT père, à Gevrey-Chambertin (France).
TOCK, Lucien, à Bruxelles (Grand-Duché de Luxembourg).
TOPOLSKY, à Sophia (Bulgarie).
TURPIN, Henry, à Rouen (France).
VAN DER KELEN, Léon, sénateur, à Louvain (Belgique).
VERNEUIL, Albert, à Cozes (France).
VERT, à Jarnac (France).
WAVRE, Jules, à Neuchâtel (Suisse).
WIESNER, Edgar, à Vienne (Autriche).

Jurés suppléants :

- MM. BLANC, Claude, à Paris (France).
BORD, Georges, à Loupiac (France).
BRAIVE, Henri, à Liège (Autriche).
CHANSON, à Beaune (France).
COTILLON, B., à Paris (France).
DELBRUYÈRE, L., à Mons (Belgique).

MM. DELRUE, Émile, à Tournai (Belgique).
COURTHIAL, Siméon, à Montpellier (France).
DWELSHAUWERS, à Liège (Serbie).
DE LUNARET, à Montpellier (France).
FORSANS, Paul, à Bordeaux (France).
FOUCAULD, Marc, à Cognac (France).
HUARD, à Tours (France).
HUET, Stanislas, à Libourne (France).
JACOULOT, Vincent, à Romanèche-Thorins (France).
KARRER, à Saint-Denis (France).
LEQUEUX, Alfred, à Châlons-sur-Marne (France).
LIGNON, à Lyon (France).
LOPÈS-DIAS, Joseph, à Bordeaux (France).
MAULER, Louis, à Motiers-Travers (Suisse).
MAURIN, E., à Bordeaux (France).
MAXWELL, James, à Bordeaux (France).
PARDON, Joannès, à Paris (France).
PASSEMARD, R., à Saint-Emilion (France).
PEYROT, Pierre, à Anvers (Belgique).
SAVIGNON, Henri, à Alger-Paris (France).
SOUALLE, L., à Pont-Sainte-Maxence (France).
STRAUSS-BERGER, L., à Neuchâtel (Suisse).
WURSTHORN, à Saint-Max-les-Nancy (France).
WURTH, Pierre, à Wormeldange (Grand-Duché de Luxembourg).

Experts :

MM. AUTHELIN, L.-E., à Essey-les-Nancy (France).
BARON, Charles, à Paris (France).
BESSIÈRE-DITELY, à Charenton (France).
CADOT, C., à Paris-Bercy (France).
CHAROULET, Adolphe, à Saint-Emilion (France).
COLCOMBET, Yves, à Mercurey (France).
DESMARQUEST, Jean-H., à Moulin-à-Vent (France).
DUMOULIN, Paul, à Savigny-les-Beaune (France).
DUVERGIER, aux Lèves (France).
DUVERNE, à Bordeaux (France).
ESCANDE, Théodore, à Bordeaux (France).
GIRARD, Arthur, à Savigny-les-Beaune (France).

MM. JONINON, L., à Bercy-Paris (France).
MARTINET, Camille, à Paris (France).
MEGRET, Alexandre, à Paris (France).
MEYER, à Saumur (France).
NAIGEON, Gustave, à Beaune (France).
PELLISSON, Marcel, à Cognac (France).
POLACK, Maurice, à Dijon (France).
PUISARD, à Cramant (France).
REMOISSENET, à Beaune (France).
ROUSSILLE, Paul, à Pau (France).
SENGÈS, Jules, à Bordeaux (France).
VAVASSEUR, Ch., aux Bibaudières, à Vouvray (France).

Dans la première quinzaine de juillet, le président de la Section française informa les présidents des Comités d'admission et d'installation que les jurés internationaux, titulaires ou suppléants, seraient convoqués pour commencer leurs travaux à Liège le 1^{er} août 1905.

Quelques jours après, nous avisions les exposants de notre Classe de l'ouverture prochaine de la session. Avant que les jurés français partent en Belgique, M. Pinard les convoqua à la Bourse de Commerce de Paris afin de leur donner les renseignements indispensables à la mission dont ils étaient chargés.

A la date fixée eut lieu à Liège, dans la salle des fêtes, la réunion plénière des jurés internationaux appartenant à toutes les Classes. Cette cérémonie fut présidée par M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, et consacrée aux instructions générales nécessaires au bon fonctionnement des Jurys.

Immédiatement après cette séance, les jurés internationaux de la Classe 60, rassemblés par M. Turpin, président du Groupe X, constituèrent leur bureau par acclamation après une rapide entente. Cette formalité accomplie, le Jury décida, sur la proposition de son président, que les opérations commenceraient le lendemain matin, 2 août, et que les décisions des sections seraient valables, quel que soit le nombre des jurés présents.

Nous avons vu au chapitre de la *Défense des marques d'origine et des appellations des noms géographiques de provenance* que, dès la première réunion du Jury de la Classe 60, son président, M. Piguët, après avoir rappelé à ses collègues les décisions prises aux précédentes Expositions Internationales de Paris et de Saint-Louis

par les Jurys internationaux, avait fait voter une motion concernant cette défense. Nous y avons décrit les incidents qui se sont produits à la suite du vote de cette motion et nous avons fait connaître les mesures prises pour parer aux usurpations des marques et des appellations géographiques de provenance. Nous y avons dit aussi que, plus tard, le Jury de Groupe avait discuté et approuvé ces mesures, qui ont été homologuées ensuite par le Jury supérieur. Il nous paraît donc inutile de nous étendre davantage sur ces faits malgré leur importance.

En même temps que se précisaient ces questions préliminaires, sur notre demande M. le Commissaire général faisait procéder à la nomination des experts qui devaient aider les jurés dans leur tâche, quintuplée par la multiplicité des types de vins et d'eaux-de-vie de vin à déguster.

Alors que dans les autres Classes la mission du Jury pouvait s'accomplir assez rapidement en quelques réunions, il ne fallut pas moins de quatorze séances de trois à quatre heures pour mener à bien les travaux de la Classe 60. Et encore faut-il avoir vu jurés et experts à l'œuvre, comme nous les avons vus, pour se faire une idée du labeur qu'ils ont accompli. Nous pouvons déclarer sans crainte de blesser la modestie de nos collègues que le zèle et l'ardeur déployés par eux dans leurs fonctions furent commandés par les sentiments de justice et d'équité qui les animaient.

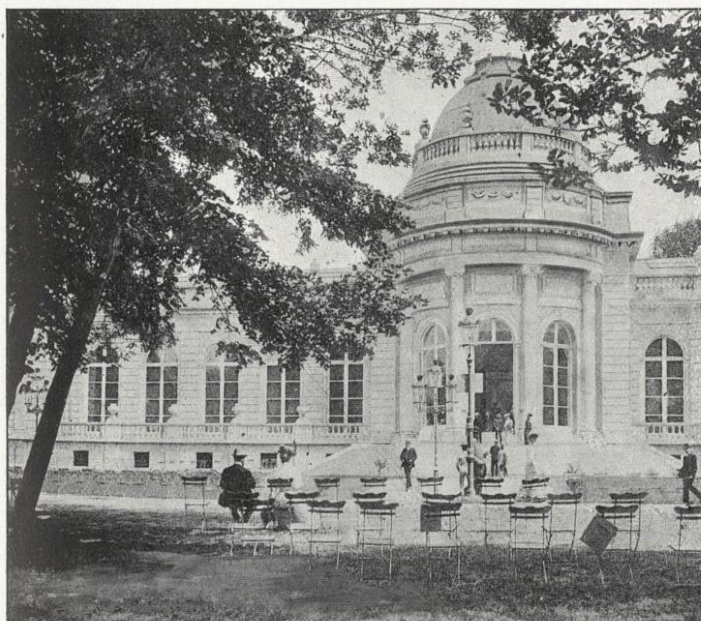
En présence d'une œuvre aussi délicate et aussi complexe que fut celle du Jury international de Liège, il apparaît clairement que la « Dégustation » est bien une science doublée d'un art.

Il ne faut pas croire — ce qui a été quelquefois affirmé — que, même pour l'homme de métier, certaines difficultés d'appréciation demeurent insolubles ; l'unité de jugement des sections du Jury international prouve, une fois de plus, le contraire. C'est une erreur de confondre la prudence du dégustateur, émettant son diagnostic, avec une soi-disant impuissance à se prononcer dans quelques cas. Cette prudence doit être considérée non comme un manque de savoir, mais bien comme un gage de sécurité pour ceux qui font appel à l'expérience de ce spécialiste.

Les membres du Jury étaient installés dans les belles galeries placées dans les sous-sols du palais des Beaux-Arts qui se trouvait situé au milieu du jardin colonial. Les murs de ces galeries, percés de larges baies donnant un jour favorable à l'examen

visuel des vins, étaient tapissés à l'intérieur de toiles aux tons chauds sur lesquels ressortaient de nombreux trophées de drapeaux appartenant aux dix-sept Nations de la Classe 60. Si le mobilier manquait d'élégance, il était du moins approprié au service du Jury. Les tables étaient garnies d'eau de Vichy, de pain et de gâteaux secs destinés à réparer les troubles d'une dégustation prolongée.

De nombreux sommeliers prenaient à la cave, des mains de



Palais des Beaux-Arts.

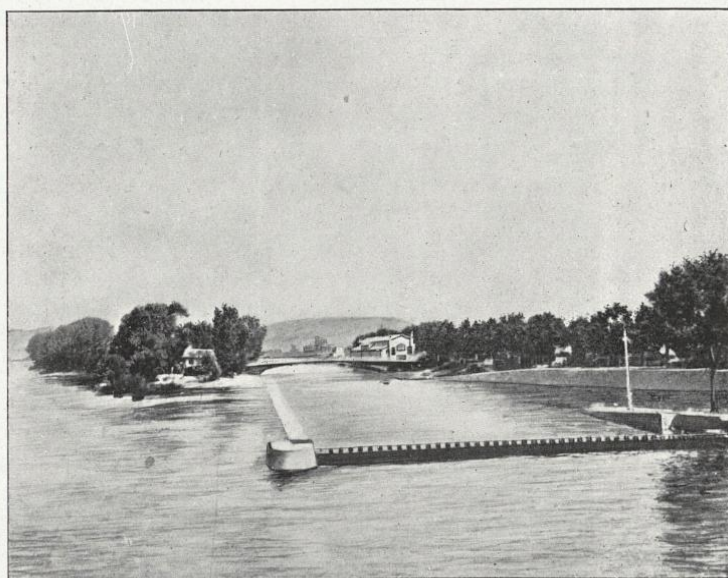
notre secrétaire, les bouteilles pour les déboucher après en avoir fait contrôler les étiquettes par les jurés. Quelquefois ces derniers, dans leur impatiente activité, débouchaient eux-mêmes les bouteilles de leur région.

Cette ruche, en pleine effervescence, offrait un spectacle vraiment extraordinaire pour le profane qui, au milieu du brouhaha des discussions techniques, ne pouvait saisir ni l'ordre ni la minutie de ces opérations.

Dès que le travail d'une section était terminé, son secrétaire

apportait à notre bureau les notes qu'avaient obtenues les exposants. Ces feuilles de notes étaient contresignées par les examinateurs. Après en avoir pris copie, sous la haute surveillance du président, nous les transmettions d'urgence au Commissariat général de l'Exposition.

Il nous reste, des opérations du Jury, un bien agréable souvenir : il est dû à la courtoisie et à l'aménité qui ont régné dans les relations quotidiennes, entre tous les Jurés internationaux.



Jardin colonial et Quai Mativa, vus du barrage.

Nous sommes heureux d'ajouter que dans ces assises vinicoles les représentants de chaque pays, tout en maintenant haut et ferme les droits de leurs compatriotes, ont apprécié avec équité et loyauté les titres de leurs concurrents. C'est ainsi que des préventions injustifiées s'effacent lorsque les hommes consentent à se rapprocher et à se communiquer leurs idées et leurs appréciations.

Il nous est aussi infiniment agréable de déclarer que la bonne grâce des Belges et leur amitié pour nous ont eu la plus sérieuse influence sur la bonne harmonie de ces relations internationales.

JURY DE GROUPE

A peine les travaux du Jury de Classe étaient-ils terminés qu'il fallut préparer ceux du Jury de Groupe. Les dossiers de toutes les Classes furent centralisés au Commissariat général belge; leur minutieux examen exigea un temps fort long.

Le Jury du Groupe de l'Alimentation, nommé à l'élection par les bureaux de chaque Classe, fut constitué comme suit :

Membres.

- LEBRUN, Bruno, ingénieur, constructeur-mécanicien, à Nimy, président de la Classe 55 (Belgique).
SIMON, David, consul de Danemark, à Mannheim, vice-président de la Classe 55 (Allemagne).
SAVY, A.-H., ingénieur-constructeur, à Paris, secrétaire-rapporteur de la Classe 55 (France).
DUMON DE MENTEN, Alphonse, malteur, à Bruges, président de la Classe 56 (Belgique).
FERRAND, Ferdinand, fabricant de pâtes alimentaires, à Lyon (Rhône) et à Ivry-Port (Seine), vice-président de la Classe 56 (France).
VAN ROYE, Emile, ingénieur, malteur, à Hal, secrétaire-rapporteur de la Classe 56 (Belgique).
HULEU, Victor, président du Syndicat des boulangers, à Bruxelles, président de la Classe 57 (Belgique).
RICHARD, Lucien, directeur de la Société des biscuits Pernot, à Dijon (Côte-d'Or), vice-président de la Classe 57 (France).
ANGENOT-HOUPRESSE, H., fabricant de pains d'épices, à Verviers, secrétaire-rapporteur de la Classe 57 (Belgique).
PREVET, Jules, fabricant de conserves alimentaires, président de l'Union des Syndicats de l'alimentation en gros de France, président de la Classe 58 (France).
WINKELMANS-DELACRE, Victor, ancien industriel, à Bruxelles, vice-président de la Classe 58 (Belgique).
GILLES, Georges, fabricant de conserves alimentaires, à Alicante, secrétaire-rapporteur de la Classe 58 (Section internationale).

- BAUDUIN, Jules, fabricant de sucre, à Rosoux-Goyer, président de la Classe 59 (Belgique).
- LOO HOAN-WEN, négociant, à Liège, vice-président de la Classe 59 (Chine).
- DESSAUX, Georges, fabricant de vinaigre, à Orléans (Loiret), vice-président de la Classe 59 (France).
- POUILLON, Léon, délégué de la firme Delhaize frères et C^{ie}, enseigne « Le Lion », à Saint-André-lez-Bruges, secrétaire-rapporteur de la Classe 59 (Belgique).
- PIGUET, Jean, vice-président de la Chambre de Commerce de Mâcon (Saône-et-Loire), président de la Classe 60 (France).
- MARÉCHAL-MERCIER, Louis, négociant en vins et spiritueux, président de l'Association générale du commerce en gros des vins et spiritueux de la province de Liège, président de l'Union syndicale des denrées alimentaires, vins et spiritueux de la rovince de Liège, à Liège, vice-président de la Classe 60 (Belgique).
- FORTUNATI, Alfredo, chevalier, conseiller municipal de Rome, secrétaire général du Comité général italien pour les Expositions, à Rome, vice-président de la Classe 60 (Italie).
- MALAQUIN, président de la Chambre syndicale des courtiers-gourmets de Paris, à Paris, secrétaire-rapporteur de la Classe 60 (France).
- GALLAND, Alexandre, président du Syndicat des distillateurs de France et des Colonies, à Saint-Denis (Seine), président de la Classe 61 (France).
- SCHMIDT, Emile, distillateur-liquoriste, négociant en vins et spiritueux, à Schaerbeek-Bruxelles, vice-président de la Classe 61 (Belgique).
- MASQUELIER, Egide, distillateur, à Borgerhout-Anvers, secrétaire-rapporteur de la Classe 61 (Belgique).
- MARCETTE, Henri, distillateur-liquoriste, à Spa, secrétaire-rapporteur-adjoint de la Classe 61 (Belgique).
- DE BOECK, André, ancien industriel, à Bruxelles, président de la Classe 62 (Belgique).
- D^r BLEICH, professeur à l'Académie agricole, à Weihestephan (Bavière), vice-président de la Classe 62 (Allemagne).
- BERTRAND, Arthur, brasseur, à Liège, secrétaire-rapporteur de la Classe 62 (Belgique).

Ces Messieurs élirent leur Bureau ainsi qu'il suit :

PREVET, Jules, président (France).

DE BÆCK, André, vice-président (Belgique).

FORTUNATI, Alfredo, vice-président (Italie).

MALAUQUIN, Eugène, secrétaire-rapporteur (France).

Le Jury du Groupe de l'Alimentation tint deux séances successives reliées par une délibération des représentants de chacune de ses Classes. Au bureau siégeait, à droite de M. le président J. Prevot, M. Gody, Commissaire général du Gouvernement belge.

Dans le rapport justificatif que nous avait demandé M. le Commissaire général belge pour éclairer l'assemblée sur les propositions de la Classe 60, après avoir indiqué les mesures prises contre la présentation au Jury de produits faussement dénommés et sollicité l'approbation de ces mesures, nous nous exprimions ainsi :

« Ce point d'intérêt général exposé, permettez-moi, M. le Commissaire général, d'appeler votre bienveillante attention sur le nombre considérable d'exposants français de la Classe 60. Avec l'Algérie, deux mille six cent cinquante-deux exposants français ont mis en ligne plus de 6.000 types de vins et eaux-de-vie de vin.

Nous sommes heureux, M. le président Piguet et moi, d'avoir vu nos compatriotes manifester avec autant d'ardeur leur sympathie et leur amitié pour la Nation belge, en envoyant à Liège les merveilleux produits de la France vinicole. Avec un magnifique entrain, la Viticulture et le Commerce se sont unis pour présenter à vos suffrages les plus belles collections des vins de France.

» En présence de cette grandiose manifestation, nous espérons, Monsieur le Commissaire général, que vous voudrez bien ratifier nos propositions de récompenses et les soutenir avec nous.

» Puisque j'ai parlé tout à l'heure de « merveilleuses collections » je tiens à citer particulièrement celle qui a été présentée par la Collectivité belge et à dire que les membres du Jury international ont été charmés par la grande qualité et la parfaite distinction des vins qui ont été soumis à leur appréciation.

» Je ne voudrais pas oublier non plus de citer l'Italie, la Bulgarie, la Suisse, la Serbie, l'Espagne, l'Autriche, la Hongrie, la

Russie, etc..., qui ont tenu à honneur d'envoyer à l'Exposition internationale de Liège leurs produits vinicoles les plus remarquables.

» Pour le bon fonctionnement des opérations du Jury international, vous avez bien voulu, Monsieur le Commissaire général, nous adjoindre un certain nombre d'experts. Leur compétence reconnue nous a été de la plus grande utilité et les soins qu'ils ont apportés à l'examen des produits des exposants nous ont permis de mener à bien la lourde tâche qui incombait au Jury. Cette adjonction était indispensable, puisqu'avec l'aide de ces experts, il ne nous a pas fallu moins de quatorze séances de 3 à 4 heures pour terminer ce colossal travail. Nous vous remercions bien sincèrement, Monsieur le Commissaire général, d'avoir bien voulu mettre ces experts à notre disposition.

» Pour répondre à votre demande de justification des Grands prix, j'ai l'honneur de vous informer que dans la Classe 60, ils se subdivisent en Grands prix collectifs et Grands prix individuels.

» Pour les premiers, leur justification s'établit d'une manière générale par la renommée des Régions vinicoles auxquelles appartiennent les collectivités. Les qualités des vins de ces crus sont, tout en restant de premier ordre, si différentes entre elles, que le nom de la province ou du département, dont ces produits sont originaires, leur est devenu un titre particulier.

» De plus les Associations, Sociétés, Comices, Groupements, Syndicats, si importants par eux-mêmes, ont mis tant d'ardeur à grouper autour d'eux les adhérents à l'Exposition de Liège qu'ils méritent bien la récompense sollicitée par le Jury. En outre, il est d'usage constant, dans les Expositions universelles, de récompenser libéralement ces Groupements.

» Pour les seconds (Grands prix individuels), ils se justifient par la réputation des produits exposés, par l'importance des maisons de commerce, par la façon tout à fait soignée avec laquelle ces produits ont été présentés. Tous ces exposants ont fait des efforts considérables qui appellent la récompense à eux attribuée par le Jury de la Classe 60. »

Appuyées qu'elles étaient par le Commissaire général français, toutes nos propositions de récompenses furent acceptées après que notre conduite, dans la question des produits faussement dénommés, eut été approuvée. Les sentiments de justice dont

l'Assemblée était animée se traduisirent pour la France en une manifestation sympathique.

JURY SUPÉRIEUR

Pour terminer les opérations du Jury international du Groupe X et faire consacrer les récompenses qui avaient été accordées, nous n'avions plus qu'à nous présenter devant le Jury supérieur.

Cette suprême juridiction, présidée de droit par le Ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique et composée de 20 membres nommés par le Gouvernement belge, dont 19 désignés sur la proposition des Gouvernements participant à l'Exposition et 1 choisi au sein du Comité exécutif, fut définitivement constituée par un arrêté de M. le Ministre de l'Industrie et du Travail daté de Bruxelles le 5 septembre 1905.

Voici les noms des hautes personnalités qui en firent partie :

Président :

M. FRANCOTTE, G., ministre de l'Industrie et du Travail.

Vice-présidents :

Belgique. — M. DUPONT, Émile, vice-président du Sénat, à Liège.

France. — M. LOURTIES, Victor, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, sénateur, à Paris.

Commissaire général du Gouvernement belge :

M. LAMARCHE, Richard, industriel, sénateur, conseiller communal, à Liège.

Commissaire général adjoint :

M. GODY, J., commissaire pour le Jury et les récompenses, rapporteur général faisant fonctions de secrétaire du Jury supérieur, à Bruxelles.

Membres :

Angleterre. — M. CECIL HERTSLET, consul général de la Grande-Bretagne, à Anvers.

Autriche, Allemagne et Suisse. — M. le baron de KUBINZKY, Eugène, conseiller commercial, membre de la commission de la Section autrichienne à l'Exposition Universelle et Internationale de Liège, à Prague.

Belgique et Congo. — M. le baron ANCION, A., sénateur, à Liège.

M. de SADELEER, L., ancien président et membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

M. CORTY, C., négociant, président de la Chambre de Commerce de et à Anvers.

M. DIGNEFFE, Emile, banquier, conseiller communal, président du Comité exécutif de la Société anonyme « Liège-Exposition », à Liège.

Bulgarie. — M. le Docteur ZOLOTOVITZ, L., agent diplomatique de la Bulgarie, à Paris.

Chine. — M. OU TSONG-LIEN, directeur général des missions scolaires en Belgique et ancien chargé d'affaires de Chine à Madrid, à Bruxelles.

Etats-Unis d'Amérique et Roumanie. — M. LEWIS S. WARE, ancien membre du Jury à l'Exposition universelle de Paris 1900 et Commissaire spécial des Beaux-Arts à l'Exposition universelle et Internationale de Liège 1905.

France. — M. VIGER, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture, président des Groupes de l'agriculture et de l'horticulture, à Paris.

M. PINARD, Alph., président du Comité d'organisation de la Section française, à Paris.

M. TURPIN, Henry, président du Groupe de l'Alimentation, vice-président de la Chambre de Commerce de Rouen.

Hollande, Luxembourg, Norvège et Section internationale. — M. CREMER, J.-T., ancien ministre des Colonies, à La Haye.

Italie et République Dominicaine. — Don Auguste TORLONIA, prince de Civitella-Cesi, conseiller communal de la ville de Rome, président du Comité général italien pour les Expositions et pour l'exportation, à Rome.

Japon. — M. ROKURO MOROI, consul du Japon, à Anvers.

Russie. — S. E. M. RAFFALOVITCH, Arthur, conseiller privé, attaché commercial de Russie à l'ambassade impériale de Russie, à Paris.

Serbie et Monténégro. — M. MANTEGAZZA, Vico, ancien membre du Jury supérieur à l'Exposition Universelle de Paris 1900, ancien commissaire général du Gouvernement italien en 1900, à Bovisio Mombello (Lombardie).

Suède et Hongrie. — M. THIEL, Arthur, industriel, ancien commissaire général du Gouvernement à l'Exposition de Stockholm 1897, et ancien commissaire général de la Section suédoise à l'Exposition Universelle de Paris 1900, à Stockholm.

Turquie, Perse, Grèce et Maroc. — L'EMIR EMIN ARSLAN EFFENDI, consul général de Turquie, à Bruxelles.

Secrétaires du Rapporteur général :

M. STORMS, John-B., secrétaire général adjoint (en service général) du Commissariat général du Gouvernement belge, à Bruxelles.

M. le chevalier de WOUTERS D'OPLINTER, Ferd., secrétaire général adjoint pour les Sections étrangères au Commissariat général du Gouvernement belge, à Bruxelles.

Secrétaires adjoints du Rapporteur général :

M. le vicomte de BIOLLEY, Pierre, ingénieur, secrétaire du Commissariat général du Gouvernement belge, à Limbourg.

M. DE BOECK, Georges, secrétaire du Commissariat général du Gouvernement belge (en service général), à Bruxelles.

M. van MALE DE GHORAIN, Walérand, ingénieur agricole, secrétaire du Commissaire spécial pour les Groupes de l'agriculture et de l'horticulture, à Beveren-Waes.

M. DEDET, P., adjoint au Commissaire général du Gouvernement français pour l'Exposition de Liège.

Les présidents et les secrétaires-rapporteurs du Jury de Groupe assistaient aux séances avec voix consultative.

Cette haute juridiction écouta avec bienveillance les réclamations formulées au nom des exposants par MM. les Commissaires généraux des divers pays, accueillant celles qui lui paraiss-

saient justifiées, rejetant les autres ; finalement elle entérina les récompenses décernées par les Jurys de premier et de second degrés en ce qui concerne le Groupe de l'Alimentation ; par suite furent ratifiées toutes les appréciations de la Classe 60.

La distribution des récompenses fut l'occasion d'une grande fête pour tous ceux qui participèrent à l'Exposition de Liège. La cérémonie, présidée par le prince et la princesse Albert de Belgique, eut lieu le 21 octobre dans l'immense salle des Fêtes, ornée, à cette occasion, de verdure et de fleurs et tapissée de drapeaux et de bannières.

Dans le défilé solennel des représentants des Nations, lorsque la délégation française entourée de son pittoresque cortège de coloniaux passa devant l'estrade royale, de multiples acclamations parties de tous les points de la salle saluèrent les représentants de la République.

Le défilé terminé, M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, prononça un éloquent discours dans lequel il constata l'éclatant succès de l'Exposition de Liège qui réunit plus de 16.000 exposants et reçut cinq millions six cent mille visiteurs.

« La distribution des récompenses, ajouta-t-il, est la consécration finale d'un succès éclatant. Rien n'a troublé l'harmonie des travaux qui l'ont préparée ; les Jurys ont accompli leur œuvre dans l'estime et le bon vouloir réciproques ; leur décision ne laissera, j'espère, ni amertume, ni regret. »

M. Digneffe, président du Comité exécutif, prit ensuite la parole pour féliciter les Liégeois du succès de leur entreprise et exalter la grâce de la bonne fée, la princesse Elisabeth, qui leur avait porté bonheur.

Les applaudissements et les acclamations qui avaient salué l'apparition du cortège français redoublèrent quand M. Chapsal vint, après la proclamation du chiffre des récompenses de nos exposants par le Commissaire général du Gouvernement belge, M. Richard Lamarche, saluer gaillardement la princesse Elisabeth et recevoir le palmarès des mains du prince Albert.

Le soir, un grand banquet de six cents couverts était offert par le Commissariat général du Gouvernement belge dans la salle du Conservatoire luxueusement décorée. Un grand nombre de per-

sonnalités éminentes assistaient à ce banquet où plusieurs discours furent prononcés par M. Francotte, M. Digneffe, et en dernier lieu par M. Chapsal. Le Commissaire général français, après avoir remercié les orateurs des sentiments de sympathie exprimés à l'adresse de la France, constata que le succès de la participation française avait, en effet, dépassé toutes les espérances et qu'il fallait faire remonter le mérite de ce magnifique résultat à l'énergie, à l'intelligence, à la vaillance et à la cordialité des organisateurs, de même qu'à la bienveillance des Pouvoirs publics.



Palais des Fêtes.

De plus, M. Chapsal se félicita de ce que l'Exposition de Liège nous ait mieux permis, à nous étrangers, de connaître la Belgique, d'apprécier ses qualités et ses ressources et de saisir le secret de sa prospérité. Il ajoutait : « Un autre résultat qui ressort de l'Exposition, c'est qu'entre représentants étrangers se sont établis les liens d'une mutuelle estime et d'une sympathie réciproque, ce qui fait que nous avons formé, comme on l'a dit, une même famille. Ces sentiments doivent encourager chacun de nous à faire triompher le principe de la souveraineté du droit, et à se

conformer à l'idéal de justice et de solidarité qui doit servir de règle aux hommes et aux gouvernements. »

Cette vibrante allocution souleva l'enthousiasme général des convives et l'émotion fut portée à son comble lorsque l'orchestre attaqua la *Marseillaise*.

Les fêtes données à l'occasion de la distribution des récompenses durèrent trois jours. Le troisième, le prince et la princesse Albert, accompagnés de la princesse Rupprecht, sœur de la princesse Elisabeth, nous firent le grand honneur de visiter la Section française.





CHAPITRE VI

Du développement de l'importation des vins français en Belgique

ACTION PROPAGATRICE COÏNCIDANT AVEC LE BAS PRIX DU VIN

Les statistiques d'entrées en Belgique démontrent que la France tient un rang prépondérant parmi les Nations importatrices de vins et d'eaux-de-vie de vin.

Est-ce à dire que là doit se borner l'ambition de notre pays ? Non.

— Nous estimons, au contraire, qu'en dehors de la part qu'il peut se tailler encore sur les fournitures de ses rivaux, il doit tenter, par une action énergique, de conquérir la clientèle du peuple belge.

La conquête de cette clientèle, qui jusqu'ici n'a fait entrer le vin dans son alimentation quotidienne que dans une très faible proportion, nous paraît possible si nous voulons nous en donner la peine.

Elle sera facilitée par une action propagatrice générale coïncidant avec le bon marché du vin en France.

ACTION PROPAGATRICE

Pour prendre part à cette action, il est évident que nos commerçants doivent souvent visiter la Belgique et, dans leurs voyages successifs, déployer des qualités d'énergie et d'activité soutenues.

On ne nous opposera pas cette fois le fameux dicton *du français au naturel casanier* puisqu'il s'agit de voyager dans un pays limitrophe du nôtre et qui en est, pour ainsi dire, la continuation.

D'ailleurs, cette réputation de mauvais « globe-trotter », justifiée peut-être autrefois, n'existe plus depuis que le Gouvernement de la République, de concert avec nos Chambres de Commerce, nos Sociétés de géographie, nos Sociétés de colonisation, a créé un courant très accentué vers l'extension de notre commerce mondial. Maintenant, sous cette impulsion commune, de nombreux jeunes hommes, préparés à leur carrière commerciale par l'étude des langues étrangères et par l'enseignement technique de nos Ecoles de commerce, entreprennent de longs voyages d'affaires.

Seulement, heureux qu'ils sont de l'éducation qui leur a été donnée, ils demandent au Gouvernement de la République de bien vouloir leur continuer son bienveillant appui en aplanissant dans la mesure du possible les difficultés de frontières.

Appuyés par l'État, nos commerçants sauront bien, par leur initiative et leur intelligence, surmonter les obstacles matériels qu'une entreprise aussi intéressante suscitera. Ils ont déjà l'expérience que pour réussir, il leur faut parcourir la Belgique en tous sens et s'aboucher avec des représentants actifs et laborieux. Ils verront si pour se rapprocher du peuple ils doivent créer des débits dans les localités tant soit peu importantes.

Peut-être jugeront-ils utile de s'entendre entre eux pour innover et employer un moyen de propagande général, au lieu de

particulier, qui consisterait à adopter d'un commun accord une phrase concise exaltant le vin.

Cette phrase unique et d'un modèle invariable, mise en tête des annonces que chacun des importateurs ferait pour son compte particulier, par toutes les voies de la publicité, serait une puissante réclame. Elle forcerait l'attention de l'ouvrier et du paysan et, grâce à son incessante répétition, elle stimulerait le goût qu'ils ont déjà pour nos vins. On ne peut nier qu'une publicité aussi intensive ne produise une forte impression sur le public.

Mais, dira-t-on, les maisons de commerce qui ont déjà pris pied en Belgique, voudront-elles adopter ce système qui, dans une certaine mesure, peut favoriser les nouveaux venus ?

Nous pourrions répondre, en nous retranchant derrière l'intérêt général, qu'il s'agit de conquérir à la France une nouvelle clientèle et que nous n'avons pas à nous préoccuper des intérêts particuliers. Mais, telle n'est pas notre intention parce que, d'abord, nous considérons que tous les intérêts sont dignes de sollicitude, ensuite parce qu'il nous semble bien que l'exploitation en commun d'un champ non encore cultivé, doit donner aux artisans de cette culture une récolte proportionnée aux travaux de chacun d'eux.

Quoiqu'il en soit et quelles que soient les critiques de ce projet de réclame, nous pensons qu'il rendrait de grands services à la propagation du vin ordinaire en Belgique et nous le recommandons d'autant plus volontiers que les importateurs, en quelque sorte syndiqués par son emploi, resteraient libres de leur action individuelle.

Le commerce indigène des vins en gros userait aussi, à coup sûr, du même cliché et, jaloux de contribuer au développement intense des affaires de son pays, il deviendrait notre allié dans l'action énergique que nous conseillons. Du reste, ses honorables représentants, nos amis, ont montré soit dans les travaux du Congrès international des vins, spiritueux et liqueurs, soit pendant les opérations du Jury international de l'Exposition de Liège, une telle largeur d'esprit et une telle générosité d'idées, que nous nous croyons autorisés à compter sur leur sympathique concours.

BON MARCHÉ DU VIN

Le bas prix des vins devant faciliter l'action propagatrice dont nous venons d'esquisser un projet, il semble bien que le moment est propice pour donner une suite à l'œuvre commencée par l'Exposition de Liège.

En effet, les récoltes vinicoles de 1904 et de 1905, incomplètement vendues, ont fourni des stocks assez grands pour que la nécessité d'en exporter une partie apparaisse aux yeux de ceux qui s'intéressent à la viticulture française. L'année 1906 vient, avec ses 59 millions d'hectolitres récoltés tant sur le continent qu'en Algérie, confirmer cette nécessité. Quoi qu'on pense de l'exactitude des chiffres fournis chaque année sur la quantité d'hectolitres recueillis dans nos vignobles, il n'en est pas moins vrai que les cours des vins sont assez bas pour encourager les hommes d'action à tenter la conquête de la clientèle du peuple belge.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Autrefois, en Belgique, les classes favorisées de la fortune pouvaient seules garnir leurs tables de nos vins fins; plus tard, la bourgeoisie se contentant de vins moins délicats et par conséquent meilleur marché, en fit d'amples provisions; aujourd'hui, les petits bourgeois, qui, comme leurs concitoyens plus fortunés aiment le vin, en consomment. Pourquoi demain les ouvriers, qui ne l'aiment pas moins, n'en boiraient-ils pas couramment si on le met à leur portée et si on le leur donne à bon marché?

En affirmant que le peuple belge aime le vin, nous ne faisons que traduire la sensation que nous en avons eue, pendant l'Exposition, au cours de nos nombreuses visites à la Classe 60 dans le Palais de l'Alimentation.

À voir, autour des *Dégustations* où les vins exposés étaient débités à des prix relativement élevés (15 et 20 centimes le verre), l'affluence sans cesse renaissante d'une foule composée de petits bourgeois, d'ouvriers, de paysans, de soldats et de femmes — il s'y trouvait même des ecclésiastiques — nous avons eu cette impression que le peuple belge boirait couramment du vin si on le mettait à la portée de sa bourse.

Et les faits amusants qui se sont passés au Palais des Beaux-Arts, lors des réunions du Jury international de la Classe 60, ne sont-ils pas significatifs ?

Dans les galeries demi-souterraines, mais parfaitement claires de ce palais, avaient été installées deux salles de dégustation, que précédaient d'immenses sous-sols, encombrés de caisses vides, avoisinant les caves où étaient enfermés les trésors de nos viticulteurs et de nos commerçants. Or, pendant les dix jours que durèrent les opérations du Jury, la poterne qui, des bords de l'Ourthe, donnait accès aux sous-sols, fut assiégée par une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants. Trompant la surveillance des gardiens et des douaniers, probablement trop préoccupés du sort des flacons en dégustation, les assaillants pénétraient dans la place et, se dissimulant derrière les retranchements formés de caisses d'emballages, guettaient les jurés au passage, les obsédaient, les harcelaient, pour obtenir de leur générosité les bouteilles de vin à peine entamées. Et c'était plaisir que de les voir ingurgiter, à même le goulot et sans reprendre haleine, ce bon vin de France qu'ils avaient alors à si bon marché !

Ces faits sont topiques et viennent confirmer notre opinion touchant la conquête possible de la clientèle populaire belge.

Puis, sommes-nous en présence de buveurs de bière par goût, comme le sont les Allemands, par exemple ? Vraiment nous ne le croyons pas.

Certes il y a des amateurs de bières parmi les Belges — comme il y en a parmi les Français. — Ce sont eux qui recherchent et consomment les bières supérieures qui viennent de l'étranger, mais le peuple boit de la bière commune indigène. Il en fait un usage quotidien parce qu'elle est d'un prix peu élevé et qu'il

peut se la procurer facilement. L'habitude qu'il a d'en boire est une force qui le pousse à nouveau vers elle. Est-ce à dire que le Belge soit inféodé à la bière au point de la préférer au vin ? Ce serait une erreur de le croire et nous affirmons qu'il aime mieux le vin.

Un argument en faveur de la possibilité d'étendre à la classe ouvrière le bénéfice de boire du vin peut très bien être tiré de la compressibilité constatée en 1903 sur la consommation de l'alcool industriel. En effet, quand on a vu l'usage de ce liquide, dont l'ouvrier est le principal client, baisser de 42 % immédiatement après l'application de la loi édictée contre l'alcoolisme et à cause de la surtaxe, on peut bien inversement prévoir que la consommation de la boisson agréable et saine qu'est le vin français prendra place et augmentera par la suite si le prix en est peu élevé.

Ces raisons fort probantes nous font espérer qu'une action vigoureuse de propagande, aidée par la modicité des prix, ferait doubler et bientôt tripler nos exportations. En attendant mieux encore, car nous pensons que le mouvement irait en croissant, bornons nos désirs et essayons de faire prendre peu à peu au peuple belge l'habitude de boire du vin sans avoir la prétention de le substituer complètement à la bière.

Certains esprits pessimistes objectent que l'introduction en Belgique de grandes quantités de vins français ordinaires pourrait nuire à l'importation des vins fins. Nous devons dissiper leurs appréhensions à cet égard. Mettre à la disposition de la masse populaire du vin à bon marché ne peut avoir pour conséquence d'arrêter la consommation des vins fins dans les autres classes. Il serait puéril de dire que plus le peuple boira du vin, moins la bourgeoisie en consommera. Et on peut affirmer énergiquement que les gens riches ne remplaceront pas les vins de nos crus renommés par ceux de consommation courante.

A cette autre objection que les nations viticoles, nos concurrentes, profiteront de la campagne entreprise par la France, nous répondrons : qu'une publicité purement française ne peut exercer une action directe sur les ventes des étrangers et que, si cependant on admet l'hypothèse d'une augmentation d'affaires de nos rivaux résultant de notre puissante propagande, il faut bien reconnaître que, dans le même temps, nos importations auront crû tout au moins dans les proportions habituelles des entrées internationales. Or, comme la France laisse bien loin derrière

elle toutes les autres nations, nous nous dispensons de conclure.

D'honorables conseillers de la viticulture arguent de ce qu'au début d'une campagne de ce genre les résultats pourraient être médiocres, pour soutenir que l'exportation est impuissante à soulager les maux dont souffrent la viticulture et le commerce. Ainsi, sans le vouloir, ils rejettent dans l'inaction ceux qui



Pavillon de l'Agriculture.

pour agir ont besoin d'être encouragés. Certes l'exportation n'est pas une panacée, mais comme elle fait partie des mesures à prendre pour favoriser l'écoulement annuel de nos vins ordinaires, nous incitons vivement nos adhérents à s'en servir.

A repousser aussi l'allégation qu'une hausse des vins survenant en France, toute l'activité déployée par les exportateurs aurait été inutile, sous prétexte que la clientèle conquise en Belgique serait vite reperdue s'il fallait augmenter le prix de vente

au détail. A notre avis, les importateurs français implantés solidement et organisés judicieusement comme nous le souhaitons, n'auraient à craindre, les Belges étant habitués au vin, que les effets d'une hausse exceptionnelle. Mais les conséquences d'une telle hausse seraient les mêmes pour tous les pays et ne produiraient qu'un simple ralentissement et non un arrêt complet de la consommation.

Cette crainte de reperdre ce qu'on a gagné égale celle, déjà exprimée, que le propriétaire récoltant français ne trouvera aucun avantage dans une exportation intensive si le vin est vendu bon marché. A cela nous ferons observer : que pour parer aux méventes dont on se plaint avec juste raison il faut bien rechercher de nouvelles clientèles. Or, on ne peut conquérir celle dont nous parlons que par le prix modéré du vin, afin qu'il puisse être mis en comparaison avec celui de la bière, toutes proportions gardées.

En définitive, les récoltes vinicoles françaises et algériennes dépassant en quantité la consommation et l'exportation annuelles et, par suite, les cours des vins s'étant affaîssés au point de ne plus rémunérer suffisamment les frais de la propriété ni les peines du propriétaire, il faut trouver un remède à cet état de choses qui, s'il se continuait, ruinerait notre viticulture et causerait le plus grand préjudice à notre commerce.

Cette question est étudiée ardemment aussi bien par les propriétaires-viticulteurs que par les commerçants, l'abondance plus ou moins grande des récoltes ayant une répercussion incontestable sur les affaires commerciales. Cette connexité d'intérêts les a conduits à rechercher ensemble les moyens de parer à la crise provoquée par la surabondance des produits vinicoles. Il nous semble que le conseil d'augmenter nos exportations, le premier qui vienne à l'esprit lorsqu'on songe à réduire le stock de nos vins, est le plus efficace pour combattre cette pléthore. Il vaut mieux évidemment que celui d'arracher les vignes, conseil barbare qui, du reste, est peu suivi puisque la surface complantée en vignes augmente chaque année.

Dans ce chapitre nous n'avons parlé que des *vins*, mais nous pensons que la réussite du projet qu'il contient favoriserait aussi l'exportation de nos *eaux-de-vie de vin*.

Le prix de celles-ci dérivant du prix de ceux-là, — tout au moins en ce qui concerne les produits nouveaux — il se pourrait bien que la foule, grande appréciatrice du fruit de nos eaux-

de-vie nouvelles, soit tentée d'adjoindre à sa consommation ordinaire celle des eaux-de-vie de vin françaises. Aussi conseillons-nous vivement à tous les commerçants qui tenteront de conquérir la clientèle populaire en Belgique de faire valoir les mérites de ces excellents produits.

Mais il ne suffit pas de préconiser l'exportation, il faut encore essayer de mettre les intéressés à même d'en faire.

C'est le rôle des organisateurs d'Expositions Internationales. Ces dernières étant créées pour faciliter les relations commerciales, industrielles, artistiques, scientifiques et littéraires des Nations entre elles, c'est donc à ses organisateurs que revient la mission d'aider les exportateurs dans leur œuvre de pénétration à l'étranger.

En France, le Gouvernement délègue une grande partie de ses pouvoirs à une association, reconnue d'utilité publique, composée d'hommes ayant fait leurs preuves dans les Expositions antérieures et appartenant à toutes les branches de notre production, de notre commerce et de notre industrie, appelée le *Comité français des Expositions à l'étranger*.

Ce Comité est une institution d'un ordre élevé qui rend les plus grands services à la cause de nos exportations en donnant le mouvement et la vie aux propositions d'Expositions Internationales que notre Ministre du Commerce a acceptées des Gouvernements étrangers. Au-dessous de son action, qui ne peut être que générale, les Comités d'admission et d'installation, composés de membres d'un même commerce ou d'une même industrie, ont la leur qui s'inspire de besoins plus particuliers et est mieux à même d'aiguiller les importateurs de chaque profession vers le point qu'ils désirent atteindre.

C'est ainsi qu'au cours des travaux de l'Exposition de Liège, les organisateurs de la Classe 60 ont aidé, dans la mesure de leurs moyens, ceux des exposants qui ont manifesté le désir de s'implanter commercialement en Belgique. Pour faciliter la vente des produits exposés ils se sont prêtés, autant que le règlement belge les y autorisait et autant que l'emplacement qui leur avait été concédé à Liège le permettait, à l'établissement de comptoirs de dégustation.

Ces *Dégustations*, devant lesquelles les acheteurs de vins en fûts et en bouteilles pouvaient goûter ceux mis en vente, n'étaient pas des bars déguisés ; un certain chiffre d'affaires de

gros s'est traité par l'intermédiaire de leurs gérants. Des renseignements qui nous ont été fournis par leurs propriétaires, il résulte que les excellentes recettes de la vente au détail ont été assez productives pour amortir le capital dépensé pour l'installation et rembourser largement les frais généraux d'exploitation. Elles ont donc rempli le but pour lequel elles avaient été installées, mais leurs propriétaires ne se sont pas contentés d'attendre la visite du client à la Classe 60, ils sont allés, ainsi que beaucoup d'autres exposants, le solliciter chez lui. L'un d'eux, M. Vitou, négociant à l'entrepôt général des vins à Paris, a même installé, dans une boutique à Liège, une maison de vente au détail de vins ordinaires dits « de cuvée » et en a ouvert une autre depuis peu à Bruxelles.

Un de ses collègues de l'Entrepôt, M. Charles Baron, a fondé dans cette dernière ville un établissement de vins à la bouteille. D'autres ont opéré différemment ; mais nous savons que tous sont satisfaits des résultats qu'ils ont obtenus.

Après avoir démontré qu'avec les sérieux éléments de réussite que nous possédons il est possible, sinon facile, de multiplier nos affaires en vins dans le Royaume belge, il ne nous reste plus qu'à examiner deux questions dont la solution favorable compléterait nos efforts et assurerait le succès de la campagne que nous conseillons de poursuivre sans défaillance ; l'une a trait à la *Réduction des droits d'accise* ; l'autre est relative à l'*Amélioration du régime des transports* entre la France et la Belgique.

RÉDUCTION DES DROITS D'ACCISE

Bien qu'au frontispice des tarifs douaniers belges figure pour le vin la mention : « Exempt de droits de douane », il n'en existe pas moins, à l'intérieur du pays, des taxes d'accise ou de consommation que la douane est chargée de percevoir et qui ne sont en réalité que des droits de douane.

Ces droits sont :

Vins en cercles, dames-jeannes et autres récipients contenant

plus de 10 litres, jusqu'à 15°. 20 fr. par hectolitre.

Vins en bouteilles. 60 — —

Les vins autrement qu'en bouteilles, titrant plus de 15°, acquittent, en plus du droit d'accise, un droit de 3 fr. 50 par degré sur la quantité d'alcool excédant 15°.

Les vins, contenant 24 % d'alcool et plus, sont considérés comme *liqueurs* et paient 350 francs par hectolitre sans distinction de degré, lorsque les eaux-de-vie de toute espèce, *en cercles*, qui entrent en Belgique, acquittent un droit de douane de 175 fr. jusqu'à 50 degrés et de 3 fr. 50 par chaque degré en sus.

Les eaux-de-vie introduites en *bouteilles* paient comme les *liqueurs*, 350 francs sans distinction de degré.

Les vins préparés avec des plantes aromatiques ou des substances médicamenteuses, de même que ceux préparés en vue de la fabrication du vin mousseux, sont imposés comme *vins en bouteilles*.

La loi budgétaire belge du 28 décembre 1904, a spécifié que les droits ci-dessus n'étaient exclusivement applicables qu'au produit de la fermentation alcoolique du jus ou moût de raisins frais.

Tant qu'aux boissons fabriquées au moyen de fruits secs (raisins, dattes, figues, etc.), avec ou sans addition de jus de raisins frais, ainsi que celles fabriquées à l'aide d'alcool, d'eau, de sucre, de matières colorantes, etc., avec ou sans addition de jus de fruits, pour autant que leur richesse alcoolique ne soit pas supérieure à 15 degrés centigrades, elles sont imposées au droit d'entrée de 60 francs par hectolitre. Ces boissons sont imposées comme *liqueurs* si leur richesse alcoolique excède 15 degrés.

La même loi du 28 décembre 1904 contient les dispositions suivantes :

« Indépendamment du droit de 20 francs par hectolitre, les vins importés autrement qu'en bouteilles, titrant plus de 12° de l'alcomètre de Gay-Lussac, à la température de 15° centigrades, acquittent, pour chaque degré d'alcool excédant 12°, un droit égal à celui qui frappe les eaux-de-vie étrangères.

» Toutefois, la taxe supplémentaire n'est exigible qu'à raison de la teneur en alcool dépassant 15°, lorsque la déclaration en détail à remettre à la douane est accompagnée d'un certificat émané d'une station œnologique ou d'une autre institution de contrôle analogue, placées sous la surveillance du Gouvernement

du pays d'expédition, visé par l'agent consulaire de Belgique du lieu d'expédition et attestant que le vin importé est le produit exclusif de la fermentation du jus ou moût de raisin frais et n'a pas été additionné d'alcool. »

Mais l'application de ces dispositions concernant les vins naturels a été ajournée après qu'on eut constaté la cessation des pratiques illicites antérieures à 1904 et dans le but d'épargner au commerce des vins des formalités gênantes.

Les vins titrant plus de 12° et n'excédant pas 15° restent donc soumis en Belgique au droit d'accise de 20 francs par hectolitre sans que la déclaration en douane soit accompagnée d'un certificat d'origine.

Dans un pays qui ne produit pas de vins, les droits d'accise sur ce liquide devraient être beaucoup moins lourds; tous les commerçants internationaux, et même ceux de Belgique, en conviennent.

Tôt ou tard, la réduction de ces droits s'imposera, mais il ne faut pas se dissimuler que le Gouvernement belge fera état de ses concessions sur le tarif des vins pour obtenir, dans de nouveaux traités avec les puissances étrangères, des compensations sur ses articles d'exportation.

Cependant le Trésor belge n'aurait rien à perdre à une sensible diminution de tarifs car elle amènerait, au contraire, très rapidement, une consommation beaucoup plus grande et, par conséquent, un relèvement des recettes.

La réduction des droits d'accise sur les vins est ardemment souhaitée par les commerçants belges ainsi que par les viticulteurs et les commerçants français. Voici les vœux qu'ils ont émis sur ce sujet depuis 1900 :

En 1900. — A Paris, au cours de l'Exposition Internationale et Universelle, le *Congrès international du commerce des vins, spiritueux et liqueurs*, vota à l'unanimité des membres présents et avec l'adhésion des délégués des Gouvernements de l'Australie occidentale, de la Belgique, de l'Équateur, de l'Espagne, de la France, des États-Unis, de l'Italie, de la Roumanie, de la Russie, du Siam et de la Suisse, la résolution suivante :

« Considérant le tort que le système protectionniste fait aux » échanges entre les Nations, en entravant leurs exportations » respectives, le Congrès émet le vœu que l'esprit commercial le

» plus large préside aux relations internationales, par un système
 » de concessions réciproques. »

En 1902. — *La Chambre de Commerce d'Anvers* signalait à M. le Ministre des Affaires étrangères l'intérêt que la Belgique aurait à négocier de nouveaux traités de commerce avec l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, pays producteurs de vins, dont la consommation en Belgique pourrait être augmentée considérablement. Elle insistait particulièrement sur le bénéfice que procurerait à la France — qui a les deux tiers des fournitures liquides — une entente sur tarifs entre les deux pays, entente basée sur des concessions réciproques. En concluant, elle conjurait le Gouvernement belge d'affirmer une ligne de conduite franchement libre-échangiste, en offrant à la France la négociation d'une nouvelle convention commerciale avec, pour son apport personnel, un dégrèvement important des droits sur les vins.

La Société des viticulteurs de France, dans le rapport qu'elle publia, préconisait « l'exportation » comme seul remède au mal qui sévissait sur les viticulteurs.

Le Comité girondin pour favoriser la viticulture française adressait une requête aux Ministres des Affaires étrangères et du Commerce de France, pour demander un arrangement commercial avec la Belgique, dans le sens de droits plus modérés sur les vins chez celle-ci et de concessions réciproques de la France.

Cent trente-six députés français, sous l'impulsion du courant favorable créé par les amis de la viticulture que ne décourageaient pas l'échec des démarches tentées jusque-là, déposèrent la résolution suivante sur le bureau de la Chambre :

« La Chambre invite le Ministre des Affaires étrangères à
 » négocier avec les diverses Nations pour obtenir un abaisse-
 » ment considérable des droits de douane actuels frappant les
 » vins français, de manière que ces droits perdent le caractère
 » de droits prohibitifs qu'ils ont aujourd'hui. »

Au Congrès international du Commerce et de l'Industrie tenu à Ostende, au mois d'août, les intérêts du commerce des vins et eaux-de-vie de vin furent défendus par M. Vivier, de Cognac, qui déclara qu'en France, lorsque les intéressés réclament des traités de commerce basés sur des concessions réciproques, afin de favo-

riser nos exportations, le Ministre des Affaires étrangères répond que la majorité du Parlement étant protectionniste, ne ratifierait pas les concessions qu'il serait obligé de faire. L'orateur ajouta qu'il estimait, au contraire, que le devoir du Gouvernement était de préparer des traités de commerce et de les soumettre au Parlement afin que, si celui-ci ne les ratifiait pas, la question puisse être portée devant les électeurs dont il suffirait de faire l'éducation économique, en leur expliquant que par la liberté des échanges la vie serait à bon marché, pour qu'ils imposent à leurs élus une orientation dans ce sens.

A la fin de ce Congrès, M. Strauss, son président, chargé de résumer les travaux constata que, sur cette question des traités de commerce, la majorité des congressistes étaient d'opinions libérales.

En 1905. — Au mois de juin, le *Congrès international du Commerce des vins, spiritueux et liqueurs* réuni à Liège, à l'occasion de l'Exposition, examina toutes les questions intéressant le commerce des vins et eaux-de-vie de vin et vota, à l'unanimité, la motion spéciale suivante :

« Que les divers pays d'Europe procèdent à la conclusion de traités de commerce inspirés par la doctrine de la liberté commerciale, avec taxes compensatrices ».

Et, rappelant le vote du Congrès international de 1900, cité plus haut, il émit le considérant suivant :

« Que depuis cinq ans il n'a été fait aucun progrès effectif dans le sens de ce vœu ; que les nouveaux tarifs douaniers votés depuis 1900 n'empêchent pas la possibilité de négociations pour de nouveaux traités de commerce en conformité avec le désir exprimé par le Congrès de 1900 ;

» Dit qu'il y a lieu d'organiser une propagande générale, incessante et uniforme dans tous les pays, dans le sens du vœu émis en 1900 ; confirme ledit vœu dans toute sa teneur et recommande son exécution la plus prompte ;

» Charge le Comité international permanent du commerce des vins, spiritueux et liqueurs dont le siège est à Paris, de faire part de la présente résolution à tous les syndicats de propriétaires et de négociants, dans le monde entier, en leur recommandant d'organiser, dans le but de la réalisation du vœu du Congrès de 1900 et ce, par des écrits, réunions, requêtes et tous autres moyens

en leur pouvoir, une propagande internationale, nationale et locale;

» Insiste pour que les Comités et Syndicats locaux usent de toute leur influence morale auprès des députés au Parlement de leurs pays respectifs, aux fins d'appui, par ceux-ci, de leurs démarches, vœux et requêtes dans le sens du dégrèvement du vin dans tous les pays du monde ».

Les Congrès internationaux sont les compléments indispensables des Expositions Universelles et Internationales. Le travail considérable de leurs commissions, les discussions approfondies auxquelles donnent lieu les conclusions des rapporteurs de chaque section permettent aux commerçants et aux industriels des Nations participantes de condenser et de préciser les desiderata de la profession à laquelle ils appartiennent. Les vœux qu'ils émettent, toujours pratiques et souvent réalisables, fournissent aux pouvoirs publics des arguments précieux pour négocier ensuite des réformes devenues indispensables. De là, l'autorité incontestable que revêtent les résolutions prises par ces assemblées.

Celui du Commerce des vins, spiritueux et liqueurs de Liège, organisé avec une infatigable ardeur par son secrétaire général, M. Tricoche, et placé sous les auspices de M. Francotte, ministre du Travail et de l'Industrie, qui avait tenu à présider la séance d'ouverture, obtint, sous la présidence effective de M. Henry Turpin, de Rouen, la plus légitime des réussites non seulement par le talent de ses orateurs, mais aussi par l'unanimité des résolutions qui y furent votées dans un sens libéral. Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre suivant.

Pour le bien de notre viticulture et de notre commerce, nous souhaitons vivement que les Gouvernements et les Parlements français et belges se fassent des concessions réciproques et concluent un arrangement commercial qui donnerait satisfaction aux vœux légitimes des deux pays.

AMÉLIORATION DU RÉGIME DES TRANSPORTS

Loin de trouver que tout est pour le mieux dans la question des transports, nous n'irons pas jusqu'à demander la suppression complète des tarifs jusqu'à la frontière, comme certains de nos

collègues belges, dans leur désir d'étendre leurs relations commerciales avec nous n'ont pas craint de le faire. Cependant, nous verrions avec plaisir, accorder à nos viticulteurs et commerçants exportateurs une réduction du prix des transports qui faciliterait ces relations.

Mais pourquoi n'appliquerait-on pas la gratuité absolue demandée pour les vins, au retour des fûts vides ? Ce ne serait pas une innovation en matière de transports de futailles puisque cette gratuité existe déjà sur le réseau de l'État français.

Il est extrêmement important de réduire au minimum les frais qui grèvent le vin. Or, tout le monde connaît la répercussion qu'a le prix de la futaille sur celui du vin. Du fait que les fûts vides sont achetés très chers au vignoble et qu'arrivés à destination ils n'ont plus qu'une valeur dérisoire (en Belgique on se sert de nos bonnes futailles pour expédier des légumes à l'étranger), il résulte une augmentation sensible du prix initial, sensible surtout lorsqu'il s'agit de vins ordinaires. Ce surcroît de dépenses nuit singulièrement à nos importations en Belgique.

Les Compagnies de chemins de fer, en adoptant la gratuité du retour des fûts vides, feraient disparaître la perte fatale qui provient de la différence des prix de la futaille entre les marchés français et belge, sans, pour cela, être lésées dans leurs intérêts puisque l'application de cette mesure libérale accroîtrait considérablement le mouvement de leur trafic sur les fûts pleins.

En dehors de cette réforme dont l'urgence éclate à tous les yeux, il en est une autre qui supprimerait une inégalité de traitement entre l'expéditeur de Belgique et celui de France. Il s'agit de la réforme des déclarations d'expédition qui a été réclamée par le Congrès des vins, spiritueux et liqueurs de Liège, sous la forme suivante :

« Considérant que l'application des tarifs spéciaux est devenue la règle des échanges tant dans le service intérieur que dans le service international ; que le tarif général n'est plus, à cause de son prix élevé, qu'un instrument de trafic démodé et purement circonstanciel ;

» Considérant que les tarifs spéciaux sont applicables d'office en Europe, l'Italie et la France exceptées ;

» Le Congrès émet le vœu :

» 1^o Que l'obligation de la demande du tarif soit effacée de l'art. 6 de la Convention de Berne ;

» 2° Qu'une disposition insérée dans les conditions générales d'application des tarifs spéciaux français, supprime la clause de la demande préalable et oblige les Compagnies de chemins de fer à appliquer d'office les tarifs spéciaux de tout ordre. »

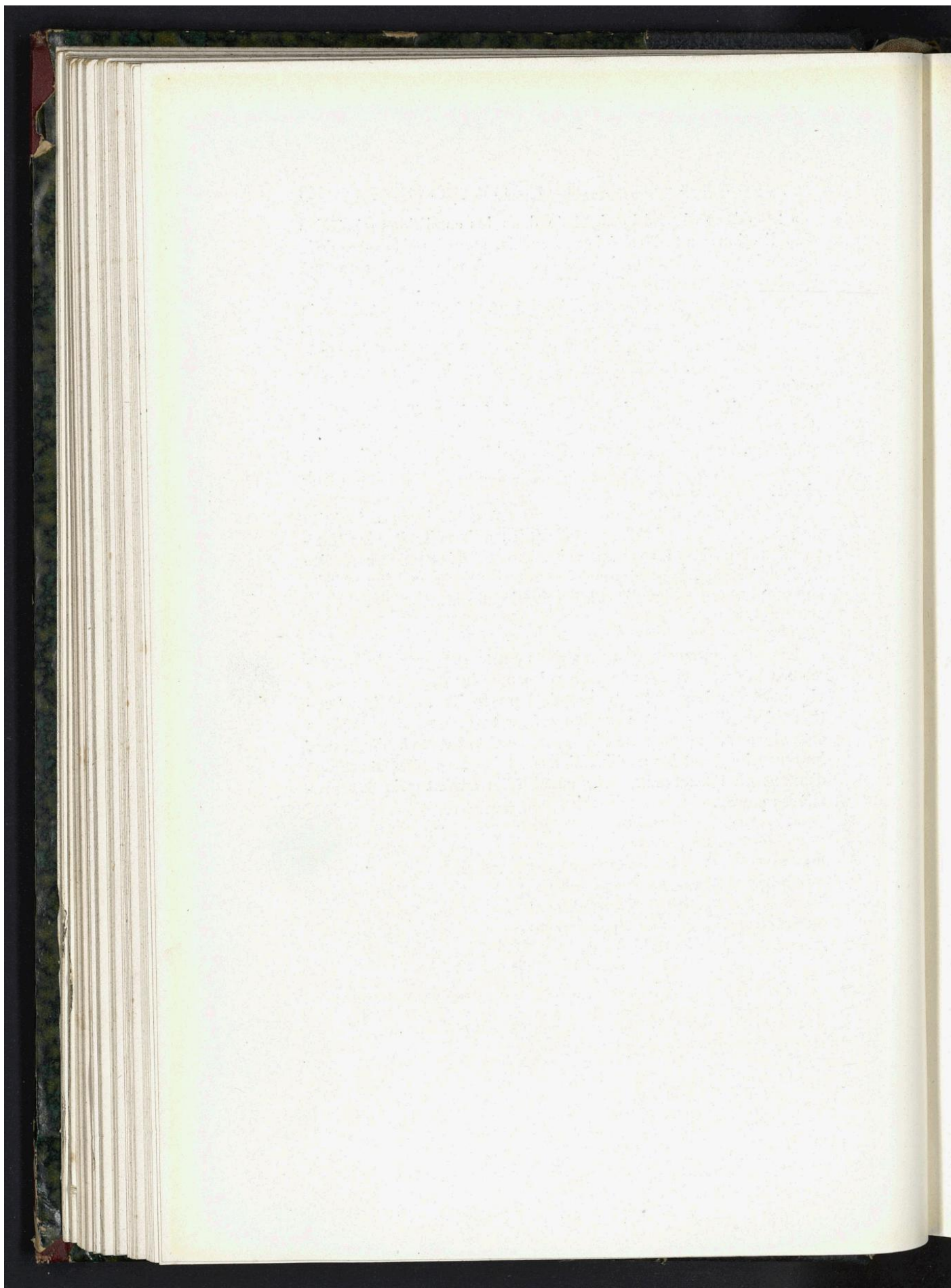
En effet, nos sentiments d'égalité et d'équité sont blessés lorsque nous voyons qu'au départ de France, pour pouvoir profiter des tarifs spéciaux, il faut en réclamer l'application sur la lettre de voiture, tandis qu'au départ de Belgique ils sont appliqués d'office.

Pourquoi les Compagnies françaises bénéficient-elles d'une sorte de taxe supplémentaire prélevée, par l'application abusive des tarifs généraux, sur les envois dont les expéditeurs, pour n'importe quelle cause, omettent de réclamer leurs droits aux tarifs spéciaux ?

C'est une anomalie et, comme elle est contraire aux intérêts du commerce français d'exportation, il y a lieu d'inviter les Compagnies françaises à appliquer d'office (sauf déclaration contraire de l'expéditeur), les tarifs spéciaux et communs les plus réduits sur toutes les marchandises à destination de la Belgique.

Comme nous supposons que dans un temps prochain les réformes dont nous venons de parler s'accompliront, nous engageons vivement les importateurs français à poursuivre, sans interruption ni défaillance et avec les éléments que nous possédons actuellement, la campagne si heureusement ouverte à Liège, car, lorsque viendront les améliorations certaines, les résultats seront d'autant plus fructueux pour eux, qu'ils auront pris les premières places.







CHAPITRE VII

Récompenses générales ⁽¹⁾

Dans notre préambule, nous avons donné les chiffres de la participation des pays vinicoles à l'Exposition de Liège. Lire ce document, c'est constater immédiatement que les adhésions de la France étaient, dans leur réalité, fantastiquement supérieures à celles additionnées de toutes les autres nations.

Nos compatriotes seront suffisamment chatouillés dans leur amour-propre national par ce contraste saisissant, pour qu'ils n'exigent pas de nous une comparaison entre les récompenses accordées, par le Jury international, aux exposants étrangers et aux exposants français. D'ailleurs, cette comparaison ne conduirait qu'à prouver la supériorité de nos vins et de nos eaux-de-vie de vin, ce qui, sans aucune prétention, nous paraît bien inutile.

Cependant, pour ne pas écourter la mission que Monsieur le Commissaire général a bien voulu nous confier, nous allons, en divisant ce chapitre en deux parties, citer dans la première les récompenses des exposants étrangers et dans la seconde celles des exposants français; cette dernière comprendra une subdivision: l'Algérie. Nous accompagnerons ces citations de brèves notices rappelant, pour chaque pays et pour chaque vignoble, les principaux produits qui ont figuré à l'Exposition de Liège.

(1) Le règlement prévoyait la remise au lauréat du diplôme de la récompense qu'il avait obtenue, mais non celle de la médaille elle-même. Une médaille commémorative en bronze a été distribuée à tous les exposants récompensés, sauf à ceux qui n'ont obtenu qu'une mention honorable.

NATIONS ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

La réputation des grands vins du Palatinat rhénan et de la Franconie ainsi que ceux, classés moins haut, de la Moselle et de la Sarre, était soutenue par 7 exposants qui présentaient des échantillons de ces diverses contrées de l'Allemagne. Six de ces exposants ont été récompensés :

Grand prix.

JORDAN, L.-A., à Deidesheim.

Diplôme d'honneur.

STERN, Joseph, à Wurzburg.

Médailles d'or.

MARCKX, L.-M., à Francfort-sur-le-Mein.

SCHEID, Carl, à Coblenz et Cobern.

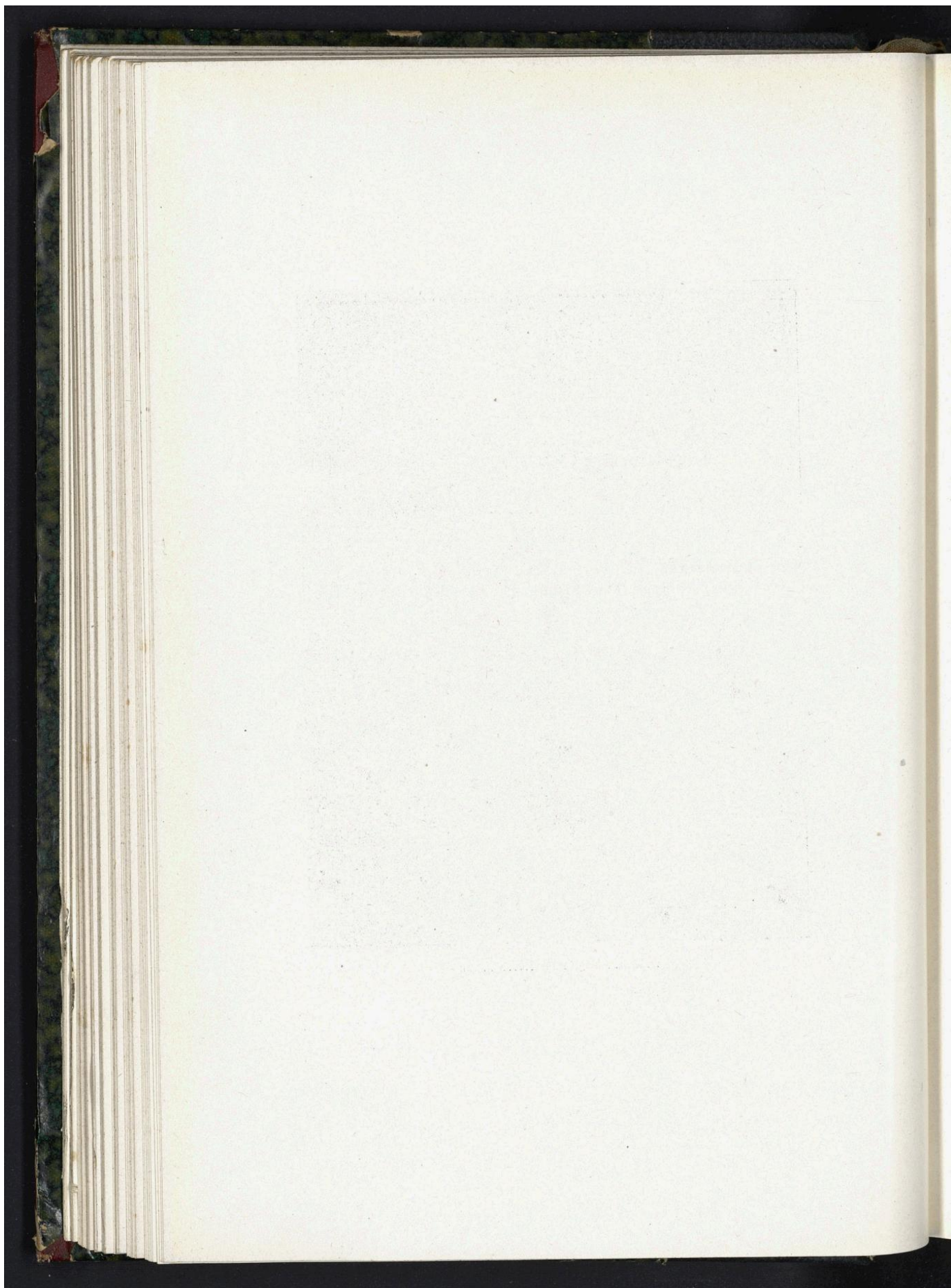
Médailles d'argent.

GRABAU, à Metz.

HEYMANN et C^{ie}, à Wiesbaden.



STAND DE LA COLLECTIVITÉ BELGE



AUTRICHE

Présentés par 6 exposants, les vins de Bohême, du Tyrol et de la Basse-Autriche ont mérité à leurs propriétaires les récompenses suivantes :

Diplôme d'honneur.

ADMINISTRATION DES VIGNOBLES DU PRINCE GEORGE DE LOBKOWICZ,
à Melnik (Bohême).

Médailles d'or.

PISONI et MUMELTER, à Bozen (Tyrol).

REICHS NEFFE, Adolphe (Paul FISCHER), à Perchtoldsdorf.

BELGIQUE

En même temps qu'elle exposait ses vins de Huy qui sont frais mais empreints d'un goût de terroir auquel il faut être habitué pour en apprécier la valeur, la COLLECTIVITÉ BELGE avait concentré dans son magnifique stand les plus belles variétés de vins et d'eaux-de-vie de vin de la France ainsi que les plus beaux types de vins fins, doux et secs, d'autres nations viticoles.

Ses exposants ont obtenu 34 récompenses :

Grands prix.

COLLECTIVITÉ DES NÉGOCIANTS EN VINS ET SPIRITUEUX DE BEL-
GIQUE.

CARLE frères, à Bruxelles.

STEENACKERS, R. et C^{ie}, à Anvers.

Diplômes d'honneur.

BIVORT-QUINET, G., à Fleurus.
Central Tienda, F. MASURE, à Bruxelles.
DE STAERCKE-JOURET, E. et C^{ie}, à Gand.
DU JARDIN, H., Union vinicole, à Bruxelles.
GRAFÉ-LECOCQ, Henri, à Namur.
MERTENS, Emmanuel, à Anvers.
THE CONTINENTAL BODEGA COMPANY, à Bruxelles
VAN DEN HOVE, A. et J., à Bruxelles.
VAN HAREN-BRUNÉ, Charles, à Bruxelles.

Médailles d'or.

ANSIAUX-PROVIS, E., à Liège.
BRASSINE-GALOPIN, J., à Liège.
CLOCQUET, Jules, à Bruxelles.
COLLIN, Eugène, à Liège.
DELHAIZE, Adolphe et C^{ie}, à Bruxelles.
D'HAENENS-NOBELS, H., à Saint-Nicolas (Waes).
LOVENS, E. et HENRICHs, à Liège.
NEEFS-LAUWERS, J., à Anvers.
NICOLET frères, à Verviers.
RUTTEN, Charles, à Liège.
VAN THORENBURG-VANRÉABLE, Paul, à Gand.

Médailles d'argent.

BEELI frères, à Bruxelles.
BILLON FRANZ, à Liège.
BORTELS, Arthur, firme Jos Bortels, à Anvers.
COMPAGNIE COLONIALE ET VINICOLE « LE LYNX », à Molenbeek-Saint-Jean.
DOUTRELOUX, Aug. et fils, à Liège.
DUBOIS-RAMIOUL, H. et fils, à Liège.
GILLAIN, Pierre, à Joncret.
HENRY, Gabriel, à Huy.

Médailles de bronze.

DISTILLERIE DE BIERSET, LONDOT, L., FLABA et C^{ie}, à Bierset Awans.
ROSOUX-DANIELS, Emile, à Liège.

Mention honorable.

ZUNSHEIM, Maurice et C^{ie}, à Anvers.

BULGARIE

Avec ses 90 exposants, la Bulgarie arrivait, comme nombre, en deuxième ligne parmi les nations étrangères figurant à la Classe 60. Les bons vins ordinaires rouges et blancs de ses adhérents lui ont valu 62 récompenses.

Diplôme d'honneur.

RADI-TRIFONOFF, à Varna.

Médailles d'or.

APOSTOL, S., NIKOGLoue, à Tatar-Pasardjik.
BALABANOFF, Todor, à Sofia.
BOYADJISKI, N. et K. frères, à Tatar-Pasardjik.
ECOLE D'AGRICULTURE DE L'ÉTAT, à Sadovo.
GRIGOROFF, Athanase, à Tchanaktchilaré.
SOCIÉTÉ VINICOLE BULGARE « GROZDE », à Varna.

Médailles d'argent.

BLATETCHKI, Ivan, à Kustendil.
BOEFF, Nicolas, à Varna.
CHKOLSKI PETKROFF IVAN, à Sistov.
DALIAMIS, G.-A., à Stanimaka.
DIMITROFF, Tanio P., à Turkmenhy.
ECOLE DE VITICULTURE DE PLEVEN, à Pleven.
FOTIADIS (frères D.), à Kustendil.
FOURNADJIEFF, Nicolas, à Karlovo.
GUIKOFF frères, à Hascovo.

KATZAROFF, Stéphan, à Pasardjik.
MATÉEFF frères, à Stara-Zagora.
MINEFF, Christo, à Stara-Zagora.
MINEFF, Ivan, à Radantzi (Drenovo).
PALIKAROFF, Ivan-A., à Plovdiv.
PANAYOTOFF, Haralambi, à Bania.
PANAYOTOFF, Har., à Stara-Zagora.
PANOFF, Kosta-N., à Nova-Zagora.
PAPAZOFF, Sotir-A., à Plovdiv.
PATKOF, Georges, à Sliven.
PETCOFF, Méthodi-H., à Tirnovo.
PETROFF, Nicolas, à Sliven.
SARAIKI, Stoyan-Iv., à Kustendil.
SHOULIS, Alexandre, à Karnobad.
SOKOLOFF, Gogué, à Koniava.
TASSOFF, Panayotte, à Bouranovo.
TODOROFF, Leltcho, à Sar-Nassouff, Popovo.
TODOROFF, Yané, à Plovdiv.
TZANEFF, Neno, à Sliven.
VALTZAMIDIS, Georges, à Dobritch.
VAPTZAROFF (H. Nedeltcho-P.), à Tchirpan.

Médailles de bronze.

BRATCHCOFF, Anghel, à Sistov.
DADOFF G., à Rodomir.
DJADJOFF, A. frères, et KRESTEFF, à Tzaribrod.
DOUDOUKSOPOULOS, G. et ZOURINOFF, M., à Plovdiv.
GUELEFF, Mihail, à Kustendil.
HADJISKI, Dimitre, à Bobochevo.
KAMBOUROFF, STOYAN, G., à Kovatchovitz.
LUBENOFF, S., à Stara-Zagora.
MÉTHODIEFF, Petko, à Chipka (Kazanlik).
NAKOFF, Vladé, à Bobochevo (Doubnitza).
NICOLOFF, Arguir, à Sofia.
NOVKOFF, Nicolas, Pop, à Kustendil.
PASKALEFF, Marine-P., à Choumen.
PENEFF, IVAN-KOSTADINOFF, à T. Pasardjik.
PETKO-HADJI-TÉNEFF, H., à Tchirpan.
THÉOPHILAKOVA, MONAHINA EVANTHIA, à Rila.

TRINGOFF, Mintcho Koeff, à Chipka.

VASSILEFF, Kaltcho, à Silistra.

Mentions honorables.

BOUNARDJIEFF, Nicolas, à Stara-Zagora.

HRANKOFF, Ilia, à Roustchouk.



Pavillon de la Bulgarie.

PANGALOU, Sotir, à Stanimaka.

RACHEFF, Marine, à Jambol.

SIROMAHOFF, Alexis, à Kustendil.

TZENOFF, Georges, à Sistov.

VELITCHKOFF, Andon, à Doubnitza.

ESPAGNE

Six Espagnols seulement participèrent à l'Exposition avec des vins de Malaga, noirs, blancs, dorés et doux, des vins de table et des vins de coupage.

Ils ont obtenu six récompenses :

Médaille d'or.

COMPANIA HOLANDESA HESSELING, HERMOSA, à Arnhem et Jerez.

Médailles d'argent.

EGEA, Emmanuel, à Malaga.

POLLET, à Jumilla.

VENTOSA, Enrique, à Tarragona.

Médailles de bronze.

DIGNAN, Casimir, à Vigo.

GUISSANDE Y PEREIRA, au Ferrol.

GRÈCE

Les exposants hellènes, au nombre de 10, envoyèrent à Liège des vins rouges et blancs d'excellente qualité et de bonnes eaux-de-vie de vin.

Six récompenses leur furent décernées :

Grand prix.

SOCIÉTÉ VINICOLE « ACHAIA », à Patras.

Médailles d'or.

CAMBAS, à Athènes.

PANAJOTOPOULOS, C., à Tripoli.

Médailles de bronze.

AKYLAS, A.-G., à Athènes.

APHANDJI, Const., à Athènes.

Mention honorable.

CHARILAOS, E. et C^{ie}, au Pirée.

HONGRIE

Les grands vins, les vins fins, les vins de dessert et les vins mousseux de Hongrie ont été présentés par 11 exposants de l'Union hongroise des producteurs et des commerçants en vins.

Onze récompenses leur furent attribuées :

Grands prix.

DE HATVANY, Alexandre, à Hatvan.

ZIMMERMANN, Léopold et fils, à Abauj-Szanto.

Diplôme d'honneur.

Domaine du Comte Alexandre APPONYI, à Lengyel.

Médailles d'or.

FRANÇOIS, Louis et C^{ie}, à Budafok.

FRISCH, Joseph et fils, à Tapoleza.

HAAR, Ignace et C^{ie}, à Budapest.

KLABER, Maurice, à Sopron.

WERTHEIMER, J., à Pecs.

Médaille d'argent.

GRUBER, L. et fils, à Budapest.

Médailles de bronze.

ELTER, Louis, à Badacsony-Tomay
NEUMANN et C^{ie}, à Pécs.

ITALIE

Par la qualité de ses vins de Marsala, de Chianti, de Barolo, de ses vins doux et secs de la province de Rome, de ses vins rouges ordinaires de la province de Lecce et de quelques bonnes eaux-de-vie, l'Italie, qui comptait 17 exposants, a obtenu 13 récompenses.

Grands Prix.

COGLIATI et C^{ie}, à Empoli.
DI MIRAFIORE, E., à Fontanafredda.
FLORIO et C^{ie}, à Marsala.
INGHAM, WITHAKER et C^{ie}, à Marsala.
SALVADORI, CAMILLO et FRATELLI, à Sorana.

Diplômes d'honneur.

D'ANTUNI (le prince), à Rome.
CANTINA SOCIALE, à Castiglione-Falletto.
le comte GIOVANNI-RICCARDI, à Rocca d'Arrazó.

Médailles d'or.

BARALIS, Luigi, à Alessandria.
BRINI, Cesare, à Florence.
CAPRA, Pietro, à La Morra (Cherasco).
DENTICE (Principe di Frasso), à San Vito dei Normanni.
MARCUCCI, Giovanni, à Milan.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE)

Les vins blancs de la Moselle valurent un

Diplôme d'honneur

à la COMMISSION GRAND-DUCALE DE VITICULTURE (Viticulteurs réunis de la Moselle luxembourgeoise), à Grevenmacher.

PORTUGAL

L'Exposition portugaise était peu importante par rapport à l'étendue de son vignoble. Les vins de Porto seuls étaient représentés : deux exposants et deux récompenses :

Médailles d'argent.

DE SOUZA (le marquis), Louis, à Porto.
VAN ZELLERS, à Porto.

ROUMANIE

Un exposant a obtenu une

Médaille de bronze.

M. le lieutenant JIGIÉ, à Gordiani.

RUSSIE

La Russie présentait ses produits vinicoles du Caucase et de Crimée, vins rouges et blancs ordinaires, vins mousseux et eaux-de-vie. 9 exposants, 7 récompenses :

Grand Prix.

STAAL, Th.-O., à Saint-Pétersbourg.

Diplôme d'honneur.

LOPATINE, N.-N., à Tyraspol.

Médailles d'or.

GORTCHAKOFF (le prince C.-A.), à Odessa.

OLDENBOURG, K. P. (Son Altesse le prince), à Saint-Pétersbourg.

Médailles d'argent.

FORERE frères, à Hélenemdorff.

GOLOUBEFF, L. et V., à Saint-Pétersbourg.

Médaille de bronze.

HORNUNG, W.-J., à Moscou.

SERBIE

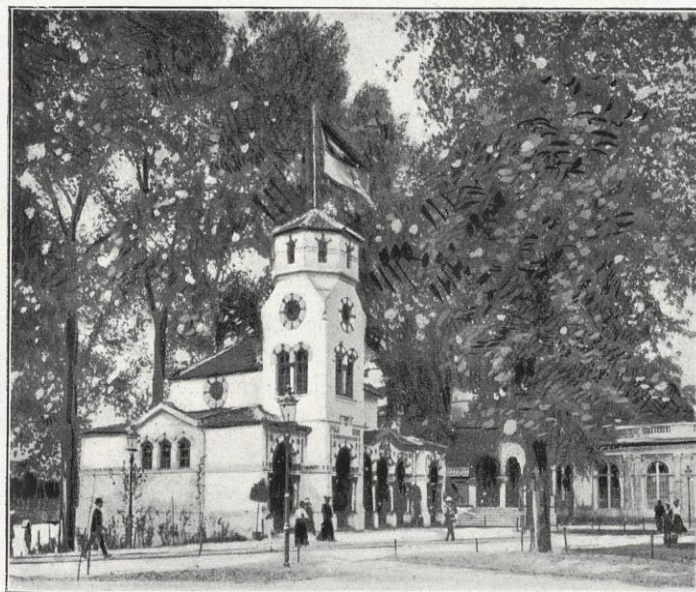
Les Serbes exposaient leurs bons vins ordinaires et ceux à goûts spéciaux, ainsi que leurs eaux-de-vie de marc.

Ils avaient 15 exposants qui ont obtenu chacun une récompense :

Diplômes d'honneur.

MARCOVITCH, Michel, à Alexandrovats.

MAXIMOVITCH, Bogidar, à Alexandrovats.



Pavillon de la Serbie.

Médailles d'or.

CAVE FRANCO-SERBE : Gasseau et C^{ie}, à Belgrade.

DJORITCH, Gabriel, à Semendria.

POPOVITCH frères, à Belgrade.

RADOJKOVITCH, Athanase, à Sitchevo.

RADOJKOVITCH, Matha, à Sitchevo.

Médailles d'argent.

DJORITCH, à Semendria.

DROBNAK, Jean-P., à Pirot.

ECOLE VINICOLE DE BOUKOVO, à Boukovo.
PETRONIJEVITCH, Milosch, à Atenitsa.
TSAKITCH, Ilia, à Semendria.

Médailles de bronze.

MILOSAVLJÉVITCH, Nikola, à Alexandrovats.
NIKOLITCH, Tihomir, à Pakovradcha.
STANOJÉVITCH, Pierre, à Véluka-Urbitsa.

SUISSE

La République helvétique avait répondu à l'appel de la Belgique en envoyant 42 adhérents qui exposaient des vins des cantons de Vaud, du Valais et de Neuchâtel ainsi que ceux des pays vignobles dont elle est tributaire, la France particulièrement. Trente et une récompenses ont été accordées :

Grands prix.

SYNDICAT DES VINS VAUDOIS, à Lausanne.
SOCIÉTÉ SÉDUNOISE d'agriculture, à Sion.

Diplômes d'honneur.

DUBUIS-RIBORDY et C^{ie}, à Sion.
ÉVÊCHÉ DE SION, à Sion.
GRELLET, G.-L. et J. Th., à Cortaillod.
KÖHLER frères, à Sion.
STRAUSS, L., à Neuchâtel.

Médailles d'or.

BAATARD, Lucien, à Genève.
BIPPERT-MOREROD, à Lausanne.
BRON, H., à Saint-Saphorin.
CONTESSE, Henri, à Cully.
DÉNÉRIAZ, Paul, à Sion,

DE TORRENTÉ, Léon, à Sion.
DUCREY (docteur), à Sion.
DUVERNEY frères, à Lens.
GAY, Jean, à Sion,
GILLIARD, E., à Sion.
OTZ (docteur), à Neuchâtel.
SPARH, Emile, à Sion.

Médailles d'argent.

BOLL, Hyacinthe, à Sion.
CHATELANAT, Fernand, à Perroy-près-Rolle.
FROCHAUX, Paul, au Landeron.
LOZERON-GIRARD (Veuve), à Auvernier.
MARTENET, Edouard, à La Rochette, Boudry (Canton de Neuchâtel).
MONNET-VUICHOD (Veuve), à Montreux.
PERRIN, C. et C^{ie}, à Colombier (Neuchâtel).
POUILLE-DÉSIRÉ, C., à Versoix.
TRUSSEL et C^{ie}, à Berne.

Médailles de bronze.

BOURQUIN-CRONE, A., à Corcelles.
SCHAFER-RIBES, E., à Romont.

Mention honorable.

BRIOD-FAVRE, D., à Yverdon.

TURQUIE

Un seul exposant représentait la Turquie avec vins rouges et blancs. Il a été attribué une

Médaille d'or.

à la « FERME D'OMOURDJA », à Férikeny, Constantinople.

FRANCE ET ALGÉRIE

La France et l'Algérie ont fourni à la Classe 60 un contingent de 2.669 adhérents. — Dans ce total chaque groupement et chaque collectivité sont comptés pour autant d'unités. — Si nous en déduisons : les jurés et les experts qui, du fait de leurs fonctions, étaient hors concours, les adhérents qui avaient renoncé à concourir, ceux qui ne concouraient que collectivement et ceux qui, ayant donné de multiples adhésions dans cette Classe, ne pouvaient concourir que pour une seule récompense, nous verrons que *huit groupements et vingt-trois exposants individuels* français seulement, ainsi que *55 exposants algériens*, n'ont pas été récompensés.

Jurés et experts hors concours	83
Adhérents ayant renoncé à concourir	211
Adhérents concourant collectivement	137
Adhérents aux multiples adhésions.	78
Récompensés { France 1.816	} . . 2.074
{ Algérie 258	
Non { France (Groupements) 8	} . . 86
Récompensés { France (Individuels) 23	
{ Algérie (Individuels) 55	
Total.	2.669

FRANCE

CLASSEMENT PAR RÉGION

- 1^{re} RÉGION : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise.
- 2^e — Champagne.
- 3^e — Nord-Est (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Nord).
- 4^e — Bourgogne (Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Rhône).
- 5^e — Ain, Jura.
- 6^e — Haute-Savoie.
- 7^e — Provence-Dauphiné-Vivarais (Ardèche, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse).
- 8^e — Languedoc-Roussillon (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales).
- 9^e — Centre-Sud (Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Tarn).
- 10^e — Ténarèze-Haut et Bas-Armagnac (Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers).
- 11^e — Bordelais (Gironde, Dordogne).
- 12^e — Charentes.
- 13^e — Ouest (Vienne).
- 14^e — Nord-Ouest (Calvados, Eure, Manche, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sarthe, Seine-Inférieure).
- 15^e — Touraine et Orléanais (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret).
- 16^e — Centre-Centre-Sud (Nièvre, Allier, Indre, Puy-de-Dôme).

Abandonnant l'ordre alphabétique du palmarès général, nous reprenons celui du catalogue des exposants. Ce classement nous permettra de présenter, avec plus de clarté, les multiples récompenses de nos viticulteurs et de nos commerçants.

1^{re} RÉGION (SEINE, SEINE-ET-OISE, SEINE-ET-MARNE, OISE).**SEINE.**

Les jurés internationaux ont eu à examiner les envois de 92 exposants de la Seine qui présentaient des vins et des eaux-de-vie de vin de toutes les régions vinicoles de la France ainsi que des vins de coupage que Paris consomme en grande quantité.

Quatorze de ces exposants étaient hors concours en leur qualité de jurés et 62 récompenses furent décernées.

Grand prix collectif.

LA CHAMBRE SYNDICALE DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE dont le président, M. Cuvillier, avait groupé 34 adhérents.

Ses adhérents ont reçu :

Grand prix.

CHAUDRON frères, négociants en vins, à Paris-Bercy.

Diplômes d'honneur.

SABOT, Albert, négociant en vins, à Paris-Bercy.

MOULLÉ jeune, négociant en vins, à Paris-Bercy.

HOUDART, avenue de la République, à Paris.

CARRÉ, René, négociant en spiritueux, à Paris-Bercy.

Médailles d'or.

CUVILLIER, Albert, négociant en vins, à Paris-Bercy.

BARATIN et MAUGÉ, négociants, à Paris-Bercy.

DEFERT, Louis, négociant en vins, à Paris-Bercy.

GOURDAULT et fils, négociant, à Paris-Bercy.
LANEYRIE, Paul, négociant en vins, à Charenton.
LOURY et GUIRAUD, négociants, à Paris-Bercy.
PROUST, G. et L., au Pré-Saint-Gervais.
SAILLARD et RAGUIN, négociants, à l'Entrepôt général, Paris.
THOZET, Eug., négociant, à Paris-Bercy.
VITOU, négociant en vins, à l'Entrepôt général, Paris.

Médailles d'argent.

ACCARD, Joseph-Eugène, négociant, à Charenton (Seine).
DEROZIER et LAPLACE-LANEYRIE, négociants, quai Saint-Bernard,
Paris.
DESGROUX-CHARNAY, négociant, à Montrouge (Seine).
LOUY et COUVREUR, négociants, Halle aux vins, Paris.
MARTIN, René-Charles, négociant, à Joinville-le-Pont (Seine).
ROSSET et JACQUET, négociants, à Paris.
ROUSSEL, Charles-Léon-Victor, négociant, à l'Entrepôt général,
à Paris.

Médailles de bronze.

CAILLAT, E., négociant, à l'Entrepôt général, Paris.
JAUZIN aîné, négociant, au Grand-Montrouge (Seine).

Diplôme d'honneur collectif.

LA CHAMBRE SYNDICALE DES COURTIERS-GOURMETS DE PARIS.

Médailles d'or.

ALLARD, Jules, à Paris-Bercy.
LACHAMBEAUDIE, à Paris-Bercy.
MESSENER-BLANCHET, à Paris-Bercy.

Médailles d'argent.

COULE, C., à Paris-Bercy.
COUTURAT, Ernest, à Paris-Bercy.
FORTIN, Ernest, à Paris-Bercy.
GAUD, Joseph, à Paris.
GIMARAY, P., à Paris-Bercy.
GOUAUX, Léon, à Paris-Bercy.

LAPERRIÈRE, A., à Paris-Bercy.
LÉCUYER, Eugène, à Paris-Bercy.
PAQUET, Eugène, à Paris-Bercy.
THOZET, Félix, à Paris-Bercy.

Médailles de bronze.

VAZEILLES, Paul, à Paris-Bercy.
CARRIÈRE, Alfred, à Paris-Bercy.
KEENE, Maurice, à Paris-Bercy.
MAITRAT, Eugène, à Paris-Bercy.

Les exposants individuels ont reçu les récompenses ci-après :

Grand prix.

SIBILLOTTE, Louis, négociant en eaux-de-vie, à Paris-Bercy.

Diplômes d'honneur.

BLONDE, Jules, négociant, à Paris-Bercy.
DELCOUS et RICHARD, négociants, à Charenton (Seine).
PAILLARD (restaurant), à Paris.
SCALIET (restaurant LUCAS), à Paris.

Médailles d'or.

BESSON, Etienne, négociant, à Courbevoie (Seine).
FLEUTIAUX, Edmond, négociant, Halle aux vins, Paris.
AUSTRUY, Célestin, négociant, à Saint-Ouen (Seine).
HAVY, Alfred, négociant, à Paris.
SOLÈRES, négociant, à Paris.

Médailles d'argent.

KEENE, Marcel, négociant, à Paris.
LOISEAU, Paul, négociant, à Ivry (Seine).
MARTIN, Henri-Augustin, négociant, à Paris.
SOCIÉTÉ VINICOLE FRANCO-ESPAGNOLE (M. Elie Mantout, administrateur-délégué), à Neuilly-sur-Seine.

Médaille de bronze.

LA MUTUALITÉ CATHOLIQUE INTERNATIONALE, à Paris.

SEINE-ET-MARNE**Médaille d'or.**

LAMBERT-MOUTARD, négociant en vins, à Montereau.

C'est le seul exposant de ce département.

SEINE-ET-OISE

Le département de Seine-et-Oise n'avait qu'un exposant.

Médaille d'argent.

ALRIC, Etienne, négociant, à Gonesse.

OISE

Les négociants en vins et spiritueux de l'Oise avaient présenté des vins et des eaux-de-vie de vin de toutes les régions vinicoles de la France. L'un d'eux, M. SOUALLE, négociant, à Pont-Sainte-Maxence, était hors concours en qualité de juré.

Cinq récompenses ont été décernées :

Médaille d'or.

MAILLET et C^{ie}, négociants en vins et eaux-de-vie, à Creil.

Médailles d'argent.

BEAUCHAMPS, Auguste-Adolphe, notaire, à Pont-Sainte-Maxence.

DECROZE, Louis-Georges, à Pont-Sainte-Maxence.

POURVOYEUR, Edmond-Paul, négociant, à Ribécourt.

SAULON, Eugène, négociant, à Pont-Sainte-Maxence.

2^e RÉGION (MARNE, AUBE)

MARNE

Ce département produit des vins blancs dont la délicatesse et l'agrément sont dus à la nature de son sol, à son climat et à ses cépages fins : noirs et blancs. Les soins assidus que les viticulteurs prodiguent à leurs vignes entrent aussi pour quelque chose dans la qualité du vin récolté en Champagne. Ces vins sont pour la plupart transformés en mousseux.

Le Syndicat du commerce des vins de Champagne, en groupant dans sa riche et artistique installation du Palais de l'Alimentation les grands vins des 34 maisons renommées qui le composent, avait formé la plus belle unité de vins mousseux : bruts, secs et doux, qu'on puisse présenter à un Jury.

Les grands vins de Champagne, lauréats dans toutes les Expositions où ils ont été présentés, tenaient à Liège la place qui leur revient dans notre merveilleuse collection vinicole et un nouveau *Grand prix collectif*, décerné au Syndicat, est venu consacrer leur mondiale réputation.

Liste des 34 membres de ce Syndicat au moment de l'Exposition de Liège :

AYALA et C^{ie}, à Ay. — BILLECART-SALMON (Billecart père et fils), à Mareuil-sur-Ay. — BINET fils et C^{ie} (Veuve Binet fils et C^{ie}), à Reims. — De CAZANOVE, Ch. (de Cazanove, F. et J., fils et successeurs), à Avize. — Veuve CLICQUOT-PONSARDIN (Werlé et C^{ie}), à Reims. — DELBECK et C^{ie} (de la Morinerie, Delbeck et C^{ie}), à Reims. — DEUTZ et GELDERMANN, à Ay. — DINET-PEUVREL et fils (Loche, G.), à Avize. — DUMINY et C^{ie}, à Ay. — FARRE, Ch., à Reims. — FRÉMINET et fils, à Châlons-sur-Marne. — GIESLER et C^{ie}, à Avize. — GOULET, George (Veuve Goulet, George

et C^{ie}), à Reims. — HEIDSIECK et C^{ie} (Walbaum, Luling, Goulden et C^{ie}), à Reims. — HEIDSIECK, Charles, à Reims. — IRROY, Ernest (Blondeau, Berque et C^{ie}), à Reims. — KRUG et C^{ie}, à Reims. — LANSON père et fils, à Reims. — LECUREUX et C^{ie}, à Avize. — MOËT et CHANDON (Chandon et C^{ie}), à Epernay. — Duc de MONTEBELLO (de Montebello, Alfred et C^{ie}), à Mareuil-sur-Ay. — MUMM, G.-H. et C^{ie}, à Reims. — MUMM, Jules et C^{ie}, à Reims. — PERRIER, B. et E. (Perrier, Gabriel et C^{ie}), à Châlons-sur-Marne. — PERRIER, Joseph fils et C^{ie} (Pithois, P.), à Châlons-sur-Marne. — PERRIER, JOUËT et C^{ie} (Gallice et C^{ie}), à Epernay. — PIPER-HEIDSIECK (Kunkelmann et C^{ie}), à Reims. — POL ROGER et C^{ie}, à Epernay. — POMMERY et GRENO (Veuve Pommery, fils et C^{ie}), à Reims. — RENAUDIN, BOLLINGER et C^{ie} (J. Bollinger), à Ay. — RØDERER, Louis (Olry-Røderer, L.), à Reims. — RUINARD père et fils, à Reims. — De SAINT-MARCEAUX et C^{ie} (Givelet, André et C^{ie}), à Reims. — WACHTER et C^{ie}, à Epernay.

En dehors des cinq membres du Jury et d'un expert désignés pour la Champagne, dix-huit adhérents ont concouru individuellement et 14 ont été récompensés.

Exposants Individuels.

Médailles d'or.

BARY, L. (de) et C^{ie}, à Reims.
CARTERON fils, à Epernay.
COSTE-FOLCHER, à Epernay.

Médailles d'argent.

BOULET-d'HAUTESERRE (comte), négociant et propriétaire, à Verzy, près Reims.
COUTIER-BERTÈCHE, négociant et viticulteur, à Reims.
LE ROY, Emile, négociant et viticulteur, à Tours-sur-Marne.
ROUSSIN, Jules-Edmond, viticulteur, à Ville-Dommange.

Médailles de bronze.

COLLIER, négociant, à Reims.
ETABLISSEMENTS GOULET-TURPIN, à Reims.
LARMANDIER fils, propriétaire, à Cramant.

Mentions honorables.

BERTELLE, E. et C^{ie}, viticulteurs et négociants, à Ay.
LORIN-DELACOURT, Jacques, viticulteurs, à Tours-sur-Marne.
MERMILLOD, Alexis, à Ambonnay.

AUBE

Les coteaux des Riceys et ceux de leurs environs, principaux vignobles de ce département, sont aujourd'hui à peu près reconstitués avec leurs anciens plants. Les jolis vins qu'ils produisent, très connus avant l'invasion du phylloxéra, retrouveront certainement avant peu l'estime qu'on avait pour eux autrefois.

Quatre exposants représentaient les Riceys à l'Exposition de Liège : ils ont obtenu les récompenses ci-après :

Médaille d'or.

CERCELET-RABEUX, négociant et viticulteur, aux Riceys.

Médailles d'argent.

GARNIER frères, négociants, aux Riceys.
VIEHHAUSER, Charles, propriétaire et négociant, aux Riceys.

Médaille de bronze.

HARVIER-BÉGIS, viticulteur et négociant, aux Riceys.

3^e RÉGION (MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, VOSGES, NORD)**MEURTHE-ET-MOSELLE**

Les vignobles de l'Est produisent des vins rouges et blancs, légers et agréables, qui sont en grande partie consommés dans le pays. Cependant quelques-uns sont achetés par les Allemands

et les Belges. Les crus du Toulinois donnent des vins rouges fins ; dans le Barrois on récolte des vins gris très estimés.

Les récompenses suivantes ont été décernées aux exposants de cette région :

Diplôme d'honneur collectif.

**GROUPEMENT D'INDIVIDUALITÉS DES VITICULTEURS LORRAINS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Adhérents :

ANTOINE, Emile, à Pagny-sur-Moselle. — AUTHELIN, L.-E., à Essey-les-Nancy. — BAUZIN, Alphonse, à Pagny-sur-Moselle. — BERTIN, Hubert, à Pagny-sur-Moselle. — BEUVELOT, Nicolas, à Pagny-sur-Moselle. — BOUDAT, Alphonse, à Pagny-sur-Moselle. — BOUDAT, Félix, à Pagny-sur-Moselle. — BRICHON, Théophile, à Pagny-sur-Moselle. — BRIQUÉ, Louis, à Pagny-sur-Moselle. — BRIQUÉ, Edouard, à Pagny-sur-Moselle. — BRUNEL, Emile, à Pagny-sur-Moselle. — CAMUS, Camille, à Thiaucourt. — CANIN, Camille, à Millery. — CHRÉTIEN, Léon, à Bayon. — DURAND, Eugène, à Pagny-sur-Moselle. — GÉRARD, Victor, à Thiaucourt. — GOUDOT, Emile, à Chaligny. — HESSE, Charles, à Thiaucourt. — LALLIER, Ferdinand, à Pagny-sur-Moselle. — LAURENT, Louis, à Roville-de-Bayon. — LEBÈGUE-LINA, à Nancy. — LECLERC, Charles-Julien, à Toul. — LENOIR, Charles, à Thiaucourt. — LOMBARD, Marcel, à Norroy-les-Pont-à-Mousson. — LOUIS, Charles, à Thiaucourt. — MANET, Paul, à Bruley. — MICHEL, François, à Pagny-sur-Moselle. — NAUDIN, Auguste-Louis, à Pagny-sur-Moselle. — PAPELIER-CORDEL, à Bayon. — PICHON, Jean-Louis, à Pagny-sur-Moselle. — RÉGNIER, Emile, à Pagny-sur-Moselle. — ROBERT, Albert, à Pagny-sur-Moselle. — SINGLE, Charles, à Norroy-les-Pont-à-Mousson. — SYNDICAT VITICOLE DE LA WOËVRE, à Fresnes-en-Woëvre. — TRISTE, Jean-Baptiste, à Pagny-sur-Moselle. — VIART, Hubert, à Messein.

Exposants individuels.

Diplôme d'honneur.

STERNE, G., à Nancy.

Médailles d'argent.

BARTHELEMY, François-Jules, propriétaire et négociant, à Pagny-sur-Moselle.

DIDELOT, Emmanuel, viticulteur, à Mont-le-Vignoble.

OYON, docteur, viticulteur, à Pagny-sur-Moselle.

Médaille de bronze.

DUHAMEL (M^{me} veuve), propriétaire, à Pagny-sur-Moselle.

MEUSE**Médaille d'argent collective.****GROUPEMENT D'INDIVIDUALITÉS DES VINS DU BARROIS**

Adhérents de ce groupement uninominal :

BOUZONVILLERS, Alex., à Bar-le-Duc. — DODIN, Ad., à Menaucourt. — FONTAINE, Nicolas, à Bar-le-Duc. — GUILLAUME, Paul, à Bar-le-Duc. — GUYARD, Charles, à Bar-le-Duc. — LIGIER, Jules, à Béhonne. — MERION-MOULLERON, à Bar-le-Duc. — NOBERT-ROYER, à Bar-le-Duc. — PROBST, Charles, à Bar-le-Duc.

Exposants individuels.

Deux exposants, deux récompenses :

Médailles d'argent.

DAGONET, Eugène, à Verdun.

PERNET, Albert, à Bar-le-Duc.

VOSGES

Deux exposants individuels, deux récompenses.

Médailles d'or.

MALVOISIN, négociant, à Vessel (Entrepôt viticole de Vessel).
POPP, Auguste, à Epinal.

NORD**Médaille d'argent.**

DUPAS, négociant, à Lille, pour ses eaux-de-vie des Charentes.

4^e RÉGION (CÔTE-D'OR, YONNE, SAÔNE-ET-LOIRE, RHÔNE).**CÔTE-D'OR**

Côte-d'Or ! A ces mots prestigieux, évocateurs des beaux vignobles plantés à mi-hauteur des coteaux caressés par les chauds rayons du soleil de Bourgogne, notre imagination nous fait humer le parfum pénétrant et savourer le goût fumeux des grands vins qu'elle produit.

En réalité, les exposants de la Côte-d'Or avaient concentré, à Liège, les plus beaux types de leurs crus. Les nombreuses récompenses qu'ils ont obtenues démontreraient, s'il en était besoin, que la réputation de leurs vins est justement méritée. En dehors des vins fins de vieilles années, de nombreux vins nouveaux (1904), ont été fort appréciés. A côté des vins figuraient les excellentes eaux-de-vie de marc de cette contrée.

341 exposants, 281 récompenses, neuf membres du Jury étant hors concours :

Grand prix collectif.

SYNDICAT DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX DE LA
CÔTE-D'OR.

Individuellement, les membres du Syndicat ont obtenu :

Médailles d'or.

LHOTE fils, Symphorien, négociant et propriétaire, à Dijon.
PETELLAZ, Pierre, propriétaire-négociant, à Nuits-Saint-Georges.
QUENOT, Jules-Henri, négociant, à Dijon.
RÉGNIER, Louis, négociant, à Dijon.

Médaille d'argent.

SARRAZIN-JAVILLIER, négociant, à Dijon.

Mention honorable.

DELAUNAY, à Is-sur-Tille.

Grand prix collectif.

SOCIÉTÉS VITICOLES DU CANTON DE NUITS-SAINT-GEORGES.

A leurs participants :

Grand prix.

LIGERET, A., à Nuits-Saint-Georges.

Diplôme d'honneur.

LIGER-BELAIR (Comte DE), propriétaire, à Prémieux.

Médailles d'or.

BOURSOT (docteur), à Nuits-Saint-Georges.
BOUDIER, Vivant-Joseph, à Cargolain.
FAIVELEY, Paul, à Romanée.
GRANDNÉE-NOLOTTE, Pierre, à Nuits-Saint-Georges.
GROFFIER-LÉGER, Et., négociant-viticulteur, à Vosne-Romanée.
GROS-RENAUDOT, Jules, propriétaire-viticulteur, à Vosne-Romanée.
MALBRANCHE, Gabriel, à Vosne-Romanée.

Médailles d'argent.

FERMOUCHE-MIGNARDOT, viticulteur, à Vosne-Romanée.
GARNIER, Robert, propriétaire, à Nuits-Saint-Georges.

GREMEAUX-GRANDNÉ, propriétaire, à Nuits-Saint-Georges.
GRIVELET, Emmanuel, propriétaire, à Vosne-Romanée.
GROS-LÉCRIVAIN, propriétaire, à Vosne-Romanée.
HOSPICES de Nuits-Saint-Georges.
LAMARCHE-GRIVELET, propriétaire, à Vosne-Romanée.
MUGNERET-PASQUIER, viticulteur à Vosne-Romanée.
TISSERANDOT, Ernest, à Vosne-Romanée.

Médailles de bronze.

BAUDEMONT, Paul, à Nuits-Saint-Georges.
BAVARD-GAGNARD, propriétaire, à Nuits-Saint-Georges.
CABET frères, propriétaires, à Nuits-Saint-Georges.
CHAUVENET, Henri, viticulteur, à Nuits-Saint-Georges.
FOURNIER, Michel, à Vosne-Romanée.
GRIVOT, Jacob, propriétaire, à Vosne-Romanée.
GOUGES-GRIVOT, propriétaire, à Nuits-Saint-Georges.
LAMARCHE, Alfred, propriétaire, à Vosne-Romanée.
TAINTURIER, Jean-Baptiste, propriétaire, à Nuits-Saint-Georges.

Mentions honorables.

GILLES-CHAUVENET, viticulteur, à Nuits-Saint-Georges.
JAROT-DENEVERS frères, viticulteurs-négociants, à Nuits-Saint-Georges.

Grand prix collectif.

PROPRIÉTAIRES DE GEVREY-CHAMBERTIN.

A ses adhérents :

Diplômes d'honneur.

GAUTHEY-CADET et fils, propriétaires-négociants, au château de
Corton-Aloxe, près Beaune.
GRÉSIGNY (Sosthène DE), à Gevrey-Chambertin.
LIEGEARD, Jean-Emile-Gaston, propriétaire-viticulteur, à Brochon.
MARION, Eugène, propriétaire, à Gevrey-Chambertin.

Médailles d'or.

BOINET, Emile, viticulteur, à Gevrey-Chambertin.
GOUROUX, Henri, propriétaire-viticulteur, à Gevrey-Chambertin.

MAGNIEN-FLEUROT, viticulteur, à Gevrey-Chambertin.

REBOURSEAU-PHILIPPON, Jean-Baptiste, viticulteur-négociant, à Gevrey.

Médailles d'argent.

CAMUS-NAIGEON, Léon, propriétaire, à Gevrey-Chambertin.

FOULET-ARBINET, Paul, propriétaire, à Gevrey-Chambertin.

GREY (Veuve Etienne), propriétaire, à Gevrey-Chambertin.

MAGNIEN-TISSERANDOT, propriétaire, à Gevrey-Chambertin.

MARIZY (Victor DE), propriétaire, à Gevrey-Chambertin.

NAIGEON-CHAUVEAU, viticulteur, à Gevrey-Chambertin.

SEGUIN-DETAÏN, Jean-Jacques, propriétaire, à Chambolle-Musigny.

TORTOCHOT (Veuve), propriétaire, à Gevrey-Chambertin.

Médailles de bronze.

BAUDREY-TACHET, à Gevrey-Chambertin.

BOUCHOT-LUDOT, Auguste, à Gevrey-Chambertin.

CHEVILLON-CATHELINET, à Gevrey-Chambertin.

CHEVILLON, Paul, à Gevrey-Chambertin.

FOULET-MAGNIEN, à Gevrey-Chambertin.

FREMY-GIRARD, Claude, à Gevrey-Chambertin.

LAGNY (baron Henry DE) à Gevrey-Chambertin.

LAROZE-FÉLIX, à Gevrey-Chambertin.

MAIGNOT-TACHET, à Gevrey-Chambertin.

PERROT-MARQUET, à Gevrey-Chambertin.

PHILIPPON, A., à Gevrey-Chambertin.

SALBREUX-TACHET, à Gevrey-Chambertin.

TISSERANDOT, Edouard, à Gevrey-Chambertin.

TRUCHETET, Ernest, à Gevrey-Chambertin.

Mentions honorables.

CAMUZET, Jean, propriétaire-viticulteur, à Gevrey-Chambertin.

JAVELIER - LAURIN, Joseph, propriétaire-viticulteur, à Gevrey-Chambertin.

LAVIER, Jean-Baptiste, à Gevrey-Chambertin.

TACHET-CHEVILLARD, à Gevrey-Chambertin.

Grand prix collectif.

SOCIÉTÉ VIGNERONNE DE BEAUNE.

A ses membres adhérents :

Diplôme d'honneur.

MOINGEON-ROPITEAUX, à Savigny-les-Beaune.

Médailles d'or.

BOIVEAUX-LATOUR, H., propriétaire-viticulteur, à Pernand.

CAMUS, Auguste, propriétaire-viticulteur, à Volnay.

GAESSELER-NOIROT, viticulteur, à Beaune.

GARRAUD, Léon fils, propriétaire-viticulteur, à Beaune.

JOBARD-MUTHELET, viticulteur, à Meursault.

LA LOYÈRE (comte E. DE) propriétaire, au Château de Savigny-les-Beaune.

PERDRIER, Louis, viticulteur, à Beaune.

VEAU, Armand, viticulteur, à Auxey, par Meursault.

Médailles d'argent.

BIDAULT-BRUCHET, viticulteur, à Chaudenay.

BOULARD-DONAU, viticulteur, à Auxey-le-Grand.

BRETIN-BARD, François, à Chorey.

FOURNEAUX aîné, à Ladoix-Serrigny.

GAY, Constantin, viticulteur, à Ladoix-Serrigny.

GRIVAUT, Albert, à Meursault.

GUILLON, Pierre, viticulteur, à Chalon-sur-Saône.

HUDELLOT, Simon, à Villers-la-Faye.

JAVILLIEY-RABY, E., propriétaire, à Beaune.

JOBARD-JOBARD, Jean-François-Etienne, viticulteur, à Meursault.

LOISEAU, Adolphe, viticulteur, à Beaune.

PERRIAUX, Dominique, viticulteur, à Savigny-les-Beaune.

GERBEAUT, Alphonse, viticulteur, à Beaune.

Médailles de bronze.

BELIN, Paul-Claude-Jules, viticulteur, à Monthélie.

DÉTANG, Louis, viticulteur, à Beaune.

FROMAGEOT-LANGLAIS, négociant - propriétaire, à Savigny-les-Beaune.

GERBEAUT-BROUÉE, propriétaire, à Bouze.

JARLAUD, propriétaire, à Villers-la-Faye.

MADON, Jean-Baptiste, à Chorey.

MARION, Lucien, à Bouze.
MATHOUILLET, François, viticulteur, à Ladoix.
PETIOT-NAUDIN, Louis, propriétaire, à Meloisey, près Beaune.
PIERROTTE, Louis, viticulteur, à Beaune.
PODECHARD, Louis, viticulteur, à Beaune.
TAVERNIER, Prosper, viticulteur, à Meursault.
VACHEY-LEBLANC, Etienne, viticulteur, à Chenôve-Ermitage.
VILLARD, Auguste, viticulteur, à Chassagne-Montrachet.

Mentions honorables.

PAQUELIN-LAUNAY, à Chassagne-Montrachet.
TOLLOT, Alexandre, viticulteur, à Chorey.

Grand prix collectif.

SYNDICAT DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX DE L'AR-
RONDISSEMENT DE BEAUNE.

Parmi ses adhérents :

Grands prix.

MOROT, Albert, viticulteur, à Beaune.
PATRIARCHE père et fils, négociants, à Beaune.

Diplômes d'honneur.

BRENOT fils, Albert, viticulteur et négociant, à Savigny-les-
Beaune.
DRAPIER, Charles, propriétaire-négociant, à Puligny-Montrachet.
IMBAULT, Alfred, viticulteur, à Meursault.
LEFÈVRE et REMONDET, viticulteurs et négociants, à Savigny-les-
Beaune.
MONTMEY, Georges, viticulteur et négociant en vins, à Beaune.
MORIN père et fils, viticulteurs et négociants, à Nuits-Saint-
Georges.
PARENT-JOANNÈS, propriétaire-viticulteur, à Pommard.
THEURIET, Gustave, négociant et propriétaire, à Beaune.

Médailles d'or.

BOUCHARD, Ph. et C^{ie}, négociants et viticulteurs, à Nuits-Saint-
Georges.

A. BICHOT et MANUEL, viticulteurs et négociants, à Meursault.
BILLET PETITJEAN, J., viticulteur et négociant, à Beaune.
GARNIER-LAZARE fils, viticulteur et commissionnaire, à Pernand.
GIRODIT, Henry, propriétaire et négociant, à Beaune.
GIROUD, Camille, propriétaire et négociant, à Beaune.
MALLARD-GAULIN, Emile-Auguste, viticulteur-négociant, à Ladoix-Serrigny.
MOISSENET-BRINTET, viticulteur et négociant, à Nuits-Saint-Georges.
MOREAU-VOILLOT, viticulteur et négociant, à Beaune.
NOSJEAN, Claude, négociant et viticulteur, à Beaune.
PAVELOT, Louis, propriétaire et viticulteur, à Pernand.
VIENNOT-ROGER, négociant, à Savigny-les-Beaune.

Médailles d'argent.

BLONDEAU, L., négociant, à Beaune.
CORON père et fils, négociants, à Beaune.
VASSEUR-BOILLLOT, Henri, viticulteur, à Meursault.

Grand prix collectif.

COMITÉ D'AGRICULTURE DE BEAUNE ET DE VITICULTURE DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

Récompenses décernées aux membres participants :

Diplômes d'honneur.

L. DE MONTILLE, propriétaire, à Volnay, par Pommard.
ARTHUR MONTOT, viticulteur, à Beaune.

Médailles d'or.

DELAPLANCHE-GARNIER, Joseph, négociant, à Volnay.
DE GUINAUMONT, propriétaire-viticulteur, à Cisse, commune de Merceuil.
JOSSEMERAND, Louis, propriétaire-viticulteur, à Beaune.
LEJEUNE (domaine de), à Pommard.
MATROT, propriétaire, à Evell, par Nelay.
MOLIN, Amable-Simon-François, propriétaire, à Beaune.
TRICAUD (comtesse de), propriétaire, à Beaune.

Médailles d'argent.

BERROD, Alexandre, viticulteur et négociant, à Beaune.
BILLARD-BILLARD (Veuve), à Pommard.
BILLARD-LÉCHENAULT, à Pommard.
BRUGNOT-BOURGOGNE, à Pommard.
GUILLEMINOT-ROUX, à Pernand.
MILLOT-GRIVOT, viticulteur, à Pernand.
MOINGEON-GUÉNEAU, François, viticulteur et négociant, à Nuits-Saint-Georges.
RAPET-MOINE, viticulteur, à Pernand.
TARTOIS-ARNOUX, Joseph, viticulteur, à Pommard.

Médailles de bronze.

MATHOUILLET-CHALON, Abraham, propriétaire, à Pernand.
POTHIER, Ernest, propriétaire, à Mandelot.

Mention honorable.

GUILLEMARD-VOILLOT, propriétaire, à Pommard.

Diplôme d'honneur collectif.

SYNDICAT VITICOLE DE LA CÔTE DIJONNAISE.

Diplôme d'honneur.

POUILLEVET, Georges-Louis-Eugène-Marie, propriétaire, à Morey.

Médaille d'or collective.

VITICULTEURS DE CHENOVE-LES-DIJON.

Médailles d'or.

BELORGEY, Edouard-Jean-Joseph, propriétaire, à Morey.
JOLIET, Henri, propriétaire-viticulteur, à la Verrière-Fixin.
JORROT, Paul, viticulteur et négociant, à Chambolle-Musigny.
JOUAN-BERGERET, propriétaire, à Morey.
LAMBLIN, René, propriétaire-viticulteur, à Daix, près Dijon.
PERNIN, Ernest, propriétaire-viticulteur, à Dijon.

PERNOT, François-Auguste, viticulteur, à Dijon.
POISOT, Charles-François-Maurice, à Chenôve-les-Dijon.

Médailles d'argent.

BERTHAUT, Firmin, viticulteur, à Fixin.
CHOQUIER-BOURSOT, viticulteur, à Chambolle-Musigny.
CLERGET, Emile, viticulteur, à Fixin.
COLLECTIVITÉ D'ANCEY, à Ancey.
FAIVRET, Alexis, viticulteur, à Spoy.
GILLES-BOITEUX, Sébastien, propriétaire, à Vosne-Romanée.
GILLOT, Jean-Baptiste, propriétaire, à Dijon.
LALIGANT, Henri, à Brochon.
LAUTREY, Louis, à Talant.
LOPPIN DE GEMEAUX, Charles-Albert, à Gemeaux.
MARGUERITE-SÉGUIN, Joseph, à Vougeot.
MUGNIER, Léon-Henri, viticulteur, à Chenôve-les-Dijon.
PARISOT-STÉVIGNON, Paul, à Chambolle-Musigny.
PATRIARCHE, Etienne, à Brochon.
PERRON, Jean-Baptiste, viticulteur, à Dijon.
POULLOT-QUINARD, Jules, propriétaire, à Couchey.
QUILLARDET, Georges, propriétaire, à Marsannay-la-Côte.
TRUCHETET, Emile, propriétaire, à Brochon.

Médailles de bronze.

BAROIN, Paul, à Bellefond.
BARRERO, Jean, viticulteur, à Bellefond.
BERTHAUT, Paul, viticulteur, à Fixin.
BONNAIRE, Paul, viticulteur, à Plombières-les-Dijon.
BROICHOT-GUILLEMARD, à Pommard.
CHAMARD-PERREAU, viticulteur, à Chambolle-Musigny.
CHANGENET-GROFFIER, Léopold, viticulteur, à Fixin.
CLERGET-DURAND, Jules, propriétaire, à Chambolle-Musigny.
DEMARTINÉCOURT-MAGNIÈRE, Emile, viticulteur, à Gemeaux.
DEVILLEBICHOT, Etienne, à Talant.
DUSSAUSSE-VAUTHIER, propriétaire, à Gevrey-Chambertin.
GUÉNOT, Alphonse, à Talant.
JUSTER, Auguste, propriétaire, au château de Spoy-sur-la-Tille.
LAPOSTOLET-PERREAU, Eugène, viticulteur, à Perrigny-les-Dijon.
MOUILLON-BARBIER, Charles, viticulteur, à Perrigny-les-Dijon.
PAGEAULT, Claude, viticulteur, à Couchey.

PANSIOT-VARRACHE, viticulteur, à Brochon.
PETOT, Jules, viticulteur, à Bellefond.
SÉGUIN, Paul, viticulteur, à Couchey.
TISSIER, Eugène, viticulteur, à Spoy.
TROUVÉ, Stephen, à Fixin.
JANET, François, à Fixin.

Mentions honorables.

AMIOT, Louis, propriétaire, à Gevrey-Chambertin.
AUBRY, François, à Talant.
BIZOUARD, Louis, à Marsannay-la-Côte.
BOUVIER, Lazare, propriétaire, à Perrigny.
CALAIS, Edouard, viticulteur, à Fontaine-les-Dijon.
CAZET, Antoine, viticulteur, à Talant.
DROUHIN, Paul, à Gevrey-Chambertin.
DRUET, Paul, viticulteur, à Marsannay-la-Côte.
FONTAGNY (Veuve), à Dijon.
GRANJON-PAQUIER, viticulteur, à Bellefond.
JARROT, Félix, propriétaire, à Couchey.
JUGE, Léon, propriétaire, à Perrigny-les-Dijon.
LAMARCHE, Jules, à Talant.
LAMBERT, Charles, à Fixin.
LEGRAND-CLERC, viticulteur, à Talant.
MERME-MORIZOT, Amédée, propriétaire, à Morey.
MILLOT (Veuve), Louise, propriétaire-viticulteur, à Spoy.
PETIT, Jean-Baptiste, viticulteur, à Morey.
POULLOT-NOROT, Jules, viticulteur, à Couchey.
RATEL-BONNOT, Paul, viticulteur, à Ahuy.
SAINT-ANDÉOL (de), propriétaire, à Bellefond.
SIGAUT, Léon, à Chambolle-Musigny.
VITICULTEURS DE MALAIN, à Malain.

Médaille d'or collective.

SYNDICAT VITICOLE D'AUXEY-LE-GRAND.

Médailles d'argent.

BREGÈRE-LESÀVRE, Pierre, viticulteur, à Auxey-le-Grand.
GARNIER, Adolphe, viticulteur, à Auxey-le-Grand.

GARNIER-BAUDOIN, viticulteur, à Auxey-le-Grand.
MÉNARD-NAUDIN, à Auxey-le-Grand.
MARTIN, Claude, à Auxey-le-Grand.
PRUNIER, Auguste, à Auxey-le-Grand.
PRUNIER, Pierre, à Auxey-le-Grand.

Médailles de bronze.

GUENOT (Veuve), à Auxey-le-Grand.
MUNIER, Pierre, à Auxey-le-Grand.
RENARD, François, viticulteur, à Auxey-le-Grand.
VEAU-REGNAULT, Pierre, à Auxey-le-Grand.

Mentions honorables.

BATTAULT, François-Pierre, viticulteur, à Malain.
FLEURY-DESBOIS, viticulteur, à Auxey-le-Grand.
JACOTIN, Victor, viticulteur, à Auxey-le-Grand.
LÉGER, Julien, à Auxey-le-Grand.
RENARD, Pierre, à Auxey-le-Petit.

Médaille d'argent collective.

COLLECTIVITÉ DES PROPRIÉTAIRES-VITICULTEURS DE LA BOURGOGNE.

A ses membres adhérents :

Médailles d'or.

BICHOT-MOYNE (maire), à Chambolle-Musigny.
BIET, Jules, propriétaire-viticulteur, à Vougeot.
BUSSIÈRE, Emile, à Aloxe-Corton.
PARISOT-ROUSSEAU, propriétaire-viticulteur, à Morey-Chambertin.
TAVERNIER père, propriétaire-viticulteur, à Meursault.
TRIOULAIRE, J., à Pommard.

Médailles d'argent.

BUSSILLOT, à Savigny-les-Beaune.
FROMAGEOT-LABAZEROLLE (Veuve), à Savigny-les-Beaune.
GIRARD, Paul, à Savigny-les-Beaune.
LANGERON, Benoît, à Savigny-les-Beaune.
MALART-PILLET, à Ladoix-Serrigny.

PAVELOT, Antoine, à Pernand.
PERREAU, Auguste, à Morey-Chambertin.
TARTARIN-GUÉRIN, à Ladoix-Savigny.

Médailles de bronze.

BROSSON, Alexandre, à Vosne-Romanée.
GUILLEMOT, Armand, au château de Couchey.
LABOURÉ-CHALON, à Puligny-Montrachet.
MATROT-BRULARD, à Puligny-Montrachet.

Mentions honorables.

BOILLOT-GARNIER, à Pommard.
CAILLET-MONTHÉLIE, à Volnay.
DUBOIS-LABOUREAU, à Nantoux.
GERMAIN, Félix, à Nantoux.
MAGNIEN, Louis, à Meursault.
PETIT-MADON, à Aloxe-Corton.

Exposants individuels :

Dans les rangs des individuels de la Côte-d'Or, étaient 5 jurés ou experts.

Les exposants récompensés sont :

Médailles d'or.

BARDOLLET, viticulteur et négociant, à Nolay.
DARVIOT, Henri, viticulteur et négociant, à Beaune.
GRIVOT, Louis, propriétaire, à Chassagne-Montrachet.
JACQUEMINOT (Les fils de C.), viticulteurs, à Beaune.
LAGUICHE (M^{me} la marquise DE) et sa sœur M^{me} la comtesse DE
NÉRODE, propriétaires, à La Chassagne.

Médailles d'argent.

CHALLAND, Henri, à Nuits-Saint-Georges.
FELLOT, Alexandre, à Savigny-les-Beaune.
GILLOTTE, F., à Savigny-les-Beaune.
PAQUELIN-BILLARD, à Chassagne-Montrachet.

Médailles de bronze.

DUPARD aîné et gendre, à Puligny-Montrachet.
PAQUELIN-VIRLY, à Chassagne-Montrachet.

Mention honorable.

PILLOT-TAILLANDIER, à Chassagne-Montrachet.

YONNE

La basse Bourgogne récolte, dans ses divers crus, d'excellents vins rouges plus ou moins corsés mais remarquables par la fraîcheur de leur goût et des vins blancs fins, délicats et friands bien que riches en alcool. Chablis est le point culminant des importants vignobles blancs dont les récoltes font la joie des amateurs.

Sur les 11 exposants de cette contrée, un était hors concours, les dix autres ont été récompensés :

Diplômes d'honneur.

Jules DUPRÉ et C^{ie}, propriétaires de vignes et négociants à Auxerre.
MOREAU, Jean-Joseph-Edmond, propriétaire-viticulteur à Chablis.
PIC, Albert, propriétaire-viticulteur, à Chablis.
SIMONNET, FEBVRE et fils, viticulteurs et négociants, à Chablis.

Médailles d'or.

LENOBLE, Alexandre, viticulteur, à Appoigny.
PASQUET, Louis-Albert, à Senan.
RÉGNARD-HIROT, Auguste, viticulteur et négociant, à Chablis.
TRAYNEL (marquis Jean-Octave DE), viticulteur et négociant à Viviers.

Médailles d'argent

BABLOT, Gabriel fils, à Toucy-Ville.
RÉGNIER, Constant, à Poilly-sur-Serein.

SAÔNE-ET-LOIRE — RHÔNE

Le Mâconnais et le Beaujolais, dont les délicats et spiritueux produits sont souvent confondus dans l'esprit des consommateurs, ont cependant des crus particuliers bien renommés.

L'arome pénétrant qui caractérise les vins fins de ces régions les fait rechercher par ceux des connaisseurs qui ont du penchant pour les vins de la Côte-d'Or.

Leurs eaux-de-vie de marc sont très estimées.

SAÔNE-ET-LOIRE

Aux 155 exposants de ce département, il faut ajouter les 25 de la Chambre syndicale du Commerce en gros des vins et spiritueux de Villefranche et de Mâcon, à Villefranche (Rhône), et défalquer les jurés ou experts, hors concours — 10 pour la Classe 60 et un pour la Classe 36 (1) —, soit 169 exposants parmi lesquels 167 ont obtenu les récompenses suivantes :

Grand prix collectif.

CHAMBRE SYNDICALE DES NÉGOCIANTS EN VINS ET SPIRITUEUX DE
MACON.

Et individuellement à ses adhérents :

Diplômes d'honneur.

BULLAND, Claude, propriétaire, à Fuissé.

CROZET, Pierre, propriétaire-viticulteur, à Romanèche-Thorins.

GAILLARDON, François, propriétaire-viticulteur, à Pouilly-Fuissé.

LANEYRIE père et fils, propriétaires, à Jullienas (Rhône).

LAPALUS, Jean, propriétaire, à La Croix-Blanche-Sologny.

(1) Matériel et procédés de la viticulture.

MARTIN, Henri, propriétaire-négociant, à Pont-de-Vaux.
PROTAT, Georges, imprimeur et propriétaire, à Mâcon.
SAUZEY, Pierre, viticulteur, à Villié-Morgon.
TEIL DU HAVELT (baron DU) Georges, propriétaire, au château du
Pertuis-de-Charnay.
THOMACHOT, Abel, viticulteur et négociant-distillateur, à Prissé-
Mâcon.

Médailles d'or.

BÉRANGER, Claude, viticulteur, à Pouilly-Fuissé.
BÉRANGER, Jules, viticulteur, à Pouilly-Fuissé.
BERLIAT, Pierre, viticulteur, à Mâcon.
BERNARD, Hippolyte, négociant en vins et spiritueux, à Mâcon.
BLONDET (Veuve), propriétaire, à Saint-Léger, commune de
Charnay-les-Mâcon.
BOIT, Philippe, viticulteur exploitant, à Pouilly-Solutré.
CABEZA, Tony, propriétaire, à Mâcon.
CHAMONARD, Jean-Baptiste, viticulteur et négociant, à Romanèche-
Thorins.
COLLIN et BOURISSET, viticulteurs, à Pouilly, et négociants, à
Crêches.
DESHAIRÉS, Joseph, propriétaire, à Fuissé.
DESROCHES, Claude, propriétaire-viticulteur, à Solutré.
FAYE et C^{ie}, négociants, à Mâcon.
FOURNIER, Léon-Louis, propriétaire, à Pouilly-Solutré.
GAUTHERON, Joseph, propriétaire, à Mâcon.
JAMBON, propriétaire et négociant en vins, à Mâcon.
JANDARD, Alphonse, propriétaire-viticulteur, à La Maison-Blanche,
commune de Romanèche-Thorins.
LABRUYÈRE, Jean, propriétaire-viticulteur, à Romanèche-Thorins,
domicilié à Mâcon.
LAPALUS, viticulteur, à Solutré.
LARDET, Tony, négociant et propriétaire, à Mâcon.
LAROCHETTE, Jean, propriétaire, à Solutré.
LÉMONON (M^{me} Veuve Delphine), propriétaire-négociant, à Crêche-
sur-Saône.
LORON, Eugène, viticulteur et commissionnaire, à Pontanevaux.
MALICIER, Eugène, négociant-distillateur, à Cormatin.
MARMORAT, Claude, viticulteur, à Davayé.
MURARD (comte DE), propriétaire, au château de Bresse-sur-Grosne.

PHILIBERT, Stéphane, propriétaire-viticulteur et négociant, à
Mâcon
LORIN, Jean-François, négociant, à Charnay-les-Mâcon.
SIMORRE, Claude, propriétaire-viticulteur, à La Chapelle-de-
Guinchay.
SPARRE (comte DE), Magnus-Louis-Marie, propriétaire, à Chénas
(Rhône).
VANIER, Claude, négociant, à Gueugnon.

Médailles d'argent.

AUDRAS, Ivon, propriétaire, à Juliéas.
ARLEMPDE (baron D'), propriétaire, au château de Salornay.
BLÉTON, Pierre, à Mâcon.
BESSON et DARBOIS, négociants, à Mâcon.
BORDE (Francis DE), propriétaire, au château de Borde, commune
de Château
BOUCHACOURT, propriétaire, à La Chapelle-de-Guinchay.
BOULLAY, Léon, propriétaire, à Bussièrès.
CHAMBARD, Alphonse, viticulteur, à Morlay, Saint-Gengoux-le-
National.
CHAPUIS, Louis, viticulteur, à Azé.
CHARMONT-CHARDIGNY, propriétaire, à Mâcon.
CHARNAY, viticulteur, à Fuissé
CORNELOUP, Joanny, viticulteur, à La Coupée-Charnay.
DARGAUD, S.-M., distillateur, à Pontanevaux.
DEGOUD, Joseph, viticulteur, à Crèches-sur-Saône.
DENIS, Cl.-M., viticulteur, à Saint-Julien-de-Civry.
DESROCHES, Philibert, viticulteur, à Solutré.
DUFOUR, Léon, viticulteur et négociant, à Salornay-sur-Guye.
FÈVRE, Louis, viticulteur, à Charnay.
FOREST, Antoine, viticulteur et commissionnaire, à Pouilly-Solutré.
FOURNIER, Anthelme, propriétaire, à Loché.
GENÈVE frères, négociants, à Mâcon.
GENTY, Edmond, propriétaire, à Chaintré.
GOBET, Joseph, propriétaire et distillateur, à Blacé.
LANEYRIE, Joseph, propriétaire, à Charnay-les-Mâcon.
LANIER, Pierre-Marie, propriétaire, à Solutré.
LARDET, Jean, propriétaire, à Davayé.
LARDET, Louis, viticulteur, aux Boutteaux.
LORAIN, Georges, propriétaire, à Saint-Amour.

MAILLET, Benoist, propriétaire, à Prissé.
MARMORAT, Jules, propriétaire, à Messeugne.
MONTANTÈME, Jean-Marie, propriétaire, à Fuissé.
MOREL (M^{me} Julie), propriétaire, à Solutré.
OLLIER, C., propriétaire, à Saint-Georges.
PAISSAUD, Pierre fils, propriétaire, à Davayé.
PLUMET, Etienne, propriétaire, à Fuissé.
PROTAT, Philibert, viticulteur, à Vergisson.
RAVINET, Jules, propriétaire, à Saint-Amour.
SAINT-MARTIN, propriétaire, à Davayé.
SIGNARET, J., propriétaire, à Hurigny.
SIMONET, Jean, propriétaire, à Berzé-la-Ville.
THIBAUDET, Emile, viticulteur, à Tournus.
THOMAS, Jean, viticulteur, à Blacé.
VESSIGAUD, Jean, propriétaire, à Pouilly-Solutré.
VIREY, Jean, viticulteur, à La Chevanière-Charnay-les-Mâcon.
VIREY, Philippe, viticulteur, à Prissé.

Médailles de bronze.

AUROY, François, à Cogny.
BERRY (Veuve), à Mâcon.
CHARVET fils, à Saint-Vérand.
CRONEMBURE (Van), à Pontanevaux.
DARPOIX, à Chevagny.
DUBOIS, Claude, à Berzé-la-Ville.
DUBOIS, Louis, à Berzé-la-Ville.
DUFOUR, maire de Charnay.
DUTRUGE, Claude, à Azé.
FAILLANT, Benoist, à Leynes.
FOUR, Jules, à Mâcon.
FRONTON, Eugène, à Mâcon.
GAILLARD, Pierre, à Saint-Sorlin.
GATINET, à Sennecey.
GUILLET, François, à Sologny.
JANIN, Joseph, à Davayé.
LACROUZE et PONCET, à Berzé-la-Ville.
LAFOREST, Tony, à Berzé-la-Ville.
LAFFAIT-SIRAUD, Jean, à Mâcon.
LARUE, Joseph, à Igé.
LONGPIERRE, Jules, à Mâcon.

MAGNIEN, Gabriel, à Trémont.
MICHON (Veuve), à Davayé.
MOIROUD, Jules, à Vergisson.
NESME, Pierre, à Mâcon.
PASCALIS, Etienne, à Salornay-sur-Guye.
PONCET, Claude, à Saint-Sorlin.
RENAUD, Jean, à Davayé.
ROBIN, à Saint-Gengoux-le-National.
SYNDICAT DE DÉFENSE VITICOLE DU CANTON DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL.
THOMASSET, Joseph, à Châlon-sur-Saône.
VAPILLON, Louis, à Denicé.

Mentions honorables.

BLÉTON, Benoît, à La Chapelle-de-Guinchay.
BOUCHACOURT, Emile, à Mâcon.
BOUCHACOURT, à Charnay-les-Mâcon.
DAILLY, J., à Pierreclos.
DUPREY, Marius, à Messeugne.
GAUDRIOT, Louis, à Tournus.
LANDRÉ, Philibert, à Charnay-les-Mâcon.
LAPALUS, à Prissé.
LE GRAND DE MERCEY, René, à Verizet-Fleurville.
LÉMONON, Louis, à Davayé.
LUQUET (Veuve), à Davayé.
MARGUE, à Charnay-les-Mâcon.
MARIN, Louis, à Gigny-sur-Saône.
MOMMESSIN (Veuve), à Charnay-les-Mâcon.
SANTÉ, P., à Saint-Vérand.
TREMPIER-DEJOUX, François, à Saint-Sorlin-les-Mâcon.

Exposants Individuels.

5 jurés et experts hors concours.

Médailles d'or.

YVERT (M^{me} la comtesse), née Espivent de la Villesboisnet, propriétaire, à Rully, demeurant à la Grotte-Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

AUDIFFRED, Emile, viticulteur, à Chagny.

BOYER-RESSÈS, capitaine d'infanterie, à Belfort, et M^{lle} RAVAT, propriétaires-viticulteurs, à Mâcon.

CONDEMINAL, Alfred, propriétaire, à Belleverne.

GENETIER, B. et fils, propriétaires-viticulteurs, à Charnay-les-Mâcon.

SAVIN, Jules, propriétaire-viticulteur, à Prissé.

Médailles d'argent.

CHAPUIS, Jean-Baptiste, viticulteur, à Vêrizet-Fleurville.

YVES DE MAGNY et C^{ie}, à Mercurey.

Médaille de bronze.

MATHÈS, Louis, fabricant, à Mâcon.

Grand prix collectif.

CHAMBRE SYNDICALE DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX DES ARRONDISSEMENTS DE VILLEFRANCHE ET DE MÂCON.

Ses membres participants :

Grands prix.

CHARRION, François, vigneron, à Brouilly, commune de Saint-Lager (Rhône)

MOREAU-DUMAS frères, viticulteurs et négociants, à Belleville-sur-Saône.

Diplômes d'honneur.

CARALY, Claudius, négociant en vins, distillateur et viticulteur, à Fleurie (Rhône).

CHEMARIN, Jean-Claude, viticulteur, au hameau de l'Ecluse (Saint-Lager).

PAQUIER-DESIGNES et fils, viticulteurs et négociants, à Saint-Lager.

POMMIER frères, viticulteurs, propriétaires et négociants, à Villefranche-sur-Saône.

Médailles d'or.

CRÉPAUX, Léon, négociant, à Villefranche-sur-Saône.

DUPOND-JOANNY, propriétaire-viticulteur, à Villefranche-sur-Saône.
GERMAIN, Jean-Baptiste, régisseur, à Lachassagne.
MAURICE, Joseph, propriétaire-viticulteur, à Blacé.
MONIOTTI-DESSALLE, Pierre, viticulteur et négociant, à Villefranche-sur-Saône
MONTERNIER, J.-B., propriétaire-viticulteur, à Cercié (Rhône).
PERRET, François, propriétaire-viticulteur, à Belleville-sur-Saône (Rhône)
VIAL, Vincent, propriétaire, à Belleville-sur-Saône (Rhône).

Médailles d'argent.

BLANC, Mathieu, viticulteur, à Anse.
BLANC, Pierre, viticulteur, à Denicé-le-Vivier.
MATHIEU-BOTTON, Jean-Marie, viticulteur, à Gleizé.
PERRIN, Claude, viticulteur, à Villefranche-sur-Saône.
PERRIN, Francisque, viticulteur, à Villefranche-sur-Saône.
POYET, Louis, viticulteur, à Anse.
REYSSIER, Pierre, viticulteur, à Denicé.
SEUX et TRICHARD, négociants, à la Terrière-Cercié.

Médaille de bronze.

DUMONCEAU, viticulteur, à Lucenay.

RHÔNE

Trente-neuf exposants du Syndicat des vins et spiritueux de Lyon et du département du Rhône, y compris un juré hors concours, ont obtenu 38 récompenses, soit : 1 Grand prix collectif ; 2 diplômes d'honneur, 18 médailles d'or, 14 médailles d'argent et 3 médailles de bronze.

Grand prix collectif.

SYNDICAT DES VINS ET SPIRITUEUX DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Diplômes d'honneur.

DUVERNAY, viticulteur et négociant, à Lyon.

LAMBERT, Marius, viticulteur et négociant, à Anse (Rhône).

Médailles d'or.

AMPAIRE, Jean-Baptiste, négociant, à Lyon.

BERTHELON frères, négociants, à Lyon.

BONIN fils, viticulteur et négociant, à Lyon.

BUY-JOANNY neveu, propriétaire et négociant en vins, à Lyon.

CHANRON, Pierre, négociant, à Lyon.

COUTURIER (M^{me} veuve B.), négociant en vins, à Lyon.

FORET neveu, Jean, négociant en vins, à Lyon.

GUINET-THEVENET, négociant en vins, à Lyon.

MOUISSET, Georges, négociant en vins, à Lyon et à Mèze (Hérault).

PLÈCHE, Joseph, négociant, à Lyon.

POISARD, négociant, rue du Chapeau-Rouge, 20, à Lyon.

RENARD et ZACHARIE fils, négociants, à Lyon.

RUET, Jean, négociant, à Lyon.

SAPIN, A. et M., négociants, à Lyon.

TAQUET, Anthelme, négociant, à Lyon.

TEMPOREL, Félix, négociant-propriétaire, à Lyon.

TOURNIER, Francisque, négociant, président de la Chambre syndicale des vins et spiritueux de Lyon, à Lyon.

SOCIÉTÉ DES VITICULTEURS DU BEAUJOLAIS ET DU SUD-EST, à Lyon.

Médailles d'argent.

BAUMLÉ et BUISSON, négociants, à Lyon.

BINE, C. et fils, négociants, à Lyon.

BLACHÈRE, Louis fils, négociant, à Lyon.

FANGEAU, Paul, négociant, à Villeurbanne.

FUOC, Louis, négociant, à Lyon.

GANDOGGER frères, négociants, à Lyon.

HÉRIER, Eugène, Antoine, négociants, à Lyon.

JACQUEMONT, Michel, négociant, à Lyon.

LAMURE, Benoît, négociant, à Lyon.

MAILLET, Antoine, négociant, à Lyon.

MATHIAN, Michel, négociant, à Lyon.

MONET, Jules, négociant, à Lyon.

MUNET, Marius, négociant, à Lyon.
RONZIÈRE, Emmanuel-Eugène, négociant, à Lyon.

Médailles de bronze.

HALLE AUX VINS, à Lyon.
TRIBOLLET, Jean et MOUTOZ, André, à Lyon.
VIRETON, Marius, à Lyon.

Exposants Individuels.

4 exposants, 3 récompenses :

Médaille d'or.

TRICHARD, Louis-François, viticulteur, à Régnié.

Médaille d'argent.

ROBIN, J., propriétaire-viticulteur, à Villié-Morgon.

Médaille de bronze.

GUILLIN, François, à Cercié.

5^e RÉGION (AIN, JURA)

AIN

Médaille d'or.

BARTHOD, Alphonse, distillateur, à Lagnieu.

JURA

Médaille d'or.

ROBERT, Siméon, viticulteur, à l'Etoile, près Lons-le-Saunier.

Médaille d'argent.

CHAUVIN, Eugène, à Montain.

6^e RÉGION (HAUTE-SAVOIE)

HAUTE-SAVOIE

Médaille de bronze.

ROSSET, François, à Genève, exposait un type de vin blanc de Frangy.

7^e RÉGION (ARDÈCHE, BOUCHES-DU-RHONE, VAR, VAUCLUSE)

ARDÈCHE

Médaille d'argent.

SALAVERT, Andéol, négociant, à Bourg-Saint-Andéol, du département de l'Ardèche.

BOUCHES-DU-RHONE

Médaille d'argent.

BESSÈDE, Jean, négociant, à Marseille.

VAR

Depuis que les vignobles du Var, bien connus dans le Midi pour la fraîcheur de leurs bons vins ordinaires, ont été reconstitués, ils produisent des vins rouges d'une belle couleur vive et des blancs d'un goût assez fruité.

Les sociétés d'agriculture de ce département ont, dans une large part, contribué par leurs efforts à faire renaître la réputation de ces vins.

44 récompenses ont été attribuées aux 45 exposants de ce département, M. Paul ROUGET, de Toulon, étant hors concours comme juré.

Grands prix.

CERCLE D'AGRICULTURE DE LA GARDE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU VAR, à Toulon.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE D'HYÈRES.

Diplômes d'honneur.

ALIBERT, Marius, au château de Clairval, à La Crau.

ADRIEN, François, à La Garde.

ALIBERT, Marius, architecte, à Toulon.

CHARLOIS, Marius, à La Garde.

LEMARCHAND, Constant, à l'Artaude-le-Pradet.

MULSANT, Charles, à La Londe-les-Maures.

VIDAL (docteur Emile), viticulteur, président de la Société d'agriculture d'Hyères.

Médailles d'or.

AUDIFFREN, César, au château du Clos, commune de La Garde.

AUDIFFREN, Nazaire, quartier de Regamas, à La Garde.

BLOUD, Gabriel, à Toulon.

BOURILHON, Louis-Paul, viticulteur, à La Garde.

CLAVEL, Joseph, cultivateur, au Beausset.

DELAROCHE-VERNET, propriétaire-viticulteur, à La Londe-les-Maures

ESCAREL, Edouard, viticulteur-propriétaire, à La Garde.

GALLIEN, Henri, propriétaire-viticulteur, à Cavalaire.
LATTY, Charles, propriétaire-viticulteur, à La Garde.
PÉGURIER, Emile-Jean-Jacques, propriétaire-viticulteur, à Saint-Tropez.
SALOMAS, Gustave, viticulteur-propriétaire, à Toulon.
SUZANNE, Marius, viticulteur, à Toulon.
TAURIAC (M^{me}), à Toulon.
WENGER, Eugène, viticulteur, à La Garde.
BRUN, Claude, directeur du *Réveil agricole*, à Marseille.

Médailles d'argent.

BARTHÉLEMY, Séraphin, viticulteur, à La Garde.
BOURGAREL, Auguste, à Ollioules.
CHAUPIN, Fleury, viticulteur, à La Garde.
FONSCOLOMBE (DE), château de la Môle, à Cogolin.
FRANCOUL, Honoré, viticulteur, à La Garde.
GAVOTY, Raymond, viticulteur, à Brignoles.
JAUBERT (Général), Philippe, viticulteur, à Roquebrune.
MADON, Paul-Gabriel, viticulteur, château de Redon-La-Valette.
POINTIS, Bertrand, viticulteur, à La Garde.
PORTE (de la), viticulteur, à Sanary.
POTHONNIER, Joseph-Louis, viticulteur, à Cuers.
RIVIÈRE, Jules, viticulteur, à Toulon.
SIMÉON, Augustin, viticulteur, à Correns.
TEYSSIER (Henri DE), viticulteur, à La Valette.
TORTEL, Alexis, viticulteur, à La Garde.

Médailles de bronze.

CLARION, Ernest, viticulteur, à Ollioules.
SAINT-ETIENNE, Evariste, viticulteur, à Gonfaron.
VERSE, Baptistin, viticulteur, au Luc.

Mention honorable.

LANFRANCHI (l'abbé Simon), viticulteur, à La Grenelle-au-Revest.

VAUCLUSE

La reconstitution du fameux vignoble venaissin, qui s'étend sur les départements de Vaucluse, de la Drôme et de l'Ardèche,

un des premiers détruit par le phylloxera, a permis aux viticulteurs de Vaucluse d'exposer les vins des coteaux du Rhône. Si ces vins n'ont pas encore complètement recouvré toutes leurs qualités d'autrefois, ils n'en sont pas moins déjà très estimés à cause de leur chaleur et de leur goût parfumé.

Trente exposants parmi lesquels, M. BARBIER, Léon, à Avignon hors concours en qualité de juré, avaient envoyé les types de leurs produits vinicoles ; 29 récompenses leur ont été attribuées :

Diplôme d'honneur collectif.

GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES-VITICULTEURS DE CHATEAUNEUF-DU-PAPE, réunis par M. de Nicolay.

A ses adhérents :

Médailles d'or.

ALAZAY, François, à Châteauneuf-du-Pape.
BERNARD-LE-SAINT, Hippolyte, à Châteauneuf-du-Pape.
ELOY-BUYEZ, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.
GENIEST, Louis, viticulteur, à Avignon.
LEMAITRE, Eugène-Victor (commandant), à Châteauneuf-du-Pape.

Médailles d'argent.

AVRIL, Paul, viticulteur et négociant, à Châteauneuf-du-Pape.
MARCHAND, Fortuné, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.
MORAND, Albert, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.
PÉCOUL, Marius, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.
RAYNAUD, Albert, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.
ROUBAUD, viticulteur, à Tarascon.
FOLLÉAT, viticulteur, à Avignon.

Médailles de bronze.

BOUACHON, Henri, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.
VIGNAUX, Paul, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.

Exposants individuels.

Médailles d'or.

AMOUROUX, Edouard, à Châteauneuf-du-Pape.

BRUNEL, Cyprien, à Châteauneuf-du-Pape.

COLONIEU, Joseph, viticulteur, à Courthézon.

FAGNIEZ, Charles, viticulteur, au domaine de la Bonde, par la Motte-d'Aigues.

Médailles d'argent.

ASTIER, Jules, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.

BOUSSOT, Lucien, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.

BRUNEL, Paul, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.

ESTABLET, Antonin-Constant, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.

PECOUL, Giles-Marius, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.

QUIOT, Eugène, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.

QUIOT, Prosper, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.

Médailles de bronze.

BERT, Antoine, viticulteur, à Sorgues.

DUCLAUX, Michel, viticulteur, à Châteauneuf-du-Pape.

RAMON, Joseph, viticulteur, à Aix.

8^e RÉGION. (AUDE, GARD, HÉRAULT, PYRÉNÉES-ORIENTALES)

En mettant à part les vins rouges et blancs dits de liqueurs, qui sont de véritables vins fins, et quelques autres de qualité supérieure à l'ensemble de la récolte, les produits vinicoles de cette grande région se classent dans les ordinaires sous le nom de vins du Midi.

Malgré la quantité considérable qu'on en récolte, ils trouveraient à s'écouler dans la première année de leur naissance si la richesse générale de la production française, continentale et extra continentale, ne venait entraver leur vente dans les années d'abondance.

La différence annuelle, entre la production et la vente des produits, forme des stocks assez importants pour peser sur le marché. Constatée d'abord dans le Midi, elle s'est aussi révélée cette année (1906) dans les vignobles du Centre.

La pléthore de vins fait l'objet des préoccupations constantes des amis de la viticulture et du commerce ; à l'envi ils recherchent les moyens de la faire disparaître : d'aucuns proposent l'arrachage partiel des vignes, d'autres préconisent la distillation avec l'établissement d'une taxe différentielle dont les eaux-de-vie de vin profiteraient ; nous, nous sommes partisans d'une exportation intensive et, sans penser que seule elle puisse complètement résoudre le problème, nous conseillons vivement de l'entreprendre.

AUDE

Les vins rouges de ce département se divisent en plusieurs qualités : celle de la plaine de l'Aude, celle des soubergues et celles du Minervois et des Corbières. Légers dans la plaine, ils sont d'autant plus corsés que les vignes remontent vers le massif des Pyrénées. Les blancs, secs et doux, sont de bonne qualité.

Quelques-uns de ces vins étaient représentés à Liège par les échantillons de 11 exposants individuels qui ont obtenu dix récompenses, savoir :

Médailles d'or.

CABRIÉ (M^{me} veuve), Julia, propriétaire, au château des Pradels, commune de Bizanet.

CLOLUS, Emile, propriétaire, au château de Miremont, à Badens.

MASSIP, Antoine, négociant et propriétaire, au domaine de Jonquières.

MARTIN (Henri DE), propriétaire, à Narbonne.

MATHIEU, Ed. et MOZER, F., propriétaires et négociants, à Lézignan.

MOURNET, Justin, propriétaire-viticulteur, à La Nouvelle.

Médaille d'argent.

DARZENS, Louis, viticulteur, à Villedubert.

Médailles de bronze.

CANAVY, Henri, viticulteur, à Mailhac.

MARTIGNOLE, Jean, viticulteur, au château de Tourlouby, près Carcassonne.

REVERDY, viticulteur, à Barbaira.

GARD

Les vignobles du Gard, suivant les régions qu'ils occupent, donnent des vins très différents les uns des autres, tant par la qualité que par la couleur. A côté de produits de qualité et de couleur ordinaires, quelques-uns sont très colorés et très corsés pendant que d'autres, délicats et spiritueux tout à la fois, ne sont que légèrement teintés. Tels étaient parmi ces derniers les vins de Tavel dont la réputation d'autrefois tend à se refaire.

Trente-deux exposants, dont un juré hors concours, avaient envoyé leurs produits vinicoles à Liège ; vingt-quatre ont obtenu des récompenses.

Diplôme d'honneur collectif.

SYNDICAT AGRICOLE du Gard.

Médailles d'or.

DOUMERGUE, Edmond, propriétaire-viticulteur, au domaine de Frigoulet.

BRUNETON, Jules-Fernand, propriétaire-viticulteur, président du Syndicat agricole, à Nîmes.

Médailles d'argent.

BOUCOIRAN, Emile, à Franquevaux, par Beauvoisin.

COMPAGNIE AGRICOLE D'AIGUES-MORTES, à Paris.

MÉRIC, Maurice, à Saint-Laurent-d'Aigouze.

RAIZON, Henri, à Beaucaire.

Médailles de bronze.

AROD, Gabriel, à Beaucaire.

BONTOUX fils aîné, viticulteur, à Beaucaire.

CROUZET, Louis, propriétaire, au château de Prémont, près Beaucaire.

FLAMENT, Charles, viticulteur, à Gallargues.

NOUGUIER, Albin, viticulteur, à Uchaud.

RÉDARÈS, Alexis, viticulteur, à Saint-Roman.

Les membres participants de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE D'UZÈS ET DU COMICE AGRICOLE de Bagnols-sur-Cèze et de la VALLÉE DU RHONE, ont reçu 7 récompenses.

Médailles d'argent.

DOMERGUE, Marius, propriétaire, à Cavillargues.

ODOYER, J., percepteur, à Tavel.

ODOYER, Vincent, viticulteur, à Tavel.

Médailles de bronze.

BAUME, Clément, viticulteur, à Orsan.

COMBE, Denis, viticulteur, à Orsan.

MALARTE, B., viticulteur, à Laudun.

MICHEL, F., viticulteur, château de Saint-Georges, à Venejan.

Exposants individuels.

Médailles d'or.

MAROGER DE ROUVILLE, Alfred, propriétaire, à La Cassagne et à Bernis, demeurant à Nîmes.

TOURTIN, Emile, propriétaire-viticulteur, à Tavel.

Médaille d'argent.

ROUQUETTE, Emile, viticulteur et négociant, à Paris.

Médaille de bronze.

GASCUEL, Louis, viticulteur, au Mas-d'Eugène, par Lédignan.

HÉRAULT

Les beaux et immenses vignobles de l'Hérault produisent non seulement de légers vins de plaines et de généreux vins de coteaux, rouges et blancs, mais encore de grands vins de dessert

qui peuvent lutter avec ceux du même genre de France et de l'Étranger. Les eaux-de-vie qu'on tire des premiers sont excellentes et ont une ancienne et fort légitime renommée.

La production vinicole de ce département est énorme. M. Jules Leenhardt-Pomier, l'ancien président de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault et le dévoué président du Comité départemental de l'Exposition de Liège, la donne comme s'étant élevée à 13 millions d'hectolitres en 1904.

Dans ses suggestifs tableaux de statistiques qui figuraient au Palais de l'Alimentation et répétés dans sa brochure sur les vins de l'Hérault à Liège, M. Leenhardt indique la courbe de cette production : après avoir, en 1869, atteint le maximum de 15 millions d'hectolitres, la récolte annuelle tombe en 1885, à la suite du phylloxéra, à 2 millions, pour se relever, comme nous venons de le voir, à 13 millions en 1904. M. Leenhardt ajoute qu'en plus de la récolte vinifiée, il s'expédie quotidiennement durant la saison, une quantité considérable de raisins frais qui vont garnir les tables parisiennes et subvenir aux besoins de divers départements français et de plusieurs pays étrangers.

Le département de l'Hérault avait envoyé à l'Exposition de Liège les produits de 103 exposants. Il avait 2 jurés et il a obtenu 96 récompenses.

Grand prix collectif.

GROUPEMENT D'INDIVIDUALITÉS DES NÉGOCIANTS ET VITICULTEURS
RÉUNIS par M. Leenhardt, de Montpellier, et M. de Crozals, de Béziers.

Ses adhérents ont reçu :

Diplômes d'honneur.

FRAISSÉ, Gustave, propriétaire-viticulteur, à Riols.

GENIEZ, Pierre, propriétaire-viticulteur, à Peygairrolles-de-l'Escllette.

LAC (docteur DU), propriétaire-viticulteur, à la Gauphine, par Cazouls-les-Béziers.

SYNDICAT AGRICOLE DE CLAPIERS.

Médailles d'or.

BRET et LEENHARDT, négociants en vins, à Montpellier.
CAUSSEL, Louis, propriétaire, à Clapiers.
COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI, à Montpellier.
CROZALS (Cyprien DE), négociant en vins et spiritueux, à Béziers.
DECAMPS, Pierre, viticulteur, à Bassan.
DEGRULLY, Paul, viticulteur, à Montpellier.
DUPERRAY, A., propriétaire-viticulteur, à Perols.
FRÉCHINET, Raymond, propriétaire-viticulteur, à Saint-Chinian
GORDON-MARTINS, Charles-Henri-Gabriel, propriétaires, à Saint
Georges-d'Orques.
GUIEYSSE, François-Jacques-Pierre, propriétaire-viticulteur, à
Beauséjour, commune de Nébian.
LAURENT, Auguste, président de la Société d'encouragement à
l'Agriculture, à Montpellier.
LEENHARDT-POMIER, Jules-Charles, viticulteur-propriétaire, à Mont-
pellier.
LEENHARDT (héritiers de M^{me} veuve), viticulteurs-propriétaires, au
château du Mas-de-Paul, à Clapiers.
PONS, Fernand, viticulteur, à Mireval.
PONS, Adrien, viticulteur, à Murviel-les-Montpellier.
ROUSSEL, Eugène-Pierre, viticulteur, au quartier de la Paille,
Montpellier.
ROUVIÈRE-HUC, François, propriétaire-viticulteur, à Saint-Geniès-
des-Mourgues.
VIDAL, Philémon, viticulteur, à Vendémian.

Médailles d'argent.

ARBOUSSET, Michel, viticulteur, à Pignan.
ANDRÉ, Denis, viticulteur, à Montpellier.
BERGAGNON, Jean, viticulteur, à Villeneuve-les-Maguelonne.
BISSANNE, Jean, viticulteur, à Murviel-les-Montpellier.
BONNIOL, Victor, propriétaire, à Montpellier.
BOULADOU, Claudius, viticulteur et négociant, à Villeneuve-les-
Maguelonne.
BROUSSE (veuve), viticulteur, à Montpellier.
CAMBON, Pierre, viticulteur, à Argelliers.
CAREL, R., et LAPEYRE (docteur J.), propriétaires, à Sainte-Hélène-
de-Caux.

CAUSSE, Pierre, viticulteur, à Pérois.
CAZALIS DE FONDOUCE, Paul-Louis, propriétaire, à Montpellier.
COMBEMALE, Eugène, viticulteur, à Montbazin.
COUTOU, Marius, viticulteur, à Castries.
CRASSOUX, François, viticulteur, à Montpellier.
DAUMAS, Emmanuel, viticulteur, à Gabian.
DAVID, Jules, viticulteur, à Murviel-les-Montpellier.
DORIA (comte), propriétaire, à Adissan.
DOUYSSSET, Elie, viticulteur, à Saint-André-de-Sangonis.
FLAVARD, Joseph, viticulteur, à Murviel-les-Montpellier.
FEUQUER, Paul, viticulteur, à Saint-Georges-d'Orques.
GLAIZE, viticulteur, à Vendargues.
GRASSET, Joseph, viticulteur, à Murviel-les-Montpellier.
HANS, Jacob-Charles, viticulteur, à Béziers.
KERGOLAY (comte DE), Caves de Caunelle, par Celleneuve.
LINAS, Louis, viticulteur et négociant, à Puimisson.
MARIOGE, Pierre, viticulteur, à Campagne.
MOQUIN-CADET, Louis, négociant, à Béziers.
PIOCH, Hippolyte, viticulteur, à Popian.
POULALION, Alphonse-Jean-Baptiste, viticulteur, à Gigean.
REBOUL, Emile, viticulteur, à Castries.
ROUQUETTE, Constantin, viticulteur, à Argelliers.
SÉGUIN, Etienne, viticulteur, à Villeveyrac.
SÉRANE, Jean, viticulteur, à Gignac.
SERVEL (docteur), Marius, viticulteur, à Pérois.
SICARD, Hilaire, viticulteur, à Béziers.
MICHEL, Félix, propriétaire-négociant, à Montpellier.
SOLANET, Lucien-Edouard, propriétaire, au château de Jacou.
VALETTE-GARRIGUENC, Joseph-Pierre, viticulteur, à Maraussan.
VITALIS, Alexandre, propriétaire, à Grandmont, près Lodève.

Médailles de bronze.

BARRAL D'ESÈTVE, viticulteur, à Marseillan.
BERNARD, Aimé, viticulteur à Pinet.
CAMBON, Xavier, viticulteur, à Murviel-les-Montpellier.
COSTE, Jean-Baptiste, viticulteur, à Murviel-les-Montpellier.
COUPIAC, Xavier, propriétaire, à Pignan.
DAUMAS, Joseph, viticulteur, à Loupian.
DÉHAN, viticulteur, à Poussan.
DURAND DE FONTMAGNE (baron), François, propriétaire, à Castries.

GOUDY, Guillaume, viticulteur, à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse.
GUILHAUMON, Joseph, propriétaire, à Puisseguier.
MARCENAC, viticulteur, à Montpellier.
MARQUEZ (docteur), Auguste, viticulteur, à Montpellier.
METGE, Jean, viticulteur, à Brissac.
NUGUE-RICHARD et C^{ie}, négociants, à Béziers.
OUSTRIC, Antonin, distillateur, à Béziers.
PORTE, Prosper, viticulteur, à Mudaison.
POUJOL aîné, viticulteur, à Saint-Jean-de-Fos.
SUDRE, Raoul, viticulteur, à Murviel-les-Montpellier.
TREYVOUX, Joannès, négociant, à Montpellier.
VIDAL, Alcide, Emile, viticulteur, à Colombiers.

Mentions honorables.

BARTHÉLEMY, Charles, viticulteur, à Montpellier.
BARTHÉLEMY (Veuve), Olivier, propriétaire, à Castelnau-le-Lez.
BENCKER, Georges-Henri-Joseph, négociant, à Montpellier.
ICHÉ-LIGUORI, viticulteur, à Cébazan.
MARRE, Francis, viticulteur, à Tressan.
MAZOYER, Louis-Jules, propriétaire, à Montpellier.
SÈRANE, Gustave, viticulteur, à Gignac.
TEISSERENC, Prosper, viticulteur, à Cournonterral.

Exposants individuels.

Médailles d'or.

MASSOL, Clément, viticulteur-distillateur, au Clos Massane, près
Montpellier.
VIGNERONS LIBRES DE MARAUSSAN (Société coopérative).

Médailles d'argent.

AURIAS, Adrien, viticulteur, domaine du Moulinas, par Caux.
VERGNES, Ernest, viticulteur, à Maureilhan et Ramejan.

Médaille de bronze.

CARLES, Emile, viticulteur, à Gigean.

Mention honorable.

THÉZAN SAINT-GENIEZ (marquis DE), au château de l'Hermitage,
par Servian.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

En plus de ses vins rouges ordinaires, fruités et corsés, dits du Roussillon, ce département produit des vins fins rouges doux appréciés sous le nom de Banyuls.

Il fournit aussi des grands vins blancs, renommés à cause de leur liquoreuse essence. Comparables aux vins doux des plus chaudes provinces d'Espagne, ils leur sont supérieurs par la délicatesse du goût.

Sept exposants, sept récompensés :

Diplômes d'honneur.

BARTISSOL, Edmond (Société des Banyuls naturels), à Paris.

JOUÉ-BASTARDIS, Augustin, viticulteur, à Perpignan.

PAMS frères, viticulteurs et négociants, à Port-Vendres.

Médailles d'or.

EBELOT, Louis, viticulteur, à Jau, par Estagel.

GÈS-EMMANUEL, Camille, viticulteur, à Saint-Genis-des-Fontaines.

SOULIER, Paul, viticulteur et négociant en vins, à Collioure.

Médaille de bronze.

FABRE (docteur Philippe), à Rivesaltes.

9^e RÉGION (HAUTE-GARONNE, LOT, LOT-ET-GARONNE, TARN)**HAUTE-GARONNE****Médaille d'or.**

ROUMENGOU, Jean, viticulteur, à Cugnaux, seul représentant de
la viticulture de la Haute-Garonne.

LOT

Les deux exposants individuels récompensés du département du Lot avaient envoyé des vins rouges de 1900 et 1904.

Médaille de bronze.

PARDES, Jean, à Prassac, canton de Puy-l'Évêque.

Mention honorable.

PAILLET, Bazile, viticulteur, à Garimaurel, commune de Eauzée.

LOT-ET-GARONNE**Médaille de bronze.**

BANCROFT, Georges, propriétaire, à Sainte-Colombe, par Agen.

TARN

Les 49 exposants de ce département, fiers de leurs jolis vins blancs, secs et doux, et de leurs bons vins rouges, avaient envoyé à Liège les meilleurs de ceux qu'ils récoltent sur les rives du Tarn et dans la vallée de la Vère.

Le Jury a décerné :

Médaille d'or collective.

GROUPEMENT D'INDIVIDUALITÉS DE LA CAVE COOPÉRATIVE DE GAILLAC.

A ses adhérents :

Médailles d'argent.

BALJALADE, Jean-Joseph, viticulteur, à Gaillac.
BERTRAND, Elie, viticulteur, à Gaillac.
BERTRAND, Pauline, viticulteur, à Gaillac.
CAVALIÉ, Edouard, viticulteur, à Gaillac.
COUMINAL, viticulteur, à Gaillac.
DUGOURC, viticulteur, à Gaillac.
DURAND (Veuve), viticulteur, à Gaillac.
FREZOULS, Séverin, viticulteur, à Gaillac.
PIGOT, Félix, viticulteur, à Gaillac.
RATIER, Camille, viticulteur, à Gaillac.

Médailles de bronze.

ARVENGAS, viticulteur, à Gaillac.
BARASC, Sylvain, viticulteur, à Gaillac.
BERMOND (DE), viticulteur, à Gaillac.
BOISSEL, viticulteur, à Gaillac.
BOUDOUNET, viticulteur, à Gaillac.
CÉRÉ, viticulteur, à Gaillac.
DECAZES, viticulteur, à Gaillac.
DUBOIS, Louis, viticulteur, à Gaillac.
DUCLOUX, viticulteur, à Gaillac.
FABRE, Jacques, viticulteur, à Gaillac.
GAYREL, viticulteur, à Gaillac.
HILAIRE, Jules, viticulteur, à Gaillac.
LARROQUE, Elie, viticulteur, à Gaillac.
LINGARD, viticulteur, à Gaillac.
MAIGNIAL, Gaston, viticulteur, à Gaillac.
MAIGNIAL-MAINFROID, viticulteur, à Gaillac.
MARTIN (DE), viticulteur, à Gaillac.
PIGOT, Norbert, viticulteur, à Gaillac.
PONTNAU, Raymond, viticulteur, à Gaillac.
REY, viticulteur, à Gaillac.
RICHARD (Veuve), viticulteur, à Gaillac.
VIALAR, Ernest, viticulteur, à Gaillac.
VISTE, Edmond, viticulteur, à Gaillac.

Mention honorable.

THOMIÈRES, Anastasie, à Gaillac.

Les SYNDICATS AGRICOLES de Lavour et Albi avaient groupé 5 individualités dont 4 ont obtenu :

Médaille d'or.

MAZAS, Charles, viticulteur, château de Soules, à Lavour.

Médailles de bronze.

BRUGUIÈRE, Antonin, viticulteur, à Cabanès.

ESPÉGAN frères, viticulteurs, à Lavour.

MARTY-MARTY, viticulteur, à Giroussens.

LE GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES-VITICULTEURS DU CANTON DE SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX, a obtenu pour 5 adhérents :

Médailles de bronze.

ANDÉRIC (D'), Jules, viticulteur, à Lavour.

DESPLAS, Jacques, viticulteur, à Saint-Paul-Cap-de-Joux.

LOUPIAC, Paul, à Damiatte (canton de Saint-Paul).

NATOLY, Cyprien, à Corbière, commune de Saint-Martin-Damiatte.

RAYNAUD, Paul, à Saint-Paul-Cap-de-Joux.

10^e RÉGION (BASSES-PYRÉNÉES, HAUTES-PYRÉNÉES, GERS).

BASSES-PYRÉNÉES

Le très ancien et très justifié renom des vins de Jurançon et des coteaux environnants a pu s'affaiblir faute de publicité, mais l'action énergique des syndicats viticoles et commerciaux qui se sont formés dans les Basses-Pyrénées le fera bientôt revivre dans le public.

Le département des Basses-Pyrénées comptait 46 exposants dont 2 hors concours comme membres du Jury ; 39 récompenses leur ont été accordées.

Diplôme d'honneur collectif.

AU GROUPEMENT D'INDIVIDUALITÉS DES VINS DE JURANÇON, AUBERTIN, MONEIN ET LAGOR.

Parmi ses membres adhérents, ont obtenu :

Diplôme d'honneur.

BELLOCQ, Eugène, propriétaire, à Monein.

Médaille d'or.

FORSANS (M^{lle} Fanny), propriétaire, à Lagor.

GUIROUILH, Jean, propriétaire-viticulteur, à Lasseube

HEID (Théodore) fils, frères et C^{ie}, viticulteurs et négociants, à Aston, commune de Jurançon.

MALÈRE, Jean, propriétaire-viticulteur, à Monein.

Médailles d'argent.

HUSTÉ, Isidore, viticulteur, à Jurançon.

LOUSTALOT, Jean-Joseph, viticulteur, à Aubertin.

LASSENCE (Mortimer DE), viticulteur, à Mazères-Lezons.

O'QUIN, Paul, propriétaire, à Gan.

TISSANDIER, Albert, viticulteur, à Jurançon.

YERMOLOFF (DE), Pierre, viticulteur, à Lalongue, par Simacourbe.

Médailles de bronze.

BALIX, Louis, viticulteur, à Lagor.

COURTADE, Jean, viticulteur, à Lasseube.

DEMANGE, Gustave, viticulteur, à Lagor.

GUIRARDEL, Isidore, viticulteur, à Monein.

PLANTADE, Jacques, viticulteur, à Lavenère.

RADEGONDE, Julien, viticulteur, à Aubertin.

Mention honorable.

LAWRANCE (M^{me}), Fanny, propriétaire, à Jurançon.

Diplôme d'honneur.

SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE DE JURANÇON (M. DE CADILHOM, président).

Médaille d'or collective.

SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE DE LEMBÈYE, pour son groupement d'exposants qui ont obtenu individuellement :

Médailles d'argent.

CONGALINON, Eugène, viticulteur, à Bétracq.
CONGALINON, Germain, viticulteur, à Bétracq.
DOLÉRIS, Amédée, viticulteur, à Lembeye.
LAMAZOU, viticulteur, à Conchez-de-Béarn.
LAURENS, (docteur André), viticulteur, à Montpezat.
PRÉCHACQ, Paul, viticulteur, à Bétracq.

Médailles de bronze.

DAURIAC, René, viticulteur, à Castillon.
TAMON, Jean-Justin, viticulteur, à Mont.

Mentions honorables.

ABADIE, François, viticulteur, à Bétracq.
LACOSTILLE, Jean-Baptiste, viticulteur, à Montpezat.
LAFONTA, Pierre-Eugène, viticulteur, à Bordes.

Diplôme d'honneur collectif.

SYNDICAT DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX DES
BASSES-PYRÉNÉES.

Ses membres participants ont obtenu :

Médailles d'argent.

CAMPET, Jean-Albert, à Pau.
DUDOT, P. jeune, à Pau.
LANGLÈS, Charles-Pierre, à Pau.

Exposants individuels.**Médaille d'argent.**

ODDE, Alfred, viticulteur, à Château-Bergez, près Lasseube.

Médaille de bronze.

DUCASTAING, Henri, viticulteur, à Diusse.

Mention honorable.

ANXIONNAZ, Edouard, viticulteur, au Château du Verney, Jurançon.

HAUTES-PYRÉNÉES

Les vins rouges colorés et corsés de Madiran, qui trouvent leur emploi dans les coupages, et les vins blancs supérieurs de diverses côtes du Béarn et de la Gascogne étaient représentés à Liège.

Les propriétaires-viticulteurs de Madiran ont obtenu :

Médailles d'argent.

BIÈRE, Philippe, viticulteur, à Madiran.

NABONNE-LUDGER, ministre plénipotentiaire, maire de Madiran.

Médailles de bronze.

DABBADIE, Marcelin, à Madiran.

DABAT, Eugène, viticulteur, à Madiran.

Mentions honorables.

DARTHUS, Noël, viticulteur, à Madiran.

RICAU, Henri, viticulteur, à Madiran.

GERS

Avec les vins rouges et blancs de ses importants vignobles, le Gers exposait ses eaux-de-vie universellement renommées sous le nom d' « Armagnacs ».

Les nombreuses qualités de l'eau-de-vie d'Armagnac sont condensées dans le goût parfait qu'elle tient de son origine et qui permet de la différencier de nos autres grandes eaux-de-vie de vin.

Le Jury accorda :

Grand prix collectif.

COMICE AGRICOLE DE CONDOM ET DE L'ARMAGNAC.

Ses membres participants ont obtenu :

Diplômes d'honneur.

JANNEAU, Pierre, négociant, vice-président du Syndicat du Commerce en gros des Vins et Eaux-de-vie d'Armagnac.
LARNAUDE, Ferdinand, viticulteur, maire de Condom et professeur à la Faculté de droit de Paris.
NISMES-DELClOU et C^{ie}, Jules, distillateurs et négociants, à Pont-de-Bordes.

Médailles d'or.

COUDOUY, Adrien, viticulteur, à Eauze.
DESTIEUX-JUNCA, Paul, sénateur, à Sorbets, canton de Nogaro.
DURAN, Louis, négociant, à Condom.
DUSSAUX, Pierre, propriétaire-viticulteur, à Panjas.
DU VIGNEAU et C^{ie}, Jean-Jacques, négociants, à Condom.
FILARTIGUE, Albert, courtier et viticulteur, à Cazeneuve.
FOREST (Blanche de la) et d'ARLON DE LAMOTHE, Gabrielle, propriétaires et viticulteurs, à Arblade-le-Haut, Nogaro.
GABARROT et DAROUX, propriétaires-négociants à Vic-Fezensac.
LAGARDÈRE (docteur Louis), propriétaire, à Castelnau-d'Auzan.
LASSERRE-DILHON, Albert, propriétaire-viticulteur, à Lupiac.
MOTHE, Jules, et Joseph BOUCHET, négociants-viticulteurs, à Vic-Fezensac.
PLANTÉ, ETCHART et MARCEL, négociants-viticulteurs, à Castelnau-d'Auzan.
SOUBERBIELLE, Henri, agriculteur-viticulteur, au château de Labeyrie, commune de Caupenne.
SOUCARET, Paul, viticulteur et négociant, à Labarrère, par Montréal.

Médailles d'argent.

CAUMONTAT, Joseph, dépoter juré, à Condom.
DUPOUY, Pierre, négociant, à Eauze.
PLANTEVIGNE, Constant, viticulteur, à Saint-Puy.
SATGER, Jules-Gabriel, viticulteur, à La Salle-de-Bat.
SÉGAU, Jean, négociant, à Laujuzan.

Médailles de bronze.

DUBERNET, Gérard, viticulteur, à Saint-Puy.
DUBOURDIEU, Eugène, viticulteur, à Saint-Puy.
DUCOS, J., viticulteur, à Cravencère-l'Hôpital.
DUGARÇON, viticulteur, à Caussens.
LATERRADE, Alexandre, viticulteur, à Mirane-Condom.
MAURIN, Antoine, viticulteur, à Busca-Mouchan.

Mention honorable.

ESPIAU, viticulteur à Larroque-Saint-Sernin.

Deux exposants individuels ont reçu :

Médailles d'argent.

MAGENC, Auguste, viticulteur, à Plaisance.
PAPELOREY et LENGLET, négociants-propriétaires, à Condom.

11^e RÉGION (GIRONDE. — DORDOGNE)**GIRONDE**

Bien que récoltés en quantité considérable et sur un très vaste territoire, les vins du Bordelais sont caractérisés par un goût particulier qui permet à la dégustation de reconnaître leur origine générale; rouges et blancs se divisent cependant en une infinité de classes ou qualités. Depuis les grands vins rouges du Médoc et les grands vins blancs du pays de Sauternes, jusqu'aux

vins de coteaux et de palus de l'Entre-Deux-Mers, en passant par ceux des Graves, du Libournais et du Bazadais tous, ou à peu près tous, ont ce goût générique mais, si on les compare entre eux, la finesse et la sève qui leur sont propres apparaissent parfaitement nuancées.

Les grands vins et les vins fins de Bordeaux sont trop fameux et les ordinaires trop estimés pour que nous en fassions l'apologie. Nous constaterons simplement combien fut vif l'empressement des viticulteurs et des négociants girondins à participer à la grande manifestation de Liège. Sous la direction de M. Huyard, président du Comité départemental et par les soins de leurs Syndicats, Comices et Associations, ils vinrent en grand nombre faire contresigner leurs anciens parchemins par le Jury international de la Classe 60.

436 exposants, parmi lesquels furent désignés 16 jurés ou experts, présentèrent la collection si belle et si variée des vins de ce département.

Voici le détail des 419 récompenses qu'ils ont obtenues, tant collectivement qu'individuellement :

Grand prix collectif.

UNION SYNDICALE DES NÉGOCIANTS EN VINS DE BORDEAUX.

A ses adhérents :

Grands prix.

BARTON et GUESTIER, propriétaires-négociants en vins, à Bordeaux.
GADEN et KLIPSCH, négociants en vins, à Bordeaux.
NICOLAS frères, propriétaires et négociants, à Libourne.

Diplômes d'honneur.

AUDINET et BUHAN, négociants, à Bordeaux.
BALARESQUE (H. et C.), négociants, à Bordeaux.
DUBOS, Th. et fils frères, négociants, à Bordeaux.
ESCHENAUER et C^{ie}, négociants en vins, à Bordeaux.
JOHNSTON, Nath. et fils, négociants, à Bordeaux.
JOURNU frères, KAPPELHOFF et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
KRESSMANN Ed., et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
LALANDE, A. et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.

MERMAN, Jules et C^{ie}, négociants et viticulteurs, à Bordeaux.
MICHAELSEN, J. et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
PARIS E. et DAMAS, négociants, à Bordeaux.
SCHRÖDER, SCHYLER et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
SVAHN, A. et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.

Médailles d'or.

BICHE-LATOIR, Th. et fils, négociants, à Bordeaux.
BLANCHY frères et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
BOURRAN (DE) frères et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
CHANTECAILLE et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
CHAUVIN, A.-B. et fils frères, négociants-propriétaires, à Bordeaux.
DESPUJOL, Emmanuel, fils et PICQ, négociants et propriétaires, à Libourne.
DUVERGER, Th. et fils, propriétaires et négociants, à Libourne.
PONTAUD (H.-M. DE) et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
RANCOURT (Ch. DE), négociant, à Bordeaux.
TÉTO-OBISSIER, Alphonse, viticulteur et négociant, à Libourne.
TREYERAN frères, négociants et viticulteurs, à Bordeaux.

Grand prix collectif.

SYNDICAT DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX DE LA GIRONDE.

Aux exposants de ce Syndicat :

Diplômes d'honneur.

BISQUEY D'ARRAING, A., viticulteur et négociant, à Bordeaux.
CAZALET et fils, négociants-propriétaires, à Bordeaux.
DELOR, A. et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
HANAPPIER et C^{ie}, viticulteurs et négociants, à Bordeaux.
MESTREZAT et C^{ie}, négociants en vins, à Bordeaux.
PETIT-LAROCHE, J. et C^{ie}, négociants en vins, à Bordeaux, et propriétaires du Château Maucaillou.

Médailles d'or.

BRISSON (M^{me} Veuve J.) et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
DOURTHE frères, viticulteurs et négociants, à Bordeaux.

FROIDEFOND, F., viticulteur-négociant, à Barsac.
JACQUET, L. et fils, négociants et viticulteurs, à Libourne.
MEYNIAC, C. et C^{ie}, viticulteurs et négociants, à Bordeaux.
PECHEBADEN, A., fils et C^{ie}, négociants-propriétaires, à Bordeaux.

Médailles d'argent.

DANGLADE, Hippolyte, viticulteur, à Libourne.
GAILLAC, Léo-Guillaume, négociant, à Talence.
LARDIT, E., viticulteur-négociant, à Cadillac.
MANTRANT-BROUILLET, négociant, à Caudéran.
PAGEARD, G., viticulteur, à Bordeaux.
VERSEIN et MINVIELLE, négociants, à Bordeaux.

Médailles de bronze.

DALMEYDA, J. et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
TALBOOM, J., négociant, à Bordeaux.
ZANGRONIZ (DE) et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.

Mentions honorables.

BRUN, A. et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
MARLY, Louis, viticulteur, à Talence.

Les membres de l'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES-VITICULTEURS
DE LA CIRONDE ont obtenu individuellement :

Médailles d'or.

MÉRONA (DE), Roger, propriétaire, château de la Bégorce-Margaux.
SEIGNOURET, A., viticulteur-propriétaire, château Tartuguière, à
Lesparre.

Médailles d'argent.

DUBOIS, Louis, viticulteur, château Tourteran, à Saint-Sauveur,
Pauillac.
VIALARD, Louis, viticulteur, à Pauillac.

Médailles de bronze.

GOUJON (Veuve Th.), propriétaire, à Gauriac.
RAYMOND, Darius, viticulteur, à Listrac-Médoc.

Diplôme d'honneur collectif.

SYNDICAT DES VIGNERONS DE LOUPIAC.

Aux adhérents du Syndicat :

Médailles d'or.

CHASSAIGNE (Comte de LA), Philippe, viticulteur-propriétaire, à Loupiac.

MONTBRON (Comte de), Adrien, viticulteur, à Loupiac.

PROMIS, Paul, propriétaire, à Loupiac.

RAPIN, F., propriétaire-viticulteur, à Verdelais.

Médailles d'argent.

BORÉ, Achille, viticulteur, à Loupiac.

BORÉ, Sylvain, viticulteur, à Loupiac.

DÉBAT, Basile, viticulteur, à Loupiac.

DÉJEAN, Joseph, viticulteur, à Loupiac.

DÉZARNAUD, Léopold, viticulteur, à Loupiac.

POUJARDIEU, Désir, viticulteur, à Loupiac.

WELLS, W., viticulteur, à Loupiac.

Médaille de bronze.

DUBOURG, viticulteur, à Loupiac.

Grand prix collectif.

SYNDICAT RÉGIONAL AGRICOLE DE CADILLAC, PODENSAC ET CANTONS
LIMITROPHES.

A ses adhérents :

Diplôme d'honneur.

LAGARDE, Georges, viticulteur, à Bordeaux.

Médailles d'or.

BALLADE, Bernard, viticulteur, à Sainte-Croix-du-Mont.

BOIREAU, Valentin, propriétaire-viticulteur, à Cadillac.

CHAUMETTE, Gaston-Jean-Marie, à Sainte-Croix-du-Mont.

EICHTHAL (M^{me} la Baronne), propriétaire, à Saint-Selve.
LAMBERT, Paulin, viticulteur, à Sainte-Croix-du-Mont.
MÉDEVILLE, Numa, propriétaire-viticulteur, à Cadillac.
MILLERET, René, viticulteur, à Preignac
PICARD et DESMARQUAIS, propriétaires, à Sainte-Croix-du-Mont.
ROLLAND (Comte de), viticulteur, à Sainte-Croix-du-Mont.
TEYSSONNEAU (M^{me} Veuve Jules), viticulteur, à Barsac.

Médailles d'argent.

ARNOULT, Jean-Baptiste-Edmond, viticulteur, à Cérons.
BERT, Louis, viticulteur, à Barsac.
CANTILLAC, Raymond aîné, viticulteur, à Cérons.
DUBOURDIEU, Pierre, viticulteur, à Cérons.
DURANDEAU, Jérôme, viticulteur, à Capian.
GARROS, Emile, viticulteur, à Barsac.
GASTON (Docteur), Armand-Louis, viticulteur, à Portets.
LATASTE, Joseph, viticulteur, à Gornac.
LE MAIRE, Armand-Jules, viticulteur, à Fargues-de-Langon.
MONTAUBRIC, Paul, viticulteur, à Saint-Selve.
PLOMBY, Elie-Joseph, propriétaire, à Barsac.
SÈZE (de), Victor, propriétaire, à Saint-Médard-d'Eyrans.
VILLARS, Eugène, propriétaire, à Monprimblanc.

Médailles de bronze.

CHAUMEL (Veuve), propriétaire, à Barsac.
CHAUVIN, C., propriétaire, à Béguey.
CORDIER (Veuve), propriétaire, à Laroque.
DEVIGNES, Jean, propriétaire, à Soullignac.
FOUQUET, Jean, propriétaire, à Cadillac.
GASTON, Léon, propriétaire, à Cérons.
LALANNE, Clovis, propriétaire, à Virelade.
MUSQUIN, Cyprien, propriétaire, à Romagne.
SUBERVIE, G., fils, propriétaire, à Portets.

Grand prix collectif.

SYNDICAT DES GRANDS CRUS CLASSÉS DU MÉDOC.

Grands prix.

BEAUMONT (Comte Charles DE), viticulteur, château La Tour, à Pauillac.

ROTHSCHILD (les Barons Alphonse, Gustave et Edmond DE), propriétaires, Château-Lafite, à Pauillac

ROTHSCHILD (Baron Henri DE), propriétaire, château Mouton-Rothschild, à Pauillac.

Diplômes d'honneur.

BERGER, G., et ROY, propriétaires, château de Brane-Cantenac.

CHARMOLÛE, Louis, propriétaire, château Montrose et château Cos d'Estournel, à Saint-Estèphe-Médoc.

CLAVERIE, Albert, propriétaire, château Talbot, à Saint-Julien.

PÉRIER DE LARSAN (DU), propriétaire, château Brillette, commune de Moulis, et château Branaire, commune de Saint-Julien.

PICHON-LONGUEVILLE (Baron DE), propriétaire, château de Pichon-Longueville, à Pauillac.

RIGAUD, Esther, propriétaire, château Rauzan-Gassies, à Margaux-Médoc.

ROY, Gustave, propriétaire, château d'Issan, à Margaux.

SARGET DE LA FONTAINE (Baronne Veuve), propriétaire, au château Gruaud-Larose-Sarget, à Saint-Julien-Beychevelle-Médoc.

SÈZE, Louis, propriétaire, château la Lagune, à Ludon, Médoc.

SOCIÉTÉ PÉREIRE, propriétaire, château Palmer, Cantenac-Margaux.

Médailles d'or.

ALIBERT, Marcel, viticulteur, château Belgrave, à Saint-Laurent-de-Médoc.

CASTÉJA, Eugène, château Duhart-Milon, à Pauillac.

CAYROU, L. DE BOUILHAC et F. DE VIAL, propriétaires, à Lynch-Bages-Pauillac.

DUBOS, Th., propriétaire, château Cantemerle, à Macau.

FALCK, Georges, propriétaire, château Latour-Carnet, à Saint-Laurent-du-Médoc.

FERRAND (Comte DE), propriétaire, château Mouton-d'Amailhacq, à Pauillac.

FERRIÈRE, Henri-Marie-Pierre-Stanislas, propriétaire, château Ferrière, à Margaux.

GASSOWSKI (Arthur DE), propriétaire-viticulteur, château Marquis d'Alesme-Becker, à Margaux.

JOHNSTON (Nathaniel), propriétaire, château Ducru-Beucaillou et château Dauzac-Saint-Julien et Labarde.

MUICY-LOUYS (A. DE), propriétaire, château Lagrange, à Saint-Julien-Beychevelle.

PEYCHAUD, A., propriétaire du Cos-Labory, à Saint-Estèphe.

Grand prix collectif.

SYNDICAT VITICOLE ET AGRICOLE DE SAINT-ÉMILION.

Parmi ses adhérents furent récompensés :

Grands prix.

DUBOIS-CHALLON, Edouard-Jean, viticulteur, château Ausone, à Saint-Emilion.

MARIGNAN (héritiers de), propriétaires, château Belair, à Saint-Emilion.

Diplômes d'honneur.

BOUFFARD, Ferdinand, château Pavie, à Saint-Emilion.

DUCARPE, Léopold, propriétaire, château de Beauséjour, à Saint-Emilion.

GUIGNARD, propriétaire, château Canon, à Saint-Emilion.

TROPLONG, Edouard, propriétaire, château Troplong-Mondot, à Saint-Emilion.

Médailles d'or.

ALLARD (héritiers d'), propriétaires, château Soutard, à Saint-Emilion.

BRUN, Louis, propriétaire, château Brun, à Saint-Christophe-des-Bardes, à Saint-Emilion.

CAPDEMOURLIN, Amédée, propriétaire au Cap-de-Mourlin, à Saint-Emilion.

CORBIÈRE, Michel, propriétaire, cru Vachon, à Saint-Emilion.

DUFFAU (Docteur), propriétaire, château Beauséjour, à Saint-Emilion.

ELOY, Florentin, propriétaire, château du Cauzé, à Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Emilion.

FAURE-EMYGDE (Docteur), propriétaire, au château de Bellisle-Mondotte, Saint-Laurent (Saint-Emilion).

FAURE, Pierre, propriétaire, à Bellefont-Belcier, Saint-Emilion.

- FOUSSAT (DU) DE BOGERON, propriétaire, au château Sarpe, à Saint-Christophe-des-Bardes.
LAPELLETRE, Camille, viticulteur, à La Commanderie, Saint-Emilion.
LEGAY, Victor, propriétaire, à Haut-Simard, Saint-Emilion.
MALEN (commandant James-Charles), propriétaire, au château de Baleau (Saint-Emilion).
MALEN, Edmond, propriétaire, clos des Grandes-Murailles, à Saint-Emilion.
MALET-ROQUEFORT (Comte DE), propriétaire, château de La Gaffelière-Naudes, Saint-Emilion.
MARTIN-CAHUZAC, Raymond, propriétaire, clos Fourtet, Saint-Emilion.
RABA, Henry, propriétaire, château Larcis-Ducasse, Saint-Emilion.
THIBEAUD, Amédée, propriétaire, château La Clusière, à Saint-Emilion.

Médailles d'argent.

- BARRAUD, Léopold, propriétaire, à Saint-Emilion.
BION, Marcelin, propriétaire, à Jean-de-Béard, Saint-Laurent-des-Combes.
DURAND, Elie, propriétaire, à Saint-Emilion.
GARITEY (M^{me} Elisabeth), propriétaire, à Saint-Emilion.
PISTOULEY, J.-F., propriétaire, à La Gaffelière, Saint-Emilion.
ROQUETTE-BUISSON (Vicomte DE) et FRAISSAINGEA, propriétaires, à Saint-Emilion.
SARRAZIN, propriétaire, à Pourret, Saint-Emilion.
SÈZE, Eugène, propriétaire, à Saint-Laurent, Saint-Emilion.
SOUFFRAIN (M^{me}), propriétaire, à Saint-Emilion.
TERMES-DUBROCA, Paul, propriétaire, à Saint-Emilion.
VAUTHIER, E., propriétaire, à Saint-Emilion.

Grand prix collectif.

COMICE VITICOLE ET AGRICOLE DE CADILLAC.

Aux adhérents de ce Comice :

Médailles d'or.

- BALLAN, Camille, propriétaire-viticulteur, à Loupiac.

BALLAN, L., propriétaire, à Sainte-Croix-du-Mont.
CAZEAUX-CAZALET, G., viticulteur, à Cadillac.
DEZEIMERIS, Reinhold, viticulteur, à Loupiac.
MATHELOT, Camille, propriétaire, à Cadillac.
MOURCEAU, propriétaire, à Béguey.
VIMENEY, propriétaire, à Gabarnac.

Médailles d'argent.

COIFFARD, Louis, propriétaire, à Rions.
FOUQUET, A., propriétaire, à Loupiac, canton de Cadillac.
GAUSSEM, C., à Gabarnac.
GLAIRE, Bernard, propriétaire à Capian.
MEYSSAN frères, propriétaires, à Loupiac.
PONTARLIER, propriétaire, à Capian.
TARDY-JOUBERT (Veuve), Hélène, propriétaire, à Langoiran.
VINSOT, Gaston, propriétaire, à Cardan.

Médailles de bronze.

MAS, A., propriétaire, à Cardan.
MILLAUD, Etienne, viticulteur, à Capian.
PATACHON (Veuve), propriétaire, à Donzac.

Médaille d'or collective.

SYNDICAT VITICOLE ET AGRICOLE DE BOURG-SUR-GIRONDE.

A ses adhérents :

Médailles d'or.

GOT, François, propriétaire, au château de Lansac, domaine de la
Citadelle.
LUCAS, Edouard, viticulteur, à Raison.
MORPAIN, Eugène, viticulteur, à la Gaillarde, commune de
Teuillac.
SONDER, Laurent, propriétaire-viticulteur, à Samonac.

Médailles d'argent.

ARNAUD, Antoine-Léon, propriétaire, à Lansac.
BERNARD, François, viticulteur, à Lansac.

DUPEYRAT (Docteur Daniel-Pierre), viticulteur, à Bayon.
FAURE, Ulysse, viticulteur, à Bayon.
MEYNARD, Pierre, propriétaire, à La Fosse.
PETIT, Jean, viticulteur, à Laborde-Gourdet.
ROCHET, Gustave, viticulteur, à Montbrier.

Médaille d'or collective.

SYNDICAT VITICOLE ET AGRICOLE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC.

A ses participants :

Médailles d'argent.

BOUCHET, Jean, viticulteur, à Salignac.
FROUIN, François, viticulteur, à Salignac.
MÉTAYER, Jean, viticulteur, à Gouriaguet.
ROUX, Jean, viticulteur, à Cubnezais.

Mention honorable.

FONTENEAU, Élie, viticulteur, à Aubie-Espessas.

Médaille d'argent collective.

SYNDICAT VITICOLE ET AGRICOLE DE GALGON.

A ses adhérents :

Médaille d'or.

HERVÉ, Louis-François, viticulteur, au domaine de Clicquet, à Galgon.

Médailles d'argent.

LEFÈVRE, Eugène, propriétaire, à Galgon.
MERLANDE, Raymond, propriétaire, à Galgon.
MUSSET, François, propriétaire, à Saint-Ciers-d'Abzac.
ROUET, Pierre, propriétaire, à Galgon.

Grand prix collectif.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE.

A ses sociétaires :

Médailles d'or.

CASTAING, Philippe, propriétaire-viticulteur, château Poujeaux, Moulis.

DELAUNAY, Eugène, viticulteur, château Cambon-la-Pelouse, Macau.

FLANDRAY, Georges, viticulteur, au domaine de Charron, près Blaye.

Médailles d'argent.

ADDE, Edmond, château Preuillac, Lesparre.

BERNARD, Xavier, propriétaire, château du Parc-Vertheuil, Médoc.

FEYDIEU, Paul, propriétaire, à Bruges.

GILLET, Jean-Octave, propriétaire, à Saint-Christoly-de-Médoc.

PRÉVÉRAND DE SONNEVILLE, Georges, château La Tour-Gueyraud, Sainte-Eulalie.

Médaille de bronze.

CORNE, Armand, propriétaire, à Bégadan.

Mention honorable.

LA FONTA (M^{me}), propriétaire, à Blaye.

Grand prix collectif.

SYNDICAT DES EXPOSITIONS DE VIGNOBLES DE LA GIRONDE.

Les membres adhérents au syndicat ont reçu :

Diplôme d'honneur.

GRÉDY, Frédéric et fils, négociants en vins, à Bordeaux.

Médailles d'or.

BROQUA, F., propriétaire-viticulteur, à Pauillac.

CALANDRIN, François-Julien, viticulteur, à Lustrac-Médoc.

LARRONDE, Eugène père, propriétaire-viticulteur, à Cénac, par la Tresne.

LEBÉFAUDE, Joseph, propriétaire-viticulteur, à Quinsac.

LERBS, J.-D., propriétaire-viticulteur, à Margaux.

PÉCRESSE, Jean, propriétaire, à Pauillac.
PÉRÈS, Edouard, propriétaire, à Margaux.
QUANCARD, J., propriétaire, à Saint-André-de-Cubzac.
SAINTOUT, Pierre, viticulteur, à Pauillac.

Médailles d'argent.

ALIBERT, Paul, à Saint-Estèphe.
AUDOUIN, propriétaire, à Pont-du-Moron, par Tauriac.
AVÉROUS (M^{lle} A.), propriétaire, à Pauillac.
BARDEAU, Louis-J., propriétaire, à Gauriaguet.
BESSÈDE, Jean-Paul, propriétaire, à Saint-Gervais.
BIBIAN (Veuve), propriétaire, à Listrac.
BILLA père, propriétaire, à Saint-Julien.
BON (DE), Ferdinand, propriétaire, à Soussans.
BONNEFOUS, Gustave-Pierre, propriétaire, à Pauillac.
BOUTARICQ, Jean-Armand, propriétaire, à Montagoudin.
COUDERT, Bernard, propriétaire, à Pauillac.
DOMEQ, A., propriétaire, à Margaux.
GERMAIN, Guillaume, propriétaire, à Pauillac.
GUIDON, Charles, propriétaire, à Saint-Estèphe.
GUINAUDIE, Jean-Eugène, propriétaire, à Saint-André-de-Cubzac.
JUGLA, Jean, propriétaire, à Pauillac.
LABRO, Joseph, propriétaire, à Villenave-d'Ornon.
LARAUSA, Jean-Paul, propriétaire, à Soussans.
LAVANDIER, Jean aîné, propriétaire, à Margaux.
LAVAU fils et C^{ie}, propriétaires-négociants, à Saint-Emilion.
LHOSTE, Louis, propriétaire, à Créon.
MADRON (comte DE), propriétaire, à Loupiac.
MARTIN-RENAUD, Honoré, propriétaire, à Camblanes.
MARTINEZ DE HOZ, propriétaire, à Haux.
MENOUE, René, propriétaire, à Saint-Sauveur.
MERLET, Abel-Pierre, propriétaire, à Mousset.
MIOLLIS (DE), propriétaire, à l'Abbaye de Vertheuil.
MOREAU, André, propriétaire, à Pauillac.
MORTAGNE, Sylvain, propriétaire, à Pauillac.
PONTY (Docteur), viticulteur, à Saint-Vincent-de-Paul.
QUANCARD, propriétaire, à Saint-Gervais.
QUANCARD frères, propriétaires, à Cubzac-les-Ponts.
RANTIER, P., propriétaire, à Pauillac.
RAYMOND, Stanislas, propriétaire, à Listrac.

RÉVOLAT, propriétaire, à Talence.
SAINTOUT, Louis, viticulteur et négociant, à Margaux.
VATHAIRE (André DE), propriétaire, à Sainte-Croix-du-Mont.
VIDEAU, Romain, propriétaire, à Castelnau-de-Médoc.

Médailles de bronze.

BERTEAUD, J.-S., propriétaire, à Listrac.
COMÈRE-CAILLE, G., propriétaire, à Bègles.
DOMEC, Pierre, propriétaire, à Pian-sur-Garonne.
EGRETEAU, Jean, viticulteur, à Queyrac.
GOUDINEAU, François, viticulteur, à Cissac.
LIGNAC, Pierre, viticulteur, à Salignac.
MAUGUET, Jean, viticulteur, à Saint-Sauveur.
MEYNARD, Gabriel, propriétaire et négociant, à Margaux.

Mention honorable.

BERGEY, Pierre, viticulteur, à Saint-Estèphe.

Médaille d'or collective.

COMICE AGRICOLE DE CRÉON ET DE L'ENTRE-DEUX-MERS.

Et aux membres de ce Comice :

Médailles d'argent.

DUBORY, Camille, propriétaire, à Capian.
LAVILLE DE LACOMBE, propriétaire, à Beaurech.

Médaille de bronze.

BERNARD, Alexandre, viticulteur, à Haux.

Diplôme d'honneur collectif.

SYNDICAT VITICOLE DES GRAVES DE BORDEAUX.

A ses adhérents :

Diplômes d'honneur.

MARTIN-MURE et BALLET, propriétaires-viticulteurs, au château
Carbonnieux, par Léognan.
RICARD, M., propriétaire, à Léognan.

Médailles d'or.

BEAUMARTIN, Gabriel, viticulteur, à Bordeaux.
BOULLET, L., viticulteur, à Léognan.
CHABANNEAU, viticulteur, à Cadaujac.
CARBONNEL, propriétaire-viticulteur, à Léognan.
DUFFOUR DE RAYMOND (comte Georges), propriétaire-viticulteur, à Léognan.
GAY, Jules, propriétaire-viticulteur, à Léognan.
PÉROU (Edouard du), viticulteur, à Saucats.
RICARD, Abel, propriétaire-viticulteur, à Léognan.
RIDORET, Lucien, viticulteur, à Léognan.
WACHTER, Alexandre-Henri-Louis, propriétaire-viticulteur, à Léognan.

Médailles d'argent.

CORDIER, Eugène-Auguste, propriétaire, à Beautiran.
FAUGERÉ, propriétaire, à Saint-Médard-d'Eyrans.
GOIZET, Louis-Henri, propriétaire, à Léognan.
LABASSE, Edmond, propriétaire, à Léognan.
LA CHAPELE-COMAGÈRES, Jean-Joseph, propriétaire, à Léognan.
MALÉ, propriétaire, à Pessac.
RICAUD, Ernest, viticulteur, à Villenave-d'Ornon.
SICHER (M^{me}), Henri, propriétaire, à Gradignan.
SOULA, Edmond, propriétaire, à Martillac.
STROHL, Henry, viticulteur, à Villenave-d'Ornon.
TOUSSAINT, Ch., viticulteur, à Villenave-d'Ornon.

Médailles de bronze.

BOYREAU, Jean-Gabriel, viticulteur, à Saint-Morillon.
FONFRÈDE, Jean, viticulteur, à Martillac.
GOUTET, Bernard, viticulteur, à Pessac.
LAFON, Arthur, viticulteur, à Beautiran.
LEHMAN (les héritiers), propriétaires et négociants, à Saint-Médard-d'Eyrans.
SALLEBEUF, Paul, viticulteur, à Martillac.
VAYSSIÈRE, Marcel, viticulteur, à Martillac.

Grand prix collectif.

COMICE VITICOLE DE PODENSAC.

Aux membres de ce Comice :

Grand prix.

GOUNOUILHOU, viticulteur, à Barsac.

Diplôme d'honneur.

DUBROCA, Marcel, viticulteur, à Barsac.

Médailles d'or.

BALAYÉ, Alphonse, viticulteur, à Barsac.

BARREYRE, Arthur, propriétaire, à Barsac.

BRUNET, Ernest-Jean, viticulteur, à Barsac.

DEJEAN, Hector-Jean, propriétaire-viticulteur, à Podensac.

GASSIES frères et Docteur COMPANS, propriétaires-viticulteurs, à Podensac.

Médailles d'argent.

BERTIN, Georges, viticulteur, à Preignac.

DUGOUA, Jean-Jules, propriétaire, à Barsac.

GAUBERT, Fernand, viticulteur, à Cérons.

TINET, Joseph, viticulteur, à Podensac.

Médailles de bronze.

DUBOURG, André, propriétaire, à Landiras.

MYRAN, Osmin, propriétaire, à Pujols-sur-Ciron.

Mention honorable.

CANTILLAC, propriétaire, à Cérons.

Grand prix collectif.

COMICE VITICOLE DE LIBOURNE.

A ses adhérents :

Médailles d'or.

COMBROUZE, Gabriel, viticulteur, à Saint-Emilion.
DARBEAU, Léon, viticulteur, à Pomerol.
JEAN, Edmond, propriétaire-viticulteur, à Saint-Emilion.
RIDEAU, Pierre, viticulteur, à Pomerol.

Médailles d'argent.

BARRAUD, Ernest, propriétaire, à Coutras.
BERNARD, Armand, propriétaire, à Saint-Hippolyte.
BRUN, Camille, propriétaire, à Naujean.
BUSSIER, Jacques, propriétaire, au Canon-Fronsac.
CASSAT, Hippolyte, propriétaire, à Saint-Emilion.
CASSAT, Jean, propriétaire, à Lussac.
CASSAT, Emmanuel, propriétaire, à Pomerol.
DUCOURT, Alfred, propriétaire, à Canon-Fronsac.
DUMON, François, propriétaire, à Saint-Cibard.
FRANCIS, Gabriel, propriétaire, à Saint-Emilion.
GOUGET, Jules, propriétaire, à Lussac.
LAFUGIE, Pierre, propriétaire, à Saint-Hippolyte.
LANDRY, Etienne, propriétaire, à Neac-Pomerol.
LOUBAT, E. père, propriétaire, à Saint-Emilion.
MARCHE (docteur), à Sainte-Foy-la-Grande.
MEYNEY, Jean-Charles, propriétaire, à Saint-Sulpice.

Médailles de bronze.

BION, Jacques, propriétaire, à Saint-Emilion.
BURNATEAU fils, propriétaire, à Castillon.
BUSSIER, Théophile, propriétaire, à Galgon.
CHAMBARRIÈRE, Edmond, propriétaire, à Montagne.
FRUITIER-ROULLEAU, propriétaire, à Saint-Emilion.
PERRET, Jean, propriétaire, à La Lande-de-Pomerol.
RÉCAPET, Léonce, propriétaire, à Branne.
SARRAZIN, André, propriétaire, à Grézillac.

Mentions honorables.

BACHAN, Jean-Jacques, propriétaire, à Pessac-sur-Dordogne.
MONNIER, Pierre, viticulteur, à Libourne.
PASCAUT, Pierre, propriétaire, à Villegouge.

Grand prix collectif.

COMICE VITICOLE DE BAZAS.

A ses adhérents :

Diplômes d'honneur.

DUBÉDAT, Grégoire, propriétaire-viticulteur, à Sauternes.

LAFAURIE, propriétaire, à Sauternes.

PONTALLIER, Louis, propriétaire, à Sauternes.

Médailles d'or.

AZÉMA, Paul, propriétaire, à Fargues-de-Langon.

BENQUET, Jean, propriétaire, à Bommes.

BERTIN, Albert, propriétaire, à Bommes.

GARBAY, Eugène, viticulteur, à Bommes.

LAFON, Adrien, propriétaire, à Sauternes.

LAPORTE, Ulysse, propriétaire-viticulteur, à Sauternes.

MARQUETTE, Pierre, viticulteur, à Sauternes.

ROGER-DUTHIL, propriétaire-viticulteur, à Preignac.

Médailles d'argent.

LANGLOIS, Jean-Léon, propriétaire, à Toulence.

LASSIME, Jean, propriétaire, à Fargues.

Médaille d'argent collective.

SYNDICAT AGRICOLE DE BORDEAUX.

A ses adhérents :

Médailles d'argent.

DELBOY, Auguste, propriétaire, à Floirac.

GUHUR, Daniel, propriétaire, à Beurech.

PICON, Honoré, propriétaire, à Carignan.

Médaille de bronze.

BROUILLAUD, Sylvain, propriétaire, à Tresses.

Mention honorable.

PLADEPOUZEAU, propriétaire, à Avensan.

Médaille d'argent collective.

COMICE AGRICOLE DE LA RÉOLE.

Exposants Individuels de la Gironde.**Diplômes d'honneur.**

CLAUZEL, René, propriétaire-viticulteur, à Avensan, près Margaux.

FEUILLERAT, Armand, viticulteur et négociant, à Marquis-de-Terme-Margaux.

Médailles d'or.

ARDURA, Auguste, propriétaire et négociant, à Blaye.

AUDY et BONHOURE, négociants en vins, à Bordeaux.

BELLEMER, Th., propriétaire de vignobles, à Macau.

CRONEAU, Emile, propriétaire-viticulteur, à Bruges.

HUYARD, MARMILLON et C^{ie}, fabricants de produits œnologiques, Bordeaux.

JOUHANEAU frères, viticulteurs et négociants, à Libourne.

LEBÈGUE, Jules-Louis, négociant et propriétaire, à Cantenac.

MOREAU, G. et C^{ie}, propriétaires et négociants, à Podensac.

PINOT-GRATIAN aîné, viticulteur, à Mousset, commune de Pauillac.

POLLET, Emile, propriétaire-viticulteur, à Béguey, près Cadillac.

POUTHIER, Louis, à Bruxelles, 103, boulevard Anspach et propriétaire, à Lignan.

PRAT (DU), Georges-Victor-Claude, propriétaire-viticulteur, à Bassens.

ROBIN, Prosper-Jean, propriétaire-viticulteur, à Saint-Emilion.

ROSSET, Ernest, viticulteur, à Bordeaux.

Médailles d'argent.

BARANGER, Louis, à L'Amélie-sur-Mer, par Soulac-sur-Mer.
BAUDON, Jules-L., à Fronsac.
BERTIN, Ch., à L'Amélie-sur-Mer, commune de Soulac.
CASSE, L.-P., à Listrac, canton de Castelnau-Médoc.
CATELAIN aîné et L. BÉCHAT, à Paris et à Moulis.
COLLET-PAGNIEZ, Charles, à Saint-Emilion.
COUDIN, A., à Gauriac
DESCAMPS, F. et C^{ie}, négociants, à Bordeaux.
JAURIAS (DE), propriétaire, château de Videlot, à Libourne.
LAVERGNE DE PEYREDOULLE, à Berson, canton de Blaye.
MELLET, propriétaire, à Margaux, Médoc (Gironde).
TROQUART, Ch., à Blaye.
VIGOUROUS, Georges, à Saint-Médard-d'Eyrans.

Médailles de bronze.

CARRÉ, Jean, au Petit-Vauzelle, Néac, par Pomerol.
MEAUDRE DE LAPOUYADE, A., à Saint-Germain-du-Puch.
MICOULEAU, propriétaire, à Macau.
MOYSSON, Paul, château Lauriol, commune de Saint-Cibard.
NOUHET, Pierre, à Saint-Savin-de-Blaye.
PERRAU, Emmanuel, courtier en vins, à Bordeaux.
SAUX, Jules-P., à Pauillac.

Mentions honorables.

REVERSSÉ, Ed., à Fronsac.
VERDIER, Moïse, propriétaire, à Saint-Estèphe.

DORDOGNE

Les vins de ce département présentés à Liège provenaient des vignobles limitrophes de ceux de la Gironde. Les rouges ont une forte couleur et du corps, les blancs sont friands et doux. Ces derniers conservent leur sucre pendant plusieurs mois après la vendange ce qui permet d'en utiliser une bonne partie en vins dits « bourrus » (c'est-à-dire avant qu'ils soient éclair-

cis). Au mois de mars qui suit la récolte quelques-uns sont traités en mousseux.

Médailles d'or.

AUBIER, Jean-Paul-Gaston, propriétaire-viticulteur, à Périgueux.
CROUX, Raoul, propriétaire-viticulteur, à la Force, près Bergerac.

Médailles d'argent.

DETHAN, Ch.-Georges, propriétaire, château de la Côte, à Bourdeilles.
SOUCHET, S.-F. jeune, propriétaire, château des Moulins, commune de Montazeau.

12^e RÉGION (CHARENTE, CHARENTE-INFÉRIEURE)

Quoique les vins des Charentes soient de qualité courante, les eaux-de-vie qui en sont l'essence prennent une place éminente dans notre extraordinaire et admirable collection vinicole.

Les eaux-de-vie charentaises sont recherchées du monde entier et le nom de *Cognac* qui les spécifie est célèbre à juste titre. Elles doivent leurs brillantes qualités au plant spécial de la vigne dont elles sortent, à la nature du sol charentais et aux conditions climatiques de la région.

196 exposants charentais ont participé à l'Exposition de Liège.

6 jurés ou experts étaient hors concours.

139 récompenses ont été décernées par le Jury :

5 Grands prix et 1 diplôme d'honneur collectifs ; 6 Grands prix individuels ; 4 diplômes d'honneur ; 50 médailles d'or ; 58 médailles d'argent ; 13 médailles de bronze et 2 mentions honorables.

Grand prix collectif.

GROUPEMENT DES CHAMBRES DE COMMERCE DES DEUX-CHARENTES.

Liste des 52 membres de ce groupement au moment de l'Exposition :

AUDRY, Edmond et C^{ie}, à Cognac. — AUGIER frères et C^{ie}, à Cognac. — BARNETT et ELICHAGARAY, à Cognac. — BARRIASSON, N. et C^{ie} (Marchand et C^{ie}, successeurs), à Cognac. — BEER (DE), Jacques-W. (Compagnie générale de la Grande-Champagne), à Barbezieux. — BISQUIT, DUBOUCHÉ et C^{ie}, à Jarnac. — BOULESTIN et C^{ie}, à Cognac. — BOUTILLIER, BRIAND, G. et C^{ie}, à Cognac. — CALVET, J. et C^{ie}, à Cognac. — CAMUS frères, à Cognac. — COMBEAU, Pascal et C^{ie}, à Cognac. — CURLIER, Jules et C^{ie}, à Cognac. — DENIS, J., MOUNIÉ, Henry et C^{ie}, à Cognac. — DUPONT, J. et C^{ie}, à Cognac. — DYKE, H., GAUTIER et fils, à Cognac. — ETOURNAUD, Joseph et C^{ie}, à Cognac. — FAVRAUD, J. et C^{ie}, château de Souillac, à Jarnac. — FOUCAUD-LE CHANTRE, à Jarnac. — FOUCAULT, Lucien et C^{ie}, à Cognac. — FOUCHEZ, L.-O., à Cognac. — FOURNIER, V. et C^{ie}, à Châteauneuf-sur-Charente. — FRAPIN, P. et C^{ie}, à Segonzac, près Cognac. — FROMY-ROGÉE et C^{ie}, à Saint-Jean-d'Angély. — FURLAUD (veuve G.) et C^{ie}, à Cognac. — GALLIN-MARTEL, à Rochefort. — GAUTRET, J. et fils, à Jonzac. — GEOFFROY, F. et fils, à Cognac. — GRANDSAIGNES, PIONNEAU et C^{ie}, à Cognac. — GROLLAUD, J.-A., à Cognac. — HENNESSY, J. et C^{ie}, à Cognac. — HINE, Th. et C^{ie}, à Jarnac. — LAAGE (DE), fils et C^{ie}, à Saint-Savinien-sur-Charente. — LIET, B., fils et C^{ie}, à Cognac. — MARIE BRIZARD et ROGER (les héritiers), à Cognac. — MARTELL et C^{ie}, à Cognac. — MATIGNON, Alexandre et C^{ie}, à Cognac. — MESTREAU, F. et C^{ie}, à Saintes. — MOULLON et C^{ie}, à Cognac. — MEUKOW, A.-C. et C^{ie}, à Cognac. — OTARD, DUPUY et C^{ie}, à Cognac. — PELLISSON, père et C^{ie}, à Cognac. — RÉMY, E., MARTIN et C^{ie}, à Cognac. — RENAULT, SAINT-LOUVENT et C^{ie}, à Cognac. — RICHARD, DELISLE et fils, à Vibrac. — ROBIN, Eug., à La Rochelle. — ROBIN, Jules et C^{ie}, à Cognac. — ROULET et DELAMAIN, à Jarnac. — ROUYER, GUILLET et C^{ie}, à Cognac. — SOCIÉTÉ DES PROPRIÉTAIRES VINICOLES DE COGNAC (Monnet, J.-G. et C^{ie}), à Cognac. — SORIN, J. et C^{ie}, Domaine du Mortier, par Saujon. — TRIBOT, A., fils et C^{ie}, à Cognac. — TRICOCHÉ-BONNIOT et C^{ie}, à Jarnac.

CHARENTE

Diplôme d'honneur.

SOCIÉTÉ DES PROPRIÉTAIRES VINICOLES DE COGNAC.

Ses membres participants ont obtenu :

Médailles d'or.

AUBOIN, Léandre, à Marville.
BARRAUD, Jean, à Bouchet, commune de Segonzac.
BENON, Fernand, à Cherves.
BÉZIER, Gaston, à Lignères-Sonneville.
BOISSEAU, Jean-Pierre, à Siecq.
BONNAVENTURE, Baptiste, au Deffaut, commune de Saint-Sulpice.
BOUCHET, Léon, à Crouin.
BOUTILLIER, Georges, à Réaux.
BRAUD, Clément, à Forges-d'Aunis.
BRISSE, Jules, sénateur, à Cognac.
CAILLAUD, Jean, à Aumagne-Saint-Hilaire.
CAYLA, Paul, à Masseville.
COMBEAU, Eugène, à Dompierre-sur-Mer.
DRAHONNET, Frédéric, à Nantillé.
DAGNIEZ, Gilles, à Saint-Léger.
GUILLOT, Eugène, à Lignères-Sonneville.
HUORT, Isidore, à Saint-André.
JEANNAUD, Louis, à Verrières.
MATARD, Eugène, à Sainte-Même.
MONNET, Alexandrine, à Cherves.
NAU, Jules, à Clérac.
NICOLAS, Louis, à Courcoury.
NICOLLE, Camille, député, à Villars-en-Pons.
POITEVIN, Eugène, à Montigny-Burie.
QUINAUD, François, à Chazelles, commune de Germignac.
QUINEMENT, Ambroise, à Averton-Montils.
SABOURAUD, Joseph, à Jarnac.
SABOURAUD, Ernest, à Mérignac.
SERVANT, Léonce, à Ambleville.

STAVELOT, Armand, à Saint-Genis.

TAPON, Eugène, à la Borderie-Saint-Sulpice.

Médailles d'argent.

BERNARD, Antonin, à Aumagne.

BONNIN, Adrien, à Bourg-sur-Charente.

CAILLAUD, Fernand, à Saint-Jean-d'Angély.

CASSIN, Arnaud, à Châteauneuf-sur-Charente.

CLAUZET, Joseph, à Nieul-le-Virouil.

DESCHAMPS, Ernest, à Courcoury.

DESCHAMPS, Théodore-Honoré, à Saint-Sever.

ELLIE, Jean-Jacques, à Jonzac.

FILLIOUX, Honoré, à La Pouyade.

FOURNIAL, Baptiste, à Neuillac-Archiac.

GABET, Pierre-Jules, à Aumagne.

GARNAUD, Eugène, à La Brousse.

GARRAUD, Emile, à Sainte-Même.

GÉLINAUD, Fernand, à Pérignac.

GUINGUENAUD, Henri, à Bercloux.

HÉLIS, Edmond, à Migron-Burie.

JOUSSAUME, Hippolyte, à Courcoury.

LAMBERT, Pierre, à l'Ermitage-Cherves.

LANDREAU, Jean, à Barbezieux.

MARTINAUD, Gustave, à Saint-Sever.

MASSON, Alexandre, à Saint-Martial-de-Vitaderne.

MATHIAS, Ernest, à Marsais.

MÉMAIN, Pierre, à Réparsac.

PETIT, Léopold, à Burguet-Bréville.

POUPLAIN, Ulysse, à Nantillé.

QUINAUD, Frédéric, à Saint-Sever.

SALMON, Victor, à Saint-Simon.

SOUBIRAUD, Célestin-Pierre, au Petit-Breuil-Deyrançon.

TOURNY, Honoré, à Louzac.

Médailles de bronze.

BAUDOU, Emile, à Guîtres (Gironde).

CHAMPANEY, Maximin, à Rouffiac.

LOIZEAU, Abel, à La Fournerie-Bréville.

RAGNAUD, François, à Ambleville.

RENARD, Louis, à Les Touches-de-Périgny.

SOUCHET, Jean, à Saint-Preuil, Châteauneuf-sur-Charente.
TISSERAND, Alexis, à Epargnes.

Grand prix.

COLLECTIVITÉ UNINOMINALE DU COMICE AGRICOLE ET VITICOLE DE
L'ARRONDISSEMENT DE BARBÉZIEUX (M. MARTIN, Émile, prési-
dent).

Grand prix.

COLLECTIVITÉ UNINOMINALE DU COMICE AGRICOLE ET VITICOLE DE
L'ARRONDISSEMENT DE COGNAC (M. VIVIER, Alphonse, président).

Exposants Individuels.

Les exposants individuels de la Charente ont obtenu :

Grands prix.

CURLIER et C^{ie}, négociants en vins et spiritueux, à Jarnac et
Paris-Bercy.
FAVRAUD, J. et C^{ie}, viticulteurs et négociants, à Jarnac-s.-Cognac.
FOUGERAT, Jean, viticulteur, à Cognac.
GAUTRET et fils, négociants-distillateurs, à Jonzac.
MONIS et C^{ie}, viticulteurs et négociants-distillateurs, à Jarnac-
Cognac.

Diplômes d'honneur.

BOUTELLEAU et C^{ie}, négociants, à Barbézieux.
ROBIN-BEAUREGARD, Armand-Jules-Jacques, propriétaire, au Lo-
gis-de-Lafont, Mérignac, par Bassac.

Médailles d'or.

MOYET, GAUTHIER et C^{ie}, viticulteurs et négociants, à Saint-Sul-
pice-de-Cognac.
RICHARD, Pierre, viticulteur et distillateur, à Bourg (Charente).

Médailles d'argent.

BÉZAGU et C^{ie}, à Cognac.
DELÉTANG, Edouard, à Saint-Estèphe (Charente).
MAGET, Albert, au Lotus, Xambes.

Médaille de bronze.

GODOT, Edouard, propriétaire, à La Gite, Saint-Laurent-de-Cognac.

CHARENTE-INFÉRIEURE**Grand prix collectif.**

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTES.

A ses adhérents :

Médailles d'or.

HUVET, Anatole-Louis, propriétaire-viticulteur, à Saintes.
LAURAIN, Octave, député, à Burie.
MASSY, J.-A., propriétaire-viticulteur, à Meschers, près Cozes.
MAGNIER, Edmond, propriétaire-viticulteur, à Thénac.
NICOLLE, Théodore, propriétaire-viticulteur, à Tesson.
RATEAU, Louis, géomètre-expert et propriétaire, à La Chapelle-des-Pots.
ROY, Pierre, propriétaire-négociant, à Saintes.

Médailles d'argent.

BALLAUD (docteur), propriétaire, à Saint-Porchaire.
BARRAUD, Théodore, viticulteur, à Avy.
BOUTINET, Albert, viticulteur, à Saint-Cézaire.
BRIDIER, Martel, viticulteur, à Rétaud.
CHATELIER frères, propriétaires-négociants, à Nancras.
DAVIAUD, Jean, viticulteur, à Fontcouverte.
ENDRIVET, Armand, viticulteur, à Puy-Gaudin, Epargnes.
FOURNIER, Léonce, propriétaire, à Gemozac.
GARNIER, Aristide, viticulteur, à Chénac.
GILBERT, Séverin, viticulteur, à Rétaud.

GILBERT, frères (docteurs), propriétaires, à Pont-l'Abbé-d'Arnoult.

LYS, Albert-Daniel, viticulteur, à Gemozac.

MERLET, Edouard, viticulteur, à Saint-Sauvant.

MORICÉ (docteur Gaston), propriétaire, à Montpellier-de-Médillan.

MORIN, Maxime, viticulteur, à Chaniers.

RAMBAUD, Albert, propriétaire-distillateur, à Gemozac.

ROBIN, Edgar, propriétaire, à Soulignonne.

ROY, Marcel, propriétaire, aux Séguineries, Saint-Simon-de-Pellonnilles.

SÉGUIN, Narcisse, viticulteur, au Taillans, Virollet.

Médailles de bronze.

BELLAMY, Aristide, viticulteur, à Saint-Sever.

BRÉMOND D'ARS (DE), propriétaire, à La Chapelle-des-Pots.

VAUREZ, Louis-Henri, propriétaire, à Bougneau.

Mention honorable.

DUBOIS, Alexis, viticulteur, aux Chassarts-Gemozac.

Grand prix collectif.

COMICE AGRICOLE ET SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE JONZAC.

A ses adhérents :

Médailles d'or.

BONVALET, Jules, propriétaire-viticulteur, à Nieul-le-Virouil.

DESBORDES, Abel, à Patureau, par Montguyon.

COICAU, Eugène, propriétaire-viticulteur, à Champagnac.

MÉNARD, Emile, propriétaire, maire de Vibrac.

MESNARDS (Eulenne des), propriétaire-viticulteur, à Montplaisir, Courpignac.

Médailles d'argent.

BAURÉ, Eugène, propriétaire, à Godais-d'Allas-Champagne.

BERTRAND, Alcide, propriétaire, à Moings.

DEBRUT, Marcel, propriétaire à Saint-Bonnet.

GARNIER, Eloi, viticulteur, au Plessis, Saint-Germain-de-Lusignan.

LAVILLE, Jean-Camille, viticulteur, aux Renardières-de-Bédénac.

Médaille de bronze.

PERRIER, Arthur, propriétaire, au Châtenet-Montlieu.

Exposants Individuels.

Les exposants individuels de la Charente-Inférieure ont tous été récompensés. Ils ont obtenu :

Grand prix.

ROUYER, GUILLET et C^{ie}, négociants en vins et spiritueux, à Saintes.

Diplômes d'honneur.

NORMAND-DUFÉ (docteur), Sixte-Guillaume, aux Eglises-d'Argenteuil.

PICAURON, Rodolphe, viticulteur et négociant, à Burie.

Médailles d'or.

PELLUCHON, Alexandre, viticulteur-propriétaire, au Treuil.

POUILLOUX, René, propriétaire et négociant-distillateur, à Saint-Jean-d'Angély.

RIGNOUX et C^{ie}, bouilleurs-distillateurs de vins, à Surgères.

SICARD et fils, négociants, à Saint-Jean-d'Angély.

VERDIER, Marcel-Joseph, viticulteur, à Sémussac, par Cozes.

Médailles d'argent.

BELLAMY, Alphonse, viticulteur et négociant, à Chagnon.

CALVET, sénateur, à Paris.

Médaille de bronze.

LIET, Émile, viticulteur, à Croix-de-Bert.

Mention honorable.

BOUCHERIE, Abel, viticulteur, à La Gataudière.

13^e RÉGION (VIENNE)**VIENNE**

Les 46 exposants, groupés par le Syndicat des agriculteurs de la Vienne, avaient envoyé de nombreux échantillons de vins légers, blancs et rouges, ordinaires et supérieurs du Poitou, ainsi que des eaux-de-vie.

Médaille d'or collective.

SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA VIENNE.

42 de ses exposants ont obtenu les prix suivants :

Médaille d'or.

BERT, Charles, viticulteur, au Petit-Puy, commune de Saint-Martin-de-Maçon.

Médailles d'argent.

AMIRAULT-KALB, à Loudun.
ARDILLAUX, Fernand, à Dissais.
AUSTRUY, Paulin, à Migné.
BARBOT, Jean, à Fontaines-de-Blaslay.
CESBRON, Jules, Château-des-Roches, Marigny.
DUBOIS, à Champigny-le-Sec.
MAUBERGER, Laurent-Adrien, à Saires.
MILLET-PICHOT, François, à Monts-sur-Guesnes.
RÉBICQ, Jean, à Vicq-sur-Gartempe.
SABOURIN, Georges, à Angles-sur-l'Anglin.

Médailles de bronze.

AUBIER, Marcel, à Bolin, Jardres.
BORDESOLLE (DE), à Nieuil-l'Espoir.
BRISSONNET, Georges, à Nouaillé.
BRUNET, Louis, à La Coussière-Saint-Maurice.
CHAMPIGNY, Théodore, à Thuré.
CHÉNEBAULT, Léon, à Avanton.
CREUZÉ, Evariste, à Marigny-Brizay.
DAIRON, Alphonse, métayer, à La Boulinière-d'Usseau.
DELINEAU, Jules, aux Roches-Prémaries.
DOUSSARD, Emile, à Loudun.
DUONSEIL, Adolphe, à Saint-Georges-les-Baillargeaux.
GIRARD, Jean, à Clan, Jaulnay.
GIRARD-MOLISSON, à Bouril.
GUÉRIN, Félix, à Paizay-le-Sec.
GUERTIN-FOUCTEAU, à Caillers.
GUIGNÉ, Léon, à Poitiers.
KALB, Raoul, à Loudun.
LABERGERIE, Célestin, à Verrières.
LARCLAUZE (DE), à Montlouis.
LOUBEAU, Urbain, à Saint-Léger-de-Montbrillais.
NIVEAUX, Alexandre, à Poitiers.
RANGER, René, à La Coudonnière.
RIVIÈRE, Maurice, à Furigny.
THIBAUT, Théophile, à Loudun.

Mentions honorables.

GODEFROY, Louis, au Chilloux-de-Jardres.
MAGÉ, Joseph, à Loudun.
MARCHAND, Pierre, à Lencloître.
PETIT, Louis, à Nouaillé.
PIRONNET, Emmanuel, à Bonnes.
SABOURIN, François, à Aubertin.
VACHON, Adolphe, à Bonnes.

14^e RÉGION (Nord-Ouest) (CALVADOS, EURE, MANCHE,
LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, SARTHE, SEINE-INFÉRIEURE)

CALVADOS

Médaille d'or.

H. LEFÈVRE, de Caen, qui présentait des eaux-de-vie de vin des Charentes.

EURE

Mention honorable.

LECONTE aîné, négociant, à Pacy-sur-Eure, qui exposait des eaux-de-vie de vin.

MANCHE

Médaille d'argent.

NICOLLE, Joseph, négociant à Sartilly, qui exhibait des eaux-de-vie de Cognac.

LOIRE-INFÉRIEURE

Médaille d'or.

MAUPASSANT (Comte DE), Charles, propriétaire, au château de Clermont, commune du Cellier, qui produisait au Jury ses vins mousseux, ses vins de Pineau, de Muscadet et de Sauvignon.

MAINE-ET-LOIRE

Les vins blancs moelleux et doux de l'année nouvelle (1904), occupaient la plus grande place dans le brillant ensemble de la production angevine, mais à côté de ces jeunes et délicieux produits, les grands vins des années dignes de mémoire y tenaient le premier rang. Sur la même ligne étaient placés ceux qui, à Saumur et dans ses environs, sont transformés en mousseux. Ces vins aux brillantes qualités dénommés *Vins mousseux de Saumur* sont expédiés en grande quantité dans toutes les parties du monde par les négociants de la contrée.

Grands prix collectifs.

Quatre Grands prix collectifs ont été décernés aux groupements viticoles, agricoles et commerciaux de ce département :

Un au SYNDICAT DES VINS MOUSSEUX DE SAUMUR, dont voici les firmes de ses adhérents :

ACKERMAN-LAURANCE, à St-Hilaire-St-Florent. — AMIOT (Veuve) à Saint-Hilaire-Saint-Florent. — CHAPIN et C^{ie}, Château de Varains, près Saumur. — CHARBONNEAU et LEHOU, Château de Terrefort, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. — CHAUSSEPIED, Alexis, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. — GRATIEN et MEYER, Château de Beaulieu, près Saumur. — LANDAIS, E. fils, à Chacé, près Saumur. — NEUVILLE (DE) et C^{ie}, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. — SOCIÉTÉ DES VINS MOUSSEUX DE MUNET, SAUMUR. — TESSIER, G. et C^{ie}, Château de Grenelle, à Saumur. — THOREAU, E. et fils, Château de la Chèze, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Un au SYNDICAT GÉNÉRAL DES VINS D'ANJOU, dont les adhérents ont individuellement obtenu les récompenses suivantes :

Diplômes d'honneur.

DREUX-BRÉZÉ (Marquis Pierre DE), propriétaire, à Brézé.
RÉTIVEAU, Émile, propriétaire-viticulteur, à Saumur.

Médaille d'or.

PERRAULT, Eugène, propriétaire, au Château de Maignes (Brézé).

Médailles d'argent.

BOUJU, René, à Saint-Lambert-des-Levés.
BRÉCHIGNAC, Paul, viticulteur, à Turquant.
DUMAS, Christian, viticulteur, à Saumur.
FALLOUX frères, viticulteurs, à Brossay-Montreuil-Bellay.
FALLOUX-CAPRETZ, Eugène, viticulteur, à Saint-Cyr-en-Bourg.
FERRY, Abel, propriétaire, à Parnay.
GILBERT, Arthur, viticulteur, à Souzay.
LOYEAU, Emile, viticulteur, à Saumur.
MAURICEAUT-DELAUNAY, Léon, viticulteur, à Saumur.
PERREAU, René, viticulteur, à Distré.
RICHARD, Léon, viticulteur, à Saumur.
TAVEAU, Paul, viticulteur, à Bagneux.
WAUBERT DE GENLIS (Joseph DE), viticulteur, à Saumur.

Médailles de bronze.

CUMONT (vicomte DE), propriétaire, à Dampierre.
FOURNEAU-REBEILLEAU, Etienne, viticulteur, à Saint-Cyr-en-Bourg.
GASNAULT, L., propriétaire, à Varrains.
GIRARD, François, viticulteur, à Saumur.
GIRARD, Raymond, viticulteur, à Saumur.
GRANDMAISON (Georges DE) propriétaire, à Montreuil-Bellay.
MAYAUD (M^{me} Fernand), propriétaire, à Dampierre.
MAZÉ, Henri, propriétaire, à Saumur.
MORON, Pierre-Eugène, propriétaire, à Saumur.
OUDRY, Constant, propriétaire, à Bagneux.
PALUSTRE, Paul, propriétaire, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.
PÉTON (docteur), propriétaire, à Saumur.

Un au COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR, dont les membres ont reçu les prix suivants :

Médailles d'or.

AGES (Charles DES), propriétaire-viticulteur, château des Tilleuls, à Dampierre.

CLAVEAU-FLONNEAU, propriétaire-viticulteur, à Saumoussay.

HUDAULT, Achille, propriétaire-viticulteur, à Fontevrault.

LIONET, Camille, docteur en médecine, viticulteur, à Doué-la-Fontaine.

SAULAIS, Armand, propriétaire-viticulteur, à Parnay.

Médailles d'argent.

COUSCHER DE CHAMPLEURY, propriétaire, à Brézé.

FRÉBOT-JOUBERT, Armand, propriétaire à Parnay.

GASNIER, Louis, viticulteur, à Souzay.

GIRARD, Achille, viticulteur, à Saumur.

HOUDET, Alfred-Edmond, viticulteur, à Saumur.

LHÉRITIER, A., viticulteur, à Beaulieu-Bizay.

MILON, Benjamin, viticulteur, à Chacé.

NAU, Arthur, viticulteur, à Turquant.

Médailles de bronze.

AUGER-BRUNEAU, Joseph, viticulteur, à Turquant.

BLANCHARD, Henri, viticulteur, à Turquant.

BONVALET-GAUTIER, Louis, viticulteur, à Varrains.

BURY, Eugène, viticulteur, à La Touche-Distré.

GIGAULT, Edouard, viticulteur, à Saumur.

GUÉNAULT, Amédée, viticulteur, à Saumur.

Mentions honorables

LORRAIN, Clément, viticulteur, à Saumur.

POTTIER, Albert-Emile, propriétaire, à Allonnes.

Et **Un** à l'UNION DE VITICULTEURS DE MAINE-ET-LOIRE, dont les participants ont obtenu :

Diplômes d'honneur.

GIRARD, Gustave, propriétaire-viticulteur, à Beaulieu.

MONTI (vicomte DE), propriétaire-viticulteur, à Saint-Georges-Châtelais.

Médailles d'or.

BOURCIER, Léon, propriétaire-viticulteur, au château de Briançon, à Rablay.

DELAUNAY, René, propriétaire-viticulteur, à La Haie-Longue.
HUAU, André, propriétaire, à Faye.
LORIN, Paul, propriétaire, à Angers.
MASSIGNON, Maurice, à Angers.
MIGNOT, Louis, propriétaire, à Belle-Rive, commune de Rochefort.
SÉCHER, Octave, propriétaire, à Montjean.
POITOU, Pascal, propriétaire, à Montigné-Briand.
SIMON, David, propriétaire, à Rablay.

Médailles d'argent.

BASTARD, Laurent, à Chalonnes-sur-Loire.
BAUGÉ, Florestan, à Angers.
BAZANTAY, Lucien, à Faveray-Thouarcé.
BOISSARD (vicomte R. DE), à Saint-Germain-des-Prés.
CUMONT (vicomtesse DE), à Saint-Georges-sur-Loire.
FERRÉ-HAMON, à Angers.
FOURMOND, Félix, à Rochefort-sur-Loire.
GILLES-DEPERIERE, à La Grange-La-Poissonnière.
GOURDON, Bernard-François, à Chemillé.
GRANDLAUNAY (Raoul DU), à Turquant.
HACAULT, à Montreuil-Bellay.
JAMIN, Prosper, à Angers.
LERCEIL (Veuve), à Ingrandes-sur-Loire.
PLANCHENAULT, Adriea, à Angers.
QUARTIER, Gustave, à Angers.
SIGAUD (docteur), à Angers.
SUAUDEAU, Alfred, à Angers.
THIÉNOT, Eugène-Louis, à Angers.
VÉTAULT, Louis, à Mürs.

Médailles de bronze.

ANDIGNÉ (comte Jean D'), à Durtal.
BLOIS (comte DE), à Daumeray.
CESBRON-LAVAU, Jules, à Thouarcé.
DOUCET, Jules, à Angers.
GASNIER, Louis, à Souzay.
KIEHL, Frédéric-Auguste, à Etriché.
LIVONNIÈRE (comte DE), à Brion.
NORMANDIÈRE, Michel, à Brain-sur-l'Authion.

PÉTRY, François, à Chalonnes-sur-Loire.
TOULGOËT-TRÉANNA (vicomte DE), à Jarzé.

Mentions honorables.

BIÉRON, Louis, à Angers.
CHEIGNON, Edouard-Louis, à Ingrandes-sur-Loire.
LAFARGE-SARRET, Edouard, à Angers.

Exposants individuels.

Ont obtenu :

Médaille d'or.

CHEVRIER, Jules, propriétaire, à Saumur.

Médailles d'argent.

DUVERGER, à Brézé.
SOCIÉTÉ A. SPRECHER et C^{ie}, à Saint-Cyr-en-Bourg, près Saumur.

Médailles de bronze.

MONPROFIT (docteur), à Angers.
GIRAULT, Louis, courtier, à Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres).

SARTHE

Parmi les vins blancs de ce département formé d'une partie du Maine et d'une fraction de l'Anjou, un choix de produits réellement supérieurs se recommandait à l'attention du Jury.

11 exposants, 10 récompensés :

Médaille d'or collective.

ASSOCIATION VITICOLE DE LA SARTHE.

Les membres adhérents ont obtenu :

Médaille d'or.

CARRÉ, Robert, à l'Abbaye, commune de Vaas.

Médailles d'argent.

DESNOS (Veuve), à Bezonnais-Ecommoy.

FOUQUET, Henri-Eugène, propriétaire, à Vaas.

Médailles de bronze.

BOURREAU-THIERRÉE, propriétaire, au Mans.

BUINEAU, propriétaire, à Vouvray-sur-Loir.

HOUSSEAU, A., à Chahaignes.

MARQUET, Emile, château de Loiray, à Marçon.

VENTROUX, Victor, à Marçon.

Mention honorable.

CONTREAU, Abel, à Marçon.

Exposant individuel.

Médaille d'or.

BESNARD, Frédéric, propriétaire, à Vitry-sur-Seine.

SEINE-INFÉRIEURE

Un exposant :

M. H. TURPIN, de la maison LAFOND frères, à Rouen, était hors concours, en qualité de membre du Jury.

15^e RÉGION (INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

INDRE-ET-LOIRE

Côte à côte avec les produits vinicoles provenant des bords du Cher, ce département exposait les vins blancs liquoreux et par-

fumés de Vouvray et les vins rouges fins de Bourgueil et de Chinon ainsi que ceux de leurs environs. Dans les années où la température est constamment propice à la vigne, ces derniers produits, blancs et rouges, atteignent une qualité exceptionnelle.

55 exposants, 2 jurés : 53 récompensés :

Grand prix collectif.

UNION VINICOLE DES PROPRIÉTAIRES D'INDRE-ET-LOIRE.

Les adhérents ont été récompensés par :

Diplômes d'honneur.

METZ (M^{me} DE), propriétaire, au clos Gaimont, Vouvray.

MIGNOT-MIGNOT, Sylvain, propriétaire, à Vouvray.

UDIN, Maxime-Hyppolyte, propriétaire, à Vouvray.

Médailles d'or.

FOURNIER, Octave, propriétaire, à Rochecorbon-le-Morier.

HEURTAULT, Alphonse, à Joué-les-Tours.

KÖNIGSWARTER, Jules, propriétaire, à Vouvray.

MASSÉ-VIOLLET, L., propriétaire, à Vouvray.

MONJALON, Maurice-Etienne frères, à Rochecorbon.

PENET-VILLERONDE, propriétaire, à La Galotière, commune d'Ingrandes.

QUÉNEAU, Auguste, viticulteur, à Rilly.

RAGUIN, Emile, propriétaire, à Chinon.

RUAU, Octave, propriétaire, à La Tranchée, Saint-Symphorien.

RUÈCHE, Aubert-Eugène, propriétaire, à Restigné, Bourgueil.

Médailles d'argent.

AUBELLE, René, à Bossay.

BESSON, Claudius, à Grand-Vaudour, Sainte-Radegonde.

CHARTIER, Louis, à Azay-le-Rideau.

CHATAIGNER, Alexandre, à Joué-les-Tours.

COUDELON, Emile, à La Vallée-Chartier, Vouvray.

DEMONT-JAMET, à Restigné.

DREUX-BARTHÉLEMY, à Saint-Etienne-de-Chigny.

GAUTIER, Jules, à Gerbault-Saint-Ouen.

GERMAIN, Paul, à Saint-Michel-sur-Loire.
GOURDINEAU, Célestin, au Petit-Versailles, Rochecorbon.
GUITTIER-BEILLARD, Henri, au Canal, Bourgueil.
HABERT-BROSSARD, à Mont-Louis.
HAUSSY (vicomte d'), Victor, à Sainte-Radégonde.
LORION, Léon, à Mont-Louis-sur-Loire.
LOTHION-LECOMTE, à Savonnières.
MORIN, Stanislas, à Tours.
PINGUET-GUINDON, Eugène, à La Tranchée, Saint-Symphorien.
ROTHIER, Paul, à La Clergerie, Vouvray.

Médailles de bronze.

AUBERT-BEILLEAULT, au Petit-Vouvray.
BARBE-MOREAU, à Mont-Louis.
COMPAGNON, Emile, à Vallères.
COSSON, Raymond, à Joué-les-Tours.
DEVAULX, N., à La Cloutière, Perrusson.
ESPINAY (H. d'), à Marçay, près Chinon.
GRAFFIN, René, à Sainte-Radégonde.
HERSENT, Georges, domaine de Claise, près Preuilly.
JOHAIS-DARAGON, à Neuillé-le-Lierre.
JUSSEAUME-ARNAULT, à Mont-Louis.
MIGNOT-RÉGNIER, Ernest, à Saint-Martin-le-Beau.
PÉANNE, Ernest, à Brèches.
PIET, Jules, à Cinq-Mars-la-Pile.
PIGNARD, Louis, à Tours.
THIBAUT, Adolphe, à Rochecorbon.
TOMASI, Louis, à Rochecorbon.
YSAMBERT (docteur Jacques), à Tours.

Mentions honorables.

BARDET, Pierre, au Chenais, Savonnières.
FOUCQUETEAU, Victor, à Bois-Prieur, Cinq-Mars.

LOIR-ET-CHER

Depuis les vins rouges des bords du Cher jusqu'à ceux du Loir, en passant par les blancs de la Sologne et par les rouges

des deux rives de la Loire, tous les différents produits vinicoles intéressants de ce département figuraient à Liège.

Médaille d'or collective.

ASSOCIATION DES VITICULTEURS DE LOIR-ET-CHER, qui avait groupé 70 individualités.

Les membres adhérents ont reçu :

Diplôme d'honneur.

GUILPIN-JAHANNAULT, régisseur du domaine de Chaumont-sur-Loire.

Médaille d'or.

THIBAUT, Paul, à Sassay, par Contres.

Médailles d'argent.

ARMAND (Veuve E.), à la Grossardière, Molineuf.
CHENU-DENIAU, Albert, à Saint-Claude-de-Diray.
FALLOT, Benjamin, au Grand-Poucher, Montrichard.
FOUQUET-RENARD, Emile, aux Coudray, Villiers.
LEGAY, Henri, à Montlivault.
LEREDDE, Alcide, à Mousseau, Fougères-sur-Bièvre.
LEROY-ROULLEAU, Gustave, à Thoré.
MAINFRAY, André, à Fougères-sur-Bièvre.
MAUVISSEAU, J., à Blois.
PEZÉ-DUPONT, Jules, à Poisly, Cheverny.
REGNARD-DAGUET, à Chailles.
VÉZIN, Alexandre, à La Touche, par Molineuf.

Médailles de bronze.

AMIOT, Henri, à Feuillarde, Vineuil.
AMIOT, Jules, à Maslives-Saint-Dyé.
ANDRAL (Veuve), Paul, à Châteauvieux.
ARCHAMBAULT-BIGOT, à Rimbaudières, Saint-Georges.
AUBERT-GROISIL, à Montoire-sur-le-Loir.
BADAIRE, Paul, à Monteaux.
BILLAULT, Louis, à Mont.

BOUFFAULT, Louis-Jean, à Noyers, par Saint-Aignan.
BOURREAU, Clovis, à Fleury, commune de Suèvres.
BRISSON, Jules, à Blois.
BRUNET, Amédée, à Onzain.
BUCHET, Edouard, à Pouillé, par Thézée.
CHABAULT, Modeste, à Montlivault.
CHAPUT, Joseph, à La Pasquerie, Mesland.
CREICHE-DOLBEAU, à Villemalard, par Marolles.
CROY (Comte de), à Monteaux.
DAUNAY-CHALONS, à Chaumont-sur-Loire.
DELAUNAY, Jules, à la Gitonnière, commune de Contres.
DESOUCHES, Edouard, à Pouillé, par Thézée.
DORION-FAUCHEUX, Armand, à La Chaussée-Saint-Victor.
DYS, David, à Noucherain, commune de Chissay.
FIDET-CHAMBAULT, à Chancelée, commune de Mont
FLEURY, Emile, aux Noëls, commune de Vineuil.
FOUCAULT, Armand, à Montlivault.
GAYDA, Léon, à la Goguerie, Molineuf.
GÉLIS (DE), Henri, Château de Collier, par Muides.
GENDRIER, Fernand, à Bas-Pezé-Mont, commune de Mont.
GEORGET, Camille, à Chalumeau, commune de Saint-Aignan.
GROUSTEAU-FORTIÈRE, Eugène, Bel-Air-les-Granges, à Blois.
HEILLAULT, Remy, à la Haute-Rue, commune de Vineuil.
LATRON-HERGAUX, à Bracueil, commune de Villersable.
MAHU, Amédée, à La Croix, commune de Sambin.
RACAULT-DAUBIGNY, à Montlivault.
RENARD, Louis, à Montoire-sur-le-Loir.
RENARD-MAUCLAIR, Louis, à Montoire-sur-le-Loir.
RIGOUT, Louis, à l'Artouillat, commune d'Ouchamps.
ROUSSINEAU, Georges, à Naveil, par Vendôme.
SERREAU, Désiré, aux Sables, commune de Mareuil.
SOURIAU (M^{me}), à Sainte-Anne, par Vendôme.

Mentions honorables.

BARAT, Emile, à Suèvres.
BLANCHARD-CHABAULT, à Suèvres.
BUTET, Charles, à Monteaux.
BUTET-THUAULT, à Monteaux.
CHABASSOL-TOYER, à Cour-Cheverny.
CHAPU, Jules, à Mesland.

CHATET-NOC, à Chissay.
CLAIRGEAU, Victor, à Coulanges, par Chouzy-sur-Cisse.
DARIDAN, Jules, à La Charmoise, commune de Cour-Cheverny.
FLORANCE, Ernest, à Mesnevil, commune de Mont.
GAUTHIER, Constant, à Bagneux, commune de Mareuil.
GAUTHIER-MARCELLIN, à Thézée.
GAUVIN-HARDILLIER, à Suèvres.
HÉRAULT, à Coulanges, par Chouzy-sur-Cisse.
MAIGNANT, Casimir, à Blois.
PIQUET, Jean, à Couddes.

Exposant Individuel.

Médaille d'or.

FLERS (Marquis DE), propriétaire, au château de Cour-sur-Loire.

LOIRET

Un seul exposant de vins de Beaugency représentait le département du Loiret.

Médaille d'or.

CHEVALLIER, Edouard-Emile, propriétaire-viticulteur, à Beaugency, clos Jeannette.

16^e RÉGION (NIÈVRE, ALLIER, INDRE, PUY-DE-DÔME)

NIÈVRE

Médaille d'or.

BOIGUES, Joseph, propriétaire-viticulteur, au château de Brain, à Decize, pour ses bons vins des coteaux de la Loire.

ALLIER

Médaille de bronze.

TALON, Léonard, négociant, à Vaumas, seul exposant de l'Allier, pour ses vins rouges et blancs et ses eaux-de-vie.

INDRE

Deux exposants présentaient les vins blancs et les vins gris de l'Indre. Une récompense :

Médaille d'or.

LUZARCHE D'AZAY, A., propriétaire, à Azay.

PUY-DE-DÔME

Les vins nouveaux d'Auvergne dont les commerçants en vins apprécient la fraîcheur étaient bien représentés à Liège par les échantillons de 29 exposants.

28 ont été récompensés :

Médaille d'or collective.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET DE VITICULTURE DU PUY-DE-DÔME.

Ses membres participants ont obtenu :

Médaille d'or.

BOURCHEIX, Joseph, à Aubière.

Médailles d'argent.

CHRISTOPHLE, François, viticulteur, à Issoire.
DUBOIS, Abraham, viticulteur, à Neschers.
GRASSION, Laurent, viticulteur, à Lempdes.
LUQUET-ROUVET, viticulteur, à Clermont-Ferrand.
SALVETON, Frédéric-Joseph, viticulteur, à Nonette.
SOISSONS, viticulteur, à Veyre-Monton.
VERNIÈRE, Antoine, viticulteur, à Longat.

Médailles de bronze.

CHARDON, Michel, viticulteur, à Clermont-Ferrand.
CHATROUSSE, Hippolyte, viticulteur, à Chamalières.
COHENDY-JAVION, Martin, à Chamalières.
GIOUX, Guillaume, viticulteur, à Aubière.
PERRIER, François, à Saint-Amand-Tallende.
POUZIER, viticulteur, à Châteldon.
PUPIDON-COMPTOUR, viticulteur et négociant, à Saint-Germain-Lembron.
TERRASSE, Genès-Alphonse, propriétaire, à Cournon.
TOUR (A. de la), viticulteur, à Cournon.
VACHER-POSTOLY, Pierre, viticulteur, à Authezat.

Médaille d'or collective.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE DE L'ARRONDISSEMENT
DE THIERS.

Les sociétaires ont obtenu individuellement :

Médailles de bronze.

DUVERT, Antoine, viticulteur, à Thiers.
DOURIS, Roussel, viticulteur, à Thiers.
GARNIER-FAUCHER, viticulteur, à Nadal.
GRANGE-MARGNAT, viticulteur, à Pinon, Thiers.
TRAIT, Germain, viticulteur, à Thiers.

Mention honorable.

GARNAUD, Jean, viticulteur, à Barante.

Exposants individuels.

Médailles d'argent.

HÉRAUD, Antoine, propriétaire, à Égliseneuve.
ALBIGNAT, Antoine, à Chidrac



ALGÉRIE

Bien que la terre algérienne soit la continuation de la terre française, il arrive couramment que leurs récoltes vinicoles sont considérées comme n'appartenant pas à la même nation. Que dans la topographie de nos vignobles, l'Algérie soit représentée sous sa propre figure comme le sont toutes nos régions vinicoles, rien de mieux, mais ce serait à tort que, dans la totalité des produits français, ceux de l'Algérie soient séparés de ceux de la Métropole. Ils sont d'autant moins séparables qu'ils ont, les uns sur les autres, une influence incontestable sur les cours de leurs marchés respectifs.

A Liège, les vins rouges et blancs algériens, ainsi que les eaux-de-vie, furent réclamés par le Ministère des Colonies qui désira les exhiber, dans son Palais, au milieu des autres productions coloniales françaises, mais leurs propriétaires vinrent se faire juger par leurs pairs de la Classe 60.

Les trois départements de l'Algérie avaient réuni 315 exposants. Il y eut trois membres du Jury hors concours et 258 récompensés.

DÉPARTEMENT D'ALGER.

Grand prix collectif.

COMICE AGRICOLE DE MÉDÉA, qui avait groupé 30 adhérents ; à ceux-ci :

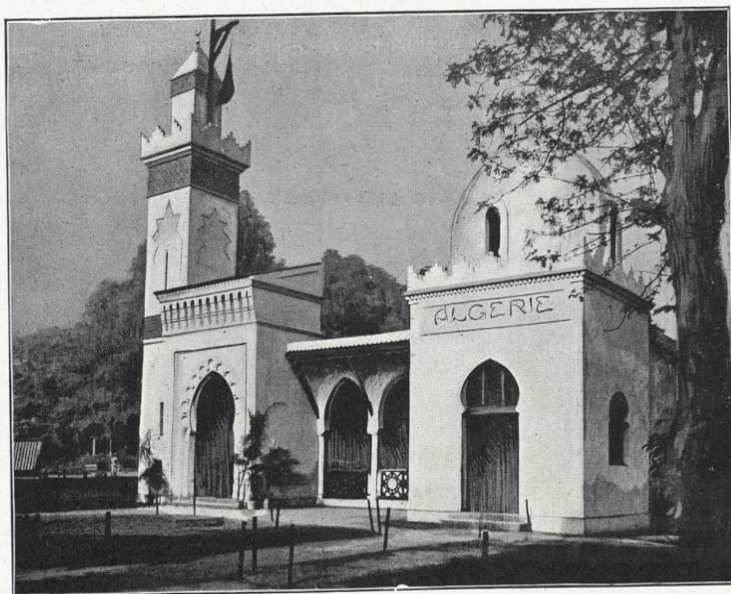
Diplômes d'honneur.

FALLET, Jean, à Médéa.

HUMBERT, Edouard, à Berrouaghia.

Médailles d'or.

BLAYAC, à Médéa.
BOISSET, Louis, à Médéa.
BOISSIER, Louis, à Médéa.
CAILLEAU, Eugène, à Ben-Chicao.
COUTERON, Jules, à Médéa.
GAMONET, Paul, à Loverdo.
GAST, Barthélemy, à Loverdo.



Pavillon de l'Algérie.

GOSSEIN, Paul, à Médéa.
HOMO, Abel, à Damiette.
LEMESTROFF, Léon père, à Damiette.
MALLEVAL, Joannès, à Loverdo.
MARTY, Guillaume, à Ben-Chicao.
MASSON, Alexandre, à Hammam-Rhira.
MATEU, Louis, à Loverdo.
PÉAN (docteur), Louis, à Médéa.
VALLA, à Médéa.
VAQUÉ, Elie, à Médéa.

Médailles d'argent.

FOULON, Baptiste, à Ben-Chicao.
GORET, Gabriel, à Loverdo.
GRISTI frères, à Médéa.
LAPOSTOLLE, à Médéa.
MAGNAS, Jean, à Loverdo.
PAYROUSE, Paulin, à Loverdo.

Médailles de bronze.

IZARD, à Lodi.
KADOUCHE, David, à Médéa.
LAVALLEE (Veuve), à Damiette.

Grand prix collectif.

SYNDICAT AGRICOLE DE LA RÉGION DE ZACCAR.

A ses 7 adhérents, quatre récompenses :

Médaille d'or.

ALLAROUSSE, à Miliana.

Médailles d'argent.

BASTIEN, Paul, à Miliana.
CHATROUX, à Miliana.
MALBERT, E., à Miliana.

Diplôme d'honneur collectif.

COMICE AGRICOLE DE KOLÉA.

10 exposants, 8 récompenses.

Diplôme d'honneur.

LAURENS, Albert, à Koléa.

Médailles d'or.

BERGUÉ, Barthélemy, à Koléa.

DESARBRES, Léon, fils, à Koléa.
 FINATEUX, Paul, à Koléa.
 TERRAS, Paulin, à Koléa.

Médailles d'argent.

MESNIL, Armand, à Koléa.
 RIEDI, Maurice, à Koléa.

Médaille de bronze.

VIOL, Albert, à Douaouda.

Diplôme d'honneur collectif.

COMICE AGRICOLE DU SAHEL, DOUÉRA.

13 membres participants, 12 récompenses.

Médailles d'or.

AMILHAC, Louis, à Douéra.
 BERNAULT, Baptiste, à Douéra.
 CABANES, Hippolyte, à Douéra.
 DEMANGEAT, Lionel, à Ouled-Fayet.
 FENAGUTTI, Etienne, à Douéra.
 GONTARD, Charles fils, à Douéra.
 PARIS, François, à Douéra.

Médailles d'argent.

BENOIT-LEVY, à Douéra.
 GONTARD (Veuve), à Douéra.
 MARNET, Théodore, à Douéra.
 TREUIL, Théophile, à Douéra.

Médaille de bronze.

MOURET, Léon, à Douéra.

Diplôme d'honneur collectif

COMICE AGRICOLE DES ARIBES, A AÏN-BESSEM.

13 exposants, 11 récompenses.

Médailles d'or.

CANTIÉ, Antoine, à Aïn-Bessem.
COSTE, Ernest, à Aïn-Bessem.
DURAND, Pierre fils, à Aïn-Bessem.
LAUGIER, Casimir, à Aïn-Bessem.
TARTEIX, Henri, à Aïn-Bessem.

Médailles d'argent.

BLAY (Henri DE), à Aïn-Bessem.
BLOCH, Nathan, à Aïn-Bessem.
CROUZIER, Baptiste, à Aïn-Bessem.
FILHOL, Gustave, à Aïn-Bessem.
MALBOIS, Lucien, à Aïn-Bessem.

Exposants individuels.

20 exposants individuels, 16 récompenses :

Grand prix.

JENOUDET, viticulteur, à Margueritte.

Diplômes d'honneur.

DEBONNO, Charles, viticulteur-négociant, à Boufarick.
COULOMBEL (M^{me}), à Tipaza.

Médailles d'or.

DABOUSSY Ferdinand, à Boufarick.
DESPEAUX, Ernest, à Meurad.
GAILLARDON, à Chéragas.
GASTU, viticulteur, à Hamman-Rhira.
LUNG frères, viticulteurs-négociants, à Alger.
MARINI, viticulteur, à Miliana.
ROGER-MARÈS, viticulteur, à Mustapha.
TEULE, viticulteur-distillateur, à La Souma.

Médailles d'argent.

BRINCOURT, Alexandre-Ch.-H., à Oued-Bellah, Cherchell.
 DEMANGE, A., à Alger.
 LIAUTARD, Firmin, à Alger.
 PERIÉ, Michel, à Boufarick.
 RAFFIN, Alfred, à Boufarick.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE.

Grand prix collectif.

COMICE AGRICOLE DE BOUGIE.

24 adhérents, 24 récompenses.

Médailles d'or.

BESNARD, Paul, à Oued-Amizour.
 BOREL, Charles, à Oued-Amizour.
 DAUPHIN, à La Réunion (Constantine).
 FERROUILLAT, propriétaire, à Oued-Marsa.
 NERDELET fils, viticulteur, à Oued-Amizour.
 SABLON (Comtesse DU), à Oued-Marsa.
 WALTER-PFRUNDER, viticulteur, à Oued-Amizour.

Médailles d'argent.

BOREL, Charles, à Oued-Amizour.
 BORNAND, à El-Kseur.
 CAREZ, à La Réunion.
 CHAVANNES, à Oued-Marsa.
 DUGARDIN (Veuve), à Oued-Amizour.
 DUMAS (Société), à Oued-Marsa.
 GARNUCHOT, à Oued-Marsa.
 GUÉRIN, à Bougie.
 MAUREL, à Bougie.
 MONAY, à Oued-Amizour.
 PIÉRON, à Oued-Amizour.
 RODAT (DE), à Oued-Amizour.

TAVEL, à Oued-Amizour.

VASSEROT, à El-Kseur.

VILLE, à Oued-Marsa.

Médailles de bronze.

GERBAIX, à Bougie.

PINGUELY, à Oued-Marsa.

Diplôme d'honneur collectif.

COMICE AGRICOLE DE BÔNE.

13 exposants, 9 récompenses.

Médailles d'argent.

CADIÈRE, A. fils, à Bône.

GASSIOT, Jean, à Bône.

RAISON, Pierre, à Duzerville.

TARABELLA, Antoine, à Mondovi.

Médailles de bronze.

BODIN, Th., à Duzerville.

GALTIER, à Bône.

PERRIN, à Duzerville.

PRETET, Jean-Baptiste, à Bône.

VERAX, à Duzerville.

Diplôme d'honneur collectif.

COMICE AGRICOLE DE LA RÉGION DE SOUK-AHRAS.

51 exposants, 32 récompenses :

Diplôme d'honneur.

DREZET, Louis, à Souk-Ahras.

Médailles d'or.

ANDRÉ, Baptiste, à Zarouria.

COLOMB, François, à Souk-Ahras.

DEGOUL, Jean, à Villars.

ESPITALIER jeune, à Aïn-Seymour.
HEURTEAU frères, viticulteurs, à Souk-Ahras.
RAUCAZ, Maurice-François, à Souk-Ahras.
RIMOLDI (veuve), à Souk-Ahras.
SINIBALDI, Rolland, à Souk-Ahras.
VACCARO, François, à Souk-Ahras.

Médailles d'argent.

AQUILINA, Joseph, à Souk-Ahras.
BARROCO, André, à Souk-Ahras.
BETSCH, Célestin, à Zarouria.
BONTHOUX, Félix, à Aïn-Seymour.
CHANOIX, Louis, à Souk-Ahras.
FABRE, Camille, à Souk-Ahras.
GOY, Joseph, à Souk-Ahras.
JACQUELIN père, à Zarouria.
KESSLER, Charles, à Souk-Ahras.
LACHENAL, Jules, à Souk-Ahras.
SAGNIER, François, à Souk-Ahras.
SCHWAL, Joseph, à Souk-Ahras.

Médailles de bronze.

ANDRINY, François, à Aïn-Seymour.
ARROUE (M^{me} veuve Pierre), à Aïn-Seymour.
CÉRAGIOLI, Flavio, à Souk-Ahras.
FABRE, Pierre, à Souk-Ahras.
PEDROLETTI, Marc, à Souk-Ahras.
PETIT, Auguste, à Aïn-Seymour.
PRADEL, Marcelin, à Zarouria.
RAUCAZ (veuve Pierre), à Souk-Ahras.
VERDI, Antoine, à Souk-Ahras.
XIMAY, Napoléon, à Souk-Ahras.

Diplôme d'honneur.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE PHILIPPEVILLE.

Médaille d'or collective.

COMICE AGRICOLE DE PHILIPPEVILLE.

6 exposants, 6 récompenses.

Médailles d'or.

BARROT, Raymond, à Philippeville.

SOCIÉTÉ DOMANIALE ALGÉRIENNE, à Philippeville.

Médailles d'argent.

GRIMA fils, Salvator, à Philippeville.

LAUZAT, à Philippeville.

Médailles de bronze.

KELLER, Jules, à La Carrière-Romaine.

VIÉVILLE, Paul, à Gastu.

Diplôme d'honneur collectif.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE.

8 adhérents, 6 récompenses.

Médailles d'or.

AUGRAS, à Renier.

MORATO, François, à El-Malah.

MOULINS, Georges, à Renier.

PICOT, Emile, à Aïn-Kerma.

Médailles d'argent.

BONNEFOY, Maurice, à Aïn-Smara.

FERRANDO, à Chettabah.

Médaille d'or collective.

SYNDICAT AGRICOLE DE DJIDJELLI.

3 exposants, 3 récompenses.

Médailles d'argent.

MAGNE, à Djidjelli.

MORIZOT, Louis, à Djidjelli.

Médailles de bronze.

LE COMICE AGRICOLE DE BATNA.

MAFFEO-MAFFEI, à Djidjelli.

Médaille d'argent.

LABARRÈRE, Eugène, à Batna, seul exposant.

Médaille d'or collective.

SYNDICAT AGRICOLE DE SÉTIF.

A ses 2 exposants.

Médailles d'argent.

CHOLLET, Albert, à Sétif.

COMPAGNIE GENEVOISE, à Sétif.

Comice agricole de Guelma.

10 exposants, 7 récompenses.

Médailles d'argent.

AMANN, Mathias, à Guelaât-Bou-Sba.

FUG, Joseph, à Guelaât-Bou-Sba.

THOMAS frères, à Guelaât-Bou-Sba.

Médailles de bronze.

EHRLACHER, Gabriel, à Guelaât-Bou-Sba.

MARTIN, Louis, à Millesimo.
ROUYER, Paul, à Hammam-Meskoutine.
RUDMANN, Pierre, à Guelaât-Bou-Sba.

Exposants individuels.

Quatre, récompensé, un :

Médaille d'argent.

BELLA frères, à Souk-Ahras.

DÉPARTEMENT D'ORAN

Grand prix collectif.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT D'ORAN.

34 membres adhérents, 29 récompensés.

Diplôme d'honneur.

KNECHT, Vandelin, à Fleurus.

Médailles d'or.

BICHON, à Oran.
BUZENET, à Oran.
CORDONNIER, Eugène, à Misserghin.
DURAND, Charles, à Arcole.
ESPEROU, à Fleurus.
LAMURE, Louis, à Oran.
LOUIT, Jules, à Oran.
MARINI, François, à La Senia.
MASSON, Ernest, à Fleurus.
MATHIS, Léon, à Mostaganem.
RICAUD, à Oran.

RYCKWAERT, Paul, à Arbal.
SOCIÉTÉ DE LA MISE EN VALEUR DU SOL, à Bou-Sfer.
THEUS, Joseph, à Oran.

Médailles d'argent.

AUBIAN, à Misserghin.
CORDONNIER, Jules, à Misserghin.
ESCUDIER père et fils et C^{ie}, à Saint-Denis-du-Sig.
FROMENTAL frères, à Assi-ben-Okba.
JARSAILLON, à Oran.
MAGNE, Eugène, à Arcole.
MAZOYER, Philippe, à Valmy.
MUGNIER, René, à Oran.
OLMEDO, Joseph, à Oran.
SENUT, Théodore, à Bouguirat.
THORIN, à Saint-Albin.
WARNERY, Eugène, à Valmy.

Médailles de bronze.

MAS, Edouard, à Oran.
ORTOLA, Jacques, à Saint-Maur.

Grand prix collectif.

SYNDICAT AGRICOLE DE MASCARA.

14 adhérents, 14 récompenses.

Grand prix.

CABASSOT, Emmanuel, à Mascara.

Diplômes d'honneur.

CARRAFANG frères, à Mascara et Saïda.
CUQ, Paul, à Mascara.
FOURNIL frères, à Mascara.
GIRAUD, L., à Mascara.

Médailles d'or.

ARRICAU, J.-B., à Mascara.

CHOMET, Jean, à Mascara.
CRISTAU, à Mascara.
CROS (docteur A.), à Mascara.

Médailles d'argent.

DELONCA-CRESCENT, à Mascara.
GEHGRE, Théodore, à Mascara.
SAMIE (A. DE), à Mascara.
TARTAVEZ, Lucien, à Mascara.

Médaille de bronze.

KAPPLER, J., à Mascara.

Diplôme d'honneur collectif.

SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE TLEMCCEN.

28 adhérents, 26 récompensés.

Médailles d'or.

BARBE, Charles, à Bréa.
BARTHE, Laurent, à Bréa.
BARTHE, Michel, à Bréa.
BRETTE, Auguste, à Tlemcen.
CLERC, Elie, à Ain-Tédélès.
DOLFUS, Jean, à Safsaf.
LEJOSNE, Alphée, aux Trois-Marabouts.
LÉVY, Elie, à Mascara.
MAIRIN, Constant, à Ouillis.
MERCIER, Jean, à Tlemcen.
PIQUET frères, à Mascara.
SOIPTEUR, Georges, à Tlemcen.

Médailles d'argent.

BARTHE, Jean, à Bréa.
BARTHE, Louis, à Bréa.
BARDOUX, à Assi-bou-Nif.
BOYER (Veuve Barthélemy), à Bréa.
CAZENAVE, François, à Tlemcen.

DRESSAYRE, Léon, à Tlemcen.
LAMASSOURE, Jean-Pierre, à Bréa.
LÉONARD, Léon, à Bréa.
NOGARO, Pierre, à Tlemcen.
PARODI, Charles, à Bréa.
PERSON, Eugène, à Mansourah.
THESEMAR, Léon, à Safsaf.

Médailles de bronze.

DESCAUNET, François, à Tlemcen.
GIBERGUES (Veuve), à Aïn-el-Turk.

Exposants individuels.

9 exposants, 4 récompensés.

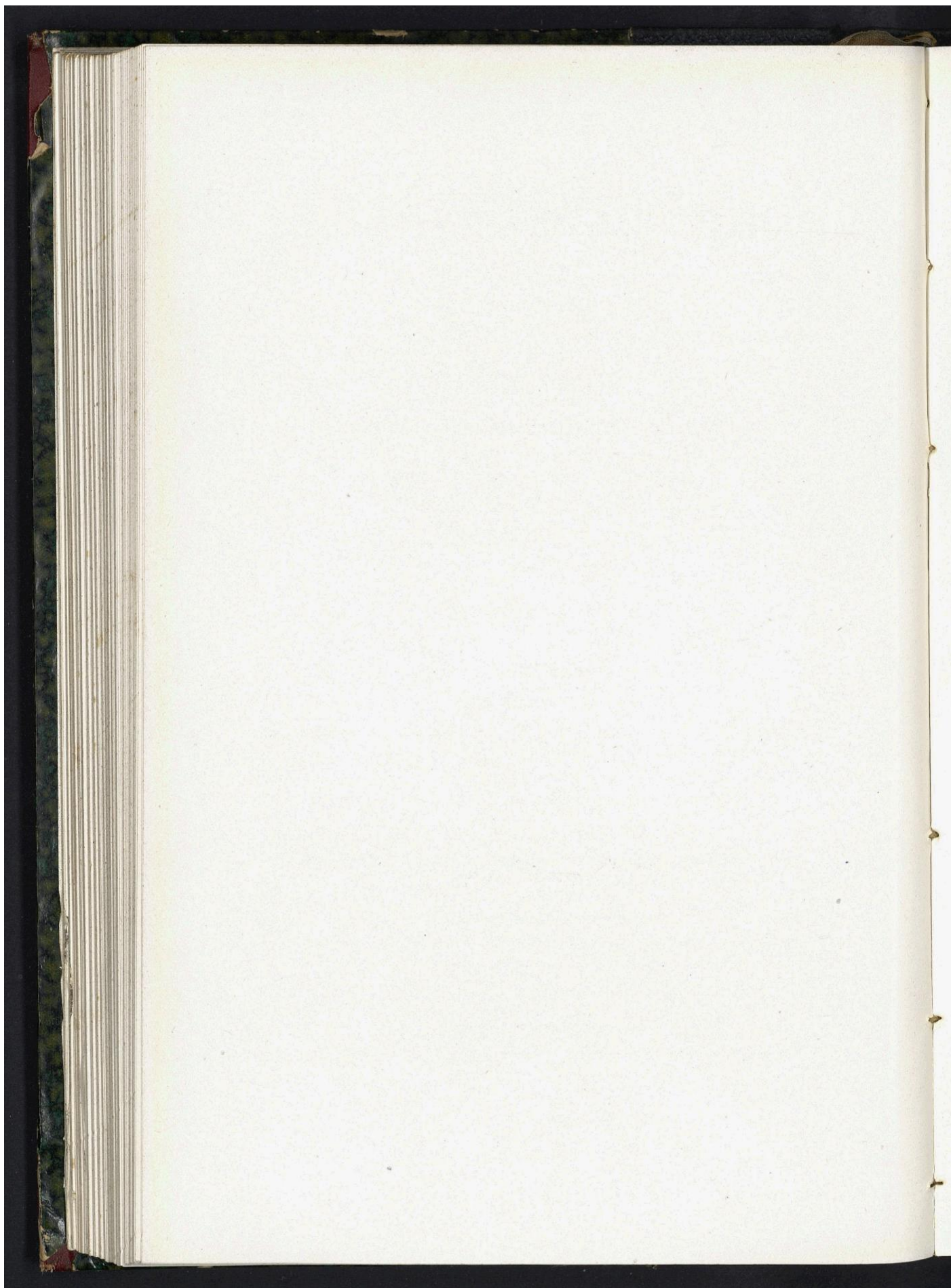
Médaille d'or.

TROTTIN, Albert, à Arzew.

Médailles d'argent.

DEPAGE, Frédéric, à Aïn-Temouchent.
PITOLET, Charles, à Oran.
REY, Lucien fils, à Oran.







Récompenses

Décernées aux Collaborateurs et Coopérateurs

NATIONS ÉTRANGÈRES

COLLABORATEURS

AUTRICHE

Diplôme de médaille d'or.

PIETSCHMANN, K. — Administration des vignobles du prince George de Lobkowitz, à Melnik (Bohême).

BELGIQUE

Diplôme de médaille d'argent.

FESTRAETS, Léon. — Compagnie coloniale et vinicole « Le Lynx », à Molenbeek-Saint-Jean.

Diplôme de médaille de bronze.

CRAEYBECK, Paul. — Maison Carle frères, à Bruxelles.

SERBIE

Diplôme de médaille d'argent.

GASSEAU. — Cave franco-serbe : Gasseau et C^{ie}, à Belgrade.

COOPÉRATEURS

BELGIQUE

Diplômes de médaille de bronze.

- DE BACKER, Charles. — Maison Carle frères, à Bruxelles.
DE SCARYVER. — Maison Dujardin, H. (Union vinicole), à Bruxelles.
FOUIEN, Eugène. — Maison Maréchal-Mercier, L., successeur de J. Mercier et C^{ie}, à Liège.
FOUIEN, Léon. — Maison Maréchal-Mercier, L., successeur de J. Mercier et C^{ie}, à Liège.
MICHAUX. — Maison Delhaize, Adolphe et C^{ie}, à Bruxelles.
WISSEMBERG. — Maison Delhaize, Adolphe et C^{ie}, à Bruxelles.

Diplômes de mention honorable.

- DELTOUR, Alfred. — Maison Delrue, Emile, à Tournai.
VAN ROSOMME, Théophile. — Maison Gillain, Pierre, à Joncret.

FRANCE

COLLABORATEURS

Diplômes d'honneur.

- BINEY, Arnaud. — Secrétariat de la Classe 60.
FAMECHON, Paul. — Secrétariat de la Classe 60.
QUET, Charles. — Comité de l'Hérault, à Montpellier (Hérault).

Diplômes de médaille d'or.

- ANQUETIL, Maurice. — Maison Lafond frères, (Turpin, Henry), à Rouen.
ANTOUNE, Camille. — Maison Galibert et Varon (les neveux de), à Bordeaux.
ARNION, P. — Maison Mommessin, Jean, à Charnay-les-Mâcon (Saône-et-Loire).
BOUCHACOURT. — Maison Piguet frères, à Mâcon (Saône-et-Loire).

- DRAIN, Antonin. — Maison Champy père et C^{ie}, à Beaune (Côte-d'Or).
- DRAGON. — Société d'agriculture du Var, à Toulon (Var).
- GARNIER, Louis. — Maison Charton fils (Claude), à Beaune (Côte-d'Or).
- GARNIER. — Maison Chanson, à Beaune (Côte-d'Or).
- HÉRARDOT. — Maison Lhote fils, à Dijon (Côte-d'Or).
- MARCHESSEAU, Louis. — Maison Fromy-Rogée et C^{ie}, à Saint-Jean-d'Angély (Charente).
- TAUZIN. — Maison Galibert et Varon (les neveux de), à Bordeaux.
- TROJANI, François. — Secrétariat de la Classe 60.

Diplômes de médaille d'argent.

- BAQUÉ, Félix. — Maison Marceau, (J. Mauvigney), à Bordeaux.
- BENTZ, Adrien. — Maison Naigeon, Gustave, à Beaune (Côte-d'Or).
- BERNARDOU. — Comité de l'Hérault, à Montpellier (Hérault).
- BERNARD. — Comité de l'Hérault, à Montpellier (Hérault).
- BESNARD, F. — Maison Félix Potin et C^{ie}, à Epernay (Marne).
- BOUCHARD. — Maison Brenot fils, Albert, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
- BRANA. — Maison Delcous et Richard, à Charenton (Seine).
- BRAS, François. — Maison Leenhardt-Pomier, à Montpellier (Hérault).
- CHAIINE, J.-B. — Maison Pouilloux, René, à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
- COTE, Justin. — Maison Thomas-Bassot père, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
- FASQUEL, Alfred. — Maison Soualle, L., à Pont-Sainte-Maxence (Oise).
- FLOTTES, Oswald. — Maison Galibert et Varon (les Neveux de), à Bordeaux.
- FOURMENT, Ulysse. — Maison J.-B. Maurin, à Bordeaux.
- GIRAULT, Louis. — Maison Joninon, Léon, à Paris.
- JOCHEAU, Toussaint. — Maison Pouilloux, René, à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
- LACAZE, Eugène. — Maison Ebelot, Louis, à Jau (Pyrénées-Orientales).
- MARÉCHAL, Henri. — Maison Saillard et Raguin, à Paris.
- MAURIN, Jean. — Maison Janneau, P., à Condom (Gers).

- MOLLARET, Joseph. — Maison Dupré, Jules et C^{ie}, à Auxerre (Yonne).
MONNET, Abel. — Maison Pellison père et C^{ie}, à Cognac (Charente).
PARIZOT. — Maison Gauthey cadet et fils, à Aloxe-Corton (Côte-d'Or).
TIELE, René. — Maison Sterne, G., à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
VOLOT, Maurice. — Maison Dumoulin, Paul, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).

Diplômes de médaille de bronze.

- ARRIVÉ, F. — Maison Flandray, Georges, à Blaye (Gironde).
BILLA. — Maison Barton, à Saint-Julien (Gironde).
CAPITON, Hippolyte. — Maison La Fonta (M^{me}), à Blaye (Gironde).
CHORODOT, Clément. — Maison Girard-Molisson, à Saint-Sauveur (Vienne).
COLLARD, Emile. — Maison Lequeux, Alfred, à Châlons-sur-Marne (Marne).
DAURIOT, Gabriel. — Maison Lhoste, Louis, à Créon (Gironde).
DUBOUILH, Justin. — Maison Boyreau, à Saint-Morillon (Gironde).
FARRAGUT, François. — Maison Janneau, P., à Condom (Gers).
FOURRIER, Charles. — Maison Scaliet (restaurant Lucas), à Paris.
GUIBERT, H. — Maison Laville de Lacombe, à Beaurech (Gironde).
MONET, Jean. — Maison Claverie, Albert, à Saint-Julien-Médoc (Gironde).

Diplômes de mention honorable.

- ANDRIEU. — Maison Prévéraud de Sonnevile, à Carbon-Blanc (Gironde).
BION, Marcelin. — Maison Troplong, Edouard, à Saint-Emilion (Gironde).
BERDY, Pierre. — Maison Nabonne-Ludger, à Madiran (Hautes-Pyrénées).
BLANCAN, Raymond. — Maison Gaubert, à Cérons (Gironde).
CACALY, Constant. — Maison Curlier et C^{ie}, à Paris-Bercy.
CADICHON, Frizon. — Maison Termes-Dubroca, Paul, à Saint-Emilion (Gironde).
CHÉRI-FILLIAUT. — Maison Brouillaud, Sylvain, à Tresses (Gironde).
COUTURES, Jules. — Maison Balayé, à Barsac (Gironde).

- DARREY. — Maison Teyssonneau (Veuve J.), à Barsac (Gironde).
DUBOURDIEU, H. — Maison Picard et Desmarquais, à Sainte-Croix-du-Mont (Gironde).
ERIN, Jules. — Maison de Bon, à Soussans.
GOUDICHEAU. — Maison Marignan (Héritiers de), à Saint-Emilion (Gironde).
MORON-REYMOND. — Maison Gaubert, à Cérons (Gironde).
PASTUREAU. — Maison Aubier, Marcel, à Bolin-Jardres (Vienne).
PERBOS. — Maison Beaumartin, à Léognan (Gironde).
PRODEAUX. — Maison Curlier et C^{ie}, à Jarnac.
ROBERT, Louis. — Maison Rateau, Louis, à la Chapelle-des-Pots (Charente-Inférieure).
SEGUIN. — Maison Alibert, Marcel, à Saint-Laurent-de-Médoc (Gironde).

COOPÉRATEURS

Rappels de diplôme de médaille d'or.

- BOULICOT. — Maison Imbault, Alfred, à Meursault (Côte-d'Or).
BOURGEOT. — Maison Thomas-Bassot père, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
PETIOT, Denis. — Maison Maldant, Louis, à Chenove-Ermitage.

Rappel de diplôme de médaille d'argent.

- MONTANGERAND. — Maison Champy père et C^{ie}, à Beaune (Côte-d'Or).

Diplômes de médaille de bronze.

- AGUT, Noël. — Mairon Mothe et Bouchet, à Vic-Fezensac (Gers).
ALLÈS, Hyacinthe. — Maison Pams frères, à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales).
ANDRAUT. — Maison Marceau (J. Mauvigney), à Bordeaux (Gironde).
ARVEUF. — Maison Salveton, Frédéric, à Nonette-le-Breuil-sur-Gonze (Puy-de-Dôme).
BARDOLLET, Louis. — Maison Dupart aîné et gendre, à Puligny-Montrachet (Côte-d'Or).
BARBOTIN, Denis. — Maison Guilpin, Jahannault, au domaine de Chaumont-sur-Loir (Loir-et-Cher).
BOURET. — Maison Camuzet père et fils, à Vosne-Romanée (Côte-d'Or).

- BOYER, Frédéric. — Maison Porte, Prosper, à Mudaison (Hérault).
BOYER, Pierre. — Maison Poujol aîné, à Saint-Jean-de-Fos (Hérault).
BROUSSE, Philippe. — Maison Michel, Félix, à Montpellier (Hérault).
BURY, Henri. — Maison Vavasseur, Charles, à Vouvray (Indre-et-Loire).
CABLAT, Achille. — Maison Pioch, Hippolyte, à Popian (Hérault).
CAIZERGUES, Hippolyte. — Maison Rouvière-Hue, François, à Saint-Geniès-des-Mourgues (Hérault).
CHAPELIN, Th. — Maison Ardura, Auguste, à Boisredon-Frédi-gnac, par Blaye (Gironde).
CHIFFRE, Jean. — Maison Cabrié (M^{me} Veuve), à Bizanet (Aude).
CLARENC, Gabriel. — Maison Crozals (Cyprien de), à Béziers (Hérault).
DEJEAN, Ferdinand. — Maison Cazalet et fils, à Bordeaux (Gironde).
DELTEIL, Eugène. — Maison Mothe et Bouchet, à Vic-Fezensac (Gers).
DESSENS, Jean. — Maison Joué-Bastardis, Augustin, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
DETOUCHES. — Maison Chataignier, Alexandre, à Joué-les-Tours (Indre-et-Loire).
DUBOIS. — Maison Luzarche d'Azay, à Azay-le-Ferron (Indre).
DUGUET. — Maison Hérault, à Coulanges, par Chouzy-sur-Cisse (Loir-et-Cher).
GAILLAC. — Maison Poujol aîné, à Saint-Jean-de-Fos (Hérault).
GENTIL-CORTON. — Maison Ardura, Auguste, à Boisredon-Frédi-gnac (Gironde).
GONNET-PILLOT. — Maison Audiffred, Emile, à Chagny (Saône-et-Loire).
GORICHON. — Maison Laage (de) fils et C^{ie}, à Saint-Savinien-sur-Charente.
GOUEL. — Maison Wursthorn, Pierre, à Saint-Marx (Meurthe-et-Moselle).
GOMARD, Jean. — Maison Robin-Beauregard, Armand, au Logis-de-Lafont-Mérignac (Charente).
GOUT. — Maison Crozals (de), à Béziers (Hérault).
GUYOT, Jean. — Maison Mugnier, Léon-Henri, à Chenove-les-Dijon (Côte-d'Or).

- ICARD, Remy. — Maison Flavard-Joseph, à Murviel-les-Montpellier (Hérault).
- IMBERT, Jacques. — Maison Teisserenc, à Plagnol (Hérault).
- JACQUEMIN. — Maison Maldant, Louis, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
- JUGLA, Jacques. — Maison Pinot-Gratian aîné, à Mousset-Château-Laffite (Gironde).
- LABÉ, Bernard. — Maison Bellocq, Eugène, à Monein (Basses-Pyrénées).
- LABOUREAU. — Maison Jarrot, Félix, à Couchey (Côte-d'Or).
- LAFOURCADE, Ed. — Maison Laage (de) fils et Cie, à Saint-Savien-sur-Charente.
- LARCHER. — Maison de Tricaud (comtesse), à Beaune (Côte-d'Or).
- LARGNEZE, Ferdinand. — Maison Poujol aîné, à Saint-Jean-de-Fos (Hérault).
- LARUE, Joseph. — Maison Mommessin, Jean, à Charnay-les-Mâcon (Saône-et-Loire).
- LÉGER. — Maison Mommessin, Jean, à Charnay-les-Mâcon (Saône-et-Loire).
- LESPÈS, J.-F. — Maison Maurin, J.-B., à Bordeaux.
- LIGNER. — Maison Belorgney, Edouard, à Morey (Côte-d'Or).
- LISSONET. — Maison Aubelle, René, à Bossay (Indre-et-Loire).
- LOUIS, Cyprien. — Maison Odde, Alfred, à Haut-Faget-d'Oloron (Basses-Pyrénées).
- MACAYE. — Maison Crozals (Cyprien de), à Béziers (Hérault).
- MARCHAND. — Maison Javilliey-Raby, E., à Beaune (Côte-d'Or).
- MARTIN. — Maison Montoy, Arthur, à Beaune (Côte-d'Or).
- MATHIEU. — Maison Murard (comte de), à Dresse-sur-Grosne (Saône-et-Loire).
- MONRANÇOIS, Pierre. — Maison Desnos (Veuve François), à Ecommoy (Sarthe).
- NIQUET, Victor. — Maison Dupré, Jules et Cie, à Auxerre (Yonne).
- PICHARD, Maxime. — Union vinicole des propriétaires d'Indre-et-Loire (Huard, président), à Tours.
- PLOUHINEC, Noël. — Maison Serane, Jean, à Gignac (Hérault).
- POIRRIER. — Maison Puisard, J.-A., à Cramant (Marne).
- POISARD, Benoît. — Maison du Teil du Havelt (baron), à Charnay-les-Mâcon (Saône-et-Loire).

- RICOME. — Maison Cazalis de Fondouce, Paul, à Montpellier (Hérault).
- SAMALENS. — Maison Sigaud (docteur), à Angers (Maine-et-Loire).
- SATGÉ, Jean. — Maison Bruguière, Antoine, à Cabanès (Tarn).
- SEGUIN. — Maison Chanson père et fils, à Beaune (Côte-d'Or).
- SICARD, Georges. — Maison Fromy-Rogée et C^{ie}, à Saint-Jean-d'Angély (Charente).
- TABOUREAU. — Maison Lefèvre et Remondet, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
- TASCHEREAU. — Maison Monjalon, M. et E., à Rochecorbon (Indre-et-Loire).
- TASTAYRE, Baptiste. — Maison Degrully, Paul, à Montpellier (Hérault).
- VACHEZ, Etienne. — Maison Maldant, Louis, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
- VALLÉ. — Maison Liger-Belair (comte), à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

Diplômes de mention honorable.

- BARGE. — Maison Collet-Pagniez, Charles, à Saint-Emilion (Gironde).
- BARTHOLET, Auguste. — Maison Méric, Maurice, à Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard).
- BEGAUT. — Maison Maroger de Rouville, A., château de la Casagne, par Saint-Gilles (Gard).
- BERTHOMIEU. — Maison Fréchinot, à Saint-Chinian (Hérault).
- BONNET, Antoine. — Maison Audras, Ivan, à Juliéna (Rhône).
- BONNEVILLE. — Maison Mathieu, Ed., et Mozer, F., à Lézignan (Aude).
- BRUN, Henri. — Maison Suzanne, à Toulon (Var).
- CABANNES. — Maison Gabarrot et Daroux, à Vic-Fezensac (Gers).
- CAVALERIE. — Maison Troquart, Ch., à Blaye (Gironde).
- CHÉRI-DESJEAN. — Maison Promis, Paul, à Loupiac (Gironde).
- DELORD, Jules. — Maison Durand de Fontmagne (baron François de), à Castries (Hérault).
- DRUSSY, Louis. — Maison Mainfray, André, à Fougères-sur-Bièvre (Loir-et-Cher).
- DUZAN. — Maison Lardit, E., à Cadillac (Gironde).

- ESTANIER. — Maison Combenale. — Eugène, à Montbazin-Cour-
nonterral (Hérault).
- FOURNIER, Eugène. — Maison Blond, J., à Toulon (Var).
- GAY, Florent. — Maison Vermorel, Victor, à Villefranche (Rhône).
- GÉLIBERT, Louis. — Maison Dehan, Emile, à Poussan (Hérault).
- GRÉGOIRE. — Maison Vialard, Louis, à Pauillac (Gironde).
- LADEVÈZE. — Maison Laterrade, à Mirane-Condom (Gers).
- LAGET. — Maison Maroger de Rouville, A., château de la Cas-
sagne, par Saint-Gilles (Gard).
- LAUGIER. — Maison Nouguié, Albin, à Uchand (Gard).
- LEMAIGRE. — Maison Collet-Pagniez, Charles, à Saint-Emilion
(Gironde).
- MARTIN, Georges. — Maison Faye et C^{ie}, à Mâcon (Saône-et-
Loire).
- PAZZINI, Louis. — Maison Boucoiran, Emile, à Franquevaux (Gard).
- PONCET, Claude. — Maison Thomachot, A., à Prissé (Saône-et-
Loire).
- POUJOL, Noël. — Maison Massol, C., à Clos-Massane-Montpellier
(Hérault).
- RICHARD. — Maison de Boissard (vicomte R.), à Saint-Germain-
des-Prés (Maine-et-Loire).
- RODIER, Bertrand. — Maison Albignat, Antoine, à Chidrac (Puy-
de-Dôme).
- SOLOMAS, Marius. — Maison Solomas, Gustave, à Toulon (Var).
- SOULET, Louis. — Maison du Lac (docteur), à La Gauphine, par
Cazouls-les-Béziers (Hérault).
- TRÉCOURT. — Maison Siméon, Robert, à l'Etoile (Jura).
- TRUDELLES. — Maison Girard, Gustave, à Beaulieu.

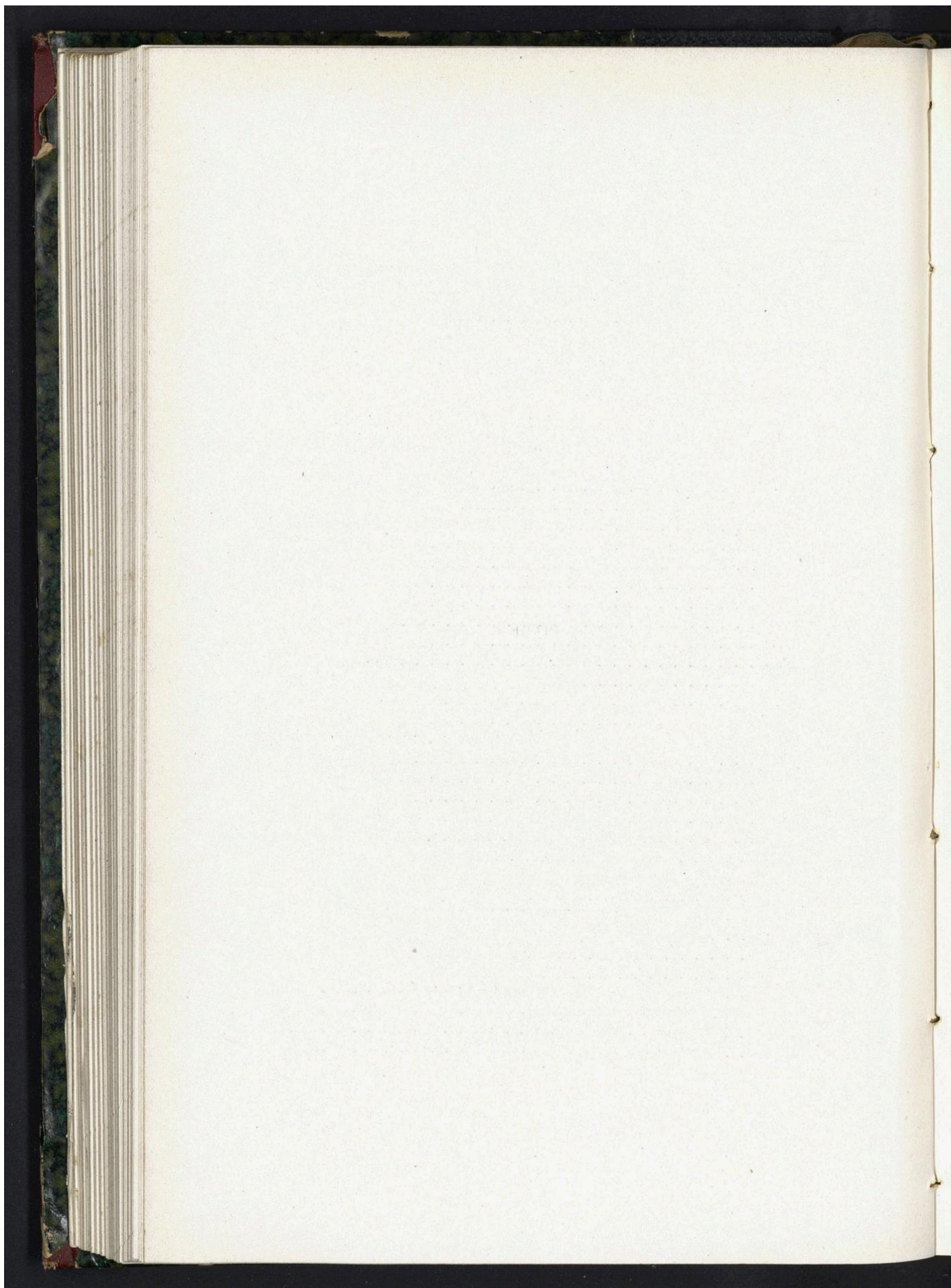


TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	7
Participation des pays vinicoles à l'Exposition de Liège	7
CHAPITRE PREMIER	
Alimentation de la Belgique en vins et eaux-de-vie	9
Consommation générale	9
Vins	10
Eaux-de-vie de vin	25
CHAPITRE II	
Organisation et fonctionnement de la Classe 60. Extraits des discours officiels prononcés à Liège.	35
CHAPITRE III	
Palais de l'Alimentation française et Sections étrangères	59
Palais de l'Alimentation française	59
Sections étrangères	85
CHAPITRE IV	
Défense des marques d'origine et des appellations géographiques de provenance	89
CHAPITRE V	
Fonctionnement du Jury international des Récompenses	109
Jury de Classe	109
Jury de Groupe	117
Jury supérieur	121

CHAPITRE VI

Du développement de l'importation des vins français en Belgique. . .	127
Action propagatrice coïncidant avec le bas prix du vin	127
Action propagatrice.	128
Bon marché du vin	130
Considérations générales	130
Réduction des droits d'accise	136
Amélioration du régime des transports	141

CHAPITRE VII

Récompenses générales	145
Nations étrangères	146
Allemagne	146
Autriche	149
Belgique	149
Bulgarie	151
Espagne	154
Grèce	154
Hongrie	155
Italie	156
Luxembourg (Grand-Duché de)	157
Portugal	157
Roumanie	157
Russie	158
Serbie	158
Suisse	160
Turquie	161
France et Algérie	162
France	163
Classement par région	163
1 ^{re} Région (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise) . .	164
2 ^e Région (Marne, Aube)	168
3 ^e Région (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Nord). . .	170
4 ^e Région (Côte-d'Or, Yonne, Saône-et-Loire, Rhône). . .	173
5 ^e Région (Ain, Jura)	194
6 ^e Région (Haute-Savoie).	195
7 ^e Région (Ardèche, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse). .	195
8 ^e Région (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales). . .	199
9 ^e Région (Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn). .	207
10 ^e Région (Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers). . .	210

TABLE DES MATIÈRES

287

11 ^e Région (Gironde, Dordogne)	215
12 ^e Région (Charente, Charente-Inférieure)	235
13 ^e Région (Vienne)	243
14 ^e Région (Calvados, Eure, Manche, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sarthe, Seine-Inférieure)	245
15 ^e Région (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)	251
16 ^e Région (Nièvre, Allier, Indre, Puy-de-Dôme)	256
Algérie	260
Département d'Alger	260
Département de Constantine	265
Département d'Oran	270
Récompenses décernées aux Collaborateurs et Coopérateurs	275
Nations étrangères	275
Collaborateurs	275
Coopérateurs	276
France	276
Collaborateurs	276
Coopérateurs	279



TABLE DES GRAVURES

Vue générale de Liège	Fronstispice
Vue générale de l'Exposition	17
Portique principal	19
Pont de Fragnée	23
Jardin d'acclimatation et Restaurant français	29
Gondoles sur la Meuse	31
La Meuse et l'Ourthe	41
Palais de l'Alimentation	43
Promenade du quai <i>Mativa</i>	49
Palais de l'Alimentation vu par le travers du Pont de ciment armé	57
Plan de la Classe 60	59
Le Pont <i>Mativa</i> (Hennebique) et le Palais de l'Alimentation française	63
Une cour des Hospices de Beaune	67
Diorama fantaisiste rapprochant de la ville de <i>Mâcon</i> , la <i>Roche de Solu-</i> <i>tré</i> et le <i>Moulin à vent</i>	69
Un coin de vitrine (collection de tasses anciennes)	71
Vitrine de l'Hérault	73
Port de Bordeaux	77
Carte des Charentes	79
Mas languedocien	83
Exposition Mercier	87
Palais des Beaux-Arts	115
Jardin colonial et quai <i>Mativa</i> , vus du barrage	116
Palais des Fêtes	125
Pavillon de l'Agriculture	133
Stand de la Collectivité belge	147
Pavillon de la Bulgarie	153
Pavillon de la Serbie	159
Pavillon de l'Algérie	261

